QUARANTIÈME ANNÉE – Nº 11945 – VENDREDI 24 JUIN 1983

LA CRISE DE L'O.L.P.

Le chef des mutins propose une trêve à M. Arafat

LIRE PAGE 3



Fondateur : Hubert Beuve-Méry
Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 80 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

La guerre rebondit au Tchad

La Libye accentue sa pression dans le nord du pays

Une tentative de revanche

Un an après sa victoire à N'Djamena, M. Hissène Habré doit une fois de plus faire face aux troupes de M. Goukouni Oueddeï, qu'il avait évincé par les armes de la présidence du Tchad. Les troupes de son rival campent, en effet, à 35 kilomètres de la ville de Faya-Largeau, *au nord du pays. Le département* d'Etat, se fondant sur ce que « voient » les satellites américains, a annoncé, mercredi 22 juin, l'attaque « imminente » de la ville par des « troupes tchadiennes qu'appuie l'aviation libyenne ».

Sachant à quoi s'en tenir sur ces préparatifs, M. Mitterrand avait jugé nécessaire, au cours de son voyage au Cameroun, d'adresser, il y a deux jours, une transparente *mise en garde* à Tripoli. Le département d'Etat *s'en félicite et voit dans cet avertissement* « une réponse appropriée aux intentions apparentes de la Libye ».

Dans un pays qu'il a *toujours* considéré comme relevant de sa zone d'influence, le colonel Kadhafi *tente en effet de prendre* une revanche sur ses déconvenues panafricaines. Il n'a pas pu empêcher, en raison de la *défection des Algériens et des* Ethiopiens, qui l'avaient naguère *soutenu, la tenue du dernier* sommet de l'O.U.A. à Addis-Abeba, après avoir dû enregistrer, dans sa propre capitale, l'échec des deux précédentes réunions de l'organisation.

Le colonel Kadhafi agit, à présent, sur deux fronts. Au nord, son aviation et sa logistique soutiennent les troupes disparates de l'ancien président Goukouni Oueddeï dans leur assaut de Faya-Largeau ; à *l'ouest*, grâce à des complicités à l'échelon local au Nigéria, il *suscite des difficultés à l'Etat* tchadien. N'Djamena, aux prises avec des bombardements sporadiques près du lac Tchad, est en effet gêné par la fermeture depuis la fin d'avril de la frontière avec le Nigéria, ce qui interdit l'arrivée des approvisionnements et du carburant indispensables à la poursuite de la guerre. M. Hissène Habré se *rend ce week-end à Lagos pour* tenter d'obtenir la fin du soutien *indirect ainsi apporté à son* principal adversaire.

La situation du président tchadien est jugée assez grave pour que Washington ait accéléré récemment ses livraisons d'armes par l'intermédiaire de l'Egypte et du Soudan. Son appui à la « petite phrase » de M. Mitterrand semble indiquer que, pour l'instant du moins, fidèles à leur politique de partage des rôles, les Américains laissent à Paris la responsabilité de l'affaire.

La France a aussi livré récemment à N'Djamena des munitions et des armes légères. Veut-elle, après les nombreux déboires qu'elle a déjà connus au Tchad, s'engager beaucoup plus ? M. Mitterrand dit, simultanément, *que les Tchadiens doivent* trouver « ensemble » les chemins de la paix, et que Paris « ne saurait accepter d'action inconsidérée qui signifierait que le Tchad serait en permanence ouvert aux entreprises étrangères quelles qu'elles soient ».

La lutte entre MM. Habré et Goukouni *est-elle de caractère* « interne », alors que la Libye y est si *manifestement* impliquée ? Pris entre son refus d'organiser des « Barracudas de gauche » et son souci de garder sa crédibilité comme défenseur de ses amis africains, le gouvernement de Paris est à nouveau mis par le colonel Kadhafi dans une situation délicate.

Après un an de relative accalmie, le Tchad est de nouveau au bord de la guerre. Selon une déclaration du département d'État américain, mercredi 22 juin, des insurgés tchadiens, soutenus par l'aviation libyenne, s'apprêtent à attaquer la ville de Faya-Largeau, dans le nord du Tchad. Un porte-parole du département d'État, M. Rush Taylor, a souligné que l'attaque pouvait être déclenchée « très rapidement ».

Il a précisé que plusieurs colonnes de rebelles tchadiens, armés et équipés par la Libye, étaient en train d'approcher de Faya-Largeau, « avec le soutien logistique de l'armée libyenne ». *Christian Congé, qui revient de Faya-Largeau, fait ci-dessous le point de la situation, dans cette ville symbole du Nord, au débouché du Tibesti.*

Correspondance

Faya-Largeau. – Enturbanné jusqu'aux yeux pour se protéger du sable qui balaie la ruelle blanche, le vieil homme s'arrête parmi les chameaux entravés aux palmiers et lève la tête. Voilà dix minutes déjà que le vombrissement des moteurs a arraché à son assoupissement la ville écrasée par les 50 degrés à l'ombre de ce début d'après-midi et par le jeûne du *ramadan* commencé douze jours plus tôt.

« C'est l'avion de Fort-Lamy », dit-il simplement. Car pour cet homme qui a appris le français à l'époque de la colonne Leclerc, N'Djamena reste Fort-Lamy et Faya demeure Largeau, du nom de l'officier mort à Verdun le 26 mars 1916 après avoir enlevé de haute lutte en novembre et décembre 1913, dans les palmeraies environnantes, les citadelles des sénoussistes, ces fanatiques religieux venus des confins algéro-libyens qui s'étaient voués, bien avant Kadhafi, à l'unification de l'Afrique musulmane tout en rêvant d'un « *empire de l'Islam* » régénéré.

Le quadrimoteur cherche Faya en volant à l'aveuglette au ras des palmiers, tant le brouillard de sable est dense aujourd'hui.

CHRISTIAN CONGÉ.

(Lire la suite page 4.)

M. Mauroy accuse l'opposition de mettre en péril la démocratie

Dans l'article qu'il a adressé au « Monde » le premier ministre reproche à « de nombreux dirigeants » d'ignorer délibérément les règles républicaines et de pousser une partie de l'opinion à « s'affranchir du cadre légal »

Débattre autrement

par PIERRE MAUROY

La démocratie n'a pas seulement besoin d'institutions et de règles, elle a également besoin d'un véritable débat, franc et loyal. Sur ce point, majorité et opposition devraient conserver un minimum de compréhension, afin de permettre à cette discussion de se nouer. Peut-on, à l'heure actuelle, qualifier de débat la litanie des objurgations, la flagellation quotidienne, l'exaspération des inquiétudes qui visent à démobiliser les Français et à les convaincre qu'ils n'ont rien à espérer de l'avenir ? Et quelle image de la France offrons-nous dès lors sur la scène mondiale ?

En réalité l'opposition a, dès le départ, refusé au gouvernement ce dont elle a le plus profité lorsqu'elle exerçait le pouvoir et ce qui est indispendable pour mener une action efficace : la durée.

Tout est fait pour tenter de remettre en cause le calendrier électoral. Et puisque l'incantation ne semble pas suffire, on se hasarde un peu plus loin.

En mai dernier, les forces disparates des mécontentements catégoriels et des inquiétudes face aux réformes, conjuguées à l'action de groupes factieux et à des appétits de revanche, se sont retrouvées dans la rue. Sans succès.

Tous ceux qui aiment la République et qui servent la démocratie ne peuvent que s'en réjouir.

(Lire la suite page 9.)

LA FIN DE LA VISITE DE JEAN-PAUL II EN POLOGNE

Un ultime appel à la lutte

Jean-Paul II devait quitter la Pologne ce jeudi 23 juin, après avoir rencontré M. Lech Walesa. Ce dernier est arrivé mercredi à Cracovie, à bord d'un appareil militaire, mais on ignorait toujours, jeudi en fin de matinée, l'heure et le lieu exacts de son entrevue avec le pape.

***Le programme officiel de la visite s'était achevé,* mercredi, par deux homélies dans lesquelles Jean-Paul II *a appelé ses compatriotes à lutter,* « *dans toute situation, même la plus difficile, sans exclure la domination abusive* ». La soirée a été marquée par la visite-surprise dans cette ville du général Jaruzelski, qui s'est entretenu pendant près de deux heures avec le pape. Un communiqué exprimant « *les espoirs d'un avenir pacifique* » a été publié par les autorités.**

Un peu plus tôt cependant, le vice-premier ministre, M. Rakowski, *avait attaqué Jean-Paul II sans le* citer nommément, en affirmant notamment : « *On n'a pas besoin d'exiger le droit des travailleurs à créer des syndicats, car un tel droit existe depuis qu'existe la Pologne populaire.* »

De notre envoyé spécial

Cracovie. – Ignorées par le pape dans ses homélies, moquées parfois mais jamais conspuées par les foules réunies sur le chemin de Jean-Paul II, absentes en un mot de cette *visite pontificale*, les autorités polonaises ont tenu, mercredi 22 juin, à y figurer à nouveau. En fin d'après-midi, le porte-parole du gouvernement, M. Urban, annonce à Varsovie que l'épiscopat « *a proposé* » au général Jaruzelski une rencontre avec le *souverain pontife*. A cette heure, et après deux mémorables rassemblements populaires, Cracovie bouillonne de chants, de banderoles et de mouvements de foule. Le pape, lui, préside à la cathédrale du Wawel les cérémonies de clôture du synode *provincial* et achève ainsi la partie officielle de son voyage.

M. Urban indique donc que la rencontre entre le pape et le général Jaruzelski aura lieu le soir même – *c'est-à-dire dans les seules heures* restant disponibles. L'avion du premier secrétaire est en fait déjà en vol pour Cracovie. L'entretien débute à 20 h 45 au Wawel, le palais des anciens rois de Pologne, et dure cent minutes. Tandis que le pape regagne *sa résidence au palais épiscopal*, des rumeurs font état de la publication imminente d'un communiqué commun, ainsi que de la libération de l'ancien conseiller politique de M. Walesa, le professeur Geremek, et de l'ancien porte-parole de Solidarité, M. Onyszkiewicz.

Le pape réclamé par la foule à *grands cris finit par se montrer* à un balcon. Hourras, ovations. « *Que s'est-il passé au Wawel ?* », lui demande-t-on. Il esquive, feint de croire qu'on l'interroge sur le synode, plaisante, rit mais ne dit rien. Le communiqué se fait attendre et vers *minuit l'agence officielle* PAP en diffuse un, mais qui n'est visiblement en rien « commun ».

Les autorités y répètent que la rencontre, « *continuation* » de l'entretien de vendredi dernier a eu lieu « *à la demande de l'Église* », et ajoutent que « *les deux parties ont exprimé l'espoir que la visite (...) favoriserait un développement pacifique et favorable de la vie sociale en Pologne* ».

Selon les autorités toujours, les deux parties ont estimé que la visite « *servirait à renforcer la paix en Europe* » (...) et que « *les contacts futurs* » entre le Saint-Siège et la Pologne « *serviraient le bien de l'État et de l'Église* ». Apparemment, cela ne signifie qu'une chose : que le pouvoir, quoi qu'il en pense, est décidé à présenter le déroulement du voyage comme conforme à ses attentes. En allant voir impromptu Jean-Paul II, en tirant ce bilan modeste, mais positif, d'une semaine plutôt amère pour le régime, le général Jaruzelski affirme devant la Pologne, ses alliés et le monde que sa politique gagne en soutien et qu'il a eu raison d'accepter la visite du pape qui se solderait à son avantage.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 6.)

La France prête cinq Super-Etendard à l'Irak

La France a accepté de prêter cinq avions d'attaque Super-Etendard, équipés de missiles antisurface Exocet AM 39, à l'Irak, en obtenant de la marine nationale, qui embarque ce type d'appareil sur ces porte-avions, leur cession, pour deux ans, aux constructeurs Dassault-Breguet et SNECMA, qui sont chargés de les mettre au goût du « client ». La marine française les utilise comme avions porteurs de l'arme nucléaire.

Cette décision du ministre de la défense, qui n'est pas encore annoncée officiellement, est classée secret-défense, en date du 26 mai 1983. Elle a été suivie d'une convention, classée confidentiel-défense, en date du 2 juin 1983, signée entre l'Etat, représenté par le ministre de la défense et les directions générales des deux sociétés concernées.

Au début de l'année (*le Monde* du 5 février), l'Irak, par la voix de M. Tarek Aziz, vice-premier ministre et ministre irakien des affaires étrangères, avait réclamé de la France la fourniture de cinq avions Super-Etendard, armés de missiles mer-mer Exocet, pour ses opérations contre l'Iran et, notamment, les installations pétrolières de ce pays. En mai dernier, encore, une délégation irakienne a, de nouveau, formulé sa requête dans le cours des discussions franco-irakiennes sur le contentieux financier lié aux ventes d'armes et de pétrole. Depuis, on a appris que des pilotes irakiens (*le Monde* daté 19-20 juin 1983) étaient autorisés à venir s'entraîner, discrètement, sur la base de Landivisiau, près de Brest, de l'aéronautique navale française.

Entre Bagdad et Paris, la difficulté de la négociation tenait au fait que la chaîne de production du Super-Etendard n'est plus approvisionnée par les industriels à la suite de la commande, par la marine nationale, de soixante et onze exemplaires – et de celle de l'Argentine, à raison de quatorze appareils.

JACQUES ISNARD.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Utopies

Pour 1984, le gouvernement attend une croissance de 1 %. On y vient donc à cette fameuse « croissance zéro » qui, naguère, nous fut présentée comme le remède à tous nos maux, l'indice parfait d'une société rééquilibrée, conviviale et heureuse.

On ne les entend plus guère les prophètes de bonheur qui brandissaient cette utopie, cette promesse. Aujourd'hui, l'utopie s'inverse, et l'on va répétant que l'avenir sera rose, c'est promis, c'est certain, si la croissance reprend. Alors messieurs les prophètes, à quel taux le bonheur ?

BRUNO FRAPPAT.

LE DÉBAT SUR LE BUDGET SOCIAL A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Lire page 23 l'article de MICHEL NOBLECOURT :

CHOISIR ENFIN !

OU EN EST LE MUSÉE D'ORSAY ?

La résistance et le mouvement

M. Jacques Rigaux, président de l'établissement public du musée d'Orsay, a tenu mercredi 22 juin une conférence de presse où il a fait le point sur les travaux d'aménagement de l'ancienne gare, précisé le calendrier et le programme de l'opération. Si tout va bien l'enveloppe *financière étant désormais assurée* (1 080 millions en francs de janvier 1982), les travaux devraient être achevés à l'automne 1986 et le musée pourrait ouvrir au début de 1987. Ce n'est pas exactement pour demain mais le délai s'explique à la fois par l'extrême complexité de l'entreprise sur le plan architectural et par les péripéties qu'elle a *connues depuis son hasardeuse naissance.*

par ANDRÉ FERMIGIER

Le musée d'Orsay est, en effet, né d'un hasard, et le hasard est celui d'une gare dont on ne savait que faire. *Construite pour amener les* voyageurs au centre de Paris lors de l'Exposition universelle de 1900 et pour loger certains d'entre eux dans l'hôtel attenant, la gare de Victor *Laloux, auteur également inspiré* de l'Hôtel de Ville et de la gare de Tours, tomba assez vite en désuétude et n'abrita plus, au lendemain de la dernière guerre, que quelques *lignes de banlieue* en profond souterrain. Elle, qui avait vu tant d'heureux départs d'enfants fragiles des fosses nasales vers La Bourboule et Le Mont-Dore, ne fut plus désormais qu'une coquille vide affectée, malgré la beauté de sa nef et de ses voûtes, de tous les mépris que l'on portait encore à l'époque à l'architecture du dix-neuvième siècle.

Nous étions, en effet, dans les années bénies qui virent la construction de Sarcelles, de la faculté des sciences, de l'annexe Morland de l'Hôtel de Ville et bientôt de Maine-Montparnasse, du front de Seine et de la Défense. On décida donc d'abattre cette importune, que défendaient seulement quelques enragés passéistes, et l'on pensa *édifier sur son emplacement* un nouveau musée d'art moderne. Des concours furent ouverts à cet effet, où l'on remarqua en particulier un projet de Le Corbusier qui reprenait à peu près le parti de l'O.N.U., à New-York, ce qui, à deux pas du Louvre et devant les Tuileries, parut assez étrange pour que le ministre de la culture de l'époque décidât, dans un de ses rares moments de lucidité, de fourrer le tout dans un placard et de remettre l'affaire aux calendes grecques.

Certains projets n'en continuèrent pas moins à cheminer, et, l'idée du musée ayant été abandonnée, on eut un jour la surprise de voir apparaître la maquette d'un hôtel qui installait sur toute la longueur du terrain une sorte d'immense cercueil piqueté de fenêtres biseautées et alignées avec à peu près autant de gaieté que des boules dans un boulier.

(Lire la suite page 17.)

Le Monde

idées

POLITIQUE

Le socialisme démocratique est en crise. Maurice Duverger pense que maintenant que l'État-providence, qui est son œuvre, existe, il lui reste d'abord à trouver un autre « projet ». Philippe Simonnot met *la classe politique* en garde contre l'illusion, inspirée des règles du « marketing » économique, que c'est du côté du centre qu'il convient d'aller chercher le renfort nécessaire. Enfin François Goguel, sensible aux appels du président de la République à se mobiliser pour gagner la guerre économique, pense qu'ils ne seront entendus que si intervient sans tarder une trêve politique, notamment dans le domaine de l'enseignement.

L'illusion du marketing

par PHILIPPE SIMONNOT (*)

PARMI ses fous, le prince a eu tendance à délaisser quelque peu les économistes pour écouter davantage la chanson des experts dans les autres sciences dites humaines. La crise économique, en effet, est aussi la crise de la profession d'économiste. Mais il se pourrait que l'économiste évincé par la porte soit rentré par la fenêtre, affublé d'un nouveau savoir : le « marketing politique » qui prétend utiliser les lois du marché pour conserver ou conquérir le pouvoir.

Le « marketing » ainsi conçu incite en politique à rechercher le « centre ». On a pu l'observer tout au long du précédent septennat. Et il y a quelques raisons de penser que le gouvernement Mauroy cède à son tour à l'attrait du *« juste milieu »*, formule pourtant typiquement giscardienne . Or ce « marketing » risque d'être aussi fatal à l'hôte actuel de l'Elysée qu'à son prédécesseur, parce que fondé sur une théorie économique tronquée.

Le client mécontent des produits offerts par une entreprise est tenté de faire défection et de s'adresser à la concurrence. Dans quelle direction cette constatation va-t-elle pousser le leader politique qui se situe, disons, au milieu de la droite ? Il va bien évidemment viser le centre, et même un peu plus loin, pour essayer de gagner le maximum de voix sur sa gauche, et élargir ainsi le plus possible son assise électorale.

Les électeurs qui sont sur droite, supposés n'avoir le choix qu'entre la « consommation » et la « défection » au profit du concurrent, c'est-à-dire ici de la gauche, ne pourront en effet que continuer à « consommer », et donc resteront fidèles au leader en question. Un tel raisonnement « économique » poussera systématiquement un leader de gauche à se rapprocher le plus possible de la droite, et par conséquent à viser *lui* aussi le « centre ». Ainsi, l'attirance exercée par le « centre » semble-t-elle parfaitement irrésistible dans un régime relevant du bipartisme.

Certains en ont conclu que la « fin des idéologies » était en vue, la droite et la gauche cherchant également le centre soit dans leurs programmes, soit dans leurs actions gouvernementales, à tel point qu'il ne serait plus possible de les distinguer.

Une entropie démocratique

Par une sorte d'entropie démocratique, on aboutirait ainsi à un magma informe où seul compterait le charme personnel des protagonistes (mais, ici, aussi suivez le guide et adressez-vous au spécialiste de la « pub »...).

Cette logique centriste ne parvient cependant à rendre compte ni de la défaite de ceux qui s'y sont conformés (Giscard d'Estaing en 1981) ni de la victoire de ceux qui l'ont méconnue (Reagan, Thatcher, Mitterrand et tant d'autres). Et comme en dépit des miracles du nouveau savoir de la « communication » on ne peut se résoudre à expliquer ces phénomènes par l'équation personnelle, voire télégénique, des personnages en question, force est de remettre en question les postulats économiques du marketing politique.

Comme l'a montré il y a déjà treize ans Albert Hirschman, ce grand économiste américain qui commence tout juste à être connu en France, le consommateur mécontent peut échapper au dilemme fidélité-défection en empruntant une troisième voie, *qui est aussi sa propre voix*, autrement dit en prenant la parole pour exprimer son mécontentement (1).

Cette prise de parole se manifeste, par exemple, lorsque les clients d'une entreprise sont peu nombreux et peuvent se concerter pour protester contre la baisse de qualité et obtenir une amélioration de leur fournisseur de ce qu'ils achètent ; en cas de monopole ou de pseudo-concurrence, quand la défection est impossible en faveur d'un autre produit (d'où le développement des mouvements de consommateurs à l'Ouest et des lettres de protestation dans la presse soviétique). Si cette troisième voie est négligée d'ordinaire par l'analyse économique, elle n'en existe pas moins réellement, et sa fréquence augmente à mesure que s'amenuisent les possibilités de défection.

Une transposition trop rapide

Les situations où la défection est très difficile et la prise de parole, de *ce fait, indispensable* sont beaucoup plus courantes en politique qu'en économie. Mais, du fait même de la transposition, la prise de parole négligée en économie le sera aussi en politique. Ainsi le centrisme inspiré par un tel marketing sera-t-il amené à faire la sourde oreille aux prises de parole déclenchées par la politique du « juste milieu », alors même que le verbe est un facteur majeur de la vie politique. Assuré à tort de la quasi-impossibilité de la défection *de ceux de son camp*, le leader qui vise le centre est en quelque sorte éduqué par l'économiste à ne pas tenir compte de l'essence même du politique, *alors* qu'il croit politiquement habile de gagner des voix à gauche quand il est à droite et à droite quand il est à gauche. Bref, il ne comprend pas que la prise de parole provoquée par la quasi-impossibilité de la défection peut lui nuire autant qu'une défection, à supposer qu'elle fût possible.

(*) Journaliste.

Un substitut à la défection

Toute l'histoire du précédent septennat est traversée par cette erreur. Les « coups de gueule » de Jacques Chirac, disait-on dans les allées du pouvoir, n'avaient pratiquement aucune importance, puisque, de toute façon ses partisans continuaient à voter les projets de loi du gouvernement. Il n'empêche que ces prises de parole affaiblissaient de plus en plus le moral de l'ex-majorité, tout en fournissant des arguments de choix à ses adversaires. *On connaît la suite.*

Le gouvernement Mauroy souffre-t-il d'une surdité analogue ? Les rodomontades de MM. Chevènement et Marchais ne tirent pas à conséquence, incline-t-on à penser aussi bien à l'Élysée qu'à Matignon, puisque, de toute façon, ni le CERES ni le P.C.F. ne feront défection. Ce que l'on ne veut pas voir, c'est que ces prises de parole de plus en plus fréquentes et acerbes sont un substitut à la défection et qu'elles entament le moral des militants du P.S. et du P.C. On le dit fort bas aujourd'hui. Qu'en sera-t-il au moment de l'épreuve décisive des législatives ? Ce ne sont pas les quelques voix gagnées au centre qui compenseront les voix perdues par suite de la baisse du tonus des militants.

La « morale » de cette histoire, c'est qu'un raisonnement économique authentique confirme l'intuition des politologues non imprégnés de marketing, à savoir que, dans la Vᵉ République comme dans les autres régimes bipartites, le centre est une utopie au sens étymologique (un non-lieu) et que, pour l'emporter, la droite est condamnée à être la droite, et la gauche, la gauche !

D'où une question fort grave : la Constitution gaullienne était peut-être trop bien adaptée à la France des années de croissance et de prospérité, où chacun des camps pouvait sans risque être lui-même. Ce qui voudrait dire que la même constitution, devenue entre-temps, comme par hasard, un tabou, ne serait pas la meilleure possible en ces temps de vaches maigres. Ceux qui aujourd'hui, à droite comme à gauche, cherchent le *« juste milieu »*, ou bien se trompent de République et vont vers la défaite, ou bien veulent, consciemment ou non, changer de République.

(1) *Exit, Voice and Loyalty*, Harvard University Press, Cambridge, 1970. Traduit en français sous le titre : *Face au déclin des entreprises et des institutions*. Les Éditions ouvrières. 1972.

La crise du socialisme démocratique

par MAURICE DUVERGER

LA déroute des travaillistes britanniques tient à une crise générale du socialisme démocratique autant qu'à leurs particularités nationales. Ils continuent à payer le prix de leur liaison avec des *trade unions* dont les excès ont largement contribué à l'avènement, en 1979, de Mᵐᵉ Thatcher. Ils occupent la première place dans une évolution générale du syndicalisme occidental vers le corporatisme, qui *lui fait ériger des forteresses* pour protéger les intérêts particuliers de chaque profession, sans le moindre souci de l'intérêt général, ou de l'avenir des firmes. *Tout fait craindre* malheureusement qu'une telle stratégie, qui conduit à l'occasion à des grèves caricaturales, ne se développe de plus en plus. Elle correspond en effet à la tendance naturelle des organisations à une introversion qui les éloigne graduellement des citoyens.

L'irréalisme du programme travailliste, évidemment inapplicable par un gouvernement sérieux, présente des caractères analogues. Dans ce domaine aussi, les Britanniques ont été simplement plus vulnérables au virus de la radicalisation qui menace tous leurs partis frères. Certains y résistent mieux que d'autres, par exemple en Grèce, en Espagne, au Portugal. Mais les Britanniques s'éloignent de leur orientation traditionnelle pour récupérer des marginaux qui cessent de l'être en devenant plus nombreux. De ce monde sans queue ni tête, sans règles ni principes, sans foi ni loi, les jeunes générations se sentent de plus en plus exclues. Le sentiment de leur altérité les pousse à revendiquer une « alternative », qu'elles incarnent soit dans des objets particuliers (la pollution, les fusées, les centrales atomiques, etc.), soit dans un sectarisme rigide, soit dans une sorte de nihilisme.

Anarchistes, écologistes, pacifistes, antinucléaires, trotskistes, maoïstes, activistes, utopistes, constituent dans certains pays une clientèle dont le socialisme démocratique a besoin. Pour l'attirer, il doit se radicaliser. Mais il risque alors d'écarter une bonne partie des électeurs modérés qui font la balance. D'où la prudence des sociaux-démocrates allemands, qui s'engagent à pas comptés. L'audace des travaillistes correspond à une démarche inverse. L'impopularité du syndicalisme britannique leur impose de compenser à gauche les pertes déjà subies à droite. Mais ils n'ont réussi qu'à les augmenter. Un programme purement idéologique ne peut pas réunir la majorité dans une nation développée, où le changement n'est attirant que s'il est crédible.

La définition d'un projet de ce type s'impose pour une raison bien plus fondamentale que l'intégration des jeunes générations. Face à la dépression économique, le socialisme démocratique apparaît désarmé. Au pouvoir à Paris, à Madrid, à Stockholm, à Athènes, à Lisbonne, il y suit des voies différentes. De sorte qu'on ne sait plus très bien aujourd'hui ce qu'il est. Comparée à l'image nette qu'il présentait dans les décennies précédentes, cette perte d'identité mesure la gravité de la crise qu'il traverse. Entre 1945 et 1975, il a réalisé une œuvre considérable que les gouvernements conservateurs n'ont pu altérer parce qu'elle a séduit la majorité des citoyens, même s'ils se sont ensuite détournés de ses initiateurs. Dans ces trente années, l'histoire définira le socialisme démocratique par ce qu'on appelle l'État-providence, qui réduit les inégalités, attribue aux plus démunis un niveau d'existence acceptable, garantit à tous une protection efficace contre les risques résultant d'accidents, d'infirmités, de maladies, de vieillesse, etc.

Une telle évolution ne résulte pas d'une augmentation régulière de la production. Elle correspond à une redistribution par l'autorité publique afin de donner à chacun la possibilité de vivre en homme. Ce socialisme là était clair, et compris de tous au-delà des variantes idéologiques.

Un plafond

La crise économique a stoppé son extension, la redistribution des surplus engendrés par la croissance étant plus facile que celle des sacrifices exigés par la récession. Mais il avait de toute façon atteint son plafond dans certains domaines. Ainsi, le taux des impôts directs en Grande-Bretagne et en Suède commençait à freiner l'activité des entrepreneurs et des cadres, ce qui devenait dommageable pour l'ensemble de la collectivité. D'autre part, le progrès des techniques tend à augmenter le coût de la santé dans des proportions bien supérieures à la croissance de la production. Même sans la crise l'étendue et les modalités de l'État-providence auraient dû être révisées.

Il n'en constitue pas moins l'une des grandes réalisations de notre époque. Mais son établissement a pour conséquence que le socialisme démocratique se trouve maintenant dépourvu de projet. Pour combler ce vide essentiel, il ne suffira pas de saupoudrer de social un système qui ne permettrait pas d'intégrer véritablement cette dimension. La force du projet de *Welfare State* était de lier la production économique et la justice collective, le keynésisme étant le moteur de l'État de bien-être.

Le socialisme français réussira-t-il à tracer une voie de ce genre ? Il a posé des premiers jalons en considérant les nationalisations comme un instrument d'entraînement économique. Il a découvert ensuite la fonction irremplaçable des petites et moyennes entreprises, où l'initiative et le profit individuels assurent un dynamisme que les structures administratives ne permettent guère.

Il comprend progressivement que la compétition est une condition indispensable au progrès d'une société libre, mais qu'elle doit être encadrée par des mesures limitant les effets des inégalités. Tous ces ingrédients pourraient aboutir à un projet aussi valable que celui dont l'État de bien-être est issu. A condition d'imiter le réalisme qui l'a inspiré, et de ne pas retomber dans les discours incantatoires.

Pas de rassemblement sans trêve des querelles

par FRANÇOIS GOGUEL (*)

LORSQUE le président de la République appelle les Français à se rassembler dans l'effort afin de gagner la « guerre économique » dans laquelle notre pays est engagé, comment ne pas s'interroger sur les conditions indispensables à un tel rassemblement ? Le nouveau gouvernement s'est fixé deux objectifs prioritaires : réduire, puis résorber le déficit du commerce extérieur, maîtriser l'inflation. Aucun Français ne peut souhaiter qu'il n'y parvienne pas. Certains s'interrogent sur l'efficacité des moyens choisis. Mais ne peuvent-ils pas faire confiance au sens des réalités d'un Jacques Delors pour se convaincre que, si l'expérience lui en montre la nécessité, il saura apporter à sa politique les aménagements *nécessaires* ?

Encore faut-il pour que cette politique réussisse que tous les Français se sentent impliqués dans l'effort entrepris : les erreurs commises depuis deux ans ne constituent pas une raison pour ne pas s'associer aujourd'hui à une action mieux orientée.

Mais comment ne pas souligner le caractère nocif du scepticisme affiché par certains dirigeants socialistes ? Peut-on s'attendre que ceux des Français qui ne se sentent pas d'affinités particulières avec les titulaires actuels du pouvoir acceptent de se rassembler avec celui-ci, alors que nombre de ses partisans prennent leurs distances ?

Le gouvernement lui-même ne paraît pas toujours se comporter comme il le faudrait pour créer les conditions du rassemblement souhaité.

Un tel rassemblement postule en effet que soient écartés, fût-ce provisoirement, les problèmes dont la *solution peut attendre, et qui sont de* nature à diviser les Français.

Tel est, par exemple, le cas du projet de nouvelle loi universitaire. Si louables qu'aient été les intentions du ministre, elle suscite des oppositions dont il doit bien se rendre compte qu'elles n'ont pas toutes un caractère partisan. N'aurait-il pas été préférable d'ajourner la discussion d'un texte qui, en tout état de *cause, ne sera* pas applicable avant l'automne 1984 ?

Autre problème, politiquement très sensible, l'enseignement libre. Voilà certes une question dont l'urgence n'a aucune commune mesure avec celle de la lutte contre l'inflation et le déficit du commerce extérieur ! Et une question à laquelle, nul ne peut l'ignorer, le « peuple de droite », qu'on appelle à se rassembler avec le « peuple de gauche », est infiniment plus attentif que ce dernier : un sondage tout récent de la SOFRES n'a-t-il pas montré que ce sont 77 % des Français qui trouveraient très grave (et 16 % assez grave) de perdre la liberté de choisir l'école où ils enverront leurs enfants ?

Que François Mitterrand fasse connaître solennellement que toutes les forces de la nation devant être rassemblées pendant les deux prochaines années *pour gagner la* guerre économique, aucune modification ne sera appportée au cours de ce délai aux lois actuellement appliquées à l'enseignement libre : voilà qui créerait des conditions favorables au succès de ses appels au rassemblement des Français, parce qu'il apparaîtrait à tous ceux-ci que le pouvoir n'est plus un pouvoir partisan.

(*) *Ancien membre* du Conseil constitutionnel.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
681 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
361 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

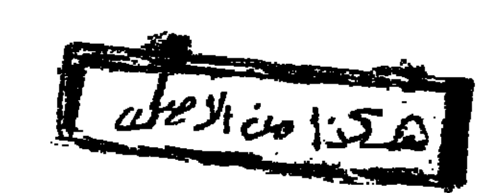
Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

La France prête cinq Super-Etendard à l'Irak

(Suite de la première page.)

Ces deux commandes sont exécutées ; le dernier modèle d'avion doit être livré courant 1983 à la marine française, qui a prévu d'embarquer le Super-Étendard, qui peut être armé d'une charge nucléaire tactique, sur *le Foch* et *le Clémenceau*.

Il a donc fallu obtenir que l'état-major de la marine nationale accepte de céder, momentanément, à l'Irak, quelques-uns de ses appareils.

A la suite d'une décision de principe du ministre de la défense, prise le 26 mai dernier, il a été acquis que l'État, propriétaire des avions de série nos 65, 66, 67, 68 et 69, commandés en 1973 et dont l'achèvement est en cours, retrocéderait ces cinq appareils à la société Dassault-Breguet et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA), à charge pour elles de les adapter aux besoins du « client » irakien, notamment, pour tout ce qui concerne le tir des missiles Exocet AM 39 contre navires et infrastructures militaires au sol ou « off shore ». Cette rétrocession aux constructeurs fait précisément l'objet d'une convention du 2 juin avec l'État.

C'est, normalement, en 1985 que les deux sociétés devront, à l'issue du prêt à l'Irak, restituer à la marine nationale tout ou partie des cinq avions, après une expertise officielle. Si le nombre des avions non restitués devait être supérieur à deux, les constructeurs du Super-Étendard devront compléter le remboursement, à hauteur des cinq appareils initialement cédés, par des modèles neufs dont la livraison dépendra, alors, des délais exigés par le chantier de leur fabrication. A titre de compensation, la société Dassault-Breguet devra verser, en fin d'opération, à la marine nationale des indemnités de 140 millions de francs par appareil, qui portent intérêt à compter de juillet.

C'est, à la connaissance de nombreux spécialistes, la première fois qu'un tel accord de cession provisoire, pour des armements aussi importants, est conclu entre la France et un « client » étranger. Certains observateurs ne manqueront pas de faire remarquer qu'il concerne, de surcroît, un matériel relevant de la panoplie nucléaire tactique de la France, puisque le Super-Etendard a été conçu pour emporter, depuis le porte-avions, une charge nucléaire tactique de 15 à 25 kilotonnes.

Au ministère de la défense, on ne faisait aucun commentaire, jeudi *matin 23 juin, sur la nature de cet* accord de prêt avec l'Irak.

L'armée irakienne est, déjà, dotée d'hélicoptères lourds Super-Frelon, capables de lancer des missiles Exocet comme, du reste, ils l'ont prouvé, il y a plusieurs mois, contre des vedettes iraniennes. On pouvait aussi penser que les techniciens de l'armée de l'air irakienne seraient en mesure d'installer ces mêmes missiles sur des Mirage F-1 d'interception, qui ont été achetés en France. En réalité, le Mirage F-1 n'est pas destiné, dès sa conception, à de telles actions, et il aurait fallu l'adapter, comme le font, actuellement, ses constructeurs français.

A la France, l'Irak a fait valoir que le tandem Super-Etendard - Exocet, qui s'est illustré aux Malouines dans les mains de pilotes argentins, était censé jouer, à l'égard des Iraniens, par sa réputation même, le rôle d'une force de frappe comparable à la dissuasion.

JACQUES ISNARD.

● *Le ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson*, a *« déploré »* mercredi 22 juin à l'Assemblée nationale les *« excès »* de la révolution iranienne et en a appelé aux dirigeants de Téhéran *« pour que la guerre cesse et pour que ces répressions massives cessent aussi »*.

La révolution iranienne de 1979 *« était à l'origine une révolution populaire, authentique et profonde »*, mais a été suivie *« d'excès redoutables, excès dans la guerre, excès dans le contrôle des situations intérieures, dans la répression à l'intérieur »*, a déclaré M. Cheysson. Le ministre était interrogé par un député, M. Vincent Porelli (P.C.), sur le sort du secrétaire général du parti Toudeh (communiste), M. Noureddine Kianouri, arrêté à Téhéran en février et qui a fait des *« aveux »* télévisés.

Faisant référence à certaines informations selon lesquelles M. Kianouri avait été exécuté, le ministre a indiqué : *« Nous n'avons pas jusqu'à présent d'informations complémentaires à ce sujet »*.

LA CRISE DE L'O.L.P.

Damas se défend d'être intervenu aux côtés des dissidents du Fath

(Correspondance)

Damas. — Un porte-parole officiel syrien a catégoriquement rejeté, jeudi 23 juin, les accusations de M. Yasser Arafat, selon lesquelles les forces de Damas étaient intervenues militairement aux côtés des dissidents du Fath lors des affrontements de mardi et de mercredi, dans la plaine de la Bekaa. Le quotidien officiel *Al Thawra* a, pour sa part, accusé le chef de l'O.L.P. d'avoir pris la responsabilité de trancher la crise au sein du Fath *« par la voie militaire »*.

Les accusations de M. Arafat et de son entourage ont révélé au grand jour l'ampleur de cette nouvelle crise syro-palestinienne. En fait, il aura fallu moins d'une semaine après le retour de M. Arafat à Damas, au début de mai, pour que cette crise se déclare parallèlement à la *« révolte des colonels »* du Fath. La rencontre Assad-Arafat ne s'était certes pas très bien passée, si l'on en croit des sources diplomatiques arabes. Le président syrien n'aurait notamment répondu que très évasivement à la proposition de créer des commissions mixtes qui auraient en charge de réévaluer les relations syro-palestiniennes sous tous leurs aspects. Le manque d'enthousiasme du chef d'Etat syrien aurait été alors pris pour un refus pur et simple par les dirigeants palestiniens. De leur côté, les Syriens auraient souhaité de la part de M. Yasser Arafat un engagement clair en faveur de leur ligne politique, ce qu'ils n'ont pas obtenu.

Toutefois, selon le président du Conseil national palestinien, M. Khaled El Fahoum, ce contact devait être rapidement suivi d'autres entretiens. Entre-temps, cependant, M. Arafat décidait de procéder aux mutations d'officiers et de cadres du Fath, qui devaient déclencher la rébellion du colonel Abou Moussa. Le président Assad a alors décidé d'ajourner toute nouvelle rencontre avec le chef de l'O.L.P., afin, explique M. El Fahoum, de *« ne pas donner l'impression d'avoir cautionné cette décision »*.

La sympathie des dirigeants syriens va de toute évidence aux rebelles. *« Nous voudrions voir toutes les fractions de l'O.L.P. suivre leur ligne politique qui est aussi la nôtre »*, nous disait, il y a quelques jours, M. Fawaz Sayyagh, responsable de la formation au sein du commandement national (panarabe) du parti Bass. Mais le régime de Damas a manifesté cette sympathie avec beaucoup plus d'adresse que la Libye.

Certes, il est difficilement imaginable que les partisans de la dissidence aient pu, par exemple, se saisir fin mai d'une demi-douzaine de bureaux administratifs de l'O.L.P. dans la capitale syrienne sans l'accord de Damas, alors que ces bureaux étaient gardés par des éléments relevant de la Syrie. De même, les troupes syriennes dans la Bekaa ont sans doute aidé les rebelles à tourner le blocus que M. Arafat avait décrété à leur encontre.

« Nous avons dit aux responsables syriens que certains de leurs services de sécurité appuyaient les rebelles. Et nous leur avons dit qu'ils devaient coopérer avec l'ensemble du Fath et non avec une partie seulement de l'organisation », nous déclarait récemment M. Abou Jihad, le commandant en chef adjoint des forces palestiniennes. Il s'est également plaint à plusieurs reprises d' *« obstacles »* entravant l'acheminement de combattants palestiniens vers la Bekaa. *« Nous avons décidé de faire venir des unités qui venaient de terminer leur entraînement dans d'autres pays arabes. Mais, jusqu'à présent, on ne les a pas autorisées, ici, à venir, sous prétexte que nous pourrions les utiliser contre la rébellion »*, ajoutait-il.

Affaiblir M. Arafat

Il semblerait que M. Yasser Arafat ait espéré jusqu'au bout que les interventions de pays arabes ainsi que de l'U.R.S.S. auprès de la Syrie, pour que celle-ci se tienne à l'écart du conflit interne du Fath, allaient porter leurs fruits. Les démarches de l'Arabie Saoudite et de l'Algérie, notamment, ainsi que celles de Moscou, semblent d'ailleurs avoir eu un effet modérateur sur la Syrie.

Ainsi, rapporte-t-on de source diplomatique arabe, l'émir Abdallah, prince héritier saoudien, qui aurait reçu des dirigeant syriens lors de sa visite à Damas début juin l'assurance formelle que la Syrie ferait tout ce qui est en son pouvoir pour amener les protagonistes à un compromis susceptible de sauver l'unité du Fath et de l'O.L.P. La visite du prince Abdallah et celle du président algérien Chadli Benjedid au même moment ont d'ailleurs été suivies par la création à Damas d'un comité syrien formé de trois membres du parti Baas chargés d'entendre les doléances des deux parties (1). Si les Syriens avaient agi jusqu'à tout récemment encore avec prudence, ce n'est certes pas par sympathie pour M. Arafat. Mais, de toute évidence, ils ne tiennent pas à des affrontements qui pourraient avoir des conséquences incalculables, alors que le risque d'une confrontation syro-israélienne existe toujours. En dépit de leur rancune à l'égard de M. Arafat et des différends qui les opposent au chef de l'O.L.P., les dirigeants de Damas semblent surtout désireux de l'empêcher de prendre des initiatives contraires à leurs intérêts.

Même contesté, M. Yasser Arafat reste, en effet, pour l'ensemble des Palestiniens, le symbole de la résistance, et il paraît aujourd'hui difficilement remplaçable. En outre, selon la formule d'un diplomate en poste à Damas, les responsables syriens préfèrent certainement avoir à la tête de l'O.L.P. *« un Yasser Arafat affaibli, n'ayant plus d'autorité réelle, plutôt qu'un jeune loup qui pourrait plus tard leur poser des problèmes car ils savent pertinament qu'ils sont appelés un jour ou l'autre à entrer eux aussi dans un processus politique de négociations »*.

Cette prudence ainsi que la réaffirmation permanente du soutien de Damas à l'unité de l'organisation palestinienne s'expliquent également par le fait que les dirigeants syriens ne voudraient pas endosser la responsabilité de l'éclatement du Fath — ce qui reviendrait, pratiquement, à un éclatement de l'O.L.P. Le rôle de médiateur leur convient certainement beaucoup mieux. On peut cependant se demander si la dégradation accélérée des relations syro-palestiniennes ces derniers jours peut encore leur permettre de jouer cette carte.

EMMANUEL JARRY.

(1) Dans le même temps, toujours de source diplomatique arabe, on relève que les ambassades des pays du bloc communiste à Damas ont refusé de recevoir les rebelles venus leur exposer leur cause.

Le chef des mutins propose une « trêve » à M. Yasser Arafat

Tandis que les forces syriennes resserraient encore, mercredi après-midi 22 juin, leur étau autour des éléments *« loyalistes »* du Fath, isolées dans la plaine de la Bekaa, le chef des dissidents palestiniens, le colonel Abou Moussa, a proposé, le même jour, une trêve au président de l'O.L.P., M. Yasser Arafat, soulignant que la mutinerie qui dure depuis sept semaines pourrait prendre fin après un *« dialogue démocratique »*.

Selon une source autorisée palestinienne à Tripoli (Liban-Nord), où se trouve M. Arafat, les forces syriennes auraient procédé à l'arrestation de plusieurs *« loyalistes »* et acheminé de nouveaux renforts sur la Bekaa.

Aucun accrochage n'a cependant été signalé mercredi dans la région, où le dernier tronçon de la route Beyrouth-Damas, à proximité de la frontière libano-syrienne, demeure sous le contrôle des forces palestiniennes dissidentes. Les voies de ravitaillement et les routes d'accès à la plaine sont désormais interdites à toutes les forces loyales à M. Arafat.

Sur le plan arabe, seul l'Irak a officiellement demandé *« une action sérieuse et rapide pour fair avorter le complot entrepris par les régimes syrien et libyen contre la résistance palestinienne »*. Les autres pays arabes ont réagi à l'appel de M. Yasser Arafat avec une discrétion qui témoigne de leur embarras.

L'émir du Koweït a dépêché auprès du président syrien un émissaire porteur d'un message proposant ses bons offices. L'Algérie, dont le président a effectué il y a dix jours une mission de médiation entre la Syrie et l'O.L.P., ne s'est pas encore officiellement prononcée. Néanmoins le *Moudjahid* dénonce les *« manœuvres de division »* lancées, selon lui, par les *« fossoyeurs de la Palestine »* contre l'unité et la cohésion de l'O.L.P.

Selon la quotidien, *« il appartient à la nation arabe de prendre ses responsabilités, au moment où de telles manœuvres se multiplient et où les menaces se font de plus en plus pressantes »*.

Le roi Fahd d'Arabie Saoudite a eu dans la nuit de mardi un entretien téléphonique avec M. Arafat pour lui exprimer *« sa profonde préoccupation à propos de la situation »*, et lui a promis de *« faire tous les efforts pour mettre un terme à la détérioration des relations syro-palestiniennes »*.

Pendant ce temps, en Syrie, le ministre des affaires étrangères, M. Abdel Halim Khaddam, recevait quatre des principaux dirigeants palestiniens, MM. Khaled El Fahoum, président du Conseil national palestinien, Georges Habache, secrétaire général du F.P.L.P., Nayef Hawatmeh, chef du F.D.L.P., et Talaat Yacoub, responsable du Front de libération de la Palestine, proche du Fath.

Fermeture du centre de recherches palestinien de Beyrouth

Le procureur général militaire libanais a décidé mercredi la fermeture du Centre de recherches palestinien de Beyrouth. Le directeur du centre, l'écrivain palestinien connu Sabri Jiriès, ainsi que le colonel Youssef Rajab, membre du comité de liaison de l'O.L.P. avec les autorités libanaises, avaient été arrêtés dimanche, au lendemain de l'explosion d'une voiture piégée près du centre, qui a tué deux Palestiniens.

Les responsables du centre affirment que celui-ci a été la cible d'un attentat, alors que, selon la police libanaise, les deux Palestiniens ont été tués alors qu'ils transportaient des explosifs dans leur voiture.

Cette affaire survient alors que les arrestations de Palestiniens se multiplient à Beyrouth. Deux membres du Centre de recherches ont été appréhendés : M. Jaber Souleimane, jeudi, à son arrivée à l'aéroport de la capitale libanaise, et M. Ahmed Shahim, samedi, à un point de contrôle de l'armée libanaise. Il y a trois semaines, les autorités avaient expulsé un autre chercheur du centre, M. Fayçal Hourani. — *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

Honduras

APRÈS LA MORT DE DEUX JOURNALISTES AMÉRICAINS

Le risque s'accroît d'un conflit avec le Nicaragua

Les autorités sandinistes ont réagi aux accusations concernant la mort de deux journalistes américains, dans la zone frontalière entre le Honduras et le Nicaragua. *Le ministre des affaires étrangères de Managua*, M. Miguel d'Escoto, a affirmé que l'armée nicaraguayenne n'était pour rien dans cet incident. Il a même avancé l'hypothèse d'une *« provocation de la C.I.A. »*, qui aurait suscité la mort de deux journalistes — connus, selon lui, comme des *« amis de la révolution sandiniste »* — pour *« justifier une guerre du Honduras contre le Nicaragua »*.

A Washington, M. Reagan a exprimé ses *« profonds regrets »*, et le porte-parole de la Maison Blanche a indiqué qu'une équipe de l'ambassade des Etats-Unis à Tegucigalpa se rendrait sur les lieux. Le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, a affirmé, d'autre part, que les Etats-Unis *« prendraient très au sérieux »* une éventuelle offensive nicaraguayenne au Honduras. A Tegucigalpa, l'émotion est d'autant plus vive que les incidents frontaliers se sont multipliés ces derniers jours.

De notre envoyé spécial

Tegucigalpa. — La mort, le mardi 21 juin, de deux journalistes américains à la frontière du Honduras et du Nicaragua, a fait monter un peu plus la tension entre les deux pays. M. Paz Barnica, ministre hondurien des affaires étrangères, a donné un caractère particulièrement solennel à sa très vive protestation auprès du gouvernement de Managua. L'incident de mardi a porté à son comble, en effet, l'irritation des dirigeants honduriens. Plusieurs incidents du même genre ont eu lieu depuis une semaine. Un autobus a été mitraillé samedi sur la route où ont été tués les Américains entre Cifuentes et Los-Trojes, le long de la frontière. La presse de Tegucigalpa affirme carrément que les journalistes ont été *« assassinés par les sandinistes »*.

Les autorités honduriennes ont affirmé mardi que la route était *« très dangereuse »*. C'est un euphémisme. Jusqu'a Danli, elle est asphaltée. Ensuite, la piste sinueuse escalade des collines boisées et aborde la frontière à Cifuentes. Elle est utilisée par les patrouilles de l'armée hondurienne, mais aussi par les groupes armés antisandinistes qui ont déclenché depuis le début juin une vigoureuse opération de harcèlement contre les positions nicaraguayennes sur le saillant de Jalapa. Leur objectif serait de s'emparer de cette dernière ville. De très violents affrontements ont eu lieu dans ce secteur, depuis deux semaines. Managua a envoyé d'importants renforts de l'armée populaire sandiniste pour épauler les unités de gardes-frontières et les milices sandinistes, qui ont subi des pertes sérieuses. La conquête éventuelle de Jalapa permettrait évidemment à la *contra* (contre-révolution) de solliciter une « reconnaissance » extérieure.

Cette situation favorise les incidents et la confusion, mais aussi le risque d'affrontement direct. Deux patrouilles militaires, hondurienne et nicaraguayenne, se seraient tout récemment trouvées face à face à un autre endroit de la frontière, qui est longue de quelque 800 kilomètres, et que les autorités, nicaraguayennes et honduriennes, admettent ne pas pouvoir contrôler entièrement.

Les quelque 12 kilomètres de route entre Cifuentes et Los-Trojes sont en partie exposés au feu direct des unités sandinistes qui tirent sur tout ce qui bouge. Les groupes antisandinistes ne se déplacent pas dans cette région en véhicules de type militaire tout terrain, mais utilisent des voitures civiles pour leur « marche d'approche ». Officiellement, tous les *contras* se trouvent à l'intérieur du territoire nicaraguayen. Mais les dirigeants de la F.D.N. (Force démocratique nicaraguayenne) ne font guère mystère de la présence au Honduras de certaines de leurs unités combattantes.

C'est dans ce climat tendu — alors que ni les Nicaraguayens ni les Honduriens ne souhaitent, pour des raisons différentes, engager un conflit armé ouvert et direct — que le Congrès de Tegucigalpa a approuvé l'installation sur la côte atlantique, à Puerto-Castilla, d'une base militaire américaine pudiquement qualifiée de *« centre d'entraînement »* pour les soldats salvadoriens. Le projet, lancé en mars 1982 par des conversations secrètes entre Washington et Tefucigalpa, a été vivement critiqué par de nombreux secteurs politiques et syndicaux du Honduras et aussi par l'Eglise. Cent vingt « bérets verts » ont finalement débarqué le 14 juin à Puerto-Castilla, échelon avancé des conseillers américains chargés, dans un premier temps, d'entraîner quelque deux mille cinq cents soldats d'élite salvadoriens et, dans un second temps, de former des militaires d'autres pays d'Amérique latine qui suivaient jusqu'à présent des cours de lutte antiguérilla à l' « Ecole des Amériques » de la zone du canal de Panama. Cette école doit en principe être fermée en 1984.

Le général Alvarez, commandant en chef des forces armées du Honduras, a fait valoir devant le Congrès que ce centre d'entraînement américain permettait aussi aux militaires honduriens de se perfectionner. Cela lui semble d'autant plus nécessaire qu'il existe, selon lui, un « plan Caraïbe » forgé par Cuba visant à développer la subversion à l'intérieur du Honduras.

MARCEL NIEDERGANG.

Canada

LES LIBÉRAUX GAGNENT TROIS ÉLECTIONS PARTIELLES AU QUÉBEC

Montréal *(A.F.P.)*. — Le parti libéral du Québec (P.L.Q.) a remporté trois élections partielles au Québec, lundi 20 juin, infligeant une véritable défaite au parti québécois (P.Q., indépendantiste) de M. René Lévesque. Les comtés de Charlesbourg et Saguenay sont en effet passés aux mains des libéraux avec une forte majorité de voix. Dans celui de Saint-Jacques, auparavant représenté à l'Assemblée nationale par l'ancien ministre M. Claude Charron, l'avance des libéraux est moins marquée.

Ces trois victoires du P.L.Q., qui est l'aile québécoise du parti libéral fédéral dirigé par M. Pierre Elliott Trudeau, constituent un grave revers pour M. Lévesque.

Le P.Q. conserve, après ces scrutins, une large majorité à l'Assemblée nationale québécoise, avec soixante-quatorze sièges. Le P.L.Q. en a quarante-six, et on compte deux indépendants.

AFRIQUE

Maroc

DEUX SEMAINES APRÈS LE SCRUTIN MUNICIPAL

Les fraudes électorales continuent à susciter des remous

Le scrutin municipal et communal du 10 juin à peine clos, le gouvernement marocain a commencé à préparer les législatives, qui devraient se dérouler dans la deuxième quinzaine d'août. La proximité de cette consultation entretient l'effervescence provoquée par l'ampleur des fraudes constatées il y a deux semaines, *chaque jour apportant son* lot de témoignages accablants sur les truquages.

La tension est si vive que M. Ahmed Alaoui, ministre d'État, a lancé un appel, mardi *21 juin*, dans son journal *Maroc-Soir*, demandant aux partis politiques de renoncer à leurs querelles et de maintenir l'unité nationale en prévision du référendum au Sahara occidental, prévu pour décembre.

Il n'y a guère de chances toutefois que le pouvoir accepte « *l'annulation pure et simple* » des élections demandée par des partis nationaux de l'opposition et de la majorité. Les uns et les autres espèrent, apparemment, que la vigueur de leurs protestations limitera, à défaut de l'empêcher, l'intervention directe de l'administration lors des législatives et évitera une nouvelle « *mascarade* » et une « *supercherie électorale* » dont ils feraient les frais, comme l'écrit *Al Bayane*, organe du Parti du progrès et du socialisme (communiste).

Faisant face à la grogne, le ministre de l'intérieur, M. Driss Basri, a commenté les résultats devant le Parlement en concluant que « *les citoyens sont satisfaits du dernier scrutin* ». Aussitôt, M. Mohamed Boucetta, *ministre des affaires* étrangères et secrétaire général de l'Istiqlal, a écrit au premier ministre pour se plaindre de n'avoir pas été informé de cette déclaration et encore moins de son contenu.

Le P.P.S se demande même si la profondeur des divergences que révèle cette démarche au sein du cabinet ne risque pas de provoquer son éclatement. Mais le roi Hassan II, qui va devoir entamer une négociation serrée sur le Sahara occidental, *ne s'accommoderait-il pas d'un passage* dans l'opposition du parti nationaliste, qui a toujours défendu l'idée d'un Grand Maroc, à moins qu'il ne cherche à accroître son actuel embarras en lui faisant avaler de nouvelles couleuvres ?

Dans ce contexte passionnel, l'opposition mais aussi un parti comme l'Istiqlal ne peuvent que s'inquiéter des projets du pouvoir concernant les législatives. Il comporterait deux modifications importantes présentées *comme des « mesures démocratiques »* : un accroissement du nombre des représentants, qui passerait de 268 à 306, dont 204 élus au suffrage universel direct, impliquant un nouveau découpage électoral avantageant le « *parti du roi* », et l'élection de députés « extérieurs » par les Marocains vivant à l'étranger, notamment en France. L'opposition redoute que cette dernière mesure *n'aboutisse au même résultat*, l'ambassadeur et les consuls devant avoir la haute main sur toutes les opérations électorales.

La dégradation de la situation au *Maroc provoque, en tout cas*, des remous dans la communauté des travailleurs immigrés. Des mouvements comme l'Association des Marocains en France, l'Association des travailleurs marocains en France, Ilal Amam, Option révolutionnaire, les comités de lutte contre la répression au Maroc, l'Association des parents et amis des disparus au Maroc, cherchent à mobiliser leurs sympathisants et à alerter l'opinion.

La situation économique

Ils réclament, une fois de plus, la libération des détenus politiques, critiquent le déroulement des derniers procès (*le Monde* du 1er juin), *dénoncent les fraudes électorales et* assurent que de nouvelles arrestations ont eu lieu dans leur pays. Mais, surtout, ils mettent l'accent sur l'aggravation de la situation économique et « *l'extension des maux sociaux tels que la prostitution, la mendicité, la consommation des drogues, l'obscurantisme et la criminalité* », ainsi que « *l'accentuation de la dépendance militaire, économique, politique et culturelle* » vis-à-vis de l'étranger, comme l'écrit *Ilal Amam*, résumant les griefs développés également par les autres organisations.

Sur le plan économique, la Banque du Maroc pour le commerce extérieur vient d'annoncer que le P.N.B. a progressé de 6,8 % en 1982 grâce à une forte hausse de la production céréalière après une année de sécheresse catastrophique. Néanmoins, le déficit de la balance commerciale s'est accru, passant de 10,5 milliards de dirhams (1 dirham = 1,20 F) en 1981 à 13,5 milliards en *1982*, bien que la production du cuivre ait doublé et que l'industrie touristique ait progressé de 16 % ; il est vrai que les phosphates, qui représentent le quart des exportations marocaines, se vendent mal. Le bilan global de 1983 risque d'être aussi peu brillant.

PAUL BALTA.

La Libye accentue sa pression dans le nord du Tchad

0 300 km
LIBYE
Aozou
Bardaï
Zouar
NIGER
Ounianga-Kébir
Faya-Largeau
Fada
TCHAD
KANEM
Biltine
Mao
Moussoro
SOUDAN
Lac Tchad
Ati
Abéché
Massaguet
NIGERIA
N'DJAMENA
Mongo
Kousseri
Am Timan
Bongor
Chari
Laï
Logone
Sarh
Doba
Moundou
Baïbokoum
CAMEROUN
CENTRAFRIQUE

(Suite de la première page.)

Il faut un fameux courage pour entreprendre ce que fait « *Jackson* », le seul commandant de bord du seul DC-4 en état de marche que possède actuellement l'escadrille tchadienne. Car Faya n'est même pas munie d'une balise-radio pour le guider et, après 900 kilomètres de vol au-dessus du désert, le pilote ne peut compter que sur lui. Par temps clair, cela va à peu près : longue de quelque 80 kilomètres, l'enfilade des palmeraies barre le désert, d'est en ouest, d'un trait visible de loin. Mais aujourd'hui, c'est à peine si on voit à 50 mètres. Et si « *Jackson* » s'écarte un peu trop de l'agglomération, il se retrouve au-dessus des batteries de missiles et de canons anti-aériens des « *Libyens* ».

Car l'adversaire – les forces de M. Goukouni Oueddeï – dont les unités prennent la ville en tenaille est qualifié, par tous ici, de « *libyen* ».

Allongé sur son tapis à l'ombre des palmiers de l'ancien mess des sous-officiers français, le préfet, M. Ouardougou Wodji, est formel : « *Il y a beaucoup moins de Tchadiens que de Libyens chez Goukouni. Et je sais de quoi je parle.* »

Ses anciens partisans, ralliés à M. Hissène Habré, disent tous la même chose : « *Goukouni nous a trompés. Il est la marionnette de Kadhafi... Ce sont des cadres libyens qui commandent chez lui. C'est pour ça que nous sommes partis.* » Un vieux notable, dont deux fils ont été tués au combat par les troupes françaises qui soutenaient le président Tombalbaye, au début des années 70, nous met sous le nez le texte du discours prononcé par M. Hissène Habré le 11 juin devant les délégués des quatorze préfectures tchadiennes : « *Avant que les Français ne colonisent le Tchad, les Libyens venaient chercher notre bétail et des esclaves. Aujourd'hui ils veulent plus.* (...) *Qu'il y ait des Tchadiens qui se mettent au service des envahisseurs libyens, cela ne doit pas étonner parce que, même dans le passé, ils ont toujours utilisé des Tchadiens pour venir enlever des esclaves. Hier, les ancêtres de Goukouni servaient de guides aux Libyens. Aujourd'hui, Goukouni ne fait pas autre chose.* »

Les troupes des assaillants sont proches. Elles bivouaquent à une soixantaine de kilomètres au nord-ouest, sur la piste d'Ounianga-Kébir et de l'Ennedi, et à Ellboye, à 35 kilomètres au nord-ouest, sur la piste du Tibesti.

« *Faya ne tombera pas* », affirment des habitants et les cadres de la garnison que l'on peut évaluer entre deux mille cinq cents et trois mille cinq cents hommes. Et il est vrai que Faya n'a jamais été « *prise* ». Le 18 février 1978, la garnison sudiste s'est rendue au Frolinat (Front de libération nationale du Tchad) appuyée par les Libyens, après trois semaines de siège et de pilonnage d'artillerie.

En mai 1980, pendant la deuxième bataille de N'Djamena, les troupes qui la tenaient pour le compte de Goukouni se sont ralliées avec armes et bagages à Hissène Habré. En novembre suivant, écrasés par les orgues de Staline, les blindés et les avions libyens, les hommes de Hissène Habré l'abandonnaient à leur tour. Le 13 février 1982, enfin, une partie des FAP (Forces armées populaires) de M. Goukouni Oueddeï, prenaient la fuite tandis que la majorité se ralliait aux FAN (Forces armées du Nord) de M. Habré qui avaient entrepris leur « *longue marche* ».

Pourquoi Faya ne changerait-elle pas une nouvelle fois de mains ? « *Parce que nous avons un chef, parce que N'Djamena nous envoie des cadres et fait tout pour nous ravitailler, parce que nous sommes motivés, parce que nous savons maintenant que nous nous battons pour notre survie, parce que les Libyens ont trop massacré des nôtres en 1980...* », dit-on dans la palmeraie. *Mais cela ne tient-il pas de l'incantation ?*

Les familles semi-nomades viennent pour la récolte des dattes, du raisin, des melons, des oignons et dressent leurs tentes en forme de barque retournée à la périphérie de la ville. Quelque huit cents élèves emplissent les établissements coraniques et environ deux cent quarante d'entre eux fréquentent l'école « à la française » où les instituteurs tchadiens prennent grand soin des craies, stylos, cahiers et manuels trop rares, cependant que le lycée vient d'ouvrir deux classes de sixième et de cinquième.

Toutefois, M. Habré avoue être « *très inquiet* ». Même si les accès de Faya *semblent* bien gardés à plus de 15 km à la ronde. Et si des avions de « *pays amis* » livrent de l'armement léger depuis quelques semaines sur l'aéroport de N'Djamena, le chef de l'État tchadien juge cette aide « terriblement insuffisante » et surtout « *trop tardive* ». « *Pensez,* nous dit un membre de l'état-major, *que pour savoir exactement où était l'ennemi, nous avons dû le faire survoler samedi dernier par notre seul DC-4 faute de petits avions de reconnaissance.* »

Les vents de sable sont ici les plus violents du Sahara et font avancer les dunes de plusieurs dizaines de mètres durant les quatre mois d'hiver. En cette saison, ils sont toutefois inhabituels et retardent la bataille : sans eux, l'aviation libyenne, qui multipliait les reconnaissances voilà quelques jours, serait déjà intervenue. À Faya comme à N'Djamena, tout le monde en est convaincu au vu des messages captés. « *D'ailleurs*, nous dit M. Hissène Habré, *ceux qui bivouaquent aux abords de la palmeraie ne sont sûrement pas venus pour la récolte des dattes. Ils attendent un appui* ».

CHRISTIAN CONGÉ.

République Sud-Africaine

Le gouvernement referme la brèche ouverte par la Cour suprême à propos du droit des Noirs de résider en zone blanche

De notre correspondant

Johannesburg. – Le déferlement noir sur les villes « blanches » n'aura pas lieu. En tout cas pas légalement. La brèche ouverte dans l'apartheid par la Cour suprême de justice au début du mois (*le Monde* daté 5-6 juin 1983) est presque entièrement colmatée.

La très astucieuse opération de verrouillage des zones « blanches » mise au point par le gouvernement et annoncée mercredi 22 juin, au Cap, s'articule en deux temps. Premier temps, par la voix du docteur Piet Koornhof, ministre des affaires bantoues, rebaptisées « coopération et développement », le pouvoir an*nonce qu'il entend* respecter l'avis de la Cour suprême. Désormais, il est donc acquis qu'un Noir ayant travaillé et vécu quinze ans dans la même *township*, ou a été employé dans la même entreprise durant dix ans, obtiendra, à sa demande, le très rare privilège de pouvoir résider légalement et à vie en zone « blanche » ou, plus exactement, dans les cités-dortoirs réservées aux Africains, à l'orée des villes.

L'épouse et les enfants de moins de seize ans du chef de famille pourront cohabiter avec lui. Fin du premier acte. Explosion de joie dans les centaines de milliers de familles noires concernées. Deuxième temps, celui de la réflexion. Le ministre, que les Africains ont surnommé, il y a longtemps, « *Docteur Piet Promesses* », a assorti l'engagement gouvernemental d'une condition draconienne : les « migrants » (1) pourront faire venir leurs familles s'ils ont un logement « légal » pour les accueillir.

Déjà inscrite dans la loi de 1945, cette condition fera l'objet d'une nouvelle législation « plus précise » qui sera introduite au Parlement dans quelques jours. Mais pour rattraper le simple retard accumulé au cours des vingt dernières années, il faudrait construire au moins un demi-million de logements pour les Noirs. Or l'Etat n'en bâtit plus qu'environ cinq mille par an et le secteur privé, invité à apporter son écot, se fait tirer l'oreille.

Il n'est pas question pour le gouvernement d'accélérer le rythme de la construction, le numéro deux des affaires bantoues, M. Morrison, a été très clair là-dessus : « *Il est grand temps*, a-t-il dit, *que les Noirs prennent conscience de notre attitude, le gouvernement n'a pas les moyens de leur assurer le logement.* » L'obstacle est imparable. Les « migrants » qui souhaitent vivre en famille devront construire leurs propres maisons, à condition qu'ils en aient et les moyens et l'autorisation (2), louer des logements vacants de l'État quand il y en aura, ou racheter ceux qui sont actuellement mis en vente par le gouvernement. Leur nombre s'élève à environ cinq cent mille mais les maisons sont toutes, bien entendu, déjà occupées. La boucle est bouclée.

« *Aucune autre forme de logement – squatting, cohabitation de familles etc. – ne sera tolérée* », a précisé un haut fonctionnaire du ministère concerné. Comme l'a justement dit le docteur Piet Koornhof, « *On peut raisonnablement penser que le nombre de personnes affectées par l'arrêt de la Cour suprême sera relativement limité.* »

PATRICE CLAUDE.

(1) Sont considérés comme « migrants » *tous les travailleurs noirs dé*pourvus du droit de résidence permanent en « zone blanche » et devenus « citoyens » de l'un des quatre bantoustans « indépendants » créés par Pretoria.

(2) *Les terrains des Townships* appartiennent de droit à l'État. Toute construction nouvelle est soumise à autorisation administrative. *Les Noirs* ne peuvent acquérir pour « leur » maison que des baux de quatre-vingt-dix-neuf ans, dont la transmissibilité aux enfants est également soumise à autorisation spéciale. En aucun cas le terrain du logement ne peut devenir propriété de celui qui signe le bail.

DIPLOMATIE

La conférence internationale du travail s'est terminée sur une série d'échecs pour les pays communistes

De notre correspondante

Genève. – Les travaux de la *soixante-neuvième conférence internationale du travail*, qui ont réuni du 1er au 22 juin à Genève mille huit cent cinquante représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de cent trente-huit pays (*le Monde* des 2 et 4 juin), ont marqués par une série d'échecs pour le bloc soviétique.

Jusqu'à présent, les pays de l'Est étaient parvenus, parfois avec l'aide de certains Etats du tiers-monde, à transformer cette conférence annuelle organisée par le Bureau international du travail (B.I.T.) en une tribune politique au service de leurs intérêts. Cette année, leurs tentatives d'affaiblir les structures du B.I.T. – afin notamment d'écarter toute possibilité de contrôle et même toute critique dès que sont signalées chez eux des violations des conventions internationales du travail – ont été décidément trop maladroites. *Les décisions prises par la Pologne* et le Vietnam de se retirer plutôt que d'être mis sur la sellette ne semblent pas avoir troublé le déroulement des travaux. La polémique au sujet des accusations de travail forcé sur les chantiers du gazoduc sibérien a tourné à l'avantage du B.I.T. (*le Monde* daté 5-6 juin), en dépit de la présentation d'un film tendant à prouver que tous les travailleurs y jouissent de conditions d'existence idylliques. L'attaque des pays de l'Est et de Cuba contre le mécanisme du contrôle des conventions a suscité une réaction sans équivoque de la part de M. Francis Blanchard, directeur général du B.I.T. Enfin, *une commission d'enquête* examinera les plaintes contre la Pologne au sujet des violations des conventions internationales du travail nº 87 sur la liberté syndicale et nº 98 sur les *négociations collectives*, sous la direction de M. Nicolas Valticos (Grèce), ancien sous-directeur général du B.I.T.

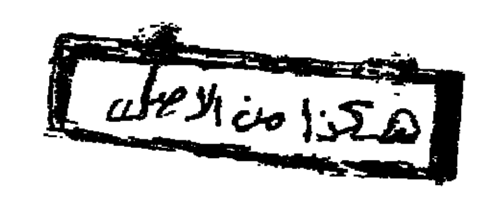
Dans le cadre du débat sur la convention nº 111 (discrimination dans l'emploi), la situation des travailleurs tchécoslovaques licenciés pour avoir signé la Charte 77 a mis en évidence « *des raisons d'inquiétude* ». Il a été décidé par conséquent de placer la Tchécoslovaquie dans la rubrique des « *cas spéciaux* », comme la Pologne l'an dernier, *les deux autres cas spéciaux* de 1983 étant le Chili et la Turquie. Pourtant les pays de l'Est, afin de tenter d'épargner au gouvernement de Prague ce blâme à peine déguisé, n'avaient pas ménagé leurs efforts. Mme Mikhailova, représentante du gouvernement soviétique, avait brandi la menace de « *conséquences imprévisibles* ».

D'autre part, un représentant du syndicat polonais dissous Solidarité a réussi à s'adresser au groupe des travailleurs de la conférence, sous le couvert de la C.I.S.L. (Confédération internationale des syndicats libres) et de la C.M.T. (Confédération mondiale du travail). Son allocution a provoqué la sortie précipitée des représentants des pays de l'Est, à l'exception de la Roumanie et de la Chine.

Enfin, fait rarissime au sein des conférences internationales, où Israël est rituellement condamné, une résolution anti-israélienne particulièrement violente émanant des pays arabes et soutenue par les pays de l'Est a été repoussée.

ISABELLE VICHNIAC.

● *M. Nicolas Oukhanov*, membre *du syndicat* soviétique clandestin SMOT, a été arrêté le 6 juin à Moscou, apprend-on dans son entourage. Le K.G.B. a perquisitionné le même jour les logements de quatre autres *membres du SMOT* et saisi divers documents. – *(A.F.P.)*



EUROPE

Élections sans fièvre en Italie

II. — *Le réalisme socialiste de M. Bettino Craxi*

Les élections italiennes, à la Chambre et au Sénat, ont lieu les 26 et 27 juin. Après avoir décrit la relative passivité de la campagne électorale (*le Monde* du 23 juin), nos envoyés spéciaux interrogent M. Bettino Craxi, secrétaire général du parti socialiste, sur la stratégie et le programme de l'alliance qu'il propose à la démocratie chrétienne.

De nos envoyés spéciaux

Rome. — Voilà deux ans, l'« effet Mitterrand » ou le modèle Schmidt semblaient encourager le dynamisme du parti socialiste italien. Les militants, sensibles aux célébrations, ne discernaient pourtant pas que la « camaraderie » était dans les rites plus que dans les cœurs des dirigeants, déçus, sans le montrer, de constater que leurs anciens voisins de l'Internationale socialiste devenus responsables d'un Etat ou d'un gouvernement reprenaient à leur compte des comportements plus nationaux qu'idéologiques.

Les évolutions des politiques socialistes laissèrent vite perplexes les dirigeants du P.S.I. Leurs amis étrangers ne se posaient d'ailleurs plus en parrains. Si bien qu'aujourd'hui seuls l'« effet Craxi » et sa spécificité proprement italienne sont les atouts d'un parti qui entend montrer à quel point il diffère à la fois des autres socialismes d'Europe de l'Ouest et de ce qu'il a été.

1976 a marqué pour le P.S.I. l'amorce du changement. Revenu au pouvoir dans la majorité de centre-gauche, il n'avait jamais cessé d'osciller entre ses deux stratégies : être au gouvernement avec la démocratie chrétienne ou dans l'opposition avec le parti communiste, de toute façon en position subalterne. Ce schéma unique, pratiqué depuis la guerre, le laissait épuisé et déchiré. Il le paya d'un sévère échec aux législatives de 1976.

Ce fut l'heure de Bettino Craxi, considéré comme le dauphin de Pietro Nenni, devenu depuis une vingtaine d'années le théoricien de l'« autonomisme ». N'ayant, au départ, que 12 % des délégués au congrès, M. Craxi, tenant du socialisme humaniste, se fait élire de justesse secrétaire général du P.S.I. Cinq ans plus tard, au congrès de Palerme, il rassemblait 70 % des suffrages.

Les portraits des affiches électorales gomment nécessairement les traits réels ; ils soulignent la banalité rassurante des chefs charismatiques. Et la photo de M. Bettino Craxi, seule à illustrer les affiches socialistes, en ferait un bel adolescent sans révolte n'était sa calvitie. Or c'est l'homme d'une très longue lutte, d'une certaine rudesse de tempérament, que son efficacité et son goût de la *« Realpolitik »* firent surnommer *« l'Allemand du P.S.I. »*.

Né en 1934, membre de l'appareil socialiste dès l'âge de vingt ans, secrétaire de la fédération de Milan à force de patience, il fut élu député en 1968 en même temps que vice-secrétaire du parti. Orateur sobre et pragmatique, il restaura à partir de 1976 l'unité du parti en cassant les *« courants »*. Attaqué sur tous les fronts, taxé de *« bonapartisme »* ou de *« mussolinisme »*, il n'en fut pas moins réélu secrétaire général avec les plus fortes majorités. Sans doute meilleur stratège que tacticien, il n'a visé qu'à renverser les rapports de force entre socialistes et communistes, refusant à gauche aussi bien le compromis historique que l'*« alternative »* et, à droite, l'aliénation dans les rets de la démocratie chrétienne.

Une alliance avec la D.C.

L'alliance à égalité pour une période de trois ans, telle a été, dans cette logique, sa récente proposition à la D.C. L'analyse qui la fonde déborde largement la seule campagne électorale.

« *Nous avions*, nous dit-il, *demandé les élections anticipées pour sortir d'une grande confusion et poser les bases d'un programme étalé sur plusieurs années, pas nécessairement sur une législature. Il comporte deux conditions préalables : un engagement de stabilité de la part des partis qui l'acceptent et des réformes institutionnelles qui rendraient le pays plus gouvernable. Il s'agit de faire une « démocratie gouvernante ».*

» Les milieux conservateurs ont mené, dans cette campagne, une offensive un peu velléitaire, assez confuse, afin que l'équilibre qui sortira du scrutin soit orienté à droite. Si tel est le cas, il sera précaire et nous resterons dans l'opposition pour le faire sauter.

— Et l'orientation que vous proposez ?

— *Je préconise un accord durable pour une direction progressiste du gouvernement qui repose sur cinq points essentiels :*

» — Contre l'inflation et le chômage, des mesures graduelles doivent éviter les lacérations et les contrecoups que l'état social et l'économie ne peuvent supporter ;

» — Une politique sociale rationnelle et sélective, réformant les mesures d'assistance mal gérées, mais sans démanteler le système. On ne peut tout donner à tous ;

» — Une offensive énergique contre la grande criminalité ;

» — La liquidation des reliquats du terrorisme, le renforcement de la défense contre l'espionnage et les grands trafics de drogue téléguidés de l'étranger ;

» — En politique étrangère, nous confirmons les décisions prises pour l'installation de missiles de croisière, en souhaitant que le dialogue puisse se tenir à Genève.

— Ces points figurent, plus ou moins, dans tous les programmes...

— *Il est certain qu'à lire les programmes des partis, les distances entre eux sont réduites en ce qui concerne les intentions. Ce sont les propositions concrètes qui sont diversifiées.*

— Comment concilier votre souci de la stabilité avec le fait que le parti socialiste ait fait tomber les deux derniers gouvernements ?

— *Nous avons soutenu les derniers cabinets dans les conditions les plus onéreuses pour nous. Ils sont tombés victimes du scrutin secret qui a permis à leurs adversaires dans leur propre majorité de voter contre eux.*

— Proposez-vous d'aborder ce point dans votre réforme des institutions ?

— *Bien qu'elle se heurte à l'esprit conservateur de l'ensemble du monde politique, une partie de cette réforme doit être faite aussitôt après les élections, en particulier l'abolition du scrutin secret.*

» D'une façon plus globale, il s'agit de permettre au Parlement d'en finir avec la dégénérescence de ses méthodes et à l'exécution de prendre des décisions plus rapides.

— Envisagez-vous des textes d'application de la clause constitutionnelle autorisant les partis et les syndicats ?

— *Il est nécessaire en effet de faire une loi qui n'a jamais été édictée, mais ceci à seule fin d'adapter les textes aux réalités, non pas pour satisfaire de vieilles revendications de la droite. Au demeurant, tout ce qui concerne les comportements collectifs peut-il s'inscrite dans une loi ?*

— Vous refusez l'« alternative de gouvernement » proposée par M. Enrico Berlinguer.

— *Oui, car les conditions politiques pour former une telle majorité n'existent pas. En Italie, on ne gouverne pas avec 51 % des suffrages du Parlement. Même cinquante voix de majorité ne suffisent pas. D'ailleurs, une majorité d'alternative exigerait que les partis laïques de centre-gauche soient disposés à y entrer, ce qui n'est pas le cas.*

» De toute façon, le parti communiste devrait être beaucoup plus réformiste, beaucoup plus occidental.

— Quelle comparaison résumerait votre projet ?

— *Faire passer le système politique d'une architecture baroque à une architecture fonctionnelle.*

— Rencontrez-vous un large écho ?

— *La campagne électorale a complètement changé de méthodes avec l'intervention massive de la télévision privée. Elle a suscité un intérêt tel que les électeurs sont sortis dans la rue. En ce qui me concerne, j'ai trouvé des meetings plus nombreux que jamais. Et, depuis un an, deux personnes sont en tête des sondages : 1er Craxi, 2e Agnelli.*

— Les arrestations d'élus socialistes accusés de corruption auront-elles des répercussions ?

— *Si l'on s'en tient aux condamnations fermes contre des administrateurs publics et non aux inculpations, les chiffres sont les suivants : sur 70 verdicts prononcés depuis quatre ans, 33 touchent la démocratie chrétienne, 23 les communistes, 13 les socialistes. Les autres appartiennent à des partis différents. »*

Ecartés, traités en satellites, les autres partis laïques (sociaux-démocrates, républicains), indispensables pourtant à toute majorité. La démocratie chrétienne feint d'être défiée. Bettino Craxi feint d'être le maître du jeu. Mais ce sont là de simples postures électorales, et tous les partenaires songent aux lendemains, à commencer par les éventuels candidats à la présidence du conseil.

Le programme socialiste, dans son pragmatisme, ressemble au diagnostic que tous peuvent accepter. Mais l'exclusion des communistes, réaffirmée par M. Craxi, ne risque-t-elle pas de provoquer sa propre mise en question si le P.S.I. essuie un échec électoral qu'il interpréterait comme celui de la gestion du secrétaire général ?

Il y a un an, les socialistes s'attribuaient de 18 à 15 % des suffrages. Récemment, ils baissaient la barre à 13 %. A quel niveau proclameraient-ils la défaite ? Bénéficierait-elle aux communistes ?

La démocratie chrétienne, quant à elle, est assurée que, trois points gagnés ou perdus ne modifieront pas le pouvoir de décider de ses alliances.

Propos recueillis par
JACQUES NOBÉCOURT
et PHILIPPE PONS.

Prochain article :

LA « NOUVELLE CULTURE » DE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

— *(Publicité)* —

Negri candidat

La presse dans la campagne électorale italienne du 26 juin a remarqué la baisse de tonus politique. Cette apparence de désenchantement ne devrait pas faire oublier le caractère dramatique des élections : elles décideront de la liberté ou de la détention d'Antonio Negri dans le procès du 7 avril.

Bien que la presse italienne n'aime pas souligner le sens de cette candidature, elle apparaît au centre du débat sur la possible transition italienne au-delà des années de plomb, c'est-à-dire la restauration d'un nouveau climat de réforme ; le démantèlement de la législation spéciale, l'annulation des actuelles mesures d'incarcération qui permettent jusqu'à 10 ans et 8 mois de détention préventive.

Comme Negri l'a déclaré, son éventuelle élection n'est aucunement une tentative d'éviter le procès. Ce procès, imploré à plusieurs reprises par les inculpés du 7 avril, se poursuivra. Le mandat parlementaire sera un instrument de plus pour approfondir la connaissance sur ces années, jusqu'à aujourd'hui évaluées et discutées uniquement à l'intérieur d'un tribunal. Pour le parti radical, présenter Negri aux élections est un geste qui s'inscrit dans sa protestation ouverte contre le système inquisitoire et l'étendue de ses dégradations.

Le procès du 7 avril est un procès politique parce qu'il entre dans la conjoncture électorale, mais aussi pour d'autres raisons qui sont la nature des accusations et la structure même de l'instruction. Tout a été irrégulier dans ce procès : nomination du juge, violations des droits de la défense, invalidité des « preuves ». Le contenu politique ressort clairement dans les réponses précises des inculpés aux accusations entièrement construites à partir des déclarations des « repentis » qui, on le sait, ont assumé à l'intérieur de cette instruction fumeuse le rôle « objectif » réservé aux faits. Aucune preuve concrèten'est apportée. L'existence d'une organisation occulte n'est fondée que sur certains textes publiés en 1971 dans « Potere Operaio ». La thèse Calogero d'une organisation terroriste, centralisée, clandestine, agissant à l'échelle nationale, partant de « Potere Operaio », et aboutissant au chef tout-puissant et invisible, Toni Negri, s'écroule. L'existence de mouvements de transformations qui, à partir de 1970 se sont écartés des mouvements traditionnels, est un problème que la gauche italienne a évacué en refusant de se confronter aux analyses sur la crise et aux théories de la libération dont ces mouvements étaient porteurs. « L'insurrection, dit Negri au procès, a été 1968 : l'expérience des forces ouvrières et innovatrices... La contre-attaque patronale et étatique a été lourde. Le problème était de préserver les formes d'avant-garde liées à l'utopie concrète de 68, et de chercher à resserrer la faille ouverte entre mouvements traditionnels et nouveaux... » Face à l'impossibilité de combler cette cassure, le projet de l'Autonomie a été de recréer une nouvelle utopie qui n'a rien commun avec le terrorisme et s'oppose à lui. Le procès du 7 avril ne serait-il pas la « grande erreur » de l'Etat dans sa lutte contre le terrorisme ? Non, une expérimentation juridique pour limiter et emprisonner un conflit social ?

Lorsque, il y a plus de 4 ans, Negri et ses coinculpés ont été arrêtés, presque personne dans les partis politiques en Italie n'affirma publiquement que les forces du compromis historique avaient transformé une bataille politique en bataille judiciaire à coups d'accusation de meurtres, notamment celui d'Aldo Moro. Aujourd'hui, on doit constater que la conviction exprimée par Rossana Rossanda est acceptée.

Ce que les « culpabilistes » n'ont pas compris, c'est qu'indépendamment du succès ou pas de la candidature de A. Negri le procès ne pourra plus être ramené à la petite histoire des repentis : d'ailleurs, Carlo Fioroni ne s'est même pas rendu à Rome pour soutenir ses accusations ; ce qui joue contre les thèses de l'accusation, en faveur de ce que les inculpés du 7 avril ont toujours affirmé, à savoir qu'ils ne pouvaient pas être utilisés en tant que boucs émissaires des énormes contradictions de l'affrontement social — parfois très dur — qui s'est développé en Italie pendant les quinze dernières années.

DANY RATAJAK.
27, rue Morand - Paris 11e

EUROPE

EN RAISON DES RISQUES DE MANIFESTATIONS A LIÈGE

La visite de M. Mitterrand en Belgique serait reportée au mois d'octobre

De notre correspondant

Bruxelles. – La visite de M. Mitterrand en Belgique, prévue tout d'abord du 6 au 8 juillet, va être reportée. Le journal *le Soir*, qui y avait fait allusion dès le 16 juin (*le Monde* du 18 juin), fait état dans son édition du jeudi 23 juin d'une information « *de bonne source* » indiquant que le voyage du président français en Belgique serait renvoyé « *d'un commun accord* » à une date ultérieure, probablement du 12 au 14 octobre. Le communiqué officiel sur ce sujet ne devrait toutefois être publié qu'au début de la semaine prochaine (1).

M. Mitterrand ne pouvait se rendre en Belgique sans aller à Liège, ville titulaire de la Légion d'honneur pour sa résistance à l'envahisseur allemand durant la guerre de 1914-1918, et sans doute la plus francophile du royaume. Mais la situation y est aujourd'hui explosive. Bastion du parti socialiste, Liège se bat pour sauver, en partie au moins, l'entreprise sidérurgique Cockerill-Sambre, dont la survie est menacée depuis bien des mois déjà. De plus, la ville elle-même, dont les finances enregistrent un déficit de quelque 40 milliards de francs belges, est en état de cessation de paiement. Depuis plusieurs mois, le personnel communal n'est plus payé qu'avec de longs retards, et grâce aux « ballons d'oxygène » du gouvernement de Bruxelles.

Jusqu'ici, les tractations entre Liège, le Conseil exécutif wallon et le gouvernement central n'ont pas encore permis d'aboutir à un accord *sur un plan d'assainissement financier*, qui, de toute manière, sera très douloureux. Aussi les grèves, les manifestations, les affrontements et les « marches sur Bruxelles » se sont-ils succédé ces temps derniers, sans que l'on voie se dessiner la solution qui permettrait de sauver les finances communales ou d'assurer la survie de l'aciérie de Seraing.

Etant donné les nombreux rapports entre le nord de la France et la région liégeoise (M. Mauroy est d'ailleurs un ami très proche du bourgmestre de Liège), la venue de M. Mitterrand poserait donc, à l'heure actuelle, des problèmes sérieux. Il est assez compréhensible, dans ces conditions, que ni à Bruxelles ni à Paris on ne veuille courir le risque de voir la visite d'un président français donner lieu à de violentes manifestations contre la politique du gouvernement belge.

JEAN WETZ.

(1) On confirme, dans l'entourage du président de la République, que Paris et Bruxelles se sont mis d'accord pour reporter cette visite officielle au début de l'automne.

Grande-Bretagne

DANS LE DISCOURS DU TRONE

Mme Thatcher se défend de vouloir durcir sa politique

De notre correspondant

Londres. – Dans le discours du trône, lu par la reine le mercredi 22 juin devant les deux Chambres du Parlement, Mme Thatcher a présenté le programme de son gouvernement pour la première session de la nouvelle législature. Les principaux thèmes du manifeste électoral conservateur s'y retrouvent. La politique économique menée depuis 1979 sera poursuivie. La priorité est donnée à une réduction continue de l'inflation, au maintien du contrôle sur les dépenses publiques et à la poursuite d'une stratégie financière « *fondée sur une monnaie saine et une diminution du déficit public* ». Les conservateurs modérés, qui espéraient, sans trop y croire, que les premiers succès remportés dans la lutte contre l'inflation inciteraient le gouvernement à lâcher un peu de lest, en sont pour leurs frais.

La deuxième priorité est donnée à la « *démocratisation* » des syndicats. Mme Thatcher est décidée à restreindre les pouvoirs des dirigeants syndicaux, mais elle paraît vouloir avancer prudemment. Une loi obligera les fédérations à organiser périodiquement des scrutins auprès de leurs adhérents pour la nomination des dirigeants et des consultations sur la levée des « *cotisations politiques* » et leur destination. Actuellement, tous les adhérents des syndicats paient une cotisation politique en même temps que leur cotisation syndicale, sauf s'ils s'y refusent expressément. Le produit de cette cotisation politique permet aux syndicats de financer le parti travailliste.

Le gouvernement britannique entend ensuite poursuivre la privatisation des entreprises publiques, notamment des télécommunications (séparées des postes depuis la précédente législature), dont 51 % des actions seront proposés au public. Un autre projet très controversé durant la campagne électorale est repoussé à une prochaine session. Il s'agit de la suppression des conseils généraux des grandes agglomérations urbaines, qui, à l'instar du conseil du Grand Londres, sont souvent dominés par les travaillistes.

Dans l'ensemble, le discours du trône a donné une grande impression de continuité, qui n'est pas fortuite. Mme Thatcher a voulu montrer que les élections du 9 juin n'avaient fait que conforter la stratégie suivie depuis quatre ans et que, contrairement aux accusations de ses adversaires, elle n'avait pas de « *programme secret* » dont elle aurait cherché à cacher le « *radicalisme* » à ses électeurs.

DANIEL VERNET.

R.F.A.

Le rapatriement volontaire d'une partie des travailleurs immigrés va être encouragé par des primes

De notre correspondant

Bonn. – Le gouvernement fédéral a mis, jeudi 23 juin, la dernière main à un projet de loi portant sur le rapatriement volontaire des travailleurs étrangers en provenance des pays extérieurs à la Communauté européenne, principalement la Turquie, la Yougoslavie, le Portugal, l'Espagne, le Maroc, la Tunisie et la Corée. Le mouvement envisagé est d'ampleur plutôt modeste. D'après le ministre du travail, M. Norbert Blüm, il pourrait toucher sept mille personnes en 1983, et douze mille l'année suivante.

La loi s'appliquerait aux travailleurs mis en chômage entre octobre 1983 et fin juin 1984, ou en chômage partiel depuis six mois. Le gouvernement fédéral leur offre une aide au départ de 10 500 marks (1) plus une prime de 1 500 marks par enfant, étant entendu – c'est une condition *sine qua non* – que le rapatrié volontaire remmènera avec lui toute sa famille. Il pourra également récupérer ses versements aux caisses de retraite, ce qu'il ne pouvait faire auparavant que deux ans après son retour au pays natal. Il en coûtera quelque 600 millions de marks à ces caisses, qu'elles retrouveront en économies ultérieures.

Plusieurs critiques ont été adressées au projet de loi, qui ne devrait pas venir en discussion au Bundestag avant l'automne. Tout d'abord, on fait remarquer que l'incitation au rapatriement ne sensibilisera que les meilleurs éléments, ceux qui sont assez qualifiés et débrouillards pour refaire carrière dans leur contrée d'origine. Elle ne diminuera en rien le nombre des cent vingt mille Turcs au chômage (trois cent mille chômeurs, soit plus de 10 % du montant total, sont des étrangers), si bien que les aumôniers protestants des communautés d'ouvriers étrangers ont recommandé à leurs ouailles de ne pas profiter de l'aide au rapatriement, qu'ils jugent de toute façon insuffisante.

Une fois payés le prix du transport, les droits de douanes pour le mobilier déménagé, les frais d'installation et de réinsertion, que restera-t-il aux ex-immigrés ? Pas grand-chose. Et ils auront non seulement perdu les allocations qu'ils recevaient en Allemagne, mais leur droit à la retraite. Une fois sortis de la République fédérale, les rapatriés pourront y revenir en touristes, mais non pour y chercher du travail. C'est donc, ajoutent les adversaires du projet, un marché de dupe qu'on leur propose.

Pour le gouvernement fédéral, c'est, au contraire, une mesure d'accompagnement de l'aide au développement, et un moyen de « décongestionner » les colonies étrangères, rendant ainsi moins problématique l'intégration de ceux qui resteront. Cette intégration est très difficile pour le million et demi de citoyens turcs qui vivent repliés sur eux-mêmes dans de véritables ghettos, et parmi lesquels l'intégrisme musulman gagne du terrain.

ALAIN CLÉMENT.

(1) La valeur actuelle du mark est d'environ 3 francs français.

U.R.S.S.

DE CONCERT AVEC M. DOLGUIKH

M. Romanov est chargé de la politique industrielle au secrétariat du parti

De notre envoyé spécial

Moscou. – La dernière session plénière du comité central, qui n'a que très peu modifié la composition de la direction du parti, n'a également été suivie que d'un minimum de changements dans les attributions des membres du secrétariat.

Selon les sources les plus autorisées, le dernier venu au sein de cet *organisme, M. Romanov – déjà* membre du bureau politique, – est en charge d'une partie de l'industrie, domaine qu'il partage avec M. Dolguikh, sans que les fonctions respectives de chacun soient précisées. Toujours dans le domaine de l'économie, M. Ryjkov est chargé de « *la politique économique générale du parti* », et M. Gorbatchev reste responsable de l'agriculture, plus précisément de la réalisation du « programme alimentaire » arrêté en mai 1982.

Conservent également leurs anciennes fonctions MM. Kapitonov (département « organisation », c'est-à-dire nominations et mutations des cadres du parti), Ponomarev (liaisons internationales) et Roussakov (relations avec les pays socialistes). M. Tchernenko, enfin, garde la haute main à la fois sur le « département général » du comité central et sur l'idéologie, étant assisté dans ce dernier domaine par M. Zimianine.

On précise de même source que les réunions du secrétariat sont présidées par M. Tchernenko. En dépit de son jeune âge (cinquante-deux ans), c'est M. Gorbatchev qui le remplace dans cette fonction en cas d'absence.

De source généralement bien informée, on croit savoir, d'autre part, que le Soviet suprême de la République de Russie, qui se réunit vendredi 24 juin à Moscou, désignera à *la tête du gouvernement* de la R.S.F.S.R. M. Vitali Vorotnikov, en remplacement de M. Solomentsev, nommé la semaine dernière à la présidence du comité de contrôle du parti. La promotion de M. Vorotnikov, qui a déjà occupé pendant plusieurs années les fonctions de premier vice-premier ministre de la République de Russie (1975-1979), donne un aspect « protocolaire » à sa nomination par le comité central au rang de suppléant du bureau politique, l'usage voulant en général que *le chef du gouvernement de la* R.S.F.S.R. – de loin la plus vaste de toutes les Républiques de l'Union soviétique – siège au sein de cet organisme.

ALAIN JACOB.

● *Une délégation soviétique* conduite par M. Zimianine, secrétaire du comité central du parti communiste de l'U.R.S.S., et comprenant M. Zagladine, premier chef adjoint du département international du comité central, séjournera en France du 27 juin au 3 juillet, à l'invitation de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Cette visite, qui fait suite à celle qu'une délégation parlementaire française, présidée par M. Maurice Faure, avait faite à Moscou, en octobre 1982, est la première qu'un groupe soviétique de ce niveau rend en France depuis l'expulsion de quarante-sept fonctionnaires soviétiques au début d'avril.

LA FIN DE LA VISITE DE JEAN-PAUL II EN POLOGNE

Un ultime appel à la lutte

(Suite de la première page.)

Cela était d'autant plus nécessaire que la visite pontificale crée une forte tension dans l'appareil : la *dernière réunion du bureau politique* mardi aurait été interrompue et reportée à une date ultérieure.

Le bureau de presse de l'épiscopat ne paraît cependant absolument pas disposé à confirmer que l'entretien a bien eu lieu à la demande de l'Église, et publié à 2 heures du matin son propre communiqué. On y lit que la visite du pape s'est terminée avec la réunion du synode, que la journée de jeudi sera privée et que – comme prévu – « *les autorités de l'État et de l'Église salueront le souverain pontife à son départ de l'aéroport de Cracovie* ». Le tête à tête avec le général n'est tout simplement pas mentionné si ce n'est implicitement pour faire comprendre que, puisqu'il a eu lieu après la fin de la visite, il était de caractère privé, tout comme la rencontre avec M. Walesa. Jean-Paul II n'entend pas, en laissant accréditer le bilan des autorités, donner à penser qu'il partage leurs positions.

Ce n'est pas un démenti direct. Mais c'est une sèche mise au point qui permet pas pour autant d'exclure l'idée d'un dialogue naissant entre le pape et le général Jaruzelski. Ce serait en effet pour le pouvoir une intelligente façon d'affirmer à la dernière minute le succès politique dont Cracovie ne donnait pas mercredi l'image.

Cracovie, ville libre

Venu de tout le sud du pays, mais aussi de l'est, du nord et de l'ouest, un million et demi de personnes attend à dix heures le pape sur la pelouse de Blonia, à l'entrée de la ville. Banderoles, drapeaux de la Pologne, de la vierge, du Vatican, une foule enthousiaste, affectueuse et révérante à la fois, rien ne manque au rendez-vous. C'est la dix-neuvième homélie en sept jours, et le propos, comme d'ordinaire, va crescendo. D'abord les citations de psaumes, puis la béatification de deux religieux polonais du dix-neuvième siècle. Tous deux ont participé à l'insurrection de 1863, contre la Russie tsariste : « *L'insurrection fut* (pour eux) *une étape vers la sainteté, laquelle est l'héroïsme de toute vie* », dit le pape, pour ajouter après une longue réflexion religieuse que « *les saints* (...) *montrent le chemin de la victoire que Dieu apporte dans l'histoire de l'homme.* »

« *Tout homme,* poursuit-il, *est appelé à une telle victoire. Y est appelé tout Polonais qui fixe le regard sur les exemples de ses saints* (...) *Leur élévation* (..) *est le signe de cette force, qui est plus puissante que toute faiblesse humaine, que toute situation, même la plus difficile, et même que la domination abusive. Je vous demande d'appeler par leur nom ces faiblesses, ces situations, de les combattre constamment* (applaudissements). *Vous devez être forts de la force de la Foi, vous devez être fidèles ! aujourd'hui plus qu'en toute autre époque* (...), *vous devez être forts de la force de l'espérance* (...) *La nation en tant que communauté particulière est, elle aussi, appelée à la victoire grâce à la Foi, l'espérance et l'amour ; grâce à la force de la vérité, de la liberté et de la justice* (applaudissements). *Jésus-Christ je te demande une telle victoire* (applaudissements), *Jésus-Christ ! je te recommande l'avenir de ma nation.* » Une citation biblique, en conclusion, soulève une ovation : « *Passerai-je un ravin de ténèbres ? Je ne crains aucun mal car tu es avec moi.* »

« Jaruzelski, confesse-toi ! »

La dispersion de cette foule forme un immense cortège dont deux des tronçons forment, eux, une manifestation en faveur de Solidarité. La musique des guitares et celle des orchestres folkloriques se mêlent aux chants religieux et aux slogans. La milice omniprésente n'intervient que pour appeler au calme.

Cracovie, tangante, émue et finalement joyeuse, a déjà pris l'allure d'une ville libre où coexistent pour un jour le régime et la liberté.

A 17 heures, le pape est à Nowa Huta pour consacrer l'église de Mistrzujowice nouvellement construite. Nowa-Huta c'est la ville nouvelle, dont Andrzej Wajda a raconté l'histoire dans *l'Homme de marbre*. Construite au début du régime, face à Cracovie, l'ancienne capitale royale, elle devait être le symbole même du communisme bâtisseur ouvrier et industriel. C'est ici que les manifestations organisées le 31 août et le 1er mai dernier avec Solidarité *ont été les plus puissantes* de tout le pays. Plusieurs centaines de milliers de familles ouvrières sont venues de l'aciérie, mais aussi d'un grand nombre de très grandes entreprises de Pologne. Jamais il n'y aura eu tant de banderoles de Solidarité s'élevant entre les H.L.M. et les champs, qui se croisent en une ovation permanente. « *Nous somme là, nous veillons, nous nous souvenons* », disent les grandes banderoles, reprenant les paroles prononcées par le pape à Czestochowa. « *Entend, Père, les voix de derrière les barreaux* », dit une autre, signée « *Solidarité des emprisonnés* ».

« *Le pape est avec nous !* », scande-t-on quand Jean-Paul II arrive. Oh, que oui ! Il évoque sans détails – mais chacun les connaît parfaitement – le long combat d'un prêtre, l'abbé Kurzeta, pour que cette église soit construite. Harcelé par la milice (ce n'est pas dit), se dépensant sans compter (c'est dit), il est mort à trente-neuf ans. Mais il avait voulu et il a gagné. Et « *c'est toute la communauté* (...) *de Mistrzejowice*, dit Jean-Paul II, *qui a construit ici son avenir. Et elle doit continuer à le construire. La journée d'aujourd'hui ne doit pas être le jour de la fin, mais le jour du commencement* » (applaudissements).

La « *vérité* », l'arme de la Foi et de la « *solidarité chrétienne* », la « *dignité* » du travail et celle de l'homme, tout vient ensuite tout naturellement dans ce message qui dit clairement : luttez, luttez pacifiquement, mais luttez et gagnez !

« *La Pologne est avec le pape !* », scande la foule et le pape répond : « *Merci de ces paroles, et si la Pologne est avec le pape, sachez que le pape est avec la Pologne* ».

Quand la papamobile s'éloigne, toutes les mains font le signe de la victoire, toutes les bouches crient « *Solidarité !* ». La dispersion est une manifestation puissante qui scande deux heures durant, canalisée, mais sans plus, par la milice : « *Nos meilleurs souhaits à la clandestinité !* », « *Pas de liberté sans Solidarité* », « *Jaruzelski, confesse-toi !* » Ce slogan déclenche l'hilarité, et aux miliciens impassibles on lance : « *Lâchez vos matraques, on vous pardonne* ». Toutes les fenêtres de Nowa-Huta, toutes sans exception sont décorées du portrait du pape. De ce pape qui devait s'entretenir, ce jeudi, avec M. Walesa et quitter ensuite son pays pour regagner son Etat.

BERNARD GUETTA.

UNE VINGTAINE DE DIRIGEANTS DE PARTIS DE DROITE SE RÉUNISSENT A LONDRES POUR FONDER UNE « UNION DÉMOCRATIQUE INTERNATIONALE »

Une vingtaine de dirigeants de partis politiques de droite se réunissent à partir de ce jeudi 23 juin, à Londres, pour constituer une Union démocratique internationale qui doit notamment regrouper deux organisations existant déjà, l'Union démocratique européenne et l'Union démocratique du Pacifique.

Parmi les différentes formations qui ont ainsi décidé de coordonner leur action figurent le parti conservateur britannique, la C.D.U. ouest-allemande et le R.P.R., dont le président, M. Jacques Chirac, devait donner une conférence de presse en fin d'après-midi dans la capitale britannique. M. Kaare Willock, premier ministre norvégien, M. Poul Schlueter, son homologue danois, le ministre-président de Bavière, M, Franz Josef Strauss, ainsi que le vice-président George Bush pour le parti républicain américain, devaient également prendre part à la réunion. Celle-ci, qui s'achèvera dimanche, fait suite à la rencontre qui avait eu lieu l'été dernier à Paris (*le Monde* des 3, 4-5 et 6 juillet 1982).

OCÉANIE

EN MISSION DANS LE PACIFIQUE SUD

M. Régis Debray invite les scientifiques de la région à visiter Mururoa

M. Régis Debray, conseiller du président de la République, est arrivé lundi 20 juin dans la capitale australienne, à l'occasion d'un voyage dans plusieurs pays du Pacifique sud destiné à expliquer la politique française dans la région, et en particulier la poursuite des expériences nucléaires, ainsi que le problème de la Nouvelle-Calédonie.

M. Debray, qui a déjà visité Vanuatu, Fidji et la Nouvelle-Zélande, et qui se rendra ensuite en Papouasie-Nouvelle-Guinée, a invité les pays membres du Forum du Pacifique sud (qui regroupe tous les pays indépendants de la région) à envoyer des observateurs scientifiques au centre d'essais nucléaires de Mururoa, en Polynésie-Française.

M. Debray avait indiqué en Nouvelle-Zélande qu'il s'agissait d'une « *initiative sans précédent* ».

On note cependant, de source diplomatique à Canberra, que ces scientifiques ne pourront assister à une explosion nucléaire, « *le gouvernement français établissant une distinction absolue entre les inspections et la surveillance* ». Le prochain sommet du Forum, qui se tiendra en août, examinera, comme chaque année, la politique française dans la région et devrait, comme à l'accoutumée, condamner les essais nucléaires de Mururoa.

Au cours de son séjour à Canberra, M. Debray s'est entretenu avec le ministre australien des affaires étrangères, M. Hayden, et avec le premier ministre, M. Hawke, qui rentre d'un voyage qui l'a conduit, entre autres, à Paris (*le Monde* du 11 juin) et aux Etats-Unis.

Cette dernière étape a permis au nouveau premier ministre travailliste de réaffirmer que l'alliance avec les Etats-Unis – qui maintiennent des bases en Australie – était fondamentale, même si ses modalités doivent évoluer avec le temps. « *Le risque couru par l'Australie* (en raison de cette alliance), a-t-il dit à Washington, *doit être comparé à l'intérêt que nous trouvons à soutenir l'effort de dissuasion globale américain.* » – P. de B.

Le Monde

politique

Une cinquantaine de personnalités politiques et syndicales se proposent d'agir pour une « alternative de gauche »

Une cinquantaine de militants de gauche, signataires de l'appel « Pour l'union dans les luttes », en décembre 1979, expriment, dans un texte commun, leur inquiétude devant l'évolution de la situation politique. Ils se prononcent pour une politique de « fermeté » face aux « pressions économiques » et de non, alignement sur le plan international, et ils proposent, pour défendre ces options, la création de « cercles de l'alternative de gauche ».

On retrouve, parmi les signataires de ce texte, les composantes de l'appel « Pour l'union dans les luttes », auquel cent quarante mille personnes avaient apporté leur soutien en 1980. L'une de ces composantes, toutefois, est absente ; aucun socialiste, en effet, n'a signé ce nouvel appel, afin qu'il ne puisse être considéré comme une tentative d'interférer dans le débat préparatoire au congrès de Bourg-en-Bresse.

Cette initiative est donc patronnée par des intellectuels communistes « critiques », comme MM. Guy Bois, Raymond Jean et Robert Lamblin ; d'anciens dirigeants de la C.G.T., comme M. René Buhl ; des responsables C.F.D.T., comme M. M. Gilbert Declercq et Léon Dion, et des animateurs minoritaires du P.S.U., comme M. Victor Leduc.

Voici le texte intégral de cet appel :

« L'espérance du 10 mai a deux ans. Elle signifiait la construction fondée sur : de nouveaux rapports sociaux et de travail ; la correction des inégalités et l'élargissement des libertés ; la priorité à l'emploi, à l'éducation et à la formation ; l'élévation du niveau de vie, notamment pour les plus défavorisés ; l'amélioration des conditions de travail et la réduction de sa durée ; la décentralisation des pouvoirs à tous les niveaux.

» Elle se nourrissait des objectifs généraux de la défense de la paix, du désarmement, de la solidarité avec les peuples en lutte pour leur émancipation économique et politique, justifiant notre action constante sur la scène internationale.

» Nous lui demeurons profondément attachés.

» Cependant, malgré les réalisations incontestables – nationalisations, libertés, mesures sociales, – l'espoir a fait place au doute et à l'inquiétude. Non que nous ignorions l'étendue des obstacles à l'action du gouvernement. Mais comment ne pas s'alarmer de la montée de trois phénomènes :

» 1. La pression du capitalisme international ne cesse de croître ; il ne peut tolérer l'émergence de réponses neuves à la crise, et ses rafales spéculatives poussent l'économie nationale dans une spirale dépressive (dévaluation aggravant le déficit extérieur, puis l'endettement, et préparant la dévaluation suivante) ; il met tout en œuvre pour imposer un alignement total sur des solutions à la Reagan ou à la Thatcher.

» 2. Les bases sociales et politiques du régime se rétrécissent dangereusement. Les travailleurs, dont l'intervention était déjà, au départ, entravée par l'état de crise et par les divisions politiques et syndicales, s'interrogent sur la voie suivie et paraissent impuissants devant la dégradation de la situation, alors qu'ils disposent de forces potentielles capables d'intervenir efficacement.

» 3. Les forces réactionnaires, encouragées par les atermoiements et les faiblesses du gouvernement, se mobilisent une à une, dans l'espoir d'y mettre un terme et de porter au pouvoir une droite agressive, structurée par les cohortes chiraquiennes et forte de ses multiples points d'ancrage dans l'appareil d'État.

» Cette évolution est-elle fatale ? Est-elle l'expression d'un rapport de forces défavorable à la gauche et qui serait irréversible ? Nous ne le pensons pas. Le problème central est celui de la perspective offerte aux travailleurs, condition de leur soutien actif. Qu'elle se brouille davantage encore, et tout serait perdu ; qu'elle soit enfin définie avec clarté et courage, et tout reste possible.

» La construction d'une société nouvelle passe par une rupture avec le système existant et exige une politique de fermeté face aux pressions économiques extérieures et intérieures, c'est-à-dire n'hésitant pas, si c'est nécessaire et dans le respect de la coopération internationale, à prendre les mesures qu'imposent la défense et la transformation du potentiel industriel et agricole et la résistance à l'hégémonie du dollar.

» Elle implique la mobilisation et l'intervention des travailleurs dans le processus de décision et de contrôle et une réforme fiscale en profondeur, qui ne laisserait plus aux seuls salariés le poids de l'effort exigé.

» Elle passe, enfin, par une politique étrangère dégagée de toute tentation atlantiste et qui œuvrerait à la convergence des forces de paix, en s'opposant à la logique des deux blocs militaires.

» Nous sommes nombreux, très nombreux, à travers toutes les composantes et sensibilités de la gauche, à faire de telles analyses, à espérer un redressement pendant qu'il en est temps. Retrouvons-nous dans des lieux d'expression, de confrontation, de réflexion, les Cercles de l'alternative de gauche, dont nous proposons la création dans chaque localité ; ils ne se substitueront pas à l'action des partis et des syndicats, se garderont de toute ingérence à leur égard, mais œuvreront au rassemblement le plus large des énergies et à l'émergence d'un mouvement populaire uni et résolu. Le moment est venu de se battre pour faire triompher une véritable alternative de gauche. »

Ce texte a été signé par Mmes et MM. :

Aline Archimbaut, Michel Barak, Georges Bégot, Guy Bois, Claude Bourdet, Jeanne Brunschwig, Jean Brugier, René Buhl, Etienne Butzbach, Raymond Charpiot, Jean-Philippe Chimot, Serge Collet, Christian David, Gilbert Declercq, Claude Didier, Léon Dion, José Fondevila, Christian Gilain, Gabriel Granier, Dominique Gréoux, Daniel Herrero, Raymond Jean, Michel Jorand, Georges Labica, Robert Lamblin, Guy Laval, Jean-Louis La Rosa, Victor Leduc, Pierre Lefebvre, Pierre Lemaire, Yves Lenaour, Claude Leneveu, Monique Malfatto, Pierre Mathon, Gérard Molina, Paul Noirot, Marcel Peytavi, Jean Philippot, Michel Paty, Paul Suanez, Bernard Ravenel, Roger Rousselot, Jean-Pierre Vidal, France Vernier, Jean-François Vitte, Jean-Pierre Vigier, Serge Volkoff.

(★) Les signatures de soutien peuvent être adressées à M. René Buhl, 87, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

LA POLÉMIQUE SUR LES FRAUDES ÉLECTORALES

Le P.C.F. dénonce une « nouvelle tentative de déstabilisation »

Le nombre des recours en annulation des élections municipales de mars dernier s'élève, selon le ministre de l'intérieur, à 2 510 (2 434 en 1977). M. Gaston Defferre donne d'autre part, dans la réponse qu'il a faite à une question écrite de M. Bourg-Broc, député (R.P.R.) de la Marne, la répartition géographique de ces recours.

Pour la métropole, il y en a eu 79 en Alsace ; 146 en Aquitaine ; 117 en Auvergne ; 98 en Bourgogne ; 112 en Bretagne ; 92 en Champagne-Ardennes ; 102 dans le Centre ; 90 en Corse ; 93 en Franche-Comté ; 193 en Ile-de-France ; 91 en Languedoc-Roussillon ; 43 en Limousin ; 169 en Lorraine ; 142 en Midi-Pyrénées ; 72 dans le Nord-Pas-de-Calais ; 135 en Basse-Normandie ; 75 en Haute-Normandie ; 70 dans les Pays de la Loire ; 181 en Picardie ; 90 en Poitou-Charentes ; 123 en Provence-Côte d'Azur et 178 dans la région Rhône-Alpes.

La demande de traduction en Haute Cour formulée par le R.P.R. à l'encontre de deux ministres communistes a provoqué une réplique du bureau politique du P.C.F., qui accuse l'opposition de tenter de « déstabiliser » le gouvernement.

Le bureau politique du parti communiste a rendu publique, mercredi 22 juin, une déclaration répliquant à la demande du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale de traduire devant la Haute Cour de justice deux ministres communistes, MM. Charles Fiterman et Jack Ralite (*le Monde* du 23 juin). Il s'agit, selon le bureau politique du P.C.F., d'une *« nouvelle étape dans la tentative du R.P.R. et de toute la droite de déstabiliser le gouvernement de la gauche »*.

A travers les accusations portées contre MM. Fiterman et Ralite, c'est, estime le bureau politique, *« la compétence, le dévouement à l'intérêt général, le sens des affaires de l'État, la détermination à mettre en œuvre la politique nouvelle décidée en mai 1981, que cherche à mettre en cause le R.P.R. »*.

Le R.P.R. reproche à MM. Fiterman et Ralite d'avoir contesté les décisions des tribunaux administratifs annulant l'élection, en mars dernier, de plusieurs municipalités de gauche dirigées par le P.C.F. M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a accusé M. Fiterman de *« forfaiture »*, pour avoir participé à une manifestation contre ces décisions, le 13 juin, à Ivry-sur-Seine, et M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, a déclaré que le ministre des transports s'était mis *« hors la loi »*.

A la sortie du conseil des ministres, mercredi, M. Fiterman a déclaré, à propos de la demande de traduction en Haute Cour formulée par le R.P.R. : *« J'ai plutôt l'impression de me trouver devant une basse-cour. Quand j'entends Michel Debré, député de la Réunion, parle des fraudes électorales, cela me fait sourire et, croyez-moi, cela en fait sourire plus d'un. Le comportement des dirigeants de la droite, et surtout des amis de Jacques Chirac, est à la fois ridicule et préoccupant. Un jour, ils demandent des élections anticipées, puis un référendum anticonstitutionnel, puis le départ du président, puis ils veulent mettre les ministres communistes en prison. Que demanderont-ils demain ? Les Français doivent savoir que la dernière fois que l'on a traduit des ministres en Haute Cour, c'était sous Pétain et c'étaient des ministres du Front populaire. »*

Le P.S.U. a dénoncé, mercredi, l'*« exploitation politique »* des décisions des tribunaux, précisant qu'il *« condamne toute fraude ou tentative de fraude, d'où qu'elle vienne »*. Selon le P.S.U., *« la campagne menée, aujourd'hui, par la droite à la suite de l'annulation d'élections municipales, tend à mettre en accusation l'ensemble de la gauche et le gouvernement. L'amalgame fait, à partir de situations très différentes, dans les communes, par des formations politiques qui n'ont pas hésité à employer des moyens aussi peu honnêtes que ceux qu'elles dénoncent, est évident. »*

MM. Fiterman et Ralite relèvent-ils du tribunal correctionnel ou de la Haute Cour de justice ?

Après que M. Claude Labbé président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale a annoncé de façon quelque peu sommaire son intention de demander la comparution en Haute Cour de justice de MM. Fiterman et Ralite (*le Monde* du 23 juin), M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a précisé les intentions de son mouvement.

M. Pons a estimé, jeudi matin 23 juin, que les deux ministres membres du parti communiste, ayant participé à une manifestation publique de protestation « organisée par le parti communiste » contre les décisions des tribunaux administratifs et ayant eux-mêmes critiqué ces jugements, se sont mis en contravention avec la loi et ont commis un délit. Ce délit est expressément visé par les articles 226 et 227 du code pénal.

Le premier de ces articles dispose que *« quiconque aura publiquement par actes, paroles ou écrits cherché à jeter le discrédit sur un acte ou sur des décisions juridictionnelle, dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance sera puni de un à six mois d'emprisonnement et de 500 francs à 30 000 francs d'amende »*.

Quant à l'article 227, il applique les mêmes peines à *« quiconque aura publié, avant l'intervention de la décision juridictionnelle définitive, des commentaires tendant à exercer des pressions sur les déclarations des témoins ou sur la décision des juridictions d'instruction ou de jugement »*.

Selon M. Bernard Pons, la matérialité des faits établissant le délit commis par les deux ministres ne devrait faire aucun doute. Il reste dès lors à savoir s'ils ont agi en tant que simples citoyens ou dans l'exercice de leurs fonctions. Dans le premier cas, ils devraient être déférés devant le tribunal correctionnel à la demande du parquet, dont le chef hiérarchique est le garde des sceaux.

Déjà certains membres du gouvernement ont été soumis à cette procédure. Le cas le plus récent est celui de M. Gaston Defferre, qui avait été condamné pour diffamation contre M. Chirac au moment des élections cantonales de 1982.

Dans le second cas, c'est-à-dire si l'on considère que MM. Fiterman et Ralite étaient dans l'exercice de leurs fonctions, c'est la Haute Cour de justice qui devrait être compétente.

M. Pons estime en effet que *« les principes de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance des juges sont proclamés par la Constitution, dont le président de la République est le garant. Etant membre du gouvernement, MM. Fiterman et Ralite ont donc porté une atteinte grave au principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs »*.

N.D.L.R. – Au moment où l'opposition, le R.P.R. notamment, dénonce chaque jour le « laxisme » des juges, et participe au « discrédit » qu'il reproche à M. Fiterman de pratiquer, M. Pons serait bien avisé d'appliquer à lui-même les arguements qu'il oppose au ministre des transports. J.-M. C.

Des tribunaux administratifs réagissent aux attaques dont ils estiment être l'objet

La polémique née du contentieux des élections municipales suscite des réactions de la part de certains tribunaux administratifs. Celui de Montpellier (Hérault) a pris l'initiative de diffuser une *« mise au point »* dans laquelle on peut lire :

« Des articles de presse, écrite ou parlée, et des déclarations de personnalités politiques, et même de membres du gouvernement, mettent actuellement en cause l'impartialité et l'indépendance de la juridiction administrative.

» Les membres du tribunal administratif de Montpellier constatent que cette campagne, qui se développe actuellement à l'occasion du contentieux électoral, est sans fondement. Ils s'élèvent contre le discrédit ainsi jeté sur des décisions rendues, au nom du peuple français, par des juges dont l'indépendance a toujours été reconnue et ne saurait être mise en cause à des fins partisanes. Ils regrettent que les pouvoirs publics n'aient pas cru devoir, à ce jour, faire les mises au point qui s'imposent, et souhaitent vivement qu'il y soit procédé dans les meilleurs délais. » (*Correspondance.*)

Celui de Bastia (Haute-Corse) dénonce les *« attaques à caractère politique »* dont il estime être la cible depuis l'annulation des résultats de l'élection municipale de cette ville. Les membres du tribunal rappellent que *« le respect des juridictions qui disent le droit est le plus sûr garant du suffrage universel et de la démocratie »*, et soulignent que ces attaques *« révèlent un mépris de l'État de droit qui ne peut que choquer les juristes et le citoyen »*.

Enfin, le tribunal administratif de Poitiers (Vienne) s'est associé à la prise de position du Syndicat de la juridiction administrative s'ingignant *« des pressions que certains tentent d'exercer sur le fonctionnement de la justice administrative à l'occasion du contentieux électoral »*. Ses membres ont rappelé *« que leur indépendance tant à l'égard du pouvoir politique qu'administratif, est la garantie d'un Etat de droit »*.

● *Les tribunaux administratifs* comprennent au moins trois juges dont le président et un commissaire du gouvernement désigné par ce dernier (une « coquille » avait transformé le « et » en « est » dans *le Monde* daté du 21 juin). Certains tribunaux, dont celui de Paris possèdent plusieurs sections.

● *M. Georges Marchais* a quitté, mercredi 22 juin, en début d'après-midi, l'hôpital Lariboisière, à Paris, a-t-on appris auprès du service de cardiologie de cet hôpital. Le secrétaire général du P.C.F. avait été hospitalisé le 21 juin pour *« un bilan de santé de routine anodin, prévu depuis longtemps »*, avait indiqué le professeur Robert Slama, dans un communiqué publié mercredi par *l'Humanité*. Il précisait que l'*« état cardiaque de M. Marchais est tout à fait satisfaisant »*.

POLITIQUE

M. Mitterrand : le budget de 1984 est un budget de « *courage* »

Le conseil des ministres réuni mercredi 22 juin à Paris au palais de l'Élysée a été essentiellement consacré à la définition des principes qui guident l'élaboration du budget pour 1984. La volonté du gouvernement est de faire en sorte que ce budget « charnière » soit maintenu dans la limite d'un déficit ne dépassant pas 3 % de la production intérieure brute. M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, a traduit en ces termes une intervention du président de la République. Celle-ci s'articule autour de cinq points principaux :

1) Le chef de l'État a rappelé qu'il avait fixé il y a deux ans des priorités et qu'il attend que le gouvernement se tienne à celles-ci, à savoir l'industrie et la recherche, la formation, la culture et la famille, auxquelles M. Mitterrand a demandé que s'ajoute la priorité de l'administration de la justice.

2) M. Mitterrand a souligné que ce budget doit être « *du côté de la justice sociale* ». Il a rappelé que la politique de rigueur ne peut être comprise qu'à la condition que son axe principal soit la justice sociale. De ce point de vue, a expliqué M. Max Gallo, il ne peut y avoir d'identification entre la politique française et celle qui est menée par d'autres. Ainsi l'emploi reste une priorité, et le gouvernement ne saurait accepter quelques centaines de milliers de chômeurs de plus, comme le font d'autres pays.

3) Le président de la République a insisté sur l'idée que les services publics doivent être payés à leur *juste prix*.

4) M. Mitterrand a souligné le très grave danger qu'il y aurait à ce que l'on cède à une augmentation excessive du prélèvement obligatoire.

5) Le chef de l'Etat a demandé que les emplois soient redistribués à l'intérieur de la fonction publique afin que l'on parvienne à mettre fin à un certain nombre de disfonctionnement. Selon M. Gallo, le chef de l'État a déclaré : « *Nous sommes sur ce plan infantilement conservateurs.* » Le président de la République a conclu, selon le porte-parole du gouvernement, en affirmant que ce budget est un budget « *de courage* ».

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Pêche, machines à sous et Expo 89

L'Assemblée nationale a définitivement adopté, le mercredi 22 juin, les textes suivants :

● *En deuxième lecture le projet relatif au régime de la saisie et complétant la liste des agents habilités à constater les infractions dans le domaine des pêches maritimes.*

Par rapport au texte que les députés ont adopté en première lecture (*le Monde* du 16 avril), l'Assemblée a accepté les modifications introduites par le Sénat qui portent, notamment, sur les points suivants : le champ d'application du projet est étendu aux règlements de la C.E.E ; la liste des engins et des matériels susceptibles de saisie est complétée par les équipements utilisés en plongée et en pêche sous-marine ; le délai maximum d'immobilisation des navires est limité à six jours ; les armateurs et les patrons de navires ne pourront, « *du fait de la saisie ou de la confiscation des produits des pêches, se soustraire à l'exécution des obligations des contrats d'engagement des équipages, notamment en matière de rémunération, lorsque la responsabilité de ces derniers n'est pas engagée dans la commission de l'infraction à l'origine de la mesure de saisie ou de la peine de confiscation* ».

● *En deuxième lecture, le projet réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures.*

Les députés, qui avaient adopté ce texte en première lecture le 7 octobre 1982 (*le Monde* du 9 octobre 1982), n'ont pas apporté de modifications au texte du Sénat (*le Monde* du 29 avril 1983).

● *En première lecture, le projet, adopté par le Sénat* (le Monde *du 29 avril*), *sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.*

Ce texte a pour objet de donner à la France les moyens (en modifiant la législation nationale) d'appliquer les conventions internationales et, en particulier, la convention Marpol, qui doit entrer en vigueur le 2 octobre prochain. Ce dernier texte édicte des normes visant à assurer la sécurité des navires, tant au niveau de leur conception que de leur équipement et de leur exploitation.

● *En deuxième lecture, dans le texte du Sénat* (le Monde *du 7 avril*), *le projet relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage.*

Ce texte, qui a été adopté à l'unanimité, associe cette commémoration à celle de « la fin de tous les contrats d'engagement souscrits à la suite de cette abolition ». Celles-ci feront l'objet d'une journée fériée.

● *Le projet de loi modifiant le collège électoral des sénateurs dans les départements d'outre-mer.*

Il s'agit de tenir compte de la création dans les départements d'outre-mer de régions collectivités locales de plein exercice. Or l'article 34 de la Constitution prévoit que le Sénat « *assure la représentation des collectivités territoriales de la République* ». Le projet ajoute donc au collège électoral des sénateurs dans les départements d'outre-mer les conseillers régionaux.

L'Assemblée a aussi adopté :

● *En deuxième lecture, le projet de loi interdisant certains appareils à jeux, c'est-à-dire les machines à sous.*

Les députés sont, pour l'essentiel, revenus au texte qu'ils avaient adopté en première lecture (*le Monde* daté 8-9 mai 1983). Mais si alors cela n'avait pas posé de problème, l'Assemblée ayant été unanime pour approuver le projet, cette fois l'opposition a tenté sans succès de conserver les deux principaux apports du Sénat (*le Monde* du 17 juin).

Ainsi, M. Million (U.D.F., Ain) a souhaité que la fabrication de ces appareils, uniquement pour l'exportation, soit autorisée en France. De même, allié à M. Seguin (R.P.R., Vosges), il aurait aimé que de telles machines à sous puissent être installées dans les casinos « *pour créer un abcès de fixation* ». Les membres socialistes de la commission des lois avaient été tentés de se rallier à cette solution. Mais ils ont finalement retenu l'argument du gouvernement qui demandait que l'interdiction soit totale pour lutter efficacement contre le grand banditisme, qui a imposé son racket sur l'utilisation de ces appareils.

● *En première lecture, le projet de loi ouvrant le tour extérieur d'accès au corps des ministres plénipotentiaires à des non-fonctionnaires.*

Le Sénat, qui a déjà débattu de ce texte (*le Monde* du 2 juin 1983), avait sensiblement restreint cette possibilité. L'Assemblée est pratiquement revenue au texte initial du gouvernement, malgré l'opposition du R.P.R. et de l'U.D.F. M. Couve de Murville (R.P.R., Paris) a en effet affirmé que « *le gouvernement politisait, au sens péjoratif du terme* », la fonction publique et que son projet symbolisait « *la méfiance* » du pouvoir « *à l'égard du personnel du ministère des relations extérieures* ». M. d'Aubert (U.D.F., Mayenne) a reconnu que ce texte aurait pu être accepté « *dans un autre contexte* » que celui des « *nominations politiques* » dans le personnel diplomatique effectuées par le gouvernement.

M[me] Neiertz (P.S., Seine-Saint-Denis), rapporteur de la commission des affaires étrangères, a fait remarquer qu'une telle possibilité existait déjà pour les autres grands corps d'État, comme le Conseil d'État et la Cour des comptes par exemple. M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, après avoir affirmé que ce projet n'était qu'une « *régularisation* » d'une pratique ancienne, a souligné « *la compétence, le dévouement, la discipline* » des agents du corps diplomatique.

Les députés ont donc supprimé l'obligation d'un avis d'une commission mixte paritaire avant des nominations de non-fonctionnaires au tour extérieur et élargi la liste des activités dans lesquelles les candidats devront avoir obtenu une expérience internationale.

● *En deuxième lecture, le texte sur l'Exposition universelle de 1989.*

Le Sénat ayant profondément bouleversé le projet gouvernemental en n'acceptant de créer qu'un organisme d'étude et de proposition (*le Monde* du 18 et daté 19-20 juin 1983), l'Assemblée revient pour l'essentiel au texte qu'elle avait approuvé en première lecture (*le Monde* du 20 et daté 22-23 mai 1983) et qui prévoit la nomination d'un commissaire général de l'Exposition ainsi que la création d'un établissement public chargé de « *préparer, d'organiser, de réaliser et de gérer* » celle-ci.

Si M. Sarre (P.S., Paris), rapporteur de la commission de la production, et M. Labarrère, ministre délégué aux relations avec le Parlement, confirment que pour le choix du site « *rien n'est figé* », ils manifestent aussi l'un et l'autre leur préférence pour « *Paris intra-muros* ».

L. Z. et Th. B.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Un important mouvement préfectoral

Le conseil des ministres, réuni mercredi 22 juin, a décidé le mouvement préfectoral suivant :

RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

M. PIERRE MANIÈRE

M. Pierre Manière, commissaire de la République du département du Finistère, est nommé commissaire de la République de la région Champagne-Ardenne, commissaire de la République de la Marne, en remplacement de M. Gilbert Masson, nommé directeur général de l'Office des anciens combattants.

[Né le 10 septembre 1922 à Savigny-lès-Beaune (Côte-d'Or), M. Pierre Manière est licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique. Ancien élève de l'Institut d'études politiques, il est spécialisé dans l'étude des problèmes administratifs de l'Afrique et de l'Asie modernes, de la législation nord-africaine et du droit musulman.

Chargé de mission au gouvernement général de l'Algérie en 1948, puis successivement chef de cabinet du préfet de l'Aude, de la Savoie, de Bône, avant de devenir sous-préfet de Redon (Ille-et-Vilaine), directeur du cabinet du préfet de Seine-et-Oise. M. Manière devient, en 1968, sous-préfet hors classe, secrétaire général du Val-d'Oise. Directeur de cabinet de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la Sécurité sociale, de 1973 à 1974, il a été nommé préfet du Var en 1978 et était préfet du Finistère depuis le 8 juillet 1981.]

RÉGION POITOU-CHARENTES

M. CHRISTIAN DABLANC

M. Christian Dablanc, commissaire de la République du département des Pyrénées-Atlantiques, est nommé commissaire de la République de la région Poitou-Charentes, commissaire de la République du département de la Vienne, en remplacement de M. Guy Fougier, nommé, le 8 juin, préfet de police à Paris.

[Né le 13 janvier 1931, licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Christian Dablanc exerça de nombreuses fonctions de chef de cabinet de préfet d'abord en Algérie, puis, à partir de janvier 1962, en France. Nommé sous-préfet en mai 1963, il est successivement directeur de cabinet du préfet de la Charente-Maritime et secrétaire général de la préfecture du Gers, avant d'entrer, en avril 1967, dans les cabinets ministériels, d'abord auprès de M. Yves Guéna, ministre des P. et T., ensuite de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture. Nommé secrétaire général du comité interministériel pour l'information en juillet 1972, il a été successivement préfet de l'Indre (1973), haut commissaire à Djibouti (1974), placé en position hors cadre (1975), préfet de l'Allier (1976), puis nommé directeur de l'administration pénitentiaire en 1978.

Il était préfet des Pyrénées-Atlantiques depuis le 8 juillet 1981.]

ARIÈGE

M. CLAUDE GUIZARD

M. Claude Guizard, sous-préfet hors classe, commissaire adjoint de la République de l'arrondissement de Mulhouse, est nommé préfet, commissaire de la République du département de l'Ariège, en remplacement M. Jean Biacabe, nommé commissaire de la République du département de la Dordogne.

[Né le 26 février 1935 à Paris, licencié en droit, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Claude Guizard a commencé sa carrière comme conseiller aux affaires administratives en 1959 avant d'être intégré, en 1964, en qualité d'administrateur civil au ministère de l'intérieur et affecté au bureau des élections et des études politiques. Sous-préfet de Vouziers (Ardennes) en 1966, sous-préfet d'Aubusson en 1968, sous-préfet de Mantes-la-Jolie (Yvelines) en 1971, puis secrétaire général du Var en 1975, il avait été nommé en 1978 secrétaire général de l'Essonne et, en août 1981, sous-préfet de Mulhouse.]

COTES-DU-NORD

M. PAUL CHAMBRAUD

M. Paul Chambraud, commissaire de la République du département de la Drôme, est nommé commissaire de la République du département des Côtes-du-Nord, en remplacement de M. Albert Lacolley, nommé commissaire de la République du département de Seine-et-Marne.

[Né le 11 avril 1927 à Guéret, M. Paul Chambraud devient sous-préfet en 1958. La même année, il est nommé chef du cabinet de M. Sudreau, ministre de la construction, puis, en 1960, ministre de l'éducation nationale. En 1963, il devient chef de bureau de la protection nationale au secrétariat général de la défense nationale. Secrétaire général de l'Oise (1973), il est nommé directeur, adjoint au directeur général de l'administration chargé des personnels et des affaires politiques au ministère de l'intérieur en 1977. Nommé préfet d'Eure-et-Loir en 1978, il était préfet de la Drôme depuis le 8 juillet 1981.]

DORDOGNE

M. JEAN BIACABE

M. Jean Biacabe, commissaire de la République du département de l'Ariège, est nommé commissaire de la République du département de la Dordogne, en remplacement de M. Raymond Jaffrezou, nommé commissaire de la République du département de la Vendée.

[Né le 3 septembre 1925 à Bordeaux, M. Jean Biacabe commence sa carrière administrative outre-mer (Haute-Volta, Soudan, Mauritanie). Le 1[er] janvier 1965, il est intégré dans le corps unique des administrateurs civils et occupe plusieurs postes de sous-préfet. Chargé des fonctions de sous-préfet, puis sous-préfet de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) (1975), administrateur civil hors classe (1976), il avait été nommé préfet du Territoire de Belfort en 1980 et préfet de l'Ariège le 5 août 1981.]

DROME

M. JEAN MINGASSON

M. Jean Mingasson, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Isère, est nommé préfet, commissaire de la République de la Drôme, en remplacement de M. Paul Chambraud, nommé commissaire de la République du département des Côtes-du-Nord.

[Né le 18 février 1931 à Paris, licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public et de sciences économiques et de l'Institut d'études politiques de Paris, il est sous-préfet depuis 1964. Il a occupé successivement ces fonctions à Calvi, Langres (1968), puis il est devenu secrétaire général de la Guadeloupe (1973), directeur de cabinet du préfet de la région Midi-Pyrénées (1976) et secrétaire général de l'Isère (1980).]

FINISTÈRE

M. HUBERT BLANC

M. Hubert Blanc, préfet, est nommé commissaire de la République du département du Finistère en remplacement de M. Manière, nommé commissaire de la République de la région Champagne-Ardenne.

[Né le 5 octobre 1935 à Saint-Julien-Molin-Molette (Loire), M. Blanc a été en poste dans trois préfectures, puis, en 1968, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État à l'information (M. Le Theule). En 1969, il devient chef de cabinet de M. Frey, ministre d'État chargé des relations avec le Parlement, puis conseiller technique, toujours au cabinet de M. Frey, devenu ministre d'État chargé des réformes administratives. En 1972, il devient chargé de mission auprès du commissaire au tourisme et en 1973 directeur du cabinet de M. Aimé Paquet, secrétaire d'État auprès du ministre de l'aménagement du territoire, conseiller technique au cabinet de M. Guichard, ministre d'État, ministre de l'aménagement du territoire, en 1974. Il devient, en mai de la même année, directeur du cabinet de M. Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat. Chef du service d'information et de diffusion (service du premier ministre) en 1976, M. Blanc a été nommé préfet des Hautes-Alpes en 1978. Il était préfet des Vosges depuis le 31 décembre 1980.]

INDRE

M. CLAUDE BOZON

M. Claude Bozon, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est nommé préfet, commissaire de la République du département de l'Indre, en remplacement de M. Jean-Louis Dufeigneux, nommé directeur central de la sécurité publique.

[Né en 1932 à Saint-Étienne, M. Claude Bozon est ancien élève de l'École polytechnique et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Après plusieurs séjours outre-mer, il est, en 1962, chargé de mission à la direction des routes au ministère des travaux publics et des transports. Membre du cabinet du titulaire de ce ministère, M. Marc Jacquet, en 1965, ingénieur en chef, en 1970, il est nommé en 1975 directeur départemental de l'équipement de la Meurthe-et-Moselle. Il était, depuis 1979, directeur des équipements et des constructions au ministère de l'éducation nationale.]

LOZÈRE

M. MAURICE JOUBERT

M. Maurice Joubert, commissaire adjoint de la République de l'arrondissement de Valenciennes, est nommé préfet, commissaire de la République de la Lozère, en remplacement de M. Jean Chassagne, admis sur sa demande au bénéfice du congé spécial.

[Né le 14 juin 1930 à Grenoble, licencié en droit, M. Joubert est sous-préfet depuis 1961. Il a été en poste successivement à Albertville (1969), Mantes-la-Jolie (1976) et Valenciennes, depuis 1979.]

HAUTE-MARNE

M. ALBERT CRÉPEAU

M. Albert Crépeau, sous-préfet hors classe, est nommé préfet, commissaire de la République du département de la Haute-Marne, en remplacement de M. Bernard Landouzy, nommé commissaire de la République du département des Pyrénées-Atlantiques.

[Né le 31 janvier 1922 à Chassagne-Montrachet (Côte-d'Or), administrateur civil, M. Albert Crépeau a commencé sa carrière comme rédacteur de préfecture en 1945, avant de devenir, en 1968, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la Charente. Il a ensuite occupé notamment les fonctions de chargé de mission et de directeur de cabinet auprès du directeur général de l'administration au ministère de l'intérieur, de 1976 à 1978, date à laquelle il devint secrétaire général du Nord, puis, en 1980, chargé de mission au cabinet du ministre du travail. Il était, depuis février 1982, chargé de mission auprès de M. Joseph Franceschi, d'abord au secrétariat d'État chargé des personnes âgées, ensuite au secrétariat d'État chargé de la sécurité publique.]

MAYENNE

M. GEORGES MAZENOT

M. Georges Mazenot, sous-préfet hors classe, commissaire adjoint de la République de l'arrondissement de Montbéliard, est nommé préfet, commissaire de la République du département de la Mayenne, en remplacement de M. Bernard Raffray, nommé préfet hors cadre.

[Né le 7 septembre 1927 à Mâcon (Saône-et-Loire), docteur en histoire, licencié en droit, breveté de l'École nationale de la France d'outre-mer, M. Georges Mazenot a occupé diverses fonctions au Congo, de 1952 à 1962, notamment celles de secrétaire général de la mairie de Brazzaville, puis de chef de district, avant d'être affecté, en 1963, à la direction générale des collectivités locales, puis de devenir sous-préfet, en poste successivement à Florac (1967), Molsheim (1970), dans l'arrondissement de Rennes (1974). Il était sous-préfet de Montbéliard depuis 1979.]

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

M. BERNARD LANDOUZY

M. Bernard Landouzy, préfet, est nommé commissaire de la République des Pyrénées-Atlantiques, en remplacement de M. Christian Dablanc, nommé commissaire de la République de la région Poitou-Charentes.

[Né le 16 juin 1933 à Paris, M. Bernard Landouzy, ancien élève de l'ENA, occupe en 1960 et 1961 les fonctions de chef de cabinet des préfets de Saïda (Algérie) et du Calvados. En 1962, il est mis à la disposition du préfet d'Ille-et-Vilaine. En 1967, il devient directeur du cabinet du préfet de la région Midi-Pyrénées. En 1969, il est chargé des fonctions de secrétaire général du Morbihan. Il était sous-préfet de Brest depuis août 1973. Préfet de la Réunion en 1977, nommé préfet hors cadre en 1980, il était préfet de la Haute-Marne depuis le 6 janvier 1982.]

SEINE-ET-MARNE

M. ALBERT LACOLLEY

M. Albert Lacolley, préfet, est nommé commissaire de la République de Seine-et-Marne, en remplacement de M. Pierre Verbrugghe, nommé, le 8 juin, directeur général de la police nationale.

[Né en 1924 à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône) breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, devenu sous-préfet en 1958, M. Lacolley a occupé divers postes territoriaux avant de devenir en 1971 secrétaire général de la Seine-Saint-Denis et en 1974 préfet de la Creuse. Nommé préfet de la Charente en 1977, il était préfet des Côtes-du-Nord depuis le 5 août 1981.]

VENDÉE

M. RAYMOND JAFFREZOU

M. Raymond Jaffrezou, préfet, commissaire de la République du département de la Dordogne, est nommé commissaire de la République du département de la Vendée, en remplacement de M. Dominique Le Vert, déchargé de ses fonctions sur sa demande.

[Né en 1928 à Glomel (Côtes-du-Nord), ancien élève de l'ENA, M. Jaffrezou est entré en 1961 dans le corps préfectoral. Il a été de 1968 à 1972 conseiller technique au cabinet de M. André Bord, alors secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, et nommé ensuite secrétaire général du départgement du Bas-Rhin, puis préfet délégué pour la police à Marseille, en 1978. Il était préfet de la Dordogne depuis octobre 1980.]

VOSGES

M. CLÉMENT BOUHIN

M. Clément Bouhin, préfet hors cadre, est nommé commissaire de la République de département des Vosges, en remplacement de M. Hubert Blanc, nommé commissaire de la République du département du Finistère.

[Né le 2 février 1926 à Dunkerque, M. Clément Bouhin a débuté dans la carrière administrative en 1945 comme contrôleur, puis commissaire à la direction générale des prix et des enquêtes économiques. Elève de l'ENA de 1953 à 1955, il est, en 1956, chef de cabinet du préfet, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, puis chef de cabinet du préfet des Hautes-Pyrénées. Il occupe ensuite successivement les postes de sous-préfet de Bressuire, de secrétaire général du Var, de sous-préfet de Morlaix et de Chalon-sur-Saône. Il est nommé secrétaire général du Val-de-Marne en novembre 1973. Nommé préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon en 1979, il était préfet hors cadre depuis le 23 juillet 1981.]

∴

SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. JEAN-LOUIS DUFEIGNEUX

M. Jean-Louis Dufeigneux, commissaire de la République du département de l'Indre, est nommé préfet hors cadre, directeur de la sécurité publique.

[Né le 2 avril 1938 à Laon (Aisne), M. Jean-Louis Dufeigneux est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Après avoir occupé les fonctions de chef de cabinet des préfets de l'Ain et des Côtes-du-Nord, de directeur de cabinet du préfet des Côtes-du-Nord, il est nommé sous-préfet de Redon (Ille-et-Vilaine) en 1967, secrétaire général de la Guyane en 1968, secrétaire général des Pyrénées-Orientales en 1972, sous-préfet d'Arles en 1976, puis secrétaire général de la préfecture du Morbihan en 1979. Il était préfet de l'Indre depuis le 13 juillet 1982.]

Au Sénat

DÉMOCRATISATION DES ENQUÊTES PUBLIQUES...

Le Sénat a modifié avant de l'adopter (communistes et socialistes s'abstenant), en deuxième lecture, mercredi 22 juin, le projet de loi relatif à la démocratisation des enquêtes publiques (intitulé que les sénateurs ont complété par la formule « *et à la protection de l'environnement* ».

Comme les y invitait le rapporteur de la commission des affaires économiques, M. Mossion (Un. cent., Somme), le Sénat est revenu au texte qu'il avait approuvé en première lecture. Ainsi, la loi s'applique aux opérations « *susceptibles d'apporter une atteinte importante à l'environnement* » et non comme l'avaient souhaité les députés (*le Monde* du 15 juin), d'« *affecter l'environnement* » ; à la notion de « *sensibilité du milieu* », est préférée celle de « *caractère des zones concernées* » ; sont rétablies les autorisations implicites pour l'exploitation des carrières ; est affirmée la prise en charge par le maître d'ouvrage des frais de l'enquête à l'exclusion de l'indemnisation des commissaires-enquêteurs et des membres de la commission d'enquête, assurés par l'État.

...ET MARCHÉS A TERME

Examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le jour même, le projet relatif aux marchés à terme réglementés de marchandises a fait l'objet d'un accord en commission mixte paritaire (C.M.P.) que le Sénat a entériné mercredi 22 juin. Le texte de la C.M.P. confirme le maintien de la Compagnie des commissaires de Paris ; fixe la procédure d'agrément des commissaires ; distingue pour la rémunération du mandataire la commission fixe et un éventuel complément (ce complément devant être inférieur à la partie fixe). — A. Ch.

DES SÉNATEURS DEMANDENT PLUS DE SÉVÉRITÉ POUR LES MEURTRIERS DE POLICIERS

MM. Dailly (Seine-et-Marne) et Bonnefous (Yvelines) et onze de leurs collègues de la Gauche démocratique ont déposé une proposition de loi « *tendant à renforcer la répression de certains crimes et délits commis contre les personnes dépositaires de l'autorité et les agents de la force publique, ou à l'occasion des enlèvements de mineurs et des prises d'otages* ».

Le texte tend à porter à vingt ans de réclusion le maximum de la peine encourue en cas de coups et violences volontaires ayant entraîné la mort envers un magistrat ou un agent de l'autorité dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. La peine encourue sera la réclusion à perpétuité si existait l'intention de donner la mort.

Les signataires souhaitent aussi que soit portée à vingt ans la période de sûreté en cas de condamnation à la réclusion à perpétuité pour les crimes particulièrement graves et odieux de coup et violences volontaires envers les dépositaires de l'autorité et agents de la force publique, de même que pour les enlèvements de mineurs et prises d'otages suivis de mort de la victime.

POLITIQUE

Débattre autrement

(Suite de la première page.)

A présent, au mépris de toutes les règles constitutionnelles, certains réclament un référendum ou prévoient, dès maintenant, de détourner de son objet le scrutin prévu pour renouveler l'Assemblée européenne de Strasbourg.

Curieuse conception de la démocratie.

On me dira qu'après tout l'opposition est ainsi dans son rôle et qu'on ne peut lui reprocher de critiquer le gouvernement.

Cela mérite un examen plus précis.

Qu'on en juge.

Première institution de toute démocratie, le Parlement. Son fonctionnement est volontairement et artificiellement paralysé par un dévoiement de la procédure des amendements. Nous avons pu l'observer lors de la discussion du projet de réforme de l'enseignement supérieur. Nous avions pu le relever déjà à l'occasion des débats sur la décentralisation et sur l'élargissement du secteur public.

Seconde institution essentielle : la justice. L'opposition ne cesse de faire pression sur elle. Elle s'applique à ce que la passion environne les prétoires, qu'il s'agisse des cours d'assises, des tribunaux correctionnels ou des juridictions administratives. Deux anciens gardes des sceaux n'hésitent pas à participer activement à cette campagne. L'un a, par exemple, mis en doute l'indépendance des magistrats en parlant d'une *« soviétisation de la justice sur le mode stalinien »* ; L'autre affirme qu'on en vient *« à une sympathie envers les criminels et même à une glorification du crime »* ! (1).

Pratique pernicieuse

Autres garants des libertés et de la démocratie : les institutions de l'État et notamment les fonctionnaires d'autorité. Comment se fait-il qu'un accord national ne se dégage pas lorsque le gouvernemnt sanctionne des policiers qui désobéissent ? Qui ne voit si certains policiers se dressent contre leurs chefs une raison, parmi d'autres, est le discours mensonger sur la justice et la sécurité qu'ils entendent depuis des mois. Un discours qui ignore délibérément les réalités de la vie urbaine contemporaine et l'évolution de la délinquance qui en résulte. Nul ne devrait avoir intérêt à développer ce discours mensonger dont chacun peut, à présnt, mesurer les conséquences et apprécier le risque qu'il fait courir à la démocratie. »

Quelle curieuse évolution nous offre, d'autre part, la presse d'opposition. Hier, elle se présentait comme une presse d'information. Elle défendait le pouvoir mais demeurait pluraliste. A présent, le ton est celui de la croisade. L'attaque contre le gouvernement est permanente et l'argumentation d'un simplisme désarmant. Plus question de pluralisme, plus question de confrontation des opinions. La démocratie, pour certains, devient monolithique. Il y a le camp du faux, au pouvoir, et le camp du vrai, dans l'opposition.

Et les dirigeants du patronat n'ont-ils pas, quant à eux, le sentiment de céder à une tentation coupable ? N'ont-ils pas conscience de franchir une limite jusqu'à présent inviolée en laissant planer la menace d'une grève des versements sociaux ? Mesurent-ils l'ampleur des risques qu'ils prennent ? Savent-ils qu'une telle initiative viole notre égalité.

De la même manière, les règles républicaines qui, traditionnellement, visent à préserver notre monnaie des excès du débat public, sont *délibérément ignorées* par de nombreux dirigeants de l'opposition, dont bon nombre d'anciens ministres. En agissant ainsi, ils transgressent leurs propres valeurs et semblent *ignorer que leurs propos* tombent sous le coup de la loi.

Simples excès de langage me dira-t-on. J'affecte de le croire.

Ces excès de vocabulaire sont pourtant révélateurs. Il est de la responsabilité du chef du gouvernement de mettre en garde contre une pratique qui consiste à pousser, sans retenue, une partie de l'opinion à s'affranchir insensiblement du cadre légal et institutionnel de la démocratie française.

N'y a-t-il pas là une pratique pernicieuse qui corrode une démocratie qui a besoin, pour s'épanouir, d'information et de participation. Une véritable participation nécessite en effet une information authentique.

Chacun peut mesurer combien il est, dès lors, difficile de mener aujourd'hui en France un vrai débat démocratique.

Il me paraît à la fois indispensable et urgent de restaurer les conditions d'un tel débat, c'est-à-dire d'une discussion contradictoire et organisée.

Le gouvernement, pour sa part, y est prêt et les thèmes ne manquent pas.

J'ai toujours été convaincu, et j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer, que l'une des principales faiblesses de la Vᵉ République c'est de ne pas susciter naturellement un véritable dialogue, un authentique débat (2).

Nous ne pourrons pas développer la démocratie dans ce pays si le mode de fonctionnement le plus usuel de l'opposition relève de la caricature outrancière, de la contre-vérité, voire de l'invective.

Après tout, si le choix est la rudesse des échanges, choix d'ailleurs conforme à la tradition de la droite lorsque la gauche gouverne, il faudra bien que nous en prenions notre parti. Il appartiendra à la gauche de s'adapter afin de répliquer avec efficacité. Je pense, pour ma part, qu'une autre voie serait plus conforme aux intérêts de la démocratie et de la France.

L'opposition est, bien évidemment, libre de ses choix. Une chose, en revanche, peut être exigée : la clarté de l'affrontement. Nul ne doit dissimuler ses positions réelles.

Or, *on observe aujourd'hui, dans* ce domaine, une évolution qui n'est pas conforme à nos traditions. Le souci de marquer des points conduit en effet l'opposition à brouiller les enjeux. *Le débat démocratique* y perd ses repères.

Il y a d'abord comme une hésitation – à tout le moins – face aux disciplines collectives qui sont pourtant la loi de la démocratie.

C'est le cas, par exemple, en *matière de sécurité. Le gouvernement* met en œuvre une politique de prévention de la délinquance qui découle du rapport élaboré par une commission de maires au sein de laquelle l'opposition était largement représentée (3. Les communes d'opposition en général, et la ville de Paris en particulier, vont-elles mettre en place les structures prévues ? Les municipalités accepteront-elles de prévoir des travaux permettant aux magistrats de prononcer des peines de substitution et d'évite à des jeunes qui en sont à leurs premiers actes de délinquance d'aller se pervertir en prison ?

Peut-on tenir les propos que nous connaissons sur la sécurité et ne pas *mettre en application* les mesures de prévention arrêtée par le gouvernement ? On ne peut distinguer dans la mise en œuvre d'une politique une France majoritaire et une France minoritaire. La France est une et les directives du gouvernement doivent être appliquées.

C'est le cas également pour la lutte contre le chômage. Le président du C.N.P.F. s'était engagé à développer les stages de formation professionnelle et l'insertion des jeunes dans les entreprises. Le gouvernement a dégagé les moyens financiers nécessaires. Ne conviendrait-il pas de mobiliser à présent les chefs d'entreprises sur ces objectifs plutôt que de cultiver la morosité et le repli sur soi ?

Si l'industrie française n'a pas tiré tout le profit possible de la relance de 1981, n'est-ce pas, en partie, à cause de cette attitude frileuse encouragée par des instances patronales oublieuses de leurs devoirs ?

Occultation

Plus grave encore me semble être la tendance au double langage, l'occultation des intentions réelles.

Que cherche l'U.D.F. à travers la prise de position de son secrétaire général remettant en cause les données de notre défense ? Se laisse-t-il prendre par le combat contre la gauche au pouvoir au point de remettre en cause le consensus qui existe à présent en France sur la nécessité d'une dissuasion nucléaire justement parce *qu'il s'agit d'un consensus* ? Ou bien veut-on préparer l'opinion à une position favorable à la réintégration des forces françaises au sein de l'OTAN, ce que le gouvernement *refuse* ? Veut-on abandonner ce qui est devenu une donnée fondamentale de l'indépendance de la France ?

Le débat politique exige la clarté. Or une confusion de même nature est entretenue par le R.P.R. en matière de construction européenne. M. Jacques Chirac enjoint, *« solennellement »*, au gouvernement de développer les politiques communautaires, ce que nous avions proposé dans un mémorandum adressé à nos partenaires dès l'été 1981 ! Pourrait-on toutefois obtenir de M. Chirac qu'il nous explique le pourquoi de cette conversion ? Pourrait-on savoir pourquoi, dans la perspective du renouvellement de l'Assemblée de Strasbourg, il souhaite constituer une liste placée sous la bannière qu'il récusait il y a cinq ans ? N'est-ce pas lui qui, à propos de la politique européenne, dénonçait en 1978, dans un fameux « appel de Cochin », *« le parti de l'étranger »*, *« les partisans du renoncement et les auxiliaires de la décadence »* ?

Le R.P.R. est-il en train d'adorer ce qu'il a brûlé ou les préoccupations tactiques deviennent-elles à ce point dominantes que les options de fond sont sacrifiées ?

Et que dire des positions, pour le moins changeantes, de l'opposition face aux avancées sociales réalisées depuis mais 1981 ou à l'opposition *du secteur public. Les mesures que* nous avons adoptées seront-elles garanties ? Bien malin qui pourrait le dire. La réponse varie selon des auditoires et les personnes. A la *veille des élections, c'est plutôt oui,* au lendemain, c'est plutôt non !

Respecter les autres

D'autres débats mériteraient ainsi d'être sereinement engagés. Par *exemple, la part de nos ressources* que les Français sont disposés à consacrer à leur santé ; la politique de réduction de la durée du travail ou la poursuite de la réforme fiscale.

Je ne conteste pas que la politique menée par le gouvernement puisse soulever des interrogations et parfois même des inquiétudes. La gauche remplit ses engagements. Depuis deux ans que la législature actuelle est commencée, près de deux cents *textes de lois ont été votés. Les cent* dix propositions avancées par le président de la République sont, pour l'essentiel, passées dans les faits.

Dans la mise en œuvre des réformes souhaitées par les Français et votées démocratiquement, le gouvernement n'a jamais agi avec outrance. Il a été attentif à ne provoquer aucune rupture avec tout ce qui constitue notre continuité nationale.

Certaines de ces réformes suscitent néanmions des incompréhensions, des crispations. Comment pourrait-il en être autrement ? On ne modifie pas aisément des modes de pensée, des habitudes parfois séculaires. On ne s'attaque pas *impunément aux privilèges* de l'argent ou à ceux qui découlent de certains statuts professionnels ou sociaux.

La gauche a bénéficié, durant la première année du mandat que le peuple français lui a confié, d'une *adhésion exceptionnelle. Ce fut* l'« état de grâce ». Personne ne pouvait penser qu'il durerait sept ans.

Nombreux étaient, dans la majorité, ceux qui, au soir du 21 mai, se plaisaient à répéter le mot de Bracke-Desrousseaux : *« Enfin les difficultés commencent. »* Auraient-ils déjà oublié la ferveur dont ils se promettaient de faire montre le moment venu ?

Pour surmonter les obstacles qui demeurent où mieux puiser force et confiance que dans les résultats déjà obtenus ? N'avons-nous pas stabilisé le chômage et mis au point la politique de l'emploi la plus efficace des pays industrialisés ? N'avons-nous pas ramené l'inflation sous la barre *des 10 % et poursuivi dans cette* voie ?

Il s'agit-là de résultats qui correspondent aux intérêts majeurs du pays. Ne pourrions-nous, sur de tels objectifs, rassembler les Français plutôt que de les égarer dans les tra*quenards d'une reconquête* brouillonne et précipitée d'un pouvoir qui n'appartient en propre à aucune formation politique, à aucune couche sociale particulière, mais qui appartient au peuple français tout entier ?

Ce peuple s'est doté d'une Consti*tution que le gouvernement respecte* et d'un Parlement où la majorité remplit son office. Il se prononce, en toute indépendance, lorsque les mandats des diverses instances élues viennent à échéance.

Telle est la règle de la démocratie.

Respecter la démocratie, c'est d'abord respecter ses échéances.

Respecter la démocratie, c'est chercher à rassembler et à convaincre mais dans le cadre des institutions.

Respecter la démocratie, c'est accepter le choix du peuple, la loi de la majorité et l'autorité du gouvernement de la République.

Respecter la démocratie, c'est avoir le courage de ses idées, c'est accepter de les défendre sans les dis*simuler afin d'obtenir, dans la* clarté, l'adhésion ou le rejet des Français.

Respecter la démocratie, c'est respecter les autres, ce qui n'est qu'une manière de se respecter soi-même. Respecter les autres dans leurs idées bien entendu, mais il n'est pas indifférent qu'il en soit de même pour leurs personnes.

PIERRE MAUROY.

(1) Les propos rapportés par le premier ministre ont été tenus respectivement par MM. Jean Foyer, le 4 mai, au cours d'un colloque organisé par le club de l'Horloge, et Alain Peyrefitte, le 19 juin, devant Le grand jury R.T.L.-*le Monde*.

(2) Le chef du gouvernement s'était exprimé, à ce sujet, dans les colonnes du *Monde* du 20 avril 1982 dans un article intitulé *« Gouverner autrement »*.

(3) Siégeaient notamment Mᵐᵉ Gros (Meulan) et MM. Chaban-Delmas (Bordeaux), Colomb (Lyon) et Rausch (Metz).

(Le titre et les intertitres de cet article sont de la rédaction du Monde.)

Le Monde

société

UN DÉBAT SUR LA LOI ANTISEXISTE

Censure et dissuasion

« *Loi-censure* » ont crié les publicitaires, « *loi dissuasive* » a répondu Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme : on a assisté à un dialogue de sourds mardi 21 juin lors de la rencontre organisée à Neuilly (Hauts-de-Seine) par l'agence Femmes-information, avec le ministre, des représentants de la publicité, d'organisations féminines et féministes, de la presse et M. Henri Noguères, président de la Ligue des droits de l'homme.

Une série de lapsus parfois cocasses a détendu l'atmosphère électrique d'un débat souvent très animé. On a ainsi entendu le représentant du Bureau de vérification de la publicité (B.V.P.), M. Lucien Bouis, expliquer que : « *La dignité de la femme est un jeu* » — au lieu de « *en jeu* » — et une avocate, entraînée par son discours, gratifier Mme Roudy d'un « *Monsieur le président* » !

Les publicitaires ont paru mal à l'aise devant un public critique sinon hostile et ont eu du mal à s'exprimer clairement. Mme Roudy, en revanche, était au mieux de sa forme, la répartie prompte et n'oubliant jamais son rôle de ministre des droits de la femme (et non des féministes). Plus d'hésitations dans la présentation de son projet : ce n'est pas une loi répressive, dit-elle, ce n'est pas une loi de censure, c'est un droit que l'on donnera aux associations pour rééquilibrer l'image de la femme. Enfin, ce sera aux magistrats de dire s'il y a ou non provocation « *à la discrimination, à la haine ou à la violence* » envers les femmes. Elle souhaite, bien sûr, que cette loi ne soit jamais utilisée, et que le débat provoqué suffise à débusquer le sexisme et à le faire progressivement disparaître.

Le rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Michel, (P.S.) reconnaît que le projet est perfectible et assure que, dès la fin de ce mois, il recevra les différentes parties concernées. Il a lui aussi invité les publicitaires à faire confiance à la justice.

Ces discours n'ont pas convaincu les créateurs d'images, pas plus bien sûr que ceux de Mme Anne Zélensky, cofondatrice de la Ligue du droit des femmes, ou de Mme Marie-France Casallon de l'Union des femmes françaises (U.F.F.), deux organisations qui réclament depuis longtemps une loi antisexiste.

Pour Mme Christiane Farry, directrice de *Création*, porte-parole du collectif Création et liberté regroupant des publicitaires qui s'opposent au projet, la loi antisexiste est une censure sur tout le monde de la création (œuvres littéraires, films, livres, etc.).

« *Les magistrats ? J'en ai rencontré deux cents*, s'est exclamé M. Jacques Seguéla, directeur de l'agence Roux, Seguéla, Cayzac et Goudard, *aucun ne s'est estimé compétent pour juger dans ce domaine où tout est subjectif* ». Il réclame, en revanche, la création d'un organisme réunissant les professionnels, les associations de consommateurs et des représentants du gouvernement. « *Vous allez trop loin avec ce comité*, a répliqué Mme Roudy. *Je ne veux pas de censure ! La loi antisexiste a un pouvoir de dissuasion.* »

Le rapprochement entre le racisme et le sexisme dérange les publicitaires, mais pas M. Henri Noguères, qui applaudit à l'initiative de Mme Roudy. « *Il faut donner un coup d'arrêt aux pratiques sexistes.* »

CHRISTIANE CHOMBEAU.

JUSTICE

Deux médecins jugés à Nancy

L'avortement, la loi et la conscience

De notre correspondant

Nancy. — « *Dans un conflit entre l'autorité et la conscience, c'est la conscience, même erronée, qui doit l'emporter, car aucun homme ou aucune femme ne peut appliquer une loi sans la soumettre à sa conscience.* » Cette citation d'après saint Thomas d'Aquin, lancée par le Père Jean Cardonnel devant le tribunal correctionnel de Nancy, présidé par Mme Sabine Foulon, aura brièvement réuni partisans et adversaires de l'application de la loi Veil qui se sont retrouvés durant deux jours lors du procès de deux médecins inculpés d'avortements illégaux et de fraude fiscale (*le Monde* du 28 septembre 1982).

En juin 1982, une patiente se confie aux services de police de Nancy en déclarant qu'elle a subi, un mois auparavant, une I.V.G. dans le cabinet du docteur Pierre Drouet, trente-six ans, intervention pratiquéspar le remplaçant de celui-ci, le docteur Gérard Pascal, trente-cinq ans. Le dossier prenait aussitôt un relief particulier en raison de la personnalité du docteur Drouet. Ce praticien, titulaire d'un certificat d'études spécialisées de gynécologie-obstétrique, fait fonctionner seul, depuis sa création en 1977, l'unique centre d'orthogénie du centre hospitalier régional de Nancy : « *Sept lits* », précisera-t-il à la barre, en déclarant qu'il avait signalé à plusieurs reprises la carence de la Meurthe-et-Moselle en ce domaine. Un point contesté par un avocat de la partie civile, Me Humbert, qui estimera que « *la Lorraine s'est toujours méfiée des nouveautés et modes parisiennes et que les Lorraines demandent moins d'I.V.G. que les autres Françaises* ». L'argument ne résiste guère à l'épreuve des chiffres puisque en 1981, il aurait été enregistré en Meurthe-et-Moselle huit mille cinq cent cinquante-trois demandes d'I.V.G. pour mille six cent soixante-quatre satisfaites dans le cadre de la loi Veil. « *Au moment des faits, hormis à Nancy, il n'existait aucun centre à Toul, Briey, Pont-à-Mousson et Lunéville. Depuis le décret d'octobre 1982, il existe une structure d'accueil à Briey et à Toul* », déclarait M. Jean de Kervasdoué, directeur général des hôpitaux (secrétariat d'État à la santé), cité comme témoin par Me Gisèle Halimi, avocat du docteur Pascal.

« Dans son droit »

Cette situation est due à l'état d'esprit particulier qui anime une partie du corps médical lorrain. En effet, le professeur Marcel Ribon, chef de service de la maternité régionale de Nancy, conseiller régional en obstétrique, déclarait, à la fin d'une commission médicale consultative d'octobre 1982 et devant plusieurs témoins, dont le directeur départemental de l'action sanitaire et sociale, *qu'il était fier que son département soit le dernier de France en matière d'I.V.G., qu'il en était en partie responsable, et qu'il briserait la carrière des jeunes médecins qui iraient à l'encontre de cette volonté.* « *Je respecte la clause de conscience d'un chef de service, mais, à partir du moment où il profère des empêchements dans son service et des menaces de briser des carrières, j'estime qu'il s'agit d'un formidable abus de pouvoir* », déclarait le professeur Alexandre Minkowski.

Une légère évolution s'est dessinée dans le département depuis le décret d'octobre 1982. Ainsi, contre l'avis formel et unanime de la commission médicale consultative de la maternité régionale de Nancy, qui reconduit, depuis 1975, sa position, le conseil d'administration de l'établissement vient d'obtenir l'habilitation du ministère pour mettre en place, *depuis le début du mois, cinq* lits destinés à l'I.V.G. C'est dans ce climat, sans doute aussi passionné que *celui qui règnait dans* la salle d'audience de Nancy mardi et mercredi, que certains gynécologues de la région, sûrs des compétences du docteur Drouet, préféraient envoyer « *pour examen* » à son cabinet certaines de leurs patientes « *en détresse* ». Pour une somme avouée de 500 francs en liquide, « *pour préserver l'anonymat des patientes* », et en respectant le délai de neuf semaines, le docteur Drouet pratiquait depuis 1980 des I.V.G. dans son cabinet. « *Les faits sont établis, même si on n'a jamais vu celle par qui le scandale est arrivé* », déclarait le substitut du procureur, M. Versier.

En effet, la patiente qui alla se confier à la police ne fut jamais entendue par le juge d'instruction, n'a pas été entendue au tribunal, et son adresse tout comme son nom et sa profession sont apparus, selon Me Halimi, suspects. « *En se battant pour l'application de la loi Veil, le docteur Drouet était dans son droit. En pratiquant des avortements dans son cabinet, il a transgressé la loi actuelle qui reste ce qu'elle est* », continuait M. Versier, en demandant à l'encontre du docteur Drouet une peine d'amende *allant de 100 à* 250 000 francs et en omettant de citer le docteur Pascal, pour qui Me Halimi a demandé la relaxe pure et simple. « *Je réserve les peines de prison pour les avorteurs qui ont dépassé le délai des dix semaines* », concluait M. Versier. Me Michel, avocat du docteur Drouet, a demandé pour sa part la dispense de peine pour son client.

Jugement le 1er juillet.

JEAN-LOUIS BEMER.

EUTHANASIE ET POLITIQUE

M. Jacques Attali est débouté de son action en diffamation

M. Jacques Attali, maître des requêtes au Conseil d'État détaché comme conseiller spécial du président de la République a été débouté mercredi 22 juin par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris de l'action en diffamation qu'il avait engagée contre les docteurs Jean Goreux et Bernard Savy et Mme Marie-Hélène Ugolini présidente de l'Union nationale des assurés sociaux (l'UNAS). Les trois prévenus ont également été déboutés de leurs demande en cent mille francs de dommages-intérêts qu'ils réclamaient pour procédure abusive (*le Monde* du 3 juin).

Le docteur Goreux était poursuivi en qualité de directeur de la revue « *Profils médico-sociaux* » en raison d'un article du docteur Savy intitulé « L'euthanasie demain » publié dans le numéro du 28 janvier 1982 et d'un « encadré » du même auteur paru dans plusieurs numéros de février et mars 1982 sous le titre « Va-t-on supprimer les vieux ? » reproduction d'un tract diffusé par l'UNAS.

Ces écrits seront à l'origine d'une campagne dénonçant M. Attali comme refusant l'allongement de la vie et proposant l'euthanasie des vieux. Ils reprenaient des passages d'un entretien accordé par M. Attali au docteur Michel Salomon, reproduits dans un livre intitulé *l'Avenir de la vie* (*le Monde* du 13 mars 1982).

Le jugement déclare notamment : « *...dans cette interview dense, au style elliptique, si les phrases retenues par les prévenus comme exprimant le mode de pensée de M. Attali ont été réellement dites, il en est d'autres qui reflètent son inquiétude, qui démontrent aussi qu'il mise sur un improbable et dénonce les données d'un avenir qu'il redoute... Les propos tenus au cours de cette interview sur des sujets difficiles, délicats, qui touchent de près l'homme sont reçus de façon différente selon la sensibilité du lecteur. Les témoignages reçus à la barre du tribunal de la part du professeur Schwartzenberg, de MM. les docteurs Salomon et Robin le démontrent aisément, puisqu'ils n'ont pas été choqués par la teneur de l'interview, comme affirment l'avoir été les trois prévenus. Les explications des parties, l'audition des témoins, l'examen des écrits poursuivis prouvent que la discussion porte sur des opinions, sur des conceptions sociales différentes, M. Attali situant sa manière de penser dans les perspectives du vingt et unième siècle, les prévenus les actualisant.* »

« Critique acerbe et violente »

« *MM. Goreux et Savy ont, eux, insisté sur le devoir déontologique qui s'impose à eux de préserver à tout prix et dans tous les cas, la vie* poursuit le jugement. *Les craintes de M. Attali qui s'est exprimé en théoricien économiste ont eu pour corollaire les inquiétudes extériorisées par les prévenus sous la forme d'une critique acerbe, violente, visant certes à déprécier sur le plan social et politique M. Attali alors qu'il occupe des fonctions importantes auprès du chef de l'Etat. Mais la mise en accusation d'une théorie demeure toujours sur le plan des idées. La diffamation ne se restreint pas à la dépréciation morale, sociale. Il faut qu'il y ait imputation d'un fait précis, susceptible d'un débat contradictoire, et non pas critique d'opinions, comme dans la cause, pour que l'infraction soit constituée. Le tribunal doit constater l'inexistence de l'allégation ou imputation d'un fait précis, même si des termes désagréables, péjoratifs, ont été usités, si l'ébauche d'un parallèle avec une toute autre forme de socialisme honnie ne pouvait que meurtrir la partie civile...* »

En ce qui concerne les demandes reconventionnelles formées par les prévenus, les juges remarquent que « *... M. Attali a pu légitimement être blessé, eu égard au laps de temps qui s'était écoulé depuis la parution du livre de M. Salomon, par cette mise en accusation, même si le tribunal estime qu'elle ne répond pas aux exigences de la loi sur la presse. Les comparaisons esquissées pour critiquer son mode de pensée ont certainement mis à l'épreuve durement sa sensibilité. Il ne peut être considéré qu'il y a abus de constitution de partie civile...* »

La cour d'appel refuse la saisie du livre « l'Affaire Papon »

La première chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Jean Vassogne, a confirmé le 22 juin l'ordonnance de référé de M. Pierre Drai, président du tribunal, qui avait refusé le 6 mai de faire saisir le livre *l'Affaire Papon*, de M. Michel Slitinsky, publié par les éditions Alain Moreau. Ainsi a été rejetée la demande de l'ancien ministre, mis en cause à propos de son comportement, sous l'occupation envers les juifs au poste de secrétaire général de la préfecture de la Gironde. La cour a confirmé la suppression — dans les rééditions — de la préface de M. Gilles Perrault que M. Drai avait ordonnée.

L'arrêt déclare notamment : « *...Seules des circonstances exceptionnelles peuvent permettre au juge des référés (...) d'ordonner la saisie d'un livre avant tout jugement sur le fond. En l'espèce, l'authenticité des documents reproduits dans* l'Affaire Papon *n'est pas mise en cause, et si l'interprétation qu'en donne M. Slitinsky peut assurément faire l'objet de contestations, leur portée réelle ne pourra être pleinement appréciée qu'au terme d'une analyse approfondie des fonctions exercées par M. Papon de juin 1942 jusqu'à la Libération (...). A l'heure présente, l'examen d'ensemble des faits litigieux auquel s'est livré le jury d'honneur constitué à la demande de M. Papon n'a pas mis en lumière le caractère évidemment erroné et fallacieux de l'argumentation de M. Slitinsky. Il est constant que les accusations formulées par celui-ci dans son ouvrage sont celles-là même dont il a saisi la juridiction répressive, laquelle sera ainsi amenée à se prononcer sur la véracité des imputations diffamatoires incriminées par M. Papon, qui les a d'ailleurs lui aussi soumises à la justice par voie de plainte pour dénonciation calomnieuse.* »

● *L'affaire des gendarmes de Vincennes*, poursuivis pour des irrégularités de procédure et subornation de témoins, sera instruite par un magistrat parisien, a décidé mercredi 22 juin la chambre criminelle de la Cour de cassation présidée par M. André Braunschweig.

SPORTS

AU TOURNOI DE TENNIS DE WIMBLEDON

La vieille dame et le tendron

Le gazon est déjà carbonisé. Les revendeurs de billets au marché noir font fortune.

Pour son troisième jour, mercredi 22 juin, le Tournoi de Wimbledon, visité par quelque trente mille spectateurs a rendu hommage à une grande dame, Billie Jean King, tandis que besognaient chez les hommes Connors, Wilander, Sundström, Mayotte, Teacher, Odizor, Courteau.

De notre envoyé spécial

Wimbledon. — Irrésistiblement Wimbledon est entraîné dans le tourbillon qui fait du tennis un peu plus qu'un jeu et un sport. Le temple du traditionalisme a fait cette année de nouvelles concessions aux exigences de la compétition moderne et à son environnement. Bien que les membres du All England Club n'aient pas fini leur déjeuner, les parties commencent sur les courts annexes, à 12 h 30. Et, en dépit des panneaux qui demandent aux spectateurs de garder leur chemise dans les allées et sur les gradins, plus personne ne songe à faire rhabiller les adorateurs du soleil. Le Club a également compris le parti financier qu'il peut tirer de l'installation d'un village de tentes pour les relations publiques comme il en existe un à Roland-Garros.

Le charme du plus vieux tournoi du monde n'en souffre pas trop. Si les quelque quatre vingt-dix mille personnes qui ont franchi les guichets de Church road au cours des trois premières journées n'ont plus le flegme des visiteurs d'antan et n'ont plus un respect quasi religieux pour les parties en cours, cette foule brûle toujours d'un amour fanatique pour la petite balle. Comme cela se fait depuis des lustres, dès la nuit tombée, des jeunes gens s'installent dans des sacs de couchage aux abords du stade pour être les premiers entrés le lendemain matin. Selon un rite tout aussi ancien, la file de spectateurs parfaitement ordonnée s'étire une bonne partie de la matinée sur près de 1.5 mile entre la station de métro de Southfields et les entrées. Et comme cela ne se voit nulle part ailleurs, cette foule voue ici un culte particulier au tennis féminin.

C'est ainsi qu'en ce mercredi tropical le match d'une grand-mère et d'un tendron sur le *Centre Court* a fait piétiner pendant des heures des centaines de personnes devant l'entrée des *standings*, ces places debout où l'on est serré comme dans le métro à 5 heures. A Roland-Garros, une rencontre entre Billie Jean King, quarante ans, et Beth Herr, dix-huit ans, ferait faire le détour d'un court annexe à une vingtaine de curieux. A Wimbledon, « B.J.K. » est traitée à l'égale d'une reine.

Dans la présentation du programme officiel de la journée qui était pour moitié consacré à ce match, David Gray rappelait que Mrs King disputait le Tournoi de Wimbledon pour la vingt-deuxième fois, qu'elle avait gagné six fois le titre individuel et perdu trois fois en finale : « *Elle a joué au total deux cent cinquante-six matches en comptant tous les tournois (simple, double, mixte). Aucune joueuse n'a gagné plus de titres (22). Aucune joueuse n'a eu un rôle aussi décisif dans le développement du tennis féminin. Plusieurs fois des rumeurs ont couru laissant entendre qu'elle abandonnait ou qu'elle était gravement blessée. Chaque fois elle est revenue au premier plan. On se prépare à lui faire des adieux et elle resurgit, contestant la jeune génération — l'an dernier elle a notamment battu Tracy Austin en quarts de finale — à laquelle elle démontre l'efficacité de la plus terrible volée de revers depuis la dernière guerre.* »

Voilà pourquoi il n'y avait pas une place libre pour voir la vieille dame digne avec ses éternelles lunettes cerclées d'acier et ses blouses de jardinière faire la nique à une jeunesse impertinente qui se parait seulement d'une troisième place au classement mondial des juniors en 1982 et plus récemment d'un quart de finale au Tournoi d'Eastbourne. Et voilà pourquoi Mrs King reçut une formidable ovation pour avoir accroché une victoire en trois sets (6-7, 6-2, 8-6), car ce rectangle de gazon centenaire est bien « *la maison des vieilles dames* », comme l'a dit un jour l'Américaine Rosie Casals. Beth Herr, qui y faisait ses premiers pas, s'est laissée prendre au piège de l'inexpérience alors que son jeu surclassait nettement celui de Mrs King. Sportivement, la vieille championne l'a reconnu : « *Elle aurait dû gagner, je le lui ai dit. Elle jouait vraiment mieux que moi mais elle s'est troublée. Et à 6-6 dans le troisième set, je ne pouvais plus perdre parce que je ne voulais pas que ce fût mon dernier simple à Wimbledon.* »

Courteau qualifié

C'était tout ce que le public du « Centre Court » attendait de « B.J.K ». Les quelque quinze mille autres visiteurs de la journée qui n'ont pu accéder à ce cénacle n'ont pas été sevrés pour autant de bon tennis. Un des grands moments de la journée a ainsi eu pour cadre le court numéro deux où a eu lieu le cinquième set de la rencontre Wilander-Fitzgerald, interrompue la veille par l'obscurité sur le score de 6-4, 6-1, 4-6, 6-7. Cette ultime manche fut du niveau du début de la partie. Un festival de coups impossibles tentés de part et d'autre du filet. Le jeune Suédois fit le break au cinquième jeu mais l'Australien égalisa aussitôt à 3-3. Fitzgerald changea alors de tactique : il tenta de tenir l'échange au fond du court pour mieux transpercer Wilander quand il voulait prendre le filet. Cela ne lui réussit pas très bien : le récent finaliste de Roland-Garros fit à nouveau le break au neuvième jeu et conclut à 6-4 dans la foulée. « *C'était mon meilleur match sur herbe* », commenta Wilander après ce marathon.

« *L'herbe convient assez bien à mon jeu* », a constaté de son côté le Bordelais Loïc Courteau, classé troisième junior mondial en 1982. Sur le court numéro cinq le neveu de l'ancien joueur de Coupe Davis François Jauffret est venu à bout relativement facilement du jeune Anglais Jarrett (6-2, 7-6, 6-3) en imposant ses curieuses attaques délivrées à deux mains en coups droits comme en revers. Courteau sera cependant à la peine au troisième tour : il doit rencontrer le Nigérian Odizor. Le tombeur de l'Argentin Vilas a été encore plus à l'aise au second tour face au partenaire de double de McEnroe, l'Américain Fleming, qu'il a éliminé en quatre manches (6-4, 4-6, 6-4, 6-2).

ALAIN GIRAUDO.

Les résultats du mercredi 22 juin

SIMPLES MESSIEURS

Soixante-quatrièmes de finale

Wilander (Suède, 7) b. Fitzgerald (Austr., 54), 6-4, 6-1, 4-6, 6-7, 6-4.

Trente-deuxièmes de finale

PREMIER QUART DU TABLEAU

Curren (Af. Sud, 15) b. Casal (Esp., 82), 7-6, 6-4, 6-3. Harmon (E.-U., 70) b. Drewett (Austr., 114), 6-2, 6-4, 6-4. Motta (Brésil, 107) b. Tom Gullikson (E.-U., 65), 3-6, 7-6, 6-4, 6-4. McCurdy (Austr., 156) b. C. Panatta (It., 127), 7-6, 6-3, 7-6. T. Mayotte (E.-U., 22) b. Andrews (E.-U., 176), 6-1, 6-2, 6-2. Connors (E.-U., 1) b. Masur (Austr., 138), 6-4, 7-6, 6-0. Teacher (E.-U., 24) b. Fibak (Pol., 26), 7-6, 2-6, 4-6, 7-5, 6-1. Sundström (Suède, 20) b. Edberg (Suède, 139), 2-6, 7-6, 7-6, 4-6, 8-6.

DEUXIÈME QUART DU TABLEAU

Maurer (R.F.A., 114) b. Amaya (E.-U., 130), 6-3, 6-4, 7-6. C. Lewis (N.-Z., 98) b. Dyke (Austr., 179), 7-6, 6-1, 6-3. Baller (E.-U., 58) b. T. Fancutt (Austr., 204), 6-4, 6-4, 6-0. Purcell (E.-U., 40) b. Bale (G.-B., 493), 7-5, 6-4, 6-3. Courteau (Fr., 122) b. Jarrett (G.-B., 242), 6-2, 7-5, 6-3. Odizor (Nig., 87) b. Fleming (E.-U., 665), 6-4, 4-6, 6-4, 6-2. Gottfried (E.-U., 16) b. Doyle (Irl. 93), 7-5, 4-6, 7-6, 6-4. Soares (Brésil, 122) b. T. Giammalva (E.-U., 128), 7-6, 6-7, 7-6, 6-4.

SIMPLES DAMES

Trente-deuxièmes de finale

B. Potter (E.-U., 11) b. M. Torres (E.-U.,26), 6-1, 6-4. A. Temesvari (Hongr., 13) b. M. Maleeva (Bulg.), 7-5, 6-4. A. Jaeger (E.-U., 3) b. P. Casale (E.-U., 38), 6-3, 6-2. W. Turnbull (Austr., 7) b. A. White (E.-U., 40), 6-3, 6-3. B.-J. King (E.-U., 10) b. B. Herr (E.-U., 44), 6-7, 6-2, 8-6. K. Rinaldi (E.-U., 14) b. L. Sandin (Suède, 91), 6-4, 6-3. C. Evert-Lloyd (E.-U., 2) b. M. Mesker (PB., 41), 6-4, 6-2.

★ **Entre parenthèses, figure le classement A.T.P. des joueurs et W.T.A. des joueuses.**

AUTOMOBILISME

ANNULATION DU RALLYE DU GABON

La première édition du rallye automobile du Gabon, prévue du 25 au 28 juin, a été annulée, a annoncé le 22 juin son organisateur, M. Michel Désert.

Dans un communiqué, celui-ci indique que, « *malgré l'appui très ferme du président Omar Bongo et du président de la Fédération gabonaise du sport automobile, Me Louis Gaston Mayila (...) quelques services de l'administration gabonaise n'ont pas permis le déroulement de cette épreuve. Dans ces conditions, la sécurité des populations ne pouvant être assurée, la Fédération gabonaise du sport automobile a été contrainte d'annuler la manifestation* ».

Pour ce premier rallye du Gabon, une vingtaine de concurrents français et des pilotes italiens étaient déjà arrivés sur les lieux, à Libreville, ainsi que des véhicules transportés par bateaux depuis Marseille et Bordeaux.

D'un sport à l'autre

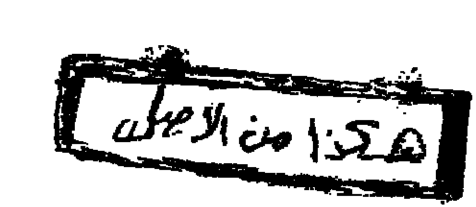
FOOTBALL. — *La Juventus de Turin a gagné, le 22 juin, la Coupe d'Italie en battant Vérone par 3 à 0, en finale « retour ». Les Turinois avaient été défaits 2 à 0 à l'aller. Michel Platini a marqué le deuxième but de son équipe à neuf minutes de la fin du temps réglementaire, puis le troisième à deux minutes de la fin des prolongations.*

SPORTS ÉQUESTRES. — *Le cavalier ouest-allemand Paul Schockemoehle, sur* Deister, *a gagné mercredi 22 juin le championnat d'Europe de saut disputé dans le cadre du C.S.I.O. d'Aix-la-Chapelle. Deux Allemands de l'Ouest, Gert Wiltfang sur* Goldika *et Michael Rueping sur* Caletto *ont pris les deuxième et troisième places.*

VOILE. — France-3 *a obtenu, mercredi 22 juin, son premier succès dans les régates éliminatoires de la Coupe de l'América, en devançant de 2 min 22 sec. le 12 mètres australien* Advance *qui ne compte juqu'à ce jour aucune victoire.* Australia-2 *demeure invaincu après avoir battu son rival australien* Challenger-12 *dans la cinquième régate.*

AÉRONAUTIQUE

● *La compagnie aérienne suisse Swissair* vient de confirmer son choix pour quatre avions moyen-courriers Airbus A 310-300, à rayon d'action allongé. Swissair convertit ainsi l'option sur quatre des dix Airbus A 310-200, version de base du nouvel avion européen, que la compagnie suisse avait déjà commandés. Ces quatre exemplaires seront livrés en 1985 et 1986.



SCIENCES

PREMIÈRE SCIENTIFIQUE DANS UN LABORATOIRE D'ORSAY

Un nouveau laser très prometteur

Des chercheurs du Laboratoire pour l'utilisation du rayonnement électromagnétique (Lure) à Orsay ont obtenu, mercredi 22 juin, un effet laser à partir d'électrons circulant à grande vitesse dans un anneau circulaire. Il s'agit d'un progrès majeur dans la voie des « lasers à électrons libres », une technique très prometteuse qui devrait permettre d'obtenir des émissions lumineuses intenses, réglables à volonté en intensité et en longueur d'ondes, dans une large bande qui part de l'infrarouge, comme tout le visible et l'ultraviolet, et atteint même les rayons X mous.

Il existe, depuis vingt-cinq ans, sur le campus de l'université de Paris-Sud à Orsay, un accélérateur d'électrons. A la fin des années 60, lui fut adjoint un anneau de stockage et de collisions (Aco) où les physiciens des particules étudiaient les chocs entre deux électrons tournant en sens inverse. Du fait qu'ils tournent, ces électrons émettent un « rayonnement synchrotron », essentiellement dans l'ultraviolet, qui est une nuisance pour la physique des particules, mais qui constitue une sonde très appréciée des physiciens du solide, des chimistes et des biologistes. Aussi, le Centre national de la recherche scientifique a-t-il créé dans les années 70, le Lure pour permettre ces usages — idée qui s'est révélée fructueuse au point que Aco ne sert plus maintenant que comme source de rayonnement synchrotron et qu'il a été décidé de construire un « Super-Aco » pour disposer d'une source plus intense.

Le rayonnement synchrotron a deux caractéristiques intéressantes : son intensité peut être grande et couvre un vaste domaine de longueurs d'onde. Mais il n'a pas la propriété de cohérence (1) qui caractérise la lumière d'un laser. Un chercheur américain John Madey, a cependant ouvert une voie en 1977 en montrant que le rayonnement synchrotron pouvait amplifier l'intensité d'un faisceau laser.

De là à créer un laser à partir du rayonnement émis par le faisceau d'électrons, un laser à électrons libres (2) il y avait un pas que John Madey put franchir. Mais il utilisait le faisceau de l'accélérateur de l'université Stanford (Californie), et n'obtint qu'une émission laser dans l'infra-rouge. Avec un anneau de stockage, on devait, en principe, pouvoir obtenir un plus grand gain et émettre en lumière visible, en ultraviolet et en rayons X. Des travaux en ce sens furent entrepris (*le Monde* du 26 novembre 1980), par l'équipe que dirige M. Yves Petroff, directeur du Lure, en collaboration avec les chercheurs californiens. Ils viennent d'aboutir au premier laser à électrons libres fonctionnant sur un anneau de stockage en lumière visible (rouge).

C'est une étape très importante, mais non la fin des recherches. L'équipe du Lure souligne que pour obtenir un laser utilisable pratiquement dans l'ultraviolet et en rayons X d'importantes améliorations doivent être apportées, tant au système optique qu'au faisceau d'électrons. Mais les applications potentielles sont immenses, non seulement pour la recherche, mais aussi pour divers processus industriels comme l'enrichissement de l'uranium ou l'amorçage de certaines réactions chimiques.

MAURICE ARVONNY.

(1) Une source lumineuse usuelle émet des photons indépendamment les uns les autres. Au contraire ceux d'un laser sont tous émis au même instant et avec les mêmes caractéristiques ondulatoires pour former ce que les physiciens appellent une émission cohérente.

(2) L'énergie d'un laser habituel est fournie par le changement d'état d'électrons liés à un noyau atomique.

MISSION PARFAITE POUR CHALLENGER

La navette a réussi la première récupération de satellite dans l'espace

Le président Reagan n'assistera pas à l'atterrissage de la navette spatiale américaine prévu vendredi 24 juin au centre spatial Kennedy (Floride). Et ce qui aurait dû être une première, le retour de la navette à son point de départ et son atterrissage sur la piste de 5 kilomètres de long spécialement construite à cette fin, sera peut-être renvoyé à une prochaine mission. Le responsable en est le mauvais temps qui sévit actuellement en Floride. La décision de maintenir l'atterrissage prévu ou de faire poser la navette, comme pour les vols précédents, sur la base californienne d'Edwards qui dispose de pistes plus larges et plus longues, ne sera prise qu'à la dernière minute, et le prédisent Reagan, d'après son porte-parole, ne veut pas que sa présence influe sur une décision où seules doivent intervenir des considérations de sécurité.

Si le mauvais temps contraint les responsables de la NASA à envoyer la navette en Californie, il sera responsable du seul « échec » qu'aura connu la mission. Car depuis le lancement de samedi dernier, tout s'est passé à la perfection. Les deux satellites canadien et indonésien qu'emportait la navette ont d'abord été propulsés avec précision vers les orbites qu'ils doivent atteindre. Comme lors des vols précédents, les astronautes ont réalisé les expériences scientifiques, maintenant classiques, d'électrophorèse et de fabrication de microbilles de latex. Ils ont aussi fait quelques expériences nouvelles : croissance de cristaux, germination de semences et observation de la construction d'une fourmilière en apesanteur. Et dans la journée du mercredi 22 juin, l'équipage a longuement joué au chat et à la souris.

L'expérience du rendez-vous

La souris était un satellite allemand pesant presque deux tonnes et demie, SPAS-01, construit par la firme M.B.B., porteur de dix expériences scientifiques financées par le ministère allemand de la recherche (B.M.F.T.), par l'Agence spatiale européenne (ESA) et par la NASA ; porteur aussi d'une caméra qui a envoyé vers la Terre les premières images de la navette en vol prises de l'extérieur.

La griffe du chat était le bras télémanipulateur long de quinze mètres, construit par la firme canadienne Spar Aerospace, qui équipe la soute de la navette. Mercredi matin, les ingénieurs de bord John Fabian et Sally Ride ont saisi SPAS-01, l'ont sorti de la soute et l'ont libéré dans l'espace, puis l'ont ramené à bord pour vérifications. Celles-ci faites, le satellite a été de nouveau libéré et la navette a alors fait plusieurs manœuvres qui l'ont éloignée à quelque trois cents mètres de SPAS-01, puis l'ont ramené vers le satellite mercredi en fin d'après-midi. Le but de ces manœuvres était évidemment d'acquérir une expérience de la réalisation d'un rendez-vous spatial, mais aussi d'obtenir des informations utiles : ainsi des capteurs placés sur SPAS-01 enregistraient le flux de chaleur qu'ils recevaient lors de la mise en marche des moteurs de manœuvre de la navette.

Ces opérations sont de la plus haute importance. L'intérêt principal de disposer d'un véhicule réutilisable est, en effet, de pouvoir rapporter au sol des satellites tombés en panne ou arrivés à la fin de leur fonction pour les utiliser à nouveau par la suite. Etant donné le prix des équipements spatiaux, il y a là une source d'économie importante. La navette est mal adaptée au lancement vers l'orbite géostationnaire de satellites de télécommunications — cela constitue d'ailleurs la grande chance d'Ariane ; cette orbite, à 36 000 kilomètres du sol, est trop éloignée pour que la navette s'y rende, ce qui oblige à équiper les satellites d'un propulseur spécifique et interdit leur récupération.

Mais, pour beaucoup d'utilisations de l'espace — observation de la Terre, aide à la navigation, études scientifiques... — des altitudes de quelques centaines de kilomètres suffisent. Le programme spatial américain prévoit presque systématiquement que ces satellites seront rapportés au sol et réutilisés. SPAS-01 est ainsi le premier élément d'une longue série de satellites récupérables.

M. A.

● *Le prix Holweck a été attribué pour 1983 au physicien français Gérard Toulouse*, du groupe de physique des solides de l'École normale supérieure. Théoricien, M. Toulouse a fait progresser de manière importante la physique statistique. Il a donné une classification des défauts de cristallisation (dislocations, disclinations, lignes de vortex, etc.) et introduit le concept de « frustration » pour décrire certaines interactions dans les systèmes magnétiques. Le prix Holweck est attribué chaque année, en alternance, à un physicien français par l'Institute of Physics de Londres, ou à un physicien britannique par la Société française de physique.

DÉFENSE

FORTE EXPANSION EN 1982 DE LA BRANCHE « MILITAIRE » DE LA SOCIÉTÉ MATRA

Malgré un chiffre d'affaires de 5,6 milliards de francs, en hausse de 24 % par rapport à l'exercice 1981, la société Matra, société-mère d'un groupe de cent trente entreprises qui emploient trente et un mille personnes, a enregistré, en 1982, un résultat net de l'ordre de 157,3 millions de francs, à peu près égal au bilan précédent. Ces données financières ont été communiquées, jeudi 23 juin, en assemblée générale des actionnaires par le président-directeur général, M. Jean-Luc Lagardère.

Ce résultat net, jugé « *faiblement positif* » après l'acquittement d'un impôt de 379 millions de francs, est lié à l'apparition de « *contributions négatives de certaines filiales importantes* », comme la société C.I.M.T.-Lorraine (de la branche « transports »), la société Matra-Harris semi-conducteurs (de la branche « composants »), la société Peritel (de la branche « télécommunications »), les groupes Solex et Jaeger (de la branche « électronique automobile ») et la société Matra-automobile, qui accuse, à elle seule, une perte de 116 millions de francs.

En revanche, la branche « militaire » de Matra connaît une forte expansion, avec un chiffre d'affaires, en 1982, de 4 089 millions de francs, en augmentation de 25 % par rapport à 1981. Les prises de commandes se sont élevées à 5 milliards de francs, et le carnet de commandes est supérieur à 10 milliards de francs. L'exportation représente 70 % de ce bilan. Dans ce secteur, toutefois, le groupe Manurhin fera ressortir « *des pertes considérables* », non encore évaluées avec précision, dont l'effet direct sera la disparition complète de ses fonds propres. Cette situation, liée à une exploitation négative du secteur « machines-outils » et à une baisse conjoncturelle de l'activité « munitions », entraînera des licenciements et une restructuration.

Le général Lerche est nommé major général de l'armée de l'air

Sur proposition du ministre de la défense, M. Charles Hernu, le conseil des ministres du mercredi 22 juin a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées.

● AIR. — Est nommé major général de l'armée de l'air, le général de corps aérien Achille Lerche, en remplacement du général de corps aérien Paul Huguet, qui quitte ses fonctions avec six mois d'avance sur la limite d'âge de son rang.

Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne François Mermet, nommé commandant la II[e] région aérienne ; général de brigade aérienne, les colonels Xavier Lacau et Antoine Dumas (nommé adjoint au général commandant les écoles de l'armée de l'air).

Sont nommés : directeur des études au Centre des hautes études militaires, le général de brigade aérienne Jacques Bourillet; inspecteur des réserves et de la mobilisation, le général de brigade aérienne Roger Frapier ; chef de la division « forces nucléaires » à l'état-major des armées, le général de brigade aérienne Bernard Nicolas ; adjoint « opérations » au général commandant la III[e] région aérienne, le général de brigade aérienne Claude Lenoury ; adjoint au général inspecteur technique de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne Pierre Samoyault.

● TERRE. — Sont promus : général de division, les généraux de brigade Jehan Poudelet et Daniel Cledière (nommé commandant d'artillerie du 2[e] corps d'armée et des forces françaises en Allemagne fédérale) ; général de brigade, les colonels Georges Etchanchu, Marc Auger et Claude Tainguy (nommé chef de la mission militaire française auprès du général commandant le groupe des armées « centre-Europe » à l'OTAN).

Sont nommés : inspecteur de l'artillerie, le général de division Jean Cuq ; inspecteur des réserves et de la mobilisation, le général de division Raymond Boisseau ; chargé de mission auprès du chef d'état-major de l'armée de terre, le général de division Gilbert Forray ; adjoint au général commandant la I[re] armée et gouverneur militaire de Strasbourg, le général de division Furcy Houdette ; commandant la 10[e] division blindée et la 63[e] division militaire territoriale, le général de brigade Robert Farret ; adjoint au général commandant la II[e] région militaire, le général de brigade Jacques Fouilland ; adjoint au général commandant la IV[e] région militaire, le général de brigade André Parrau.

● MARINE. — Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Claude Corbier ; contre-amiral, le capitaine de vaisseau Alphonse Roitel.

Est nommé commandant l'Ecole supérieure de guerre navale, le contre-amiral Jean Lesec.

● ARMEMENT. — Sont promus : ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe Lucien Davoult, Jean-Michel Mitault, Michel Darmon, Henri Vilmal du Monteuil et Emile Blanc ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef François Simon, Robert Mesnet, Alain Durollet, Jean Gayout, Jean Mesnet, François Xavier Cance, Jean Lifermann, Jean Bernadet et André Mechulam.

Sont nommés : directeur du service technique des télécommunications et des équipements aéronautiques, l'ingénieur général de deuxième classe Jacques Bousquet ; directeur de l'atelier de fabrication de Toulouse, l'ingénieur général de deuxième classe Jean Benetreau ; chargé des fonctions de sous-directeur « programmes » à la direction technique des constructions navales, l'ingénieur général de deuxième classe Patrice Raynaud.

● SERVICE DE SANTÉ. — Sont nommés : directeur du service de santé Antilles-Guyane, le médecin général, médecin chef des services de classe normale Jacques Segalen ; commandant la chaîne « santé » de la brigade logistique du 2[e] corps d'armée, le médecin général, médecin chef des services de classe normale André Lanoire.

● GENDARMERIE. — Sont promus : général de division, les généraux de brigade Gabriel Geillon et Guy Delfosse (nommé commandant la V[e] région de gendarmerie nationale) ; général de brigade, le colonel Dominique Stromboni, nommé sous-directeur « organisation et emploi » de la gendarmerie nationale.

Est nommé commandant la III[e] région de gendarmerie nationale, le général de brigade Antonio Jérôme.

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'U.D.F. et le R.P.R. désavouent M. Pinton après son article dans « le Monde » contre la dissuasion nucléaire

L'Assemblée nationale, le mercredi 22 juin, a adopté, en deuxième lecture, le projet de loi modifiant le code du service national et celui approuvant la programmation militaire pour les années 1984-1988. Le Sénat ayant considérablement modifié le premier et repoussé le second, les députés sont dans les deux cas revenus à leurs textes initiaux.

Bien entendu, l'essentiel du débat a porté sur l'importance de la force nucléaire française, après l'article de M. Michel Pinton, secrétaire général de l'U.D.F., paru dans *le Monde* du 16 juin et condamnant celle-ci. La prise de position de M. Pinton a été critiquée sur tous les bancs de l'Assemblée, les représentants de son mouvement le désavouant même en termes on ne peut plus clairs.

M. Jean-Marie Daillet (U.D.F., Manche) a affirmé que M. Pinton avait écrit cet article « *à titre personnel* » et a donné lecture du communiqué approuvé « *à l'unanimité* », l'après-midi même, par la commission de la défense de l'U.D.F., qu'il préside : « *Elle a jugé nécessaire de rappeler sa doctrine permanente de la force nucléaire stratégique après certaines prises de position qui n'engagent que leurs auteurs. La France doit pouvoir dissuader l'agresseur éventuel a, et telle est la fonction de l'armement nucléaire, qui creuse l'écart entre les espérances de gain et les risques auxquels l'agression l'exposerait. La dissuasion ne doit pas dépendre du seul armement nucléaire ; elle doit être globale. Cependant la possession de cet armement donne à la France un rôle particulier en Europe et constitue l'ultime garantie de son indépendance.* »

L'U.D.F. ne pouvait guère faire autrement, étant donnée l'utilisation que la majorité avait faite de la prise de position de son secrétaire général.

Ainsi, mercredi 22 juin, au cours de la séance de l'Assemblée consacrée aux questions d'actualité, M. Pierre Mauroy avait notamment déclaré : « *Il serait souhaitable que l'opposition précise sa pensée dans ce domaine essentiel puisqu'il touche la sécurité et l'indépendance de notre pays ! M. Pinton semble souhaiter une réintégration de nos forces dans l'OTAN (...). Cet article manifeste une méconnaissance profonde des réalités de notre défense et, selon l'expression chère à l'opposition, une réelle incompétence* ». Apparemment, M. Jacques Chaban-Delmas approuvait, de son banc, ces propos du premier ministre !

Pour que le désaveu du R.P.R. soit clair, M. Michel Debré, parlant au nom de son groupe, dans la discussion de la loi de programmation militaire, a rappelé : « *Nous assistons à la renaissance de vieux démons que j'ai bien connus quand, trois fois de suite, j'ai dû engager la responsabilité de mon gouvernement pour faire accepter par la Parlement la première loi de programme qui créait la force de dissuasion.* » Aussi, a-t-il a affirmé, s'adressant au ministre de la défense, que « *les prises de position hostiles ou réservées à propos de la dissuasion doivent sonner à vos oreilles comme un signal d'alarme. Je suis à vos côtés pour les regretter ou les blâmer* ». Il a ajouté qu'il craignait « *qu'en dépit* » de M. Hernu « *le budget de la défense nationale subisse, dans les prochaines années, les effets d'une situation économique et financière que je déplore* ».

Cette affaire, en tout cas, va nourrir les reproches de ceux qui regrettent la façon dont M. Pinton conçoit son rôle au sein de l'U.D.F.

Th. B.

ÉDUCATION

LE P.S. ET LE SYNDICAT DES INSTITUTEURS DEMANDENT LA « MISE EN PLACE URGENTE » DE LA RÉNOVATION DES COLLÈGES

Dans un communiqué commun, publié mercredi 22 juin, au terme d'une rencontre entre les deux organisations, le parti socialiste et le Syndicat national des instituteurs et professeurs d'enseignement général de collège (SNI-P.E.G.C.) demandent « *une mise en place urgente* » du dispositif de rénovation des collèges conformément aux déclarations du ministre de l'éducation nationale lorsqu'il a présenté ses premières décisions à propos du rapport Legrand (*le Monde* du 1[er] février).

« *Après une phase de mise au point s'appuyant sur le volontariat et des initiatives existantes*, estiment le P.S. et le SNI-P.E.G.C., *il faut rapidement des mesures qui s'appliquent à tous : le IX[e] Plan et les budgets correspondants devront prévoir les moyens nécessaires* ».

Les deux organisations soulignent « *la nécessité d'un cycle fondamental continu de neuf niveaux qui favorise une meilleure orientation pour chaque jeune* », et demandent un assouplissement de la « *structure classe* », afin de « *permettre une pédagogie plus individualisée* ». Elles se déclarent favorables au « *tutorat, conçu comme un suivi individualisé des élèves* ».

Évoquant la question du statut des maîtres, P.S. et SNI-P.E.G.C. indiquent que ceux qui ont même responsabilité « *doivent avoir même dignité et même niveau de formation (...) quel que soit l'âge des enfants auxquels ils s'adressent* ».

[Les dirigeants du SNI-P.E.G.C. se sont toujours montrés favorables aux propositions de rénovation des collèges exprimées par le ministre de l'éducation nationale à l'issue de la publication du rapport de M. Louis Legrand. Ils en réclament à nouveau la mise en œuvre à la veille du congrès national de leur syndicat, qui doit avoir lieu du 27 juin au 1[er] juillet à Bordeaux. Le communiqué publié en commun par le SNI-P.E.G.C. et le P.S. fait d'autre part référence à la notion de « *cycle fondamental* », à rapprocher de celle d'« *école fondamentale* » (de la maternelle à la troisième) pour laquelle milite le SNI-P.E.G.C., à la différence du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), lui aussi affilié à la Fédération de l'éducation nationale (FEN), mais partisan d'un « grand second degré » de la sixième à la terminale.]

● *Le rectorat de Toulouse occupé.* — Une cinquantaine d'enseignants, maîtres auxiliaires du second degré, des femmes en majorité parfois accompagnées d'enfants, ont occupé le hall d'entrée du rectorat de l'académie de Toulouse pendant une heure, mercredi 22 juin dans l'après-midi. Visés par la mesure de titularisation prise à l'échelon ministériel, ces maîtres auxiliaires réclament la possibilité de refuser une affectation nationale sans perdre le droit au réemploi. Ils font remarquer que, dans l'académie de Toulouse, les auxiliaires sont beaucoup plus nombreux que dans les autres académies méridionales à être affectés au nord de la Loire.

FAITS ET JUGEMENTS

M[e] Jacques Pesson a été inculpé et écroué

M[e] Jacques Pesson, administrateur judiciaire à Paris où il avait été arrêté mardi en exécution d'un mandat de M. Jean-Pierre Belmas, juge d'instruction à Tarbes, a été inculpé mercredi 22 juin par ce magistrat de faux en écritures de commerce et complicité de délits assimilés aux banqueroutes simples et frauduleuses et placé sous mandat de dépôt (*Le Monde* du 22 juin).

Cette inculpation a été motivée par la façon dont avait été « administrée » la banque Lacaze de Lourdes après sa fermeture le 4 décembre 1978 suivie d'une mise en liquidation judiciaire en 1979. Elle apparaît comme une suite de l'inculpation le 11 mars, de M. André Fournou, syndic de faillite de la même entreprise, auquel il est notamment reproché de ne pas avoir reversé à la masse de la faillite des sommes qui auraient dû être portées sur les comptes spéciaux prévus à cet effet et d'avoir ainsi bénéficié des intérêts de plusieurs dépôts de clients.

M. François Lacaze, directeur de la banque mise en liquidation, avait toujours soutenu que son établissement pouvait survivre et que l'actif, au moment de la décision de fermeture par la commission de contrôle des banques, était supérieur au passif. C'est lui-même qui à cette époque avait demandé à M. Jacques Pesson, administrateur judiciaire réputé, de se charger de l'administration provisoire de la banque.

Des poursuites contre des immigrés « sans papiers »

Lille. — Quinze immigrés « sans papiers » d'origine marocaine ou algérienne qui étaient depuis le 7 juin en grève de la faim pour obtenir la régularisation de leur situation, ont été interpellés mercredi 22 juin par la police dans les locaux de l'Association pour la promotion des travailleurs étrangers à Lille, où ils s'étaient réfugiés. Trois des grévistes, dont l'état de faiblesse était très grand, ont été hospitalisés, les autres ont été conduits au commissariat central.

« *En flagrant délit de séjour irrégulier en France* », selon les termes du procureur de la République, MM. Clément Moras, ils devaient comparaître jeudi devant le tribunal de grande instance. Il y a plusieurs mois, un premier conflit de ce genre avait éclaté. Des « sans-papiers » avaient occupé les locaux d'une mairie annexe. Délogés par la police, ils avaient alors occupé une église. A la suite de négociations, certains d'entre eux avaient obtenu la régularisation de leur situation. Il semble cette fois que les pouvoirs publics aient décidé d'avoir une attitude beaucoup plus ferme. — (*Corresp.*)

M. Jospin dénonce l'exploitation de l'insécurité à la Goutte-d'Or

M. Lionel Jospin « *met en garde* » les habitants des quartiers de la Chapelle et de la Goutte-d'Or à Paris-18[e], secteur dont il est député, contre « *l'exploitation politicienne qui est faite de l'insécurité par la droite* ». Dans un communiqué publié mercredi 22 juin, le premier secrétaire du P.S. souligne notamment, après avoir pris connaissance de la lettre adressée par le maire de Paris au préfet de police au sujet des problèmes de sécurité dans le dix-huitième : « *L'insécurité est un thème qui arrange bien la droite alors que celle-ci porte une lourde responsabilité dans le développement de ce phénomène depuis plusieurs années.* » « *Il est pas possible*, estime M. Jospin, *d'assurer vraiment la sécurité dans un quartier laissé à l'abandon.* »

Dans une lettre à M. Guy Fougier, préfet de police de Paris, M. Chirac lui avait demandé « *solennellement (...) d'engager un processus de rétablissement de la sécurité dans le quartier de la Goutte-d'Or.* » (*le Monde* du 23 juin). Un défilé contre l'insécurité organisé par des commerçants devait avoir lieu ce jeudi dans le quartier.

ÉDUCATION

LES COMMUNES ET L'ÉCOLE PRIVÉE

L'inquiétude de M. Bizeul

L'association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, que préside M. Jacques Barrot, député U.D.F. de la Haute-Loire, a réuni à Paris le 20 juin neuf cents maires et conseillers municipaux qui comptent une école privée dans leur commune (*le Monde* du 22 juin). Parmi eux, M. Alphonse Bizeul, maire de Saint-Vincent-des-Landes, un bourg de quatorze cents habitants non loin de Châteaubriant, en Loire-Atlantique.

Agriculteur de son état, M. Alphonse Bizeul, soixante-cinq ans, est venu à la rencontre des élus locaux avec une adjointe et le maire d'un village voisin.

M. Bizeul est élu depuis vingt-quatre ans : dix-huit ans conseiller municipal, maire depuis six ans. Aujourd'hui, il a laissé les 15 hectares qu'il exploite dans sa demi-retraite, depuis qu'il a passé la main à trois de ses treize enfants. Ses idées, elles tiennent en quelques mots qu'il égrène après les avoir tournés *dans la bouche comme les* noyaux de cerises qu'il est en train de mâchonner : *« J'ai soutenu Giscard. Pas Chirac ; j'avais peur qu'il casse tout. »*

Deux écoles sur sa commune : la publique avec cent élèves, et la privée sous contrat simple avec soixante-quinze élèves. Il est inquiet : il pense au Front populaire qui a *« amélioré la vie des travailleurs »*, mais dont son père disait : *« C'est la révolution à Paris. »* Il est inquiet parce que *« la méthode actuelle, c'est la même que celle de Hitler : former la jeunesse. Dans les Jeunesses hitlériennes, il y avait des jeunes de familles excellentes. Mais, en les prenant à douze ans, on en a fait des fanatiques. Les communistes, c'est pareil. Regardez l'Afghanistan : ils peuvent faire ce qu'ils veulent de leurs soldats. »*

Communistes, socialistes, c'est du pareil au même : *« Les socialistes, ou ils ne voient pas clair et se laissent manœuvrer par les communistes, ou ils sont d'accord. »* Ce qu'ils veulent, *« c'est supprimer les initiatives privées. Les artisans de ma commune me le disent : c'est dur de licencier depuis les lois Auroux »*. Son adjointe renchérit : *« Plus facile de divorcer que de licencier un ouvrier ! »*

Le déplacement d'aujourd'hui leur coûtera 200 francs à chacun, *« à prendre sur nos indemnités »*. Et quand il rentrera, M. Bizeul sait déjà ce qu'il dira à son conseil municipal : *« Je suis allé à Paris pour défendre la liberté. »*

CHARLES VIAL.

● *Emplois dans l'enseignement supérieur.* – Deux arrêtés parus au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* du 16 juin précisent les conditions et la localisation d'un certain nombre d'emplois de professeurs et de maîtres-assistants de l'enseignement supérieur. Pour les professeurs, il s'agit d'emplois *« créés ou susceptibles de l'être »* dans les disciplines scientifiques, littéraires et de sciences humaines. Pour les maîtres-assistants, le recrutement concerne les disciplines scientifiques, littéraires et de sciences humaines, juridiques, politiques, économiques et de gestion ainsi que des disciplines pharmaceutiques.

Un « supertéléphone » dans dix écoles d'Évry

C'est un petit écran de télévision doté d'un clavier alphabétique, un de ces « Minitel » qui équipe déjà tous les foyers reliés aux réseaux télématiques expérimentaux. Si M. Christian Do Huu, le nouveau directeur du Centre départemental de documentation pédagogique (C.D.D.P.) d'Évry, a choisi d'en installer un exemplaire durant quinze jours dans dix des dix-huit écoles élémentaires de la préfecture de l'Essonne, c'était pour mobiliser les enseignants autour d'un instrument nouveau mais aussi afin d'observer les réactions des enfants.

Dès l'automne prochain, chaque abonné au téléphone de la ville nouvelle d'Évry bénéficiera de l'annuaire électronique, et donc d'un « Minitel ». L'occasion devait être saisie. En fait, le système « télémédiathèque » a été mis au point dans la Gironde. Il permet de relier chaque école au centre de documentation pédagogique de Bordeaux. Un mot-clé ou le nom d'un auteur frappé sur le clavier... et l'écran affiche en un clin d'œil la liste des documents (livres, films, diapositives, etc.) disponibles. L'élève, toujours installé devant son « Minitel », peut lui-même commander, après validation par son maître, la documentation qui l'intéresse. Il la recevra quarante-huit heures plus tard, adressée à son nom dans sa classe. Sont programmés également un jeu éducatif à difficulté variable et une série de révisions de grammaire.

Ces possibilités ont été transposées à Évry, tout comme la « télémessagerie » qui permet à chaque utilisateur d'expédier un texte écrit de dix lignes à tout ou partie des abonnés. En quelques jours d'expérimentation, ce dernier système a été plébiscité par les jeunes élèves d'Évry : commandes de vélo à l'école Alexandre-Dumas qui prête les engins, messages d'amitié, se sont multipliés sur les écrans. La « télémédiathèque » est d'abord un instrument de communication, *« un supertéléphone*, comme l'explique sans cesse M. Do Huu, *pas un ordinateur ! »* Cette évidence technique n'a pas toujours été facile à faire admettre par les enseignants. Le système permet simplement d'être relié à une banque de données, à un programme d'exercice ou de jeu, mais l'usager ne peut pas agir sur le contenu du programme.

Il n'est donc pas conçu pour une utilisation pédagogique, ce qui ne manque pas de mettre mal à l'aise M. Louis Galas, instituteur à l'école André-Malraux de Bondoufle, l'une des quatre communes composant la ville nouvelle d'Evry. *« Je ne parviens pas encore à nous situer, mes élèves et moi, par rapport à cette expérience tentée en fin d'année »*, reconnaît-il. Lui qui souhaite que l'école *« ne rate pas la révolution télématique comme celle de l'audiovisuel »* voit pourtant dans la « télémédiathèque » un obstacle à l'indispensable solidarité entre collègues : *« Si les enseignants ne sont pas capables de travailler ensemble, de se prêter mutuellement la documentation pédagogique par exemple, ce n'est pas le « Minitel » qui les y aidera »*, objecte M. Galas.

Dans sa propre classe pourtant, malgré quelques difficultés techniques dues à l'insuffisante capacité des lignes téléphoniques, les enfants se sont vite pris de passion pour le nouvel instrument bien qu'ils le considèrent, avant tout, eux aussi, comme une nouvelle manière d'apprendre. Ils affirment, en général, préférer réviser leur grammaire sur écran : *« C'est mieux que le maître parce qu'il ne donne pas de note et, lorsque nous faisons des fautes, il est le seul à le savoir »*, dit un élève de cours moyen première année (C.M. 1), tandis que l'un de ses camarades avoue éprouver du respect pour son professeur, *« alors que pour une machine !... »*

Si le maniement concret de l'appareil n'a posé aucun problème aux enfants, ils n'ont pourtant pas pu expérimenter toutes les possibilités de ce moyen de communication qui, comme le précise M. Do Huu, met *« trois mille documents pédagogiques à la disposition des enfants »*. Le système de commande personnalisé n'a pu fonctionner faute de temps mais la « témémessagerie » a rencontré un net succès. Etendue définitivement à l'ensemble du département de l'Essonne, l'expérience d'Evry, menée avec le concours de l'inspection académique et des télécommunications, permettrait de relier des dizaines de petites écoles rurales entre elles ainsi qu'au C.D.D.P. Dans un proche avenir, tous les élèves transplantés en classe de neige ou de nature pourraient aussi envoyer directement à leurs parents d'affectueux messages télématiques.

PHILIPPE BERNARD.

● *Le CNAL écrit à M. Savary.* – Dans une lettre adressée au ministre de l'éducation nationale, M. Michel Bouchareissas, secrétaire général du Comité national d'action laïque (CNAL), écrit qu'*« il ne saurait y avoir deux écoles dans la République »*. M. Bouchareissas se demande *« si le gouvernement maintient sa proposition de négociation* [sur l'avenir de l'enseignement privé] *et s'il entend engager, en tout état de cause, le processus appelé à conduire à la mise en place d'un grand service public, unifié et laïque »*. Le CNAL, écrit encore M. Bouchareissas, *« ne saurait concevoir que puissent être prises des mesures partielles qui, loin de constituer un pas en avant vers l'unification laïque, pourraient au contraire (...) assurer – contrairement à l'engagement présidentiel – la pérennisation du pluralisme scolaire »*.

ADMISSIONS AUX AGRÉGATIONS (par ordre alphabétique)

● POLONAIS : Mlle Marie Furman.

● PORTUGAIS : M. et Mme Michel Crotté ; Maria Cristina Nguyen Huu née Lopes Pais ; Catherine Orfila ; Florinda Sabino.



LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la défense

Sont nommés chevaliers :

MM. Henri Aigoin ; Jean Armagnac ; Jules Bernadac ; Jules Crapier ; Jean Maziéras ; Arthur Mesnard ; Gustave Peleau.

MM. Albert Bertrand ; Désiré Chardant ; Charles Chidaine ; René Dauvin ; Paul Druelle ; Marie Dubarry de Lassalle ; Henri Dutemple ; Louis Mathieu ; Alphonse Noël ; Lucien Pablo ; Jacques Paer-Payart ; Joseph Truys.

MM. Clément Adam ; Georges Adrian ; René Adrien ; José Agullo ; Yves Allain ; Jean Améaume ; Alphonse Ameline ; Louis Amignes ; Jean Armand ; Charles Armengo ; Pierre Aubertin ; Louis Angé ; Arthur Baillet ; Joseph Baugnies ; Pierre Baussaint ; François Bazalgette ; Georges Beal ; Joseph Beaucé ; Etienne Beauvallet ; Bernard Becot ; Jean-Baptiste Bedoura ; Albert Bellard ; Joseph Bercin ; Maurice Bérier ; Albert Berland ; Benoît Bernard ; François Bernard ; Gustave Bernard ; Don Grâce Bernardini ; Romain Bertrand ; Henri Bessas ; Gustave Beyssac ; Jules Biet ; Alexis Bignet ; Léon Bilger ; Roger Bloch ; Auguste Blondel ; Léon Blot ; Lucien Bohn ; Théodore Boilletot ; Emile Bonnefoy ; Edmond Bonnet ; Charles Borel ; Eugène Bossard ; Louis Bossière ; Fernand Boucher ; Marcel Boudin ; François Boudre ; François Boué ; Eugène Bouhier ; Edmond Bourdanove ; Aurélien Bourdette ; Pierre Bourdier ; Paul Bouret ; Jean-Baptiste Bourgeois ; Raoul Boursequin ; Julien Braconnier ; Jean-Baptiste Briand ; René Briat ; Jean Brieussel ; Georges Bruchet ; Pierre Bruel ; Fernand Brunet.

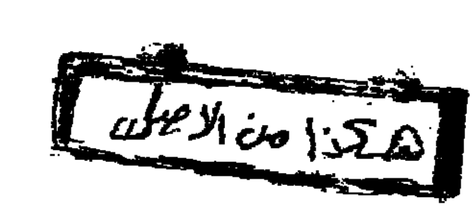
MM. Léon Cadou ; Lucien Canal ; François Carmagnat ; Joseph Cassegrain ; Léon Chailly ; Louis Chaisy ; Cyprien Chalindar ; Lucien Chantegreil ; Maurice Chapelet ; Marcel Chapuis ; Pétrus Chassagne ; Paul Chauve ; Maurice Chauvet ; Henri Chazot ; Jean Chénier ; Gaston Chevalier ; Gabriel Chevesson ; Valentin Chiaramonti ; Marie Chrétien ; François Claustres ; Pierre Clément ; Joseph Cochet ; Marcel Collin ; Louis Cottard ; Louis Cotton ; Louis Couet ; Léon Courjeand ; Albert Courvoisier ; Jean-Baptiste Coussoux ; Marius Crettez ; Lucien Crevin ; Jean-Baptiste Daguerre ; Fernand Dalbignat ; Joseph Dalmas ; Fernand Dandenelle ; Jean-François Daniellou ; Emile Dassé ; Lucien Davoust ; Henri Debacq ; Jean Debert ; Edmond Debon ; Denis Delavau ; Pierre Delaygue ; Urbain Delhomme ; Martial Delhoume ; Edmond Deloffre ; Félix Deschamps ; Joseph Desnost ; Arthur Despoux ; Florentin Desroches ; René Desrumaux ; Marceau Dolé ; Pierre Douriaut ; Jean Douteau ; Louis Drevillon ; Jules Dromard ; Paul Drouin ; Emile Dube ; Edmond Duc ; Georges Duffand ; Jean Dufour ; Louis Dumay ; Marcel Dumont ; Jacques Dupuy ; Jean Dupuy ; Justin Durand ; Léon Dutheil ; Alfred Duvivier.

MM. Rémi Emeric ; Jean Ensargueix ; Kléber Esmery ; Auguste Fablet ; Auguste Fare ; René Fauvel ; Louis Faye ; Joseph Fernando ; Fernand Ferrier ; Paul Ferry ; Aimé Fleury ; Paul Foin ; Paul Fournier ; Georges Frachet ; Charles François ; Pierre François ; Alphonse Froment ; Charles Fruleux ; François Gal ; Léopold Galenc ; Auguste Gambarazza ; Fernand Gandemer ; Edouard Gauthier ; Edmond Gauvard ; Joseph Gavini ; Charles Gehin ; Marc Genêt ; Marc Gerardin.

Joseph Gerbe ; Joseph Germain ; Auguste Gevret ; Marcel Gilleron ; Marie Girard ; Jean Giroux ; André Godfrain ; Auguste Gonzalez ; François Gouraud ; Jean Granier ; Joseph Gravil ; Robert Grillon ; Barthélemy Gros ; Henri Grossin ; Edmond Grout ; Marcel Guépet ; Emile Guerhédec ; Hilaire Guilbert ; René Guillien ; Eugène Guillodeau ; Joseph Guimet ; Jean Guimont ; René Hamon ; Marcel Hanache ; Léon Hare ; Julien Hébert ; Louis Heller ; Jules Hennache ; Henri Hirtz ; Pierre Houget ; Raoul Huguenin ; Arsène Hutte ; Louis Idrac ; Jules Igonet ; Jean-Louis Ihuello ; Jean-Marie Jacopin ; Louis Jacquemard ; Guillaume Jaouen ; Louis Jean ; Joachim Jeffredo ; Hubert Jolain ; Emile Jorda ; Pascal Jouanna ; Antoine Klein.

MM. Jean Labrousse ; César Lacombe ; Marcel Lacoste ; André Lacour ; Joseph Lafargue ; Pierre Lahalle ; Maurice Lambert ; Joseph Lamy ; Louis Landes ; Antony Lanotte ; Louis Lattes ; Philaire Lebouc ; Jules Lebrun ; François Lechaplain ; Jean-Marie Le Coq ; Joseph Le Douget ; Emile Lefebvre ; Félix Léfèvre ; Louis Lefort ; Charles Legrois ; Jean Le Jouan ; Emmanuel Lenne ; Albert Le Page ; Michel Lespagnol ; Paul Lespinasse ; Alphonse Levavasseur ; Pierre Llauro ; Arnaud Lopès ; Jean-Baptiste Magros ; André Mapat ; Jules Maraval ; Henri Marchal ; Jules Maret ; Jean Marquevieille ; Louis Martin ; Emile Martinez ; Raymond Maubert ; Albert Mazelin ; Raymond Mazères ; Marc Mazières ; Julien Mazuel ; Emile Meffre ; Emile Menin ; Jean-Louis Merle ; Joseph Metrot ; Pierre Michaudet ; Joseph Million ; Désiré Minodier ; Léon Mirat ; André Missoot ; Noël Monin ; Camille Moreau ; Georges Morisseau ; Henri Moulins ; Jean Moutic ; Yvonne Navoit ; Léon Nicolet ; Alexandre Nivault ; Albert Nougier ; Pierre Nourrisson ; Roger Odent ; Eugène Olivier ; Armand Ozerée.

MM. Alfred Page ; Marcel Palanchon ; Ernest Panarioux ; Roger Papillon ; Emile Parant ; Charles Parinaud ; Henri Parny ; Louis Pascal ; Paul Pasteur ; Alain Paugam ; Pierre Peignon ; Joseph Pelle ; Marius Pellet ; Maurice Percevault ; François Perron ; Joseph Pétrier ; Constant Peugeot ; Ernest Pezard ; André Pierre ; Clément Pinardon ; Louis Pivert ; Henri Pleynet ; Joseph Pollat ; François Poquet ; Louis Pourkarte ; Mathieu Pradier ; Pierre Pralong ; Maurice Prestaux ; Frédéric Prioux ; Maurice Proust ; Julien Ramonat ; François Ravenel ; Gabriel Rébérot ; Félix Renon ; Jean-Marie Rétif ; Henri Ribot ; Albert Richard ; Emile Richard ; Emile Richard ; Jean Richard ; Eléonore Richez ; Edouard Rigal ; Joachim Riva ; Joseph Rivières ; Pierre Robbio ; Georges Rogie ; Léon Roland ; Baptiste Roudière ; Alexandre Rougeul ; Maurice Roussarie ; Adrien Rousseau ; Henri Rousseau ; Henri Rousselle ; Gabriel Routet ; Gaston Roux ; Alphonse Rouy ; Alphonse Rouyer ; Marcel Ruellet ; Antoine Santelli ; Charles Santini ; Georges Savense ; Jaime Sendra ; Marcel Sérot ; Jacques Servant ; Paul Servant ; Camille Simon ; Louis Soucachet ; Jean-Marie Terrat ; Marcellin Thibaudeau ; Jean Tissot ; Guillaume Tomi ; Jacques Tosello ; Auguste Touchard ; Louis Tournier ; René Tourte ; Marcel Trouillot ; Eugène Valenduc ; Roger Varin ; Henri Vernet ; Adrien Vessely ; André Vetelé ; Marie Vigroux ; René Villeneuve ; René Vincent ; Georges Wattier ; Georges Wehrlé ; Omer Wyon ; Augustin Zéphir.



Le Monde

LIVRES

SEGALEN PAR MONTS ET PAR MOTS

La vie comme un voyage

LE 11 octobre 1902, au Havre, un jeune homme pressé franchit la passerelle du navire *Touraine*. Victor Segalen, vingt-quatre ans, médecin militaire, va rejoindre son premier poste à Papeete. Sa vie, jusqu'à ce jour, a été austère : enfance stricte à Brest, entre une mère autoritaire et un père effacé, employé au commissariat de la marine ; études dans une école de jésuites, puis à l'école de santé navale de Bordeaux ; amour malheureux (en raison de l'intervention de sa mère, qui l'obligea à rompre), suivi d'une dépression nerveuse. Mais cet étudiant sage avait aussi une passion secrète : la littérature. Il a eu plusieurs entretiens avec Huysmans et sa thèse de doctorat, intitulée *les Cliniciens ès lettres*, portait sur « *les névroses dans la littérature contemporaine* ».

Ses premières expériences de voyageur ne sont guère encourageantes : la traversée est mauvaise et il a le mal de mer ; à San-Francisco, il manque d'être emporté par une fièvre typhoïde. Enfin, le 23 janvier 1903, il arrive à Tahiti et embarque à bord de l'aviso *Durance*, qui appareille aussitôt pour l'archipel de Tuamotu, ravagé par un cyclone. Au cours de cette tournée, Segalen découvre, outre la férocité de la nature, la misère physiologique et culturelle des indigènes, la tristesse des sociétés polynésiennes en décomposition.

Un autre voyage du *Durance*, en août 1903, aux îles Marquises, le met sur les traces de Gauguin, mort le 9 mai précédent. La rencontre avec la légende et l'art du peintre l'aide à prendre conscience de sa révolte contre la civilisation occidentale, broyeuse des cultures différentes, et de son désir de trouver une forme artistique neuve pour exprimer ce naufrage. Ainsi naissent *les Immémoriaux* – ouvrage qui sera publié en 1907, à compte d'auteur, sous le pseudonyme de Max Anely. Segalen tente d'y restituer la voix du peuple maori et raconte comment celui-ci a perdu peu à peu sa voix et sa mémoire, au contact des missionnaires et de l'Occident.

En 1904, le *Durance*, vieux bateau à bout de souffle, reprend paresseusement la route de la France. C'est l'occasion pour Segalen de découvrir la mer de Corail, Java, Colombo (où une panne de moteur immobilise le bateau cinq semaines, ce qui permet à notre voyageur de s'initier au bouddhisme au collège de Kandy), Aden (où il tente de recueillir les souvenirs laissés par le passage de Rimbaud).



(Dessin de BÉRÉNICE CLEEVE.)

De retour en France, il ne songe qu'à repartir vers d'autres horizons, plus lointains encore, plus obscurs. Vers des territoires inconnus, où il découvrirait les extrêmes limites de l'univers et de lui-même. Mais il lui faut attendre cinq ans pour réaliser ce projet. Il met ce temps à profit pour écrire une ébauche d'un *Essai sur l'exotisme* qu'il ne terminera pas, et organiser sa vie personnelle et professionnelle. Il se marie avec Yvonne, la fille d'un médecin de Brest, rencontre Debussy, avec qui il collabore (il lui propose de faire un opéra sur Bouddha, mais le musicien préfère le thème d'Orphée), apprend le chinois pour devenir élève interprète et fait la connaissance du romancier et voyageur Gilbert de Voisins, avec lequel il met sur pied une grande expédition en Chine.

En avril 1909, il part seul préparer le terrain. Il découvre Pékin et rend visite à Claudel, en poste à Tientsin. En août, Gilbert de Voisins le rejoint et ils effectuent ensemble une grande randonnée à cheval durant quatre mois. Elle les conduit jusqu'à Lantcheou, à travers la Terre jaune des provinces du Chansi et du Chensi et les montagnes du Kansou. Le mauvais état de santé de de Voisins les empêche de poursuivre jusqu'au Tibet, comme ils en avaient eu l'intention, et ils décident de faire route vers le sud pour gagner le fleuve Yangtseu, qu'ils descendent jusqu'à Shanghai. C'est au cours de ce voyage que Ségalen commence *le Fils du ciel*, annales imaginaires de l'empereur Kouang-siu, et *Briques et tuiles*, réflexions sur l'art et la culture chinoises.

Segalen s'installe ensuite à Pékin, où il continue à se perfectionner en chinois. Il y fait la connaissance d'un énigmatique personnage, mythomane passionné de la Chine, dont il fera le héros du roman *René Leys*. En 1911, il assure une mission de surveillance à la frontière de la Mandchourie et de la Chine, pour endiguer la progression d'une épidémie de peste. L'année suivante, il publie *Stèles* et passe six mois auprès du fils du président Yuan Che-K'ai, pour le soigner des suites d'un accident de cheval.

L'inaccessible Tibet

En 1914, il repart avec de Voisins et Jean Lartigue pour une nouvelle expédition au cœur de la Chine, mais cette fois avec un but scientifique précis : faire des recherches archéologiques et effectuer un relevé topographique de la région du haut Yangtseu. Expédition périlleuse mais passionnante, qui permit de recenser des douzaines de tombeaux, de découvrir des sanctuaires et des piliers funéraires inconnus, et qui donna naissance à ce merveilleux texte sur le voyage qu'est *l'Équipée*.

Une fois encore, Segalen doit renoncer à pénétrer au Tibet, en raison des troubles qui agitent cette région. Mais un autre incident imprévu met fin au voyage : l'annonce de la guerre, qui oblige les trois voyageurs à regagner la France.

Il fait un court séjour au front, en Belgique, mais, malade, il doit retourner à Brest, où il occupe un poste à l'hôpital et travaille notamment à *Peintures*.

En 1917, il revient en Chine avec une mission militaire chargée de recruter des travailleurs chinois. Ce nouveau séjour lui permet d'étudier les tombeaux de la dynastie des Leang, aux environs de Nankin. Il écrit son histoire de *la Statuaire chinoise* et un long poème sur le *Tibet*, ce pays inaccessible qui incarne le voyage absolu, celui qu'on ne fera jamais.

Rentré en France en 1918, il soigne à l'hôpital de Brest les soldats atteints de grippe espagnole. A la fin de la guerre, épuisé, il doit cesser toute activité. Hospitalisé au Val-de-Grâce, il va passer à Alger un congé de convalescence qui ne le guérit pas. Le 21 mai, il est trouvé mort au pied d'un arbre dans la forêt de Huelgoat, où il était allé se promener.

Ce grand voyageur, pour qui l'exploration du monde n'était qu'un moyen de se découvrir lui-même et de confronter le réel à l'imaginaire, a achevé son périple là où il l'avait entamé, lui qui disait dans les premières pages de *l'Équipée* : « *Je pars et m'agite dans l'espoir seulement du retour enrichi.* »

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

★ VENT DES ROYAUMES OU LES VOYAGES DE VICTOR SEGALEN, par Michael Taylor. Traduit de l'anglais par Annie Saumont. (Seghers, collection « Étonnants voyageurs », 252 p., 80 F.)

Conseils au bon voyageur

Ville au bout de la route et route prolongeant la ville : ne choisis donc pas l'une ou l'autre, mais l'une et l'autre bien alternées.

Montagne encerclant ton regard le rabat et le contient que la plaine ronde libère. Aime à sauter roches et marches ; mais caresse les dalles où le pied pose bien à plat.

Repose-toi du son dans le silence, et, du silence, daigne revenir au son. Seul si tu peux, si tu sais être seul, déverse-toi parfois jusqu'à la foule.

Garde bien d'élire un asile. Ne crois pas à la vertu d'une vertu durable : romps-la de quelque forte épice qui brûle et morde et donne un goût même à la fadeur.

Ainsi, sans arrêt ni faux pas, sans licol et sans étable, sans mérites ni peines, tu parviendras, non point, ami, au marais des joies immortelles.

Mais aux remous pleins d'ivresse du grand fleuve Diversité.

(Extrait de *Stèles*.)

Eloge de l'exotisme

OUVRIR Segalen, c'est partir. Et quel voyage ! Poète de sa « *Chine intérieure* » – le mot est de Pierre-Jean Jouve, – Segalen ne nous convie pas à suivre un guide. Il faut avancer à ses côtés. Il nous interpelle : « *Vous voici devenus mes comparses, mes complices* », compagnons actifs de son « *insolite équipée* », peintres avec le peintre de ses *Peintures*. Peindre quoi ? Et qui ? Nous-mêmes à travers l'écrit. Et nous cinglons dans l'œuvre – « *espace et temps* », – qui amène à se rapprocher de « *l'Autre* » et à se définir par rapport à lui.

Il n'est, dans ces conditions, de parole sur Segalen qui ne soit action, marche ; et, à la limite, le discours est vain s'il ne s'accompagne d'un geste. Ainsi peut se comprendre cette formule utilisée par le poète dans une lettre à sa femme, où il tentait d'écrire ce que serait un de ses futurs livres : « *T'en donner un aperçu m'est impossible, si ce n'est quand tu seras toute dans mes bras.* » (1).

Non qu'il faille nier, bien au contraire, l'apport d'exégèses (l'éparpillement des publications les rend plus encore importantes) (2) ni refuser l'approche de l'œuvre, fût-ce en quelques mots ! Cependant, il faut solidement se préparer, comme il est dit au départ d'*Équipées*, et, quand tout est arrangé, se demander encore : « *Mais ai-je bien le droit de partir ?* » Car la région de visite – le continent de l'être – est immense, qui s'appelle le Divers : « *Le Divers dont il s'agit ici est fondamental. L'exotisme n'est pas celui que le mot a déjà tant de fois prostitué. L'exotisme est tout ce qui est autre. Jouir de lui est apprendre à déguster l'Autre* ». L'Autre ? Ou soi-même, surgi, fantôme de sa propre jeunesse, du bout du monde, sur les plateaux désertiques de la Chine totalement traversée ?

L'homme est un tout, suggère ou dit Segalen, des écrits de sa jeunesse à ceux de la maturité vite emportée par la mort. Les Maori(e)s des *Immémoriaux* parlent avec leur cœur et leurs tripes, leur cerveau et leur sexe – tout comme le Segalen médecin (écrivant sur Zola, Wagner et les patients), le Segalen des Marquises, du Tibet, celui de Gauguin et de Rimbaud, celui des lettres à sa femme ou à Debussy, l'incessant Voyageur qui – par monts et par mots – débouche sur le choc entre le Réel et l'Imaginaire, qui a nom poésie. « *La poésie devient dès lors le seul substitut successoral d'un sacré qui s'est retiré, qui n'habite plus les figures de la terre, et sur lequel nulle science préexistante n'a droit de regard* (3) ».

Il faudra un jour re-situer mieux l'œuvre de Segalen à ce propos – ce qui n'équivaudra pas à la minimiser. Si le sacré s'était à ce point retiré de Segalen, un Jouve (notamment) eût-il lu l'œuvre, ou plutôt eût-il accepté d'en parler et de la faire connaître ? En ce sens, *les Immémoriaux*, livre d'anthropologue s'il en est, devraient être datés. Non qu'il faille nier le génie littéraire et historique de l'ouvrage, mais, en prenant Segalen au mot, en allant avec lui jusqu'au bout de sa route en direction du Divers, ne faut-il pas lui reprocher de n'avoir pas relativisé son analyse ? Car si Térii, le récitant des *Immémoriaux*, oublie soudain les « *mots* » qui « *sont dieux* », n'est-il pas, dans la société du dix-neuvième siècle, des forces (fussent-elles funestes et impérialistes) qui le poussent à accepter, non sans déplaisir, de ne plus être le « *gardien* » du verbe-mémoire ?

Segalen n'entreprend pas son Voyage intérieur sans s'être d'abord *imprégné de la géographie*, des cultures, des mythologies, des langues des pays *qu'il va sillonner*. Et c'est au terme de cette longue quête *à la fois scientifique et spirituelle* au sein à la fois d'une Asie fort charnelle et d'une Asie *intérieure* que se reproduit le choc : « *Un instant – oui, mais total.* » (*l'Équipée*).

C'est l'arrivée à un col, la marche épuisante et puis : « *Réel. L'espace devant, en aval de la plongée dans le blanc, est confus d'inconnu, ou vide. Ce qu'en peuvent dire les gens d'amont se détruit dans les contradictoires.* » (4).

JACQUES DECORNOY.

(Lire la suite page 15.)

(1) *Lettres de Chine*, Plon.

(2) Très bonne approche de Segalen dans *Regard, Espaces, Signes, Victor Segalen*, ouvrage collectif, Edition de l'Asiathèque.

(3) Jean Starobinski, préface aux *Cliniciens ès lettres*, de Segalen, Fata Morgana.

(4) *Voyage au pays du réel*, Le nouveau commerce.

Bibliographie

- Quatre textes fondamentaux de Segalen viennent d'être réédités : *L'Équipée* (Gallimard, « L'imaginaire » : 148 p. ; 25 F) ; *Peintures* (Gallimard ; 234 p ; 75 F) ; *les Immémoriaux* (Plon, « Terre humaine » ; 320 p. ; 95 F. Nouvelle édition, augmentée d'un index et de débats et critiques) ; *Stèles* (Nouvelle édition augmentée de plusieurs inédits. Mercure de France, 313 p., 120 F). Le même ouvrage existe dans la Collection de poche, Poésie-Gallimard.
- L'ouvrage de référence sur l'écrivain demeure la thèse d'Henri Bouillier, *Victor Segalen*, publiée au Mercure de France en 1961.

le feuilleton

« LUMIÈRE DU SOIR », de Marcel Arland

Un écrivain modeste cela existe !

« MON *dernier livre* », *précise Marcel Arland en m'envoyant* Lumière du soir ; dernier, au sens d'« *ultime* », *on suppose*. L'âge *renforce, pour tout le* monde, ce genre de probabilité. Mais rien n'est moins sûr, et nous attendons de pied ferme un post-scriptum à l'envoi de 1983. Il faut toujours compter avec le pessimisme de Marcel Arland. *Avons-nous vécu ?*, qui date de 1977, l'auteur l'annonçait déjà comme ne devant pas connaître de suite. Comment en aurait-il douté ? Et comment le croire ? Il raconte quelque part que, étant tombé de vélo à dix-huit ans, il se voyait atteint de cancer et condamné à disparaître dans les deux ans !

Il y a des êtres, comme cela, que la pensée de nos fins dernières ne quitte pas. On oublie trop souvent cette malédiction parmi les données de la nature qui nous rendent inégaux devant le banquet de la vie. Alors que certains heureux ne pensent jamais à la mort, ou l'envisagent paisiblement comme une loi de l'espèce, comme un retour à l'humus sans quoi l'existence serait insoutenable, d'autres naissent avec l'angoisse de disparaître chevillée au corps. Toute leur vie s'en trouve affectée, infectée. Y a-t-il pire injustice, quand on y songe ?

par Bertrand Poirot-Delpech

Innée ou acquise, cette sombre disposition ? L'éducation doit y être pour beaucoup ; chez Arland, en tout cas, qui s'en est expliqué dans *Terre natale*. Orphelin de père, comme tant d'écrivains à vocation névrotique – Baudelaire, Mauriac, Sartre..., – le petit Marcel était conduit chaque dimanche au cimetière, selon l'usage d'alors. Cela n'aide pas à évacuer les idées de néant. Varennes-sur-Amance n'avait pas trop de toutes ses forêts pour consoler l'enfant, anxieux jusqu'à l'insomnie.

ARLAND revient encore une fois sur ce village tant aimé et décrit, aux confins boisés de la Champagne et de la Lorraine. C'est là qu'il a appris à combattre l'angoisse primordiale, par la contemplation d'endroits privilégiés, ou plutôt de moments rares. Le lieu peut varier : tantôt les abers bretons, tantôt le causse Méjean ; au besoin, la rue du Bac et ses cloches de couvent. Ce qui importe, c'est le jeu de la lumière dorée, au rebord du ciel ou sur quelque tronc. L'émoi qui s'ensuit est au-delà du malheur et du bonheur. Le « *Qu'il fait bon vivre !* » et le « *Dire que je vais quitter tout cela !* » se mêlent, dans un sanglot qui n'est pas de désespoir, encore aujourd'hui, aussi longtemps qu'il est loisible d'en témoigner la plume à la main.

D'autres, comme Chateaubriand, commencent leurs Mémoires par l'inventaire du blason reçu en naissant. Ses quartiers de noblesse, Arland les trouve dans un souvenir d'enfant ombrageux au bord de l'Amance, un article de son père en faveur de Dreyfus, des amitiés puissantes. Vieillir, c'est d'abord perdre les amis. L'auteur de *Je vous écris* a toujours aimé écrire des lettres aux gens qu'il estime. Il profite ici de ce que Dhôtel, rencontré à vingt ans autour de la revue *Aventure*, peut encore le lire. D'Auvergne, il lui parle à mi-voix de son goût de l'absolu, des honneurs, dont il dit n'avoir tiré que remords et amertume. Seuls comptent, désormais, l'amour, l'accueil, la promesse des enfants en train de grandir.

IL *faut une sorte d'intrépidité, de nos jours, pour tirer de dizaines* de livres écrits, et de milliers lus, un enseignement aussi nu. Un *paysan assis à califourchon devant sa grange ne dirait rien* d'autre à sa descendance. C'est que l'ancien directeur de la N.R.F. *est resté, de tout son être, un homme de plein air que la ville et ses* bavards assomment. Un site inspecté en silence vaut, pour lui, les colloques les plus augustes. Tout le contraire de son ami Malraux, que la nature n'excitait qu'exotique, offerte à la conquête, décor pour l'histoire ; ou de Paulhan, pour qui les paysages n'étaient, après tout, que des tableaux !

A propos de Malraux : est-il possible que deux amis écrivains divergent à ce point sur leur art ? Arland s'est gardé toute sa vie, et se garde plus que jamais, de ce que cultivait Malraux : la déclamation, le tambourinage, l'enflure prophétisante. Le second a fait plus d'émules, hélas ! que le premier. Le style n'y a pas gagné, ni la pensée. Les épigones de Malraux auront-ils jamais le bon goût de demander, avec Arland : « *Ne me poussez pas à de grands mots, je vous prie* » ?

LUMIÈRE *du soir* tourne autour de toutes ces choses, comme on imagine que le jeune Marcel tournait naguère autour de Varennes, dans les odeurs de foin et de tombes. Une espèce de journal, dépouillé de toute impudeur, épingle les instants, toutes époques mêlées, et fixe leurs beautés de papillon aux bouchons des mots. Des scrupules de type moral et religieux accompagnent les souvenirs. Cet arbre ou cette masure d'une splendeur presque douloureuse, l'auteur doute de les avoir « mérités ».

(Lire la suite page 15).

lettres étrangères

David Shahar et l'histoire d'Israël

● ***Un roman d'espionnage plein d'enseignements sur les hommes***

LE trou par où se glisse une réputation d'écrivain n'a vraiment commencé à se creuser pour le romancier israélien David Shahar qu'avec *le Palais des vases brisés*, premier tome d'une fresque consacrée à Jérusalem. On n'y trouvait pas de réponse aux questions toujours fortes que pose ce pays. David Shahar, dont les ancêtres étaient établis dans la ville depuis cinq générations, ignorait l'actualité, la politique. Il peignait la Jérusalem de son enfance, celle du mandat britannique, où tant de races, de religions, de civilisations mêlaient leurs rites, leurs superstitions et leurs rêves (1).

Il avait même jeté dans ce creuset les coutumes et les légendes de la Bretagne, établissant un pont inattendu entre Orient et Occident. Il semblait s'être mis hors du temps. Mais, dans cet écart, il percevait avec d'autant plus de clarté et de profondeur les déchirures à venir qu'elles naissaient au sein d'une harmonie.

La manière dont il recréait ce passé aboli à travers une superposition de souvenirs et d'histoires qui s'emboîtaient les uns dans les autres frappait encore plus que le pittoresque ou le tragique de l'évocation. Sa lente et divagante approche biaisée des faits, son analyse aiguë des gens mis en scène, leur retournement qui démentait les apparences, les correspondances qu'il tissait entre des époques ou des lieux fort éloignés, le labyrinthe dans lequel il nous jetait pour nous en faire sortir avec une habileté diabolique, toute cette économie si particulière du récit l'a fait rapprocher de Proust, que pourtant, à l'origine, il n'avait pas lu.

Une fresque sociale

Deux volumes suivirent *le Palais des vases brisés*, appartenant au même cycle, faisant revenir les mêmes personnages : *le Voyage à Ur de Chaldée* (1980) et *le Jour de la comtesse*, qui obtint en 1981 le prix Médicis étranger. Cette distinction s'ajoutait aux nombreux lauriers déjà recueillis par l'auteur en son pays. Elle n'a pas suffi à imposer vraiment cette œuvre en France, malgré l'art, la richesse, l'humour qu'elle contenait et sa portée universelle. Mais son éditeur a continué à la publier. Paru en 1979 en Israël, *l'Agent de Sa Majesté*, qui nous arrive aujourd'hui – toujours merveilleusement traduit par Madeleine Neige, bibliothécaire à la Nationale qui a appris l'hébreu dans les nouvelles de Shahar, – possède les meilleurs atouts pour élargir une audience.

Ce gros roman, qui interrompt momentanément les chroniques de Jérusalem, ne trahit pas son titre à la John Le Carré. Il nous conte, en effet, une affaire d'espionnage pleine de rebondissements, à laquelle se mêle une chaude et scandaleuse passion. Le plus extraordinaire, c'est que l'auteur, en chargeant son livre d'action, ne renonce en rien à sa manière. Il fait plus : il intègre à une intrigue romanesque mouvementée les événements qu'Israël a traversés, de la seconde guerre mondiale au furieux sursaut de la guerre de Kippour. Il n'y a que la guerre de six jours qui échappe à cette épopée. Si bien que *l'Agent de Sa Majesté* est tout ensemble un superbe roman d'aventures et d'amour, une fresque sociale sans complaisance mais non sans grandeur, et un livre d'histoire contemporaine appuyé sur des témoignages vécus.

Il est conduit comme une enquête que mène, une fois de plus, un narrateur qui ressemble comme un frère à David Shahar, utilise son expérience directe ou indirecte, voire son nom, mais ne se confond pas avec lui. Le rôle qui lui est prêté est imaginaire, et nous avons tout bonnement affaire à l'un des protagonistes de ce roman qui entrecroise au moins deux trames principales, deux époques, deux acteurs.

L'enquête se déroule en 1973, juste après le cessez-le-feu de la guerre de Kippour. Le narrateur, officier de liaison, est chargé de conduire sur les champs de bataille encore fumants, où des blessés tombent toujours, un célèbre conférencier et écrivain juif américain, Abie Driesel, pour que, après avoir vu les souffrances et l'héroïsme d'Israël dans cette guerre, il les fasse connaître au monde. Toute la virulence satirique du livre – qui n'en manque pas – se concentre sur cet apôtre, *aux yeux toujours levés vers le ciel*, qui bâtit sa gloire et sa fortune sur le malheur d'autrui.

Pendant sa mission, dont nous suivons les péripéties, le narrateur retrouve, au hasard d'une rencontre, le souvenir d'un sergent de l'armée britannique qu'il a connu à Jérusalem comme locataire de ses parents, quelque trente ans auparavant, alors que lui-même était encore adolescent. De 1943 à 1946, cet Heinrich Reinhold, juif né à Berlin en 1916, émigré en 1936, engagé pendant la guerre aux côtés des Anglais pour régler ses comptes avec les Allemands, a occupé une chambre donnant sur la cour de la maison familiale. Une belle dame de la bourgeoisie venait l'y retrouver. Elle était la femme du directeur de la banque où travaillait le père du narrateur. Puis un beau jour, Heinrich Reinhold a disparu.

L'enquête tournera autour de lui, nourrie tantôt des souvenirs personnels du narrateur, tantôt des récits de ceux qui l'ont connu. Mais parfois l'histoire nous est dite sans qu'on sache quel en est le « rapporteur ». Il y a là comme un flottement dans le parti pris adopté par le romancier qui aime faire tout passer par une mémoire réfractante. C'est peut-être qu'alors l'histoire est si belle que *le conteur s'y est livré tout entier*. Ainsi sont traitées notamment les amours d'Heinrich Rheinhold avec Tamara Koren.

Celle-ci rencontre Heinrich à l'hôpital du mont Scopus, à Jérusalem, où il a été évacué après une blessure reçue à la tête dans les combats contre Rommel. Elle lui a été envoyée par son mari, Daniel Koren, camarade d'Heinrich sur le front d'Égypte. Une passion très sensuelle naît tout de suite entre eux, qui s'accomplit scabreusement sur le lit ou dans les jardins de l'hôpital et jusque dans la maison conjugale. Heinrich croit d'abord éveiller au plaisir une femme que son mari lui avait présentée comme éthérée. Il ne tarde pas à s'apercevoir qu'elle est en fait une créature de feu, pleine de hardiesse effrontée, et qu'elle le trompe avec autant d'entrain et de ruse que son mari, entre les bras du colonel anglais qui dirige l'Intelligence Service.

Il la fuit alors et s'engage dans la brigade juive qui combat en Italie. Nous ne suivons pas Rheinhold dans cette première éclipse. Nous le retouvons à Jérusalem, la guerre finie. Démobilisé, il lutte maintenant au sein de l'Irgoun contre les Anglais. Il participe au torpillage d'un de leurs bateaux, à la destruction de l'hôtel King David, siège de leur état-major, tout en rêvant à sa vocation manquée de peintre : l'odeur de l'huile lui donnait des nausées.

Il n'a pas revu Tamara. Mais celle-ci le poursuit et lui fait savoir qu'il est le père de l'enfant né pendant son absence. Et pour sauver cette femme, pour sauver cet enfant, Heinrich Rheinhold trahira les secrets de l'Irgoun. Dans l'exil où il a disparu, il risquera d'être exécuté par l'organisation.

Le sourire des lèvres, la jalousie des cœurs

Le mystère qui ne cesse de se déplacer autour du héros s'éclaircira trente ans plus tard, en Californie, où le narrateur a été amené par sa mission, sur un dernier coup de théâtre et une dernière métamorphose de Rheinhold. Là, David Shahar rattrape, pour les nouer, les fils de son éclatante broderie qu'il a éparpillés en de multiples histoires se passant en des temps différents, reflétant des mentalités fort diverses.

Nous n'avons mis l'accent que sur les personnages principaux, mais combien d'autres les concurrencent, tout aussi complexes et captivants ! C'est le mari de Tamara, Daniel Koren, d'une grandeur dostoïevskienne dans l'aveuglement de son amour : n'a-t-il pas sacrifié sa passion du théâtre à une femme qui le méprise et l'humilie ? C'est Yoël, le chef de l'Irgoun, qui a succédé à Henrich Rheinhold dans la chambre de la cour, où il se camoufle sous les apparences d'un marchand de livres anciens. C'est la mère du narrateur aux prises avec ses deux locataires, scandalisée par l'un, vénérant l'autre, qui affecte de partager ses sentiments pro-anglais. Quand plus tard elle apprendra que ce Yoël, si respectable, était un terroriste, elle se targuera sans vergogne d'avoir abrité un héros national. Le portrait tout en malice et en tendresse de cette vieille femme, sombrant dans la *folie*, est un des plus beaux du livre.

Il y a enfin Djamila, l'Arabe, qui introduit dans le roman un objet symbolique, *un fabuleux miroir que* jadis les ébats voluptueux d'un pacha turc ont fissuré. Depuis, les deux moitiés de la glace reflètent en *même temps le bon et le mauvais* côté des hommes, le sourire de leurs lèvres et la jalousie de leur cœur. La moitié sert aussi à distinguer les *morts des vivants : ceux-là, quoique* toujours présents autour de nous, ne laissent sur lui aucune image.

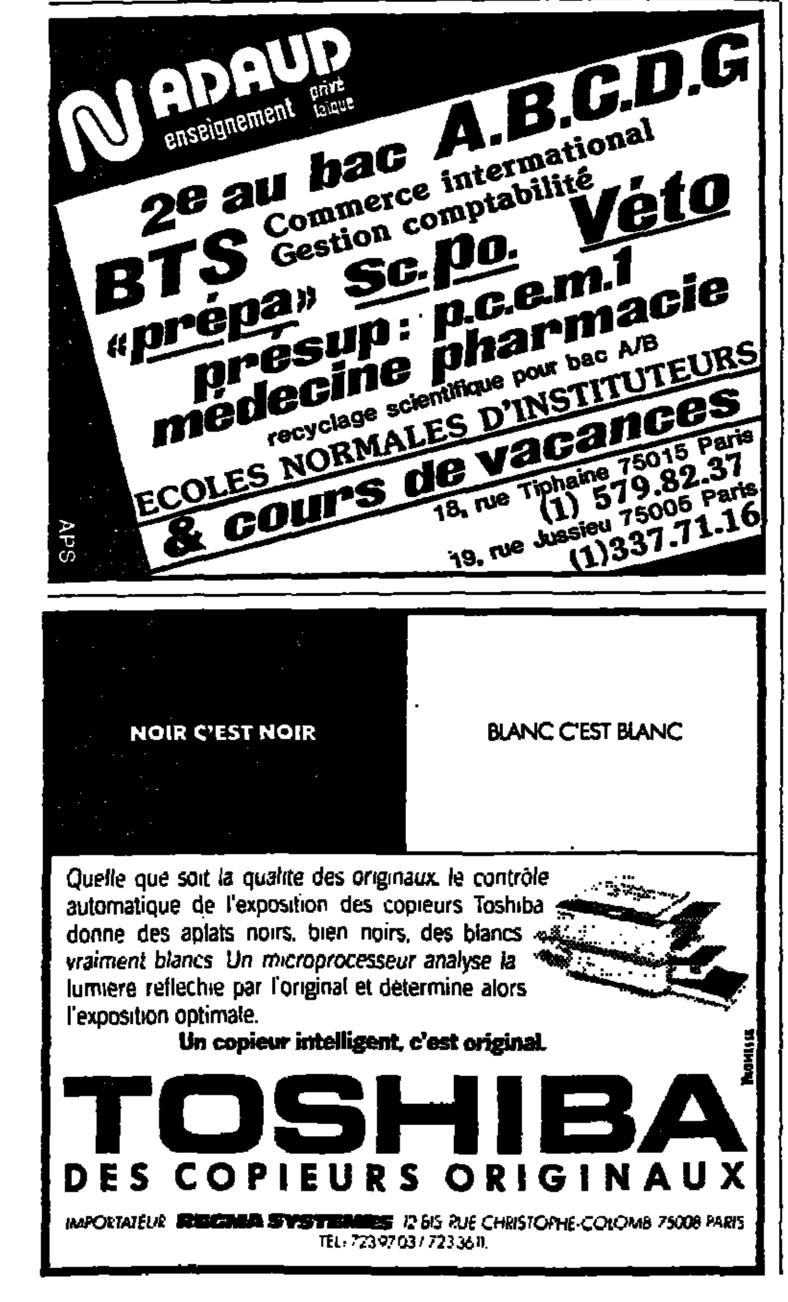
Ce talisman, les rêves prémonitoires qui émaillent ce récit si peu linéaire, les innombrables rencontres, en apparence fortuites, où se croisent les personnages, révélatrices certes de l'étroitesse d'Israël, mais surtout de l'univers de David Shahar, où tout est connivence et signe, confèrent à *l'Agent de Sa Majesté* une dimension fantastique. Celle-ci transcende la peinture réaliste des mœurs et des caractères, y ajoute un poétique sens du mystère et dévoile la vérité que l'auteur veut faire entendre : que chaque être a le devoir d'aller jusqu'au bout de soi, sans se laisser détourner de sa vocation ni par les circonstances, ni par les autres.

C'est à cette morale altière et forte que mène en définitive ce roman d'aventures si fortement ancré dans l'histoire et la vie.

JACQUELINE PIATIER.

★ L'AGENT DE SA MAJESTÉ, de David Shahar. Traduit de l'hébreu par Madeleine Neige. Gallimard, 473 pages, 125 F.

(1) La collection « L'Imaginaire » vient de rééditer le début du *Palais des vases brisés* sous le titre *Un été rue des Prophètes* (Gallimard, 190 pages, 23 francs).



colloque

Walter Benjamin à Paris

Du 27 au 29 juin se tiendra à Paris un colloque international consacré à Walter Benjamin. Organisée à l'initiative de Heinz Wismann et d'Irving Wohlfarth par l'École des hautes études en sciences sociales, en collaboration avec la Maison des sciences de l'homme et l'Institut Goethe, cette manifestation, qui réunit une centaine de chercheurs venus de France, d'Italie, des deux Allemagnes, des États-Unis et d'Amérique du Sud, est à bien des égards symbolique. C'est à l'automne 1933 que Walter Benjamin, fuyant l'Allemagne nazie, était venu s'installer à Paris. Comme beaucoup d'intellectuels allemands émigrés, il y vécut dans la pauvreté, l'angoisse et la solitude. Lorsqu'il se suicida en septembre 1940 dans un petit village à la frontière franco-espagnole, son œuvre, connue seulement d'un petit groupe d'amis, semblait condamnée à l'oubli.

Aujourd'hui, Walter Benjamin est l'un des auteurs allemands les plus lus, et les plus commentés. En Allemagne, où la génération étudiante de 1968 l'a adopté comme un de ses principaux inspirateurs, sa pensée est devenue l'une des références essentielles du débat intellectuel. L'édition critique de ses œuvres, en cours de publication depuis 1972, chez Suhrkamp, sous la direction de Rolf Tiedemann, comprend déjà dix volumes. Aux États-Unis, Benjamin a été découvert dans les années 70. En France, le travail de pionnier de Pierre Missac avait, dès 1945, su maintenir vivant le nom de Benjamin. En 1971, Maurice de Gandillac publiait deux volumes d'œuvres choisies. Mais c'est depuis quatre ou cinq ans seulement que, de la conjonction de divers réseaux intellectuels plus ou moins confidentiels, commence à prendre forme comme un « effet Benjamin » dont témoigne entre autres le colloque qui se tient à Paris. Inspiré par la parution récente du grand ouvrage inachevé les Passages de Paris (1), *ce colloque consacre en quelque sorte le retour à Paris de Walter Benjamin. Retour posthume, à la fois triomphal et un peu mélancolique, d'un grand écrivain victime des malheurs de notre temps.*

EN 1939, Benjamin avait écrit dans son essai sur Baudelaire : « *Celui qui ne peut faire d'expériences restera toujours inconsolable.* » Et, trois ans plus tôt : « *Le cours de l'expérience est en baisse. Et tout semble indiquer que cette chute va continuer sans que rien ne puisse l'arrêter. Il suffit de jeter un coup d'œil dans le journal pour se rendre compte que sa dévalorisation a atteint un nouveau seuil, qu'en l'espace d'une nuit, l'image du monde extérieur et celle du monde moral ont subi des bouleversements que l'on aurait jadis tenus pour impossibles.* »

La notion d'« *expériences* » est une des catégories centrales de la pensée de Benjamin. Par opposition à l'« *événement* », elle désigne une connaissance acquise lentement, au rythme de cette « *mémoire inconsciente* » qui accumule les impressions avec la patience de l'artisan du temps jadis. Ce qui caractérise le monde moderne qui, pour Benjamin, est né de la révolution économique et sociale du dix-neuvième siècle, c'est l'écroulement d'un très ancien trésor d'expériences, transmis de génération en génération et que Benjamin dénomme aussi « *sagesse* ». L'œuvre de Benjamin peut être lue, dans une certaine mesure, comme *un déchiffrement toujours repris des* signes culturels par lesquels s'exprime ce processus de destruction de la tradition, et comme la tentative paradoxale d'en retourner le sens, pour essayer de découvrir dans les fragments et les ruines du monde ancien des « *étincelles des temps messianiques* ».

Walter Benjamin appartient à cette génération d'écrivains juifs allemands dont la vie semble avoir été marquée par l'expérience de la destruction des valeurs traditionnelles. Né en 1892 dans une famille bourgeoise, élevé dans l'atmosphère du judaïsme émancipé, il connut tour à tour l'écroulement du monde d'avant la première guerre mondiale, la dissolution de la société et de l'État sous la République de Weimar, l'avènement du nazisme et à sa suite l'effondrement de la culture allemande. A Paris, plus encore qu'à Berlin, Benjamin fut sensible aux bouleversements que les conditions de vie dans les grandes villes modernes imposent au psychisme de leurs habitants, en particulier aux structures de la perception sensible. Le citadin *condamné à se défendre sans cesse* contre « *les chocs et les collisions* » n'a plus le loisir d'assimiler ses expériences, c'est-à-dire de les identifier *dans leur unicité* ; pour lui, « *il se passe toujours la même chose* ». Pour nous, comme déjà pour Baudelaire, « *le spleen est la quintessence de l'expérience historique* ».

Un marxisme peu orthodoxe

Mais la présence centrale du « *caractère destructeur* » dans la pensée de Benjamin est bien plus ancienne. Si, dans ses écrits de l'époque parisienne, la dénonciation *du dix-neuvième siècle capitaliste* comme d'un « *cauchemar* » dont nous ne serions pas encore sortis, relève d'une méthode d'inspiration *marxiste, l'idée que le monde est*, de manière quasi ontologique, dans un état de déchéance et de disgrâce, apparaît dans un contexte théologique et métaphysique dès ses premiers écrits et demeurera jusqu'à la fin une des constantes de sa pensée. Le passage chez Benjamin d'une période dite « théologique » (jusqu'en 1925 environ) à une période dite « marxiste », a nourri, surtout en Allemagne, des discussions passionnées dont l'enjeu a été (et continue d'être) essentiellement politique, alors qu'il serait plus fructueux d'analyser comment ces deux inspirations s'articulent dans le détail des textes. En outre, le marxisme de Benjamin est aussi peu orthodoxe que l'était son judaïsme, lequel nourrissait pourtant, dans une large mesure, ses réflexions théologiques.

Cette même dualité, vécue d'ailleurs dans une tension constante, se retrouve dans sa biographie : à l'amitié de toute une vie avec Gershom Scholem – le grand spécialiste de la mystique juive, installé à Jérusalem depuis 1923, – amitié dont témoigne une correspondance littéraire qui compte sans doute parmi les plus émouvantes de ce siècle, s'opposent ses liens avec Bertolt Brecht, dont il partage depuis la fin des années 20 la plupart des positions politiques. Entre les deux, il faut situer ses relations complexes, souvent ambivalentes, avec les philosophes de l'école de Francfort (Adorno, Horckheimer) et avec leur Institut de recherches sociales dont Benjamin fut, de 1935 à 1940, un membre correspondant.

Livres disponibles en français

***Essais sur Bertolt Brecht*, 1969. Maspero (Petite collection Maspero).**
***Mythe et violence*, 1971. Denoël (coll. « Lettres nouvelles »).**
***Poésie et révolution*, 1971. Denoël (coll. « Lettres nouvelles »).**
***L'homme, le langage et la culture*, 1974. Gonthier (Bibl. Médiations).**
***Sens unique. Enfance berlinoise*, 1978. Lettres nouvelles, Maurice Nadeau.**
***Allemands. Une série de lettres*, 1979. Hachette (Bibliothèque allemande).**
***Correspondance*, 2 tomes (avec G. Scholem, T.W. Adorno), 1979-1980. Aubier-Montaigne.**

L'éternel retour d'une même catastrophe

Depuis ses écrits de jeunesse consacrés entre 1916 et 1923 à une métaphysique du langage, jusqu'à ses textes parisiens (1933-1940) où il tente, à travers l'analyse des œuvres littéraires et des faits sociaux, de déchiffrer le sens des processus historiques en cours, on retrouve comme une constante, la lecture de l'histoire comme l'éternel retour d'une même catastrophe, l'obsession des ruines, mais aussi la tentative toujours recommencée de se réapproprier le passé (que ce soit par un retour à une origine plus ancienne que la catastrophe originelle elle-même ou bien, comme chez Proust, par la régénération du passé, dans l'illumination du souvenir, ou encore, sur un tout autre plan, par la violence révolutionnaire), afin de sauver ce qui peut l'être, de réactualiser ainsi l'ensemble des espérances messianiques de l'humanité.

A regarder de très loin (ou de très près) cette œuvre, en apparence si hétérogène, on est frappé par son unité profonde. Son point d'articulation central serait alors l'ouvrage sur *l'Origine du drame baroque en Allemagne* (1928), axé sur l'« *analyse de l'allégorie* » comme catégorie épistémologique, et où l'inspiration théologique des écrits de jeunesse s'ouvre déjà vers la philosophie de l'histoire des textes de l'époque parisienne. Dans le dernier texte de Benjamin, le plus souvent cité mais aussi le plus énigmatique, les *Thèses sur la philosophie de l'histoire* (1940), les deux tendances *fondamentales* entre lesquelles sa pensée oscille – la tendance restauratrice et la tendance utopique – semblent, pour la première fois, s'articuler clairement, dans la mesure où les catégories du matérialisme historique (que Benjamin revendique comme les siennes) y sont présentées comme la face exotérique d'un messianisme quasi théologique. Ce faisant, Benjamin rejette une fois de plus la notion de progrès historique mais en lui opposant cette fois l'idée juive d'une interruption soudaine de l'histoire comme épiphanie du Messie.

STÉPHANE MOSÈS
Professeur à l'université de Jérusalem.

(1) Aux éditions Suhrkamp (en allemand). Voir à ce propos l'article de Pierre Missac « Le livre utopique » dans *le Monde des livres* du 11 février 1983.

Walter Benjamin à Moscou

Voici, publié pour la première fois en français, le *Journal de Moscou* de Walter Benjamin. Gershom Scholem, son ami intime, écrit dans la préface : « *C'est incontestablement le document de loin le plus personnel, complètement et impitoyablement sincère, que nous possédions sur une tranche importante de sa vie.* » Benjamin a passé deux mois à Moscou, du 6 décembre 1926 aux derniers jours de janvier 1927. Le 9 décembre, il commence son Journal en décrivant son arrivée à la gare. Il était attendu par Bernhard Reich, dramaturge et critique théâtral, le compagnon d'Asja Lacis.

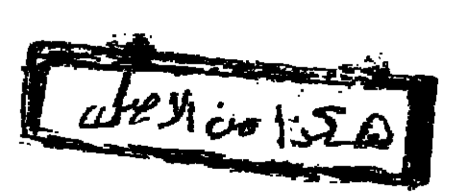
Les voici s'installant dans un traîneau avec les deux valises de Benjamin. Moscou est déjà présentée, à travers ce détail, comme un grand village. Quelques minutes plus tard, c'est la rencontre avec Asja Lacis, qui leur fait signe du bord du trottoir. « *Asja n'avait pas l'air belle, sauvage sous une casquette de fourrure russe, le visage un peu élargi par l'alitement prolongé.* » Asja Lacis, *une comédienne*, « *une Lettone bolchévique de Riga* », comme la qualifie Benjamin, et dont il fit la connaissance à Capri en 1924. Asja Lacis, la femme qu'il aime avec passion, et qui a exercé sur lui une forte influence intellectuelle, est soignée pour *une grave dépression, dans une* maison de santé, à Moscou. C'est pour elle qu'il effectue ce voyage...

Alors débutent, sous une apparence banale, des journées extraordinaires, dont Benjamin consigne les petits détails avec *une précision dépouillée* d'artifice. La notation est aussi brève et éphémère que la sensation du moment. Chaque jour, Benjamin *rencontre Asja, ou lui rend visite.* Chaque jour est une longue attente : il espère, mais en vain, la retrouver, retrouver un instant d'intimité, un geste, un regard de tendresse. Il vient la voir dans cette maison de santé, lui apporte des gâteaux, lui parle de ses impressions, de ses rencontres avec les intellectuels moscovites, l'entretient de ses projets, du Journal qu'il écrit, et aussi de son livre en préparation, *Sens unique*. En vain : Asja est présente et absente à la fois, insaisissable. « *Irritation contre elle et amour pour elle m'assaillent comme le vent* », note Benjamin, qui cherche un bonheur impossible dans cette ville étrangère où *il souffre du froid. Moscou avec* ses marchands ambulants, ses petits pâtés chauds, ses cafés, son artisanat foisonnant, sa vie intellectuelle toute provinciale d'allure, Moscou n'a rien de ces grandes pompes révolutionnaires qu'on pourrait imaginer. Benjamin observe l'existence quotidienne et congédie l'abstraction : « *Ma présentation se tiendra éloignée de toute théorie. Je réussirai, je l'espère, à faire parler précisément par ce moyen, ce qui est propre à la créature...* », écrira-t-il à Buber, après son voyage...

Le Journal se termine par ces mots : « *Avec ma grande valise sur mes genoux, je suis allé, en pleurant par les rues crépusculaires, à la gare.* » On est ému, non pas tant par les larmes d'un homme hors du commun, mais parce que *rarement un texte* aura, par son vœu de pauvreté, comme dit Husserl, réussi à communiquer l'émotion et le savoir *d'un itinéraire authentique.*

E. A. EL MALEH.

★ JOURNAL DE MOSCOU, de Walter Benjamin, préface de Gershom Scholem, 233 p., éd. L'Arche, 60 F.



la vie littéraire

510 000 francs pour un manuscrit de « Mort à crédit »

L'une des plus importantes ventes de manuscrits et d'éditions originales de littérature contemporaine vient d'avoir lieu à l'hôtel Drouot à Paris. Cinq cent soixante-trois pièces, appartenant à un particulier, ont été proposées aux acheteurs, et le total des ventes a été de *8 600 000 F*.

Les enchères les plus hautes ont été réalisées *pour un manuscrit* de la seconde moitié de *Mort à crédit*, de Louis-Ferdinand Céline (1 189 pages), adjugé à 510 000 F. Le manuscrit d'*Un château l'autre*, (1 270 pages) a atteint 210 000 F. Et l'édition originale de *Bagatelles pour un massacre*, avec une très belle reliure de Paul Bonet, 105 000 F.

Un manuscrit d'*Opium, journal d'une désintoxication*, de Jean Cocteau, accompagné de *soixante-seize dessins originaux à la plume*, a atteint 422 000 F. Celui de *la Peste*, d'Albert Camus, 200 000 F ; celui de *Messaline*, d'Alfred Jarry, 160 000 F, et celui de *Moravagine*, de Blaise Cendrars, 120 000 F. Un ensemble de trois cent trente lettres de Colette s'est vendu 210 000 F et le manuscrit de trente-trois chroniques de théâtre de Paul Léautaud, 152 000 F.

Parmi les ouvrages qui ont atteint des sommes importantes en raison de leur reliure *particulièrement luxueuse, citons des éditions* de *Je sublime*, de Benjamin Péret (240 000 F), de *Beauté mon beau souci*, de Valéry Larbaud (150 000 F) ou du *Grand Écart*, de Jean Cocteau (120 000 F) ; *les Petites Filles*, de Marie Laurencin, très beau recueil relié de vingt aquarelles, a atteint 130 000 F et une édition originale d'*Ubu roi*, *71 700* F.

La Direction du livre a exercé son droit de préemption sur un grand nombre de pièces, en particulier sur un ensemble d'autographes de *François Mauriac destinés à la bibliothèque de* Bordeaux. De son côté, la Bibliothèque nationale a acquis des manuscrits de Jules Romains (*la Vie unanime*), Giraudoux (*Suzanne et le Pacifique*), Maurice Barrès (*Notes pour Colette Baudoche*), Bernanos (textes de conférences), André Maurois (*le Cercle de famille*), Paul Nizan (*le Cheval de Troie*), Jean-Paul Sartre (*le Diable et le Bon Dieu*), Paul Nizan, (préface d'*Aden Arabie*), Paul Valéry (*Lettres et Carnets*), Albert Camus (*la Peste*), Blaise Cendrars (*Poèmes élastiques*) et Joseph Delteil (*Jeanne d'Arc*).

F. G.

« La Gauche française et le Nationalisme marocain »

La Gauche française et le Nationalisme marocain de 1905 à 1955 : c'est le titre de la thèse que Georges Oved vient de soutenir en Sorbonne, sous la direction de Pierre Guillen, devant *un jury présidé par le professeur* Duroselle. Même limité aux rapports avec le nationalisme marocain, ce travail remarquable, une véritable somme, éclaire singulièrement la complexité de l'attitude de la gauche française face au problème colonial. De Jaurès à Thorez, du parti communiste à la S.F.I.O., des radicaux *aux chrétiens engagés*, c'est la *gauche* tout entière qui est en question. En effet, elle n'a *jamais suivi une politique linéaire conforme* à une orientation et à des principes invariés.

Lors de la conquête coloniale du protectorat ou de la guerre du Rif, la gauche a montré des attitudes contradictoires évoluant entre le soutien aux revendications nationales et le reniement, et même le ralliement aux positions colonialistes. En plus de la connaissance si précieuse de ce passé pour la gauche française et pour le mouvement national marocain, Georges Oved apporte une contribution importante à un débat qui ne prend pas fin avec l'ère coloniale et où se manifeste constamment la confrontation des cultures et des civilisations.

E.A. EL MALEH.

Betty Mialet quitte Stock

Betty Mialet, qui dirigeait la collection « Stock 2 » (conseillée par Daniel Cohn-Bendit et Carmen Castillo), vient de *démissionner*, en raison de son désaccord avec la nouvelle politique éditoriale de Stock. Elle s'associe à partir du 1er septembre à Bernard Barrault, lui aussi transfuge de Stock, qui vient de fonder sa propre maison d'édition.

C'est notamment la publication du livre *Plaisirs sans frontière* qui a motivé la décision de Betty Mialet. Selon elle, « *cette triste apologie de la prostitution est le modèle de toutes les idéologies, de tous les comportements contre lesquels s'élèvent et se battent depuis presque dix ans et à travers environ deux cents livres tous les auteurs qui ont participé à « Stock 2 »*. Pour ses créateurs, le but de cette collection était de donner la parole à ceux qui n'avaient pas eu, jusque-là, la possibilité d'exprimer leurs idées.

« Plaisirs sans frontière *n'est pas du tout une apologie de la prostitution*, estime Jean Rosenthal, P.-D.G. de Stock, *et je ne crois pas, moi, que les livres commerciaux aient un côté déshonorant. Je souhaitais que Betty Mialet reste, car dans une maison d'édition, lieu ouvert, il doit y avoir une pluralité.* » – Jo. S.

L'italien en Europe

Le dix-huitième siècle fut un des grands siècles de la langue italienne. Sans doute le dernier. *Dans le vaste somme* où il rassemble, à côté d'importants inédits, la moisson de vingt années d'études, Gianfranco Folena, l'un des maîtres de la philologie transalpine, dresse le bilan de la présence de l'italien et des Italiens dans l'Europe du dix-huitième siècle, où s'annonce et s'élabore l'Europe moderne. Essentiellement dans le domaine de la critique et de l'économie, de Muratori à Beccaria, du théâtre, avec Goldoni, et dans le champ illimité du mélodrame où, à partir de Métastase, l'italien triomphe comme langue européenne de la musique.

Folena y ajoute en conclusion trois savoureux chapitres, consacrés au français de Goldoni et à l'italien de Voltaire et de Mozart, dont le va-et-vient est l'illustration vivante du concept même qui est à la base de l'idée européenne : *celui de la libre circulation des langues*.

Parmi les plus savantes qui soient, la philologie de Folena ne cesse jamais d'être une *science aimable*, et *presque bonhomme* – d'une bonhomie toute goldonienne – à force de nous faire toucher du doigt que la langue c'est l'homme. – JEAN-MICHEL GARDAIR.

★ **L'ITALIANO IN EUROPA. Esperienze linguistiche del Settecento, de G. Folena, Einaudi, Turin, 1983, 496 pages.**

Qu'est-ce qu'un auteur ?

La revue de psychanalyse *Littoral* (Ed. Erès, 19, rue Gustave-Courbet, 31400 Toulouse) *n'a pas encore toute l'audience qu'elle mérite* en dépit d'un travail profondément original dont son numéro de juin, consacré à la discursivité, donne une assez bonne image. On y trouve le texte de la conférence que prononça Michel Foucault le 22 février 1969 à Vincennes sur le thème : « *Qu'est-ce qu'un auteur ?* » Texte brillant où Marx et Freud sont présentés comme des « fondateurs de discursivité », c'est-à-dire des auteurs qui ont produit quelque chose de plus que leurs livres : la possibi*lité et les règles de formation d'autres œuvres*. La réaction de Lacan à cette conférence est également reproduite.

Au sommaire du même numéro, on lira aussi un dossier présenté par J. Allouch sur les sœurs Papin qui, il y a maintenant un demi-siècle, défrayaient la chronique à la suite de l'incompréhensible meurtre de Mme Lancelin et de sa fille. Un débat sur la mystique (avec A. de Libera, F. Nef, G. Le Gaufey et P. Julien), ainsi qu'une étude en tout point remarquable d'André Comte-Sponville : « *Spinoza contre les herméneutes* » ne devraient pas non plus passer inaperçus. – R. J.

Pierre Laval et les juifs

M. H. Temerson nous prie de préciser, à la suite du feuilleton de B. Poirot-Delpech sur *Vichy-Auschwitz*, de Serge Klarsfeld (*le Monde* du 10 juin 1983) :

Pierre Laval n'a pas étendu le port de l'étoile jaune aux enfants de six ans. Ce fut une ordonnance allemande qui imposa, en zone occupée, à partir du 6 juin 1942, le port de l'étoile aux individus des deux sexes âgés de plus de six ans de confession israélite.

Par contre, Pierre Laval, alors vice-président du conseil, approuva, au cours du conseil des ministres du 1er octobre 1940, la loi portant statut des juifs et excluant de la communauté française nos concitoyens de confession israélite, lesquels avaient prouvé, depuis 1790, sur tous les champs de bataille, qu'ils étaient des Français comme les autres.

le feuilleton

Un écrivain modeste, cela existe !

(Suite de la page 13.)

Malraux se voulait un héros ; Arland, lui, se serait contenté, si l'on peut dire, de devenir un saint. Le désir de dépassement et la hantise de l'absolu s'exaspèrent à l'approche de l'*irrémédiable*. Ce salut cherché dans l'écriture suffit-il ? Cette plaque à son nom vissée *sur sa maison natale assurera-t-elle plus de sens à son passage* sur terre que pour son chat Néron, retrouvé tiède et raidi, au creux de la pelouse ?

Bien que des étudiants s'intéressent à son œuvre, Arland se demande s'il n'a pas été, au mieux, un surdoué de la souffrance, faisant des drames de riens, ne s'acceptant que dans les rares moments où, par l'écriture, il se glissait dans la peau d'un autre. S'est-il assez accompli ? N'a-t-il pas manqué d'amour et de courage ?

Ce non-croyant (« *Je n'ai pas rencontré Dieu !* ») dresse son bilan en parfait chrétien, pétri d'absolu, soucieux d'une vérité accrue et des talents négligés, bénissant la lumière, attendant l'indicible miracle et préparant l'éternelle alliance, dans l'émotion grandissante du jamais plus.

En nos temps d'autoproclamation clownesque, il y a une profonde originalité à confesser ses faiblesses et à laisser sa prose, la plus pure qui soit, plaider pour son art. Marcel Arland est le seul écrivain français vraiment modeste que je connaisse.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ **LUMIÈRE DU SOIR, de Marcel Arland, Gallimard, 166 p., 65 F.**

histoire littéraire

Eloge de l'exotisme

(Suite de la page 13.)

Le vide apparaît, non au centre d'une méditation à Paris ou à Brest, mais après les hésitations sur la thèse de médecine, après les voyages dans le Pacifique, après les longues et exténuantes virées en Chine. Le vide poétique : « *C'est un cercle... qui encastre un carré. Quadrature ? Un anneau, un serpent symbolique, un symbole géométrique, le Retour éternel ? L'équivalence de tout, l'Impossible, l'Absolu. Tout est permis...* »

Il était logique que ce spectacle (mot-clé de *Peintures*) dans lequel le spectateur est sans cesse acteur, aboutît à ce tableau abstrait qu'est la « *fresque de laine* » : « *Vous ne pouvez y définir aucune scène. Un Poète descripteur y serait perdu. Racontez donc cette histoire : ce sont des carrés et des angles ; des gestes géométriques ; un arpentage de champs rationnels ; aucun mouvement autre n'est permis ; toute ligne est ici discontinue : voyez ces grandes fleurs polygones dans leurs pacages réservés comme les prairies des plateaux inaccessibles... Toute une herborescence fleurie dont le style échappe sèchement à la sentimentalité. C'est la quadrature triomphante de la courbe vivante.* »

Le vide abstrait du soi « chinois » intérieur où grouillent tous les Divers de l'exotisme du voyage... Ne concluons pas, mais ouvrons l'œuvre : *Journal des îles, Briques et Tuiles, Hommage à Gauguin* (5), *Stèles*... Œuvre jamais close, à la dimension symbolique de l'immense Chine, qui va des glaces aux tropiques, la sienne et la nôtre ; œuvre qui nous libère, nous modernes « *exotes* », si nous le voulons bien. Mais ne nous faisons pas d'illusions. Comme Segalen l'explique dans une *note préparatoire au poème Thibet*, la marche « *exotique* » se divise en trois phases : To-Bod, le pays qu'on atteint : Lha-Sa, le pays qu'on atteindra ; et puis Po-youl, « *celui qui ne sera jamais obtenu, innommable* ». Segalen est mort alors qu'il ébauchait l'évocation de l'impossible. N'est-il pas mort de cela ? Œuvre infinie, qui nous convie à l'essentiel (6).

JACQUES DECORNOY.

(5) *Journal des îles*, éditions du Pacifique ; *Briques et Tuiles* et *Gauguin dans son dernier décor*, Fata Morgana.

(6) Lire la préface de Michael Taylor à *Thibet*, Mercure de France.

vient de paraître

RÉCITS

JEAN-PIERRE CHABROL : *Portes d'embarquement*. – New-York, Le Caire, Istanbul, Berlin, Moscou et quelques autres... Les récits que Jean-Pierre Chabrol donnait l'été dernier sur France-Inter. (Plon-Inter, 128 p., 70 F.)

POÉSIE

ALAIN MORIN : *le Mouvant de la parole*. – Un livre de poèmes sous le signe de Joë Bousquet, « *le poème est la parole de la parole* ». (Rougerie, 80 p., 36 F.)

PIERRE-ALBERT BIROT : *Poésie, 1938-1939. – La Panthère noire, « poème en cinquante anneaux et cinquante chaînons »* et *Miniatures*. (Rougerie, 106 p., 39 F.)

JEAN-CLAUDE RENARD : *Par vide nuit avide*. – Sept sonnets dits « expérimentaux » en raison de la méthode particulière selon laquelle ils ont été écrits. (Fata Morgana, 19, rue de l'Université, 34000 Montpellier.)

LETTRES ÉTRANGÈRES

WILLIAM BLAKE : *Œuvres complètes* (tome IV). Dans ce volume, on trouve le poème *Vala ou les quatre vivants*, qui fait apparaître le cheminement et les « illuminations » d'une expérience intérieure. Traduit de l'anglais et présenté par Jacques Blondel. (Aubier Flammarion, 380 p., 150 F.)

NADINE GORDIMER : *Ceux de July*. – Les Noirs ont pris le pouvoir en Afrique du Sud, les Blancs fuient... Traduit de l'anglais par Annie Saumont. (Albin Michel, 210 p., 65 F.)

YUKIO MISHIMA : *la Mort en été*. – Nouvelles qui, dans le Japon contemporain, illustrent tout l'art de l'auteur, fasciné par la mort et son rituel ! Traduit de l'anglais par Dominique Aury (Gallimard, 250 p., 68 F). Du même auteur : *le Palais des fêtes*, drame en quatre actes traduit par Georges Neyrand (Gallimard, « le Manteau d'Arlequin », 128 p., 42 F.)

PHILOSOPHIE

MICHEL BEAUD : *le Mirage de la croissance*. – Au-delà de l'échec – limité mais symptomatique – de la relance keynésienne de l'économie, l'auteur s'interroge sur la validité d'une politique de sortie de crise centrée sur la seule croissance.

Il souligne les risques d'un volontarisme bureaucratique et les effets pervers de l'éternel rêve techniciste. Plutôt que de courir après la crise, ne vaudrait-il pas mieux s'en emparer et inventer de nouvelles manières de produire, travailler, consommer, vivre ? (Syros, 214 p., 65 F.)

RELIGIONS

MIRCEA ELIADE : *Histoire des croyances et des idées religieuses*. – Le troisième volume (il doit y en avoir quatre) de l'étude de Mircea Eliade consacrée à l'histoire des Églises chrétiennes, de saint Augustin au Siècle des Lumières, mais aussi à l'essor de l'islam, sous le titre « *De Mahomet à l'âge des réformes* ». (Payot, 361 p., 92 F.)

PSYCHANALYSE

PHILIPPE GUTTON : *le Bébé du psychanalyste*. – Les travaux d'un psychanalyste s'aventurant dans « la chambre des enfants ». (Ed. Paidos-Le Centurion, 215 p., 98 F.)

HISTOIRE

LE PROCÈS DU « BLOC DES DROITIERS ET DES TROTSKISTES » ANTISOVIÉTIQUES. – Compte rendu sténographique des débats du 2 au 13 mars 1938, publié par le Commissariat du peuple à la justice de l'U.R.S.S. Un document extraordinaire sur l'élimination des minorités bolcheviques par Staline, sur l'*écrasement des individus* par un appareil judiciaire confondant délibération et mise en scène, justice et théâtre. Présentation de Pierre Broué. (Éditions d'aujourd'hui, 83120 Plan-de-la-Tour (Var), 2 volumes, 280 F.)

YVES JACOB : *Mandrin le voleur d'impôts*. – En retraçant l'aventure de Mandrin (1725-1755), l'auteur s'attache à découvrir la vérité masquée par la mythologie (Tallandier, 352 p., 65 F.)

en bref

● **LE CONSEIL PERMANENT DES ÉCRIVAINS** a élu un nouveau conseil d'administration, dont le bureau est composé de : Pierre Dumayet, président, François Caradec et Jacques Nantet, vice-présidents, François Coupry, secrétaire général, Pierre Dubem, secrétaire général adjoint, Mathias Lair, trésorier, Françoise Cartano, *trésorière adjointe*.

● *HACHETTE a confié à la société* Audivis en location-gérance le fonds Encyclopédie sonore Hachette et Production sonore Hachette. Ce fonds comporte plus de deux cents titres interprétés par des comédiens prestigieux. Parmi les plus connues, on rappellera les séries « Théâtre des hommes », « Les grands textes », « *Phares* », *et, surtout*, « *La vie du théâtre* », où figurent les enregistrements intégraux historiques du « premier » T.N.P. tel le Cid, de Corneille, avec Gérard Philipe, Monique Chaumette, Silvia Monfort, Jean Deschamps, Roger Mollien, Jean-Paul Moulinot, Jean Vilar, Georges Wilson.

● **L'ASSOCIATION DES AMIS DE ROGER VAILLAND**, constituée il y a un an, le 12 mai 1982, jour anniversaire de *sa mort* (*12 mai 1965*), s'est donné pour président Guy Lacour, auteur d'une thèse : *l'Idéologie dans l'œuvre romanesque de Roger Vailland*. La cotisation pour adhérer à l'association est fixée à 30 F minimum. (Les amis de Roger Vailland, Château Margaut, avenue de la Libération, 33400 *Talence*.)

● **LES ANIMATEURS DE PLUSIEURS REVUES**, parmi lesquelles *Jungle, Obsidiane, Action poétique* et *Sud*, viennent de créer une Association des revues de création littéraire et artistique (ARCLA) « *afin de réunir leurs efforts pour affronter les nombreux problèmes qui se posent à l'existence et à la survie des revues littéraires* ». (ARCLA, chez Brigitte Rax, 12, avenue du Général-Leclerc - 75014 Paris).

● **LA REVUE DES LETTRES MODERNES** vient de publier deux numéros spéciaux, l'un sur C.F. Ramuz, « Études ramuziennes », textes réunis par Jean-Louis Pierre (205 p.), l'autre sur Paul Valéry, « Le pouvoir de l'esprit », textes réunis par Huguette Laurenti (180 p.). (*Minard, 73, rue du Cardinal-Lemoine*, 75005 Paris, 75 F.)

● **LES CINQUIÈMES JOURNÉES DU LIVRE PÉRIGOURDIN** auront lieu les samedi 9 et dimanche 10 juillet au centre culturel municipal de Bergerac. (*Renseignements* : M. Jean Dalba, 14, avenue Pasteur, à Bergerac. (Tél. : 57-41-58.)

● **LE PRIX DE L'ACADÉMIE MALLARMÉ**, doté de 15 000 F, a été décerné à Claude Esteban pour l'ensemble de son œuvre et particulièrement *pour son recueil Conjoncture du corps et du jardin* (Flammarion).

● **LE PRIX DE FRANCE-CULTURE** a été attribué à Catherine Weinzaepflen pour son livre *Portrait et un rêve* (Flammarion) (*le Monde* du 3 juin). Catherine Weinzaepflen, jeune auteur, est aussi animatrice de la revue *Land*.

● **LE PRIX R.T.L.-GRAND PUBLIC** a été attribué à Jacqueline Dana pour son roman *Tota Rosa* (Mercure de France). Ce livre bénéficiera d'un soutien promotionnel tout l'été dans la presse et sur l'antenne de R.T.L.

● **LE PRIX ULYSSE** du grand roman d'évasion a été attribué à Catherine Hermary-Vieille pour son Livre *l'Épiphanie des dieux* (Gallimard) (*le Monde* du 15 avril). Ce prix assure à son lauréat une publicité d'un mois *dans les gares*, le métro, les aéroports et les grands hôtels, une campagne d'affichage gratuite offerte par France-Rail, la publication de l'ouvrage en format de poche dans les neuf mois qui suivent.

● *LE QUATRIÈME PRIX OBSIDIANE* a été attribué à James Sacré *pour l'ensemble de son œuvre*. A ce titre, son dernier livre, qui va être publié aux éditions Obsidiane, sera lu à l'occasion du Festival de poésie de Sens (30 juin, 1er, 2, 3 juillet).

● **LE PRIX FÉNÉON DE LITTÉRATURE** a été attribué à Bertrand Visage pour son livre *Au pays du Nain* (le Seuil).

● **LE PRIX JULES-VERNE 1983**, a été remis par l'Académie de Bretagne à Elisabeth Bouillon, pour son roman *les Enfants du Titanic* (Hachette). L'Académie de Bretagne a aussi décerné le prix de Nantes à Geneviève Dormann, pour *le Roman de Sophie Trébuchet*, (Albin Michel), et le prix de Loire-Atlantique à Xavier Cédron de Lisle, pour *le Jeu de l'oie*, ex aequo avec Michel Lamay, pour *le Diocèse de Nantes sous le second Empire*, thèse de doctorat.

● **LA GRAVURE** qui illustrait l'article « Il n'y a plus de jeunes filles », dans « le Monde des livres » du 17 juin, n'était pas extraite du livre *De la pucelle à la minette*, comme nous l'avons indiqué par erreur, mais de *la Femme au dix-neuvième siècle* (Éd. Liana Levi et Sylvie Messinger).

histoire

Apologie de Marc Bloch

L'inspirateur de l'école française

NÉ en 1886, mort en 1944, héros de la Résistance, Marc Bloch fut l'un des deux pères fondateurs de l'école historique française. Mais s'il est facile de saisir son rôle d'animation, d'inspiration, de direction, il est beaucoup moins aisé de définir de façon très rigoureuse sa pensée propre, les schémas d'interprétation qu'il a véritablement développés et proposés.

Créateur avec Lucien Febvre des *Annales d'histoire économiques et sociales* en 1929, il est à l'origine de ce qui allait devenir l'école des Annales. Mais qu'est-ce que l'école des Annales ? Un esprit de curiosité, un goût de la diversité ? Certainement. Un ensemble de thèses et de propositions sur le sens du développement historique ? Absolument pas. On est presque tenté de parler, à propos de ce groupe vaste et fluide d'historiens, d'éclectisme institutionnalisé.

L'œuvre de Bloch lui-même est très variée. A un pôle, *les Rois thaumaturges*, son premier livre, qui date de 1924 et applique à l'histoire une problématique ethnographique influencée par Frazer. Marc Bloch s'y interroge sur les dimensions magiques, médicinales *et sacrées du pouvoir royal* en France et en Angleterre. A l'autre pôle de son œuvre, *les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, publiés en 1933, *marquent un déplacement vers le* champ de l'histoire économique et sociale, sans que toute thématique ethnologique soit abandonnée. Ce qui caractérise le mieux la pensée de Bloch, c'est une oscillation incessante entre deux pôles conceptuels : l'économie, les mentalités. La force de cet historien, c'est peut-être son refus de choisir entre les deux grandes tendances dogmatiques que sont l'idéalisme et le matérialisme historique. Par la suite, cette oscillation continuera de définir les travaux de l'école historique française.

Dans son introduction au petit volume méthodologique de Bloch, *Apologie pour l'histoire*, Georges Duby met bien en valeur l'influence intellectuelle la plus importante pour la formation du maître : la tradition sociologique française, celle de Durkheim en particulier. Cet héritage apparaît aujourd'hui spécialement important. Après 1945, la submersion de la sociologie classique par les modèles et les méthodes américaines ou marxistes fait de l'histoire le refuge des façons durkheimiennes de sentir et de penser ; celle-ci maintient vivante une approche mêlant une réflexion sur les mentalités et les techniques quantitatives les plus sophistiquées. L'un des grands mérites de Bloch et de l'école des Annales est peut-être d'avoir transmis cet héritage intellectuel fondamental à de jeunes étudiants et chercheurs qui n'ont lu ni le *Suicide* ni *les Formes élémentaires de la vie religieuse*.

EMMANUEL TODD.

Quand les rois étaient considérés comme des dieux

JUSQU'AU dix-septième siècle, inclusivement, les rois étaient tenus pour des quasi-prêtres, et même pour des espèces d'êtres divins. « *O rois vous êtes comme des dieux !* » (Bossuet, cité par Marc Bloch). Le grand Bossuet lui-même s'est donc laissé aller à cette métaphore « divinisante » ; il ne la prenait pas entièrement à la légère. Les rois se situaient aussi à la tête de l'ordre noble ou guerrier, sanctifié par les décorations les plus pieuses, dont celles des chevaliers du Saint-Esprit. Enfin, outre leur caractère sacerdotal et militaire, les monarques participaient d'une troisième fonction, celle de la prospérité et surtout de la santé, maintenue ou rétablie. Ils guérissaient diverses maladies, parmi lesquelles les écrouelles ou scrofules, forme d'adénite tuberculeuse que le *toucher* des souverains de France et d'Angleterre « soulageait » miraculeusement dans bien des cas (peut-être ne s'agissait-il en réalité que de guérisons spontanées ou de simples rémissions, fréquentes dans le cas de cette maladie).

Publié de nouveau avec une belle préface de Jacques Le Goff par les éditions Gallimard, l'ouvrage que Marc Bloch a consacré à cette question en 1924 marqua les premiers succès d'une histoire qui ne s'intéressait plus seulement aux batailles et aux événements ; dépassant la stricte exactitude positiviste, cette historiographie sans précédent s'efforçait d'élucider les soubassements mystiques du pouvoir qui firent les beaux jours de nos monarchies : leur caractère sacré dotait celles-ci d'une légitimité qui ne devait rien à la souveraineté populaire, mais dont les détenteurs savaient s'entourer d'un consensus national. Marc Bloch cite à ce propos le cas de clients ruraux d'une auberge dans le Massif Central, au quinzième siècle : ils en viennent presque à la rixe, selon qu'ils croient ou non que le roi de France à leur époque est marqué du *naevus* en forme de fleur de lys, qui prouve son appartenance au sang légitime.

Un étrange mannequin

En posant et en illustrant ainsi les questions du caractère magique de la souveraineté, Marc Bloch, l'un des premiers, tirait l'histoire nouvelle vers l'ethnographie. Il jetait une lumière inattendue sur l'essence même de la domination politique, et *du charisme des grands leaders*. Guérisseurs des scrofules, nos rois prenaient place à côté de véritables saints, spécialisés dans les thérapeutiques analogues.

Deux décennies après Marc Bloch, un grand historien allemand, réfugié aux Etats-Unis, Kantorowicz, donnait à son tour dans *Deux Corps du roi* un essai sur l'essence sacrée de la monarchie. Il s'agissait d'étudier la tradition, essentiellement anglaise, selon laquelle le souverain britannique était pourvu de deux corps, l'un périssable et banal, l'autre immortel, qu'il transmettait *ipso facto* après décès à son successeur, assurant ainsi la continuité physique de l'Etat. Un chercheur américain, Giesey, devait du reste appliquer ces notions « bicorporelles » à la France, au sujet des funérailles royales : au seizième siècle encore, quand mourait François Ier ou Henri II, un mannequin à l'exacte ressemblance de Sa Majesté accomplissait les fonctions souveraines telles que boire, manger, recevoir, régner. Cette comédie durait jusqu'à l'enterrement du roi. Dès lors, l'étrange mannequin était mis au rancart. Le successeur d'Henri II ou de François Ier prenait pour de bon le relais. Le fantôme de carton, pendant l'interrègne, symbolisait la permanence du corps immortel du monarque, transmis du prédécesseur au successeur, cependant que le corps normal était voué à l'inhumation pure et simple.

Bloch, Kantorowicz, Giesey, se sont donc interrogés sur la nature non empirique ou « romantique » de la puissance souveraine. Un dix-huitième siècle voltairien, en France et en Angleterre, sapera, puis détruira pour des raisons variées, les croyances aux vertus guérisseuses comme aux pérennités physiques de l'entité royale. La souveraineté populaire, à partir de la Révolution française, évincera définitivement les délégations du sacré, promulguées d'En-Haut pour le bénéfice des monarques. Sommes-nous certains pourtant, quand nous contemplons le haut du corps de nos présidents, voire de nos ministres, sur les petits écrans, d'avoir affaire à des entités purement laïques ? Le vieux charisme de la personne individuelle chargée d'incarner l'Etat a-t-il totalement cessé d'opérer ? Quel nouveau Marc Bloch, quel Kantorowicz s'attaquera au mystère central de la personnalisation et de la transmission du pouvoir dans nos sociétés du vingtième siècle ?

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

★ LES ROIS THAUMATURGES, de Marc Bloch, Gallimard, 592 pages, 120 F.

CARNET

Naissances

– Le professeur et Mme F. G. DREYFUS ont la joie de faire part de la naissance de leur première petite-fille

Marie-Hélène,

au foyer du lieutenant de vaisseau et de Mme Philip. J. WISECUP.

Strasbourg, le 19 juin 1983.
63, avenue des Vosges,
67000 Strasbourg.

– Marie-France DONDEL et Guy LOESER font part de la naissance de leur fille

Clara,

le dimanche 19 juin 1983.
81, rue Carnot, 92300 Levallois.

Fiançailles

– M. et Mme Rémy ROBINET-DUFFO,
M. et Mme Pierre CHASSAIS-PELLERIN,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants

Hélène et Jean-Luc.

4, avenue Joséphine,
92100 Boulogne.
14, rue du Ruisseau,
75018 Paris.

Décès

– Mme Louis Artous,
M. et Mme Alain Ferry Wilczek
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Marie Caron
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

général de division
Louis ARTOUS

grand officier de la Légion d'honneur,
ancien inspecteur général
de la gendarmerie,
ancien déporté de Buchenwald,
décédé au Val-de-Grâce, à Paris, le 22 juin 1983.

Levée du corps le vendredi 24 juin, à 14 h 30, au Val-de-Grâce.

Obsèques religieuses le samedi 25 juin, à 10 heures, à Cransac (Aveyron).

8, avenue Constant-Coquelin,
75007 Paris.

– Mme Alfred David, son épouse,
M. et Mme Henri Pinhas
et leurs enfants,
M. François David,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Marcel David
et leurs enfants,
Mme Marcelle Moërel,
M. et Mme André Bloch
et leurs enfants,
M. et Mme Alfred Lévy
et leurs enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Alfred DAVID,

chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
survenu le 20 juin 1983.

Les obsèques auront lieu le vendredi 24 juin.

Réunion à 10 heures à la porte principale du cimetière du Père-Lachaise ou à la quatre-vingt-sixième division.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
« Les Oliviers de Fabron »,
bâtiment H,
221-223, avenue de Fabron,
06200 Nice.

– Mme Elie Falgairette,
M. et Mme Guy Jourdain
et leurs enfants,
M. Robert Falgairette,
M. et Mme Yves Abecassis,
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Elie FALGAIRETTE,

survenu le 20 juin 1983 dans sa soixante-dix-septième année des suites d'un accident.

– Saint-Etienne. Grenoble. Lyon.
Mme Benoît Faure-Pellerin,
Marcel et Madeleine Faure,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Benoît FAURE,

chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
survenu à Saint-Etienne le 21 juin 1983, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Obsèques samedi 25 juin, à 10 heures, en la cathédrale Saint-Charles de Saint-Etienne.

7, rue Edmond-Charpentier,
42000 Saint-Etienne.
16, chemin de la Basoche,
38700 La Tronche.

– Mme Charles Frappart, son épouse,
Alain et Guillaume Frappart,
ses enfants,
M. et Mme Michel Frappart,
ses frère et belle-sœur,
Mme veuve Ingouf, sa belle-mère,
M. et Mme Piot, ses oncle et tante,
Ses neveu et nièce, les familles Frappart, Ingouf, Piot, les parents et amis,
ont la douleur de faire part de la mort brutale de

M. Charles FRAPPART,

officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite

survenue le 20 juin dans sa soixante-*troisième année.*

Les obsèques ont lieu dans la stricte intimité familiale, le jeudi 23 juin, à 15 heures, à La Chapelle-d'Andaine (Orne).

Cet avis tient lieu de faire-part.
La Haize.
La Chapelle-d'Andaine,
61140 Bagnoles-de-l'Orne.

– La famille, les élèves et amis, l'Association des amis de Wanda Landowska, ont la douleur de faire part du décès de

Ruggero GERLIN,
claveciniste,

survenu à Paris, le 17 juin 1983, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

L'inhumation aura lieu à *Venise*, au cimetière San Michele.

Giuseppe Gerlin,
13, via Gallipoli, Lido-Venezia.
Association
des amis de Wanda Landowska,
64, rue du Château,
95320 Saint-Leu-la-Forêt.

(Le Monde du 21 juin.)

– Monsieur Roger Paul,
sa famille et ses amis,
font part du décès de

Mme Juliette PAUL,
née Bonnet.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 24 juin 1983, à 8 h 30, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, 77, place Félix-Lobligeois, 75017 Paris.

7, rue Saint-François,
Villefranche-de-Conflent,
66500 Prades.

– Mme Jean Richardot, née Claire Flaquière, son épouse,
Ses enfants et leurs conjoints,
M. Victor et Mme Marie-Claire Savalle, née Richardot,
M. Guy et Mme Magali Richardot, née Ott,
M. Jean-Pierre et Mme Sylviane Richardot, née Gasparoux, et leurs enfants,
Ses frères et belles-sœurs,
Le pasteur et Mme Paul Richardot, à Caluire (Rhône),
Le pasteur et Mme André Richardot, à Daumazan-sur-Arize (Ariège),
Leurs enfants et petits-enfants,
Leurs parents et alliés,
Les familles Bret et Flaquière
ont la douleur d'annoncer le décès du

pasteur Jean RICHARDOT,

ancien pasteur
à Cros-Monoblet (Gard),
au Havre, au Ban de la Roche,
ancien aumônier en Indochine
et en Allemagne,
le 10 juin 1982, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Il a été inhumé, le 13 juin 1983, à Belmont (Bas-Rhin).

Un culte réunira les siens au temple de la rue Maguelone à Montpellier, le 25 juin 1983, à 11 heures.

« Je sais en qui j'ai cru »
(2 Tim. 1,12).
« J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé »
(2 Cor. 4, 13.)

1, cité Roucher,
34170 Castelnau-le-Lez.
49, rue des Chênes-Verts,
91240 Saint-Michel-sur-Orge.

Remerciements

– Christophe CARITA, très touché par les marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès de

Rosy CARITA,

remercie tous ceux qui par leurs messages, leurs pensées et leurs prières ont partagé sa peine.

Anniversaires

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu du

commissaire général
Maurice VAILLANT,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu.

De la part de son épouse, ses enfants et petits-enfants.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire du décès de

Jacques BAUDRY,

une messe sera célébrée le lundi 27 juin, à 19 heures, (entrée principale), à Saint-Ferdinand des Thernes, 75017 Paris.

Ses amis, ceux qui l'ont connu et aimé pourront y participer, ou s'y associer en union de pensée.

– Pour le deuxième anniversaire du rappel à Dieu de

Mme Bernard LICHAU,
née Marguerite Guery,

une pieuse et affectueuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université de Paris-IV (Sorbonne), samedi 25 juin, à 14 heures, amphithéâtre Quinet, Mme Agnès Rouveret : « Peinture et critique d'art en Grèce et à Rome (IVe siècle avant Jésus-Christ – Ier siècle après Jésus-Christ) ».

– Université de Paris-VIII, samedi 25 juin, à 14 heures, salle G 201, Mme Marie-Françoise Cachin : « Edward Carpenter (1844-1929), Compagnon de route du socialisme britannique ».

– Université de Paris-III (Sorbonne Nouvelle), samedi 25 juin, à 14 heures, salle Bourjac, M. José Guidi : « Baldassar *Castiglione (1478-1529)*, mythe et réalité de la vie de cour à l'époque de la Renaissance italienne ».

– Université de Paris-II, lundi 27 juin, à 18 heures, salle des Fêtes, *M. Michel Jeannin : « La planification* militaire ».

– Université de Paris-IV (Sorbonne), lundi 27 juin, à 15 heures, amphithéâtre Ouest, M. Jean-Pierre *Morel : « L'internationale littéraire*, la France et les problèmes du roman avant le réalisme socialiste (1920-1932) ».

– Université de Paris-II, lundi 27 juin à 9 heures, salle des Fêtes, M. Rémi Paulais : « L'organisation de rachat des captifs français de Barbarie du début du XVIIe siècle à la fin de l'Ancien Régime ».

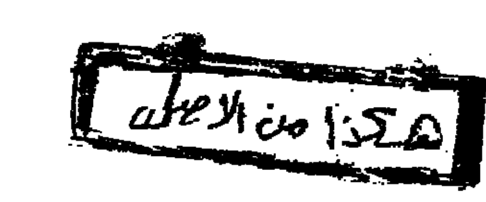
– Université de Bordeaux-III, lundi 27 juin, à 14 heures, amphithéâtre de Botanique (Bordeaux I), M. Robert Paul : « L'histoire géothermique des bassins sédimentaires par la diagénèse organique ».

– Université de Paris-VIII, lundi 27 juin, à 14 heures, salle G 201, Mme Nicole Boulestreau : « La proverbialité dans les livres de Paul Eluard (1913-1938) ».

– Université de Paris-II, lundi 27 juin, à 14 h 30, salle des Conseils, M. Lazar Focsaneanu : « Droit international monétaire et droit communautaire de la concurrence ».

Commémorations

– Le président de la République a, le 22 juin, remis la cravate de commandeur de la Légion d'honneur à M. Armand *Hammer*, *industriel et* mécène américain. M. Hammer, qui est président-directeur général de l'Occidental Pétroleum Corporation, a notamment participé à la restauration du *musée Jacquemart-André*, à Paris. *Le* mois dernier, il a fait une donation de 2 millions de francs pour la remise en état du Théâtre du Gymnase, à Marseille.



Le Monde

culture

CINÉMA

UN ENTRETIEN AVEC JOHN CLEESE SUR « LE SENS DE LA VIE », DE TERRY JONES

« Shakespeare nous est venu en aide »

Alain Wais a rencontré à Londres John Cleese, un des six compères de la bandes des Monty Python, le plus facilement reconnaissable, car le plus grand : environ un mètre quatre-vingt-dix. Il joue le professeur de sexologie dans un des sketches du Sens de la vie.

« *Notre principale source d'inspiration,* déclare John Cleese, *c'est notre pays, c'est lui que nous connaissons le mieux, même s'il y a dans* le Sens de la vie *un certain nombre d'allusions aux Etats-Unis parce que, ces quatre dernières années, nous y avons passé beaucoup de temps. Les Anglais n'hésitent pas à se moquer de leurs faiblesses, de leurs défauts. Je me demande si c'est bien perçu par les étrangers.*

» Le Sens de la vie *a débuté par accident. Notre conseiller financier nous a dit que* la Vie de Brian, *notre précédent film, était un tel succès que, si nous enchaînions immédiatement, nos gains seraient suffisants pour nous éviter de travailler le restant de nos jours. Foutaise, il n'y avait pas la moindre once de vérité là-dedans ! Certains d'entre nous n'étaient pas très chauds pour repartir sur un autre film, mais la perspective de n'avoir plus à travailler était alléchante.* »

Les Monty Python procèdent par étapes. Chacun écrit de son côté, ils se retrouvent, puis il retravaillent séparément sur de nouvelles bases. Et ainsi de suite jusqu'au produit final : « *Le travail en groupe fonctionne très bien pour les sketches, mais dans un film, s'il n'y a pas une idée de base, une structure, alors c'est la pagaille. Dans* la Vie de Brian, *nous avions notre personnage et nous savions que l'action prenait place entre l'an 0 et l'an 33. Mais là, nous n'avions pas de bon sujet de départ : une quantité de matériel, oui, des choses intéressantes, mais pas de fil conducteur.* »

Les mois passent, les idées s'accumulent, le prétexte manque toujours. Comment trouver un lien entre ces histoires, les unes situées en Afrique, d'autres en Angleterre ou en Inde, et à des périodes différentes ? Deux ans s'écoulent. Depuis 1982, les Monty Python se réunissent avec la ferme intention de trouver une solution. La confusion et le pessimisme règnent lorsque, un matin, l'un d'eux propose au petit déjeuner « le sens de la vie » : « *Nous avons beaucoup ri, l'idée de faire un film sur le sens de la vie était tellement absurde que ça tenait debout.*

» *C'est alors que Shakespeare nous est venu en aide avec les sept âges de l'homme. En vérité, je crois qu'il n'y en avait que six, mais nous n'allons pas réduire l'œuvre de William à une histoire de chiffres, d'autant que notre film réunit neuf thèmes. Les poissons, dans le rôle des observateurs, serviront de lien. Le fait est que, lorsque vous êtes un poisson en situation d'attente dans l'aquarium d'un restaurant, vous n'avez d'autre loisir que celui de songer au sens de la vie.* »

Si la formule des sketches a été adoptée, c'est qu'il n'y avait pas d'autre issue. En cela, *le Sens de la vie* rejoint *Pataquesse ; Sacré Graal* et *la Vie de Brian* reposaient sur un scénario précis. « *Aujourd'hui,* confie John Cleese, *les sketches ne me suffisent plus, peut-être parce que j'en ai fait pendant quinze ans. C'est une forme qui impose toujours la même direction, quand on en connaît les mécanismes, on peut traiter n'importe quel sujet. Pour débuter, c'est un très bon moyen d'expression, mais à l'âge de trente-cinq-quarante ans, on aspire à quelque chose de plus complet, de plus abouti, de plus ambitieux. C'est plus difficile, mais plus stimulant et enrichissant de réussir à être percutant et corrosif sur la distance. A certains égards,* le Sens de la vie *est une falsification, une ficelle.* »

En guise de prologue au *Sens de la vie*, un sketch de Terry Gilliam, le Python américain responsable de l'animation et des effets spéciaux : on y retrouve la dimension féerique, l'éclat de la mise en scène et des décors qui faisaient le prix de son film *Bandits, Bandits.* « *Nous ne l'avons pas réalisé pour faire rire, mais pour la beauté du spectacle,* explique John Cleese, *après tout c'était une bonne façon de chauffer le public.* » Lui-même, il préfère « *les idées plus que les climats, les couleurs ou les sensations. Avant d'être acteur, je suis écrivain. Si vous regardez les classiques, ils ont été réalisés simplement.* »

Propos recueillis par
ALAIN WAIS.

Une série d'esquisses inégales

Grand Prix spécial du jury au dernier Festival de Cannes, *Monty Python, le sens de la vie* a pour but de choquer très confortablement l'établissement bourgeois anglais. Le seul fil qui relie cette série de pochades est contenu dans ce malheureux titre-programme « *le sens de la vie*, conférant presque le poids d'une idéologie armée de pied en cap à ce qui devrait n'être que flânerie et dérive inspirée. On ne saurait trop souscrire à l'autocritique pratiquée par un des six Python, John Cleese, lors de son entretien avec Alain Wais. (Voir ci-dessus.)

Le film débute une première fois, après le logo de la firme américaine distributrice Universal, sur une géniale révolte de personnages courtelinesques qui mettent en déroute les énarques qui les commandent. Son départ, second logo Universal, le globe qu'on fait rebondir, au propre, avant la leçon de philosophie. Une idée excellente, le conflit catholiques-protestants, s'étire comme une pâte molle en comédie musicale pour distribution des prix à Oxford ou à Cambridge (d'où sortent les Monty Python *britanniques*). *L'éducation* sexuelle au lycée traîne aussi désespérément, et bien d'autre sketches, jusqu'à l'apocalypse pantagruellique de la fin, à écœurer les plus délicats, mais d'une santé magnifique.

L'impertinence véritable, on la trouvait donc dans le très méconnu *Britannia Hospital*, de Lindsay Anderson, l'an dernier, auquel l'histoire fera justice. Ici, hélas ! la forêt masque un arbre bien maigrelet. – L. M.

SOUS LES AUSPICES DE LA CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE

Le retour de « Napoléon » à Paris

Au nom du conseil d'administration de la Cinémathèque française, M. Constantin Costa-Gavras, président de la Cinémathèque, et M. André-Marc Delocque-Fourcaud, directeur général, ont annoncé à la presse, le mercredi 22 juin, la prochaine présentation à Paris de la version originale du *Napoléon* d'Abel Gance, reconstituée par les soins du chercheur anglais Kevin Brownlow, avec la collaboration de la Cinémathèque française, de British Film Institute et de diverses cinémathèques du monde entier.

Les projections auront lieu au Palais des congrès les 22, 23 et 24 juillet prochains (1). Les séances débuteront à 16 h 30 pour s'achever à 23 h 30, avec trois intervalles et la possibilité de se restaurer. La durée de projection efective du film sera de cinq heures et treize minutes, comme lors de l'avant-première française à la Maison de la culture du Havre, en novembre dernier (*le Monde* du 16 novembre 1982).

Le compositeur anglais Carl Davies avait écrit une partition spéciale pour la première projection à Londres de la version reconstituée, en 1980. Il avait dirigé lui-même cette partition au Havre (allongée après l'adjonction de vingt-trois minutes de film retrouvées dans les archives de la Cinémathèque française). Il conduira à paris l'Orchestre des concerts Colonne, fort de quarante-huit musiciens. Le film sera projeté à sa vitesse originale de vingt images secondes (sauf le triptyque final, projeté à vingt-quatre images), comme à l'époque de la première, le 7 avril 1927, à l'Opéra de Paris. La version intégrale de six heures avait été montrée ensuite au cinéma Marivaux, sur les grands boulevards, à raison chaque fois de quatre soirées.

M. Delocque-Fourcaud s'est expliqué sur le retard apporté à la présentation à Paris de la version reconstituée, en dépit des affiches qui, dès le mois d'octobre 1982, célébraient l'événement sur les murs de la capitale. La Cinémathèque s'est attachée entre-temps à reconstituer un négatif et à introduire des inter titres français conformes à la version de 1927. On a dû trouver une salle adéquate pour la projection sur triple écran de la séquence finale du départ de l'armée d'Italie. « *Il a fallu concevoir un écran géant de 36 mètres sur 9 pour restituer en vraie grandeur la magie des triptyques* », ajoute M. Delocque-Fourcaud (contre 18 mètres de base seulement au Havre). Au terme de la conférence de presse, M. Delocque-Fourcaud a annoncé les travaux de reconstitution en cours, par les soins de la Cinémathèque, d'un autre film français, dont il a tenu le titre secret et qui sera projeté d'ici à la fin de l'année. Il a également indiqué que *Napoléon* poursuivrait sa carrière, après Paris, dans diverses villes de France.

LOUIS MARCORELLES.

(1) La location fonctionne à partir du 23 juin au Palais des congrès, au Centre Georges-Pompidou et à la Cinémathèque française. Prix des places : 100, 120 et 150 francs.

VARIÉTÉS

LES CLOWNS MACLOMA

Extravagance

Les trois clowns Macloma se sont rencontrés il y a dix ans et ont commencé leur aventure commune par des improvisations dans la rue. Peu à peu, leurs numéros se sont structurés, ils sont partis en Italie, où Dario Fo leur a insufflé une folle énergie. Ils ont continué leur voyage à travers l'Europe, revenant de temps à autre en France, au théâtre Mouffetard, puis à la Cartoucherie de Vincennes.

Les Macloma ne se sont jamais produits sous un chapiteau, ils n'en ont pas éprouvé la nécessité. Leur fantaisie a hérité à la fois du burlesque du cinéma muet et de la commedia dell'arte. Leurs numéros apparaissent comme autant de comédies clownesques où la vie – caricaturée – n'est jamais absente. Des *mines ahuries, intonations* saugrenues, naïvetés et une certaine véhémence : l'extravagance des Macloma n'est pas tout à fait exempte de gros effets. Mais c'est souvent élégant, très fin.

En septembre dernier, les clowns Macloma sont devenus les gérants du Dejazet, le dernier théâtre survivant de l'époque du boulevard du Crime. Les Macloma ont restauré le théâtre, refait les peintures, réaménagé la scène, et ils ont programmé *depuis neuf mois* Tom Novembre, Gilles Langoureau, de la danse et du jazz. A présent, et pour vingt représentations encore, ils présentent une nouvelle version de leur propre spectacle : *Darling-Darling.* – C. F.

★ 21 heures.

PATRIMOINE

Où en est le musée d'Orsay ?

(Suite de la première page)

Pourvu de toutes les autorisations réglementaires, financé jusqu'au dernier bouton de porte, tendrement accueilli même, comme s'en vanta le responsable de l'opération, par les plus hauts personnages de l'État, le projet serait passé comme une lettre à la poste s'il ne s'était trouvé quelques publicistes pour alerter l'opinion avec une vivacité que justifiaient la pauvreté architecturale de l'édifice envisagé et la menace de pure et simple destruction qu'il faisait courir à lun des sites les plus sensibles de la capitale.

On était dans les années chaudes *qui suivirent mai 68*. Paris venait de voir le saccage des Halles et n'en était pas trop content. *Le style « Beaux-Arts »*, en grande partie sous l'influence des historiens américains, commençait à sortir du purgatoire, et le ministère de la culture était alors occupé par Jacques Duhamel, un homme énergique et cultivé, qui fit intervenir la loi des abords pour s'opposer au projet d'hôtel. Ce *fut d'ailleurs un des rares moments* où l'on eut l'impression que ledit ministère pouvait avoir une quelconque utilité.

Permis de démolir et permis de construire furent donc annulés, et la gare, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1973, fut définitivement classée le 15 mars 1978. Cinq jours plus tard parut un décret portant création de l'établissement public du musée d'Orsay avec mission d' « *aménager, organiser, mettre en état de fonctionnement dans l'ancienne gare d'Orsay un musée présentant la production artistique de la seconde moitié du XIXe siècle et des premières années du XXe* ». On était revenu à l'idée d'un musée, et, le musée d'art moderne se faisant ailleurs, c'est tout naturellement que l'on avait pensé à faire traverser la Seine aux collections impressionnistes et post-impressionnistes que le Jeu de paume ne pouvait plus contenir ni présenter de façon convenable.

Le sommeil près du blé moissonné.

Un concours d'aménagement fut ouvert en octobre 1978, rendu en *mars 79, jugé en juin de la même année*. Six architectes avaient été appelés (dont cinq étaient des architectes de l'administration) et il ne pouvait y avoir, il n'y eut qu'un seul élu, quatre des projets ne résistant pas à l'examen le plus indulgent, et le cinquième – le meilleur – n'offrant pas les mètres carrés nécessaires. Un concours plus ouvert aurait peut-être permis de dégager des solutions plus convaincantes. Mais il *est inutile d'épiloguer et nous passerons* sur toutes les péripéties que suppose une opération aussi délicate, sauf à signaler qu'en juillet 1980 fut désigné un architecte d'aménagement intérieur en la personne de Mme Gae Aulenti.

Et sauf à rappeler que trois au moins de ces péripéties ont singulièrement compliqué la tâche des organisateurs *du musée, dans la mesure* où chacune d'entre elles les a obligés à refondre le programme et à modifier les espaces de présentation. Le programme initial partait de 1863, du Salon des *refusés*, et s'achevait avec les fauves du Salon d'automne *de 1905. Le musée devait s'appeler* « Musée du XIXe siècle » et M. Valéry Giscard d'Estaing fut l'auteur de la première péripétie lorsqu'il fit remarquer que le XIXe siècle ne commençait pas avec Manet et qu'Orsay devait donc accueillir au moins le romantisme, *la Liberté de Delacroix* pouvant par ailleurs apparaître comme le meilleur symbole possible du libéralisme avancé cher à l'ancien président de la République.

Les deux autres péripéties sont le fait de M. François Mitterrand. L'une d'entre elles, qui est liée au projet du « Grand Louvre », dut être assez agréable aux conservateurs puisque, *le Louvre se voyant attribuer les locaux* du ministère des finances, les bureaux prévus à Orsay pourront émigrer vers la rue de Rivoli et libérer ainsi un millier environ de mètres carrés, qui vont s'ajouter aux 20000 mètres carrés dont on disposait *déjà pour les surfaces d'exposition.*

L'autre péripétie aura peut-être *des conséquences moins heureuses*. Où commencer ? 1863 ? 1830 ? Non : *1848*, et si cette *décision*, prise sans grande consultation, semble-t-il, par un homme dont la culture est plus littéraire qu'artistique, a été inspirée par les motifs les *plus généreux, elle ne correspond* pas à la vérité de l'histoire, à la réalité des faits. *La révolution de 1848* n'a pas eu d'influence sur la production artistique du milieu du siècle, tout au plus a-t-elle créé un climat, et si l'on voulait absolument inclure le réalisme dans le programme d'Orsay, il fallait remonter plus haut, jusqu'à *Barbizon et Daumier.*

Le réalisme lui-même n'est qu'un épiphénomène littéraire, une éti*quette inventée par Champfleury et* derrière laquelle on peut mettre ce que l'on veut. Millet avait le mot en horreur, Courbet disait qu'il lui avait été imposé et, n'en déplaise à ceux et à celles qui auraient aimé mettre un bonnet rouge à la gare de Laloux, il y a belle lurette que personne ne *croit plus au « socialisme » du maî*tre d'Ornans, lequel n'a peint qu'une *seule toile, les Casseurs de pierres,* qui nous montre et nous fasse entrevoir *la dureté du travail et de la vie* des pauvres gens.

Le monde de Courbet, c'est la source, *la mer, l'épiderme des* femmes, la forêt, la chasse, la neige, le sommeil près du blé moissonné, le poil et le bond et le cri des jeunes bêtes, les grandes voix de la nature et une sensualité si radieuse, si optimiste qu'elle ne pouvait guère s'arrê*ter au malheur de l'ouvrier et du pay*san. *L'Enterrement, l'Atelier ?* Mais, *précisément, il s'agit de toiles,* par leurs dimensions et leur intention épique, si évidemment destinées au Louvre qu'il semble bien malencontreux de les transporter à Orsay, d'autant que leur présentation n'y sera pas aisée et que leur départ déséquilibrera l'une des rares salles à peu près réussies du département *des peintures.*

Même si nous n'acceptons plus la division manichéenne qui prévalut *après la guerre entre peinture « indépendante »* et peinture « académi*que », 1863 était la bonne date,* celle où tout change, où le passé prend un autre sens, où l'avenir dit son espoir insolent et confus, comme le montreraient, si on ne le savait déjà, les réactions du public à la triomphale exposition Manet. Sans nul doute, il aurait mieux valu s'en tenir à l'histoire plutôt que de faire *intervenir l'intention politique et la* manie commémorative. Courbet était *au Louvre là où il doit être, près de* Véronèse, près de Rembrandt, près des « vieux », comme disait Cézanne, près des siens.

Dans le sol sacré des Tuileries

Les vieux, les jeunes : la résistance, le mouvement. Le sens de l'entreprise d'Orsay est de ne pas se limiter aux *chefs-d'œuvre*, de présenter aussi les peintres « *officiels* » interdits de *cimaise* depuis 1945, et certains artistes secondaires, tels *Victor Gilbert ou Jules Adler, dont* l'œuvre permet, mieux que celle des impressionnistes et de leurs successeurs, de pénétrer dans la profondeur du tissu social et de l'idéologie de l'époque.

Cela ne sera pas facile, du fait de la dispersion des toiles. Mais il est déjà acquis, de très importants achats ayant été faits dans ce sens, qu'Orsay sera ouvert à toutes les formes d'expression artistique, photographie, cinéma et arts décoratifs compris. Le pavillon d'amont de l'ancienne gare sera consacré à l'archi*tecture et à l'urbanisme quant à la* sculpture, qui est en général la pa*rente pauvre des musées, elle* se taille la part du lion puisqu'elle se déploiera sur toute la longueur de la nef et sur les terrasses des salles de peinture.

Restent à régler les problèmes d'accès et de circulation dans un quartier où les visiteurs d'Orsay vont s'ajouter à ceux du Jeu de paume, de l'Orangerie et surtout du méga-Louvre *en autocars fécond.* Mais quelle nouvelle ne vint pas à ce propos troubler la fin d'une conférence jusque-là noblement irénique ! Que l'on songeait, pour éponger la partie motorisée du public, à creuser un parking dans le sol sacré des Tuileries. L'indignation, dont à ce moment frissonna la salle tout entière, *dut faire comprendre* que si ce funeste projet connaissait fût-ce un dé*but de réalisation, les chassepots* partiraient d'eux-mêmes !

Les aménagements intérieurs ? Ils *nous ont paru logiques, rigoureux* et la présence des sculptures corrigera sans doute ce qu'on peut leur trouver aujourd'hui d'un peu raide. Mais c'est à vous, à nous tous d'en juger puisque la maquette de projet définitif est désormais exposée, et que l'on entre *par ce qui fut le quai Anatole-France* et qui est devenu la place Henry-*de-Montherlant.*

ANDRÉ FERMIGIER.

MUSIQUE

LE 1er FESTIVAL DE OUANNE

Ouanne est dans l'Yonne, entre Auxerre, Vézelay et Toucy, un des plus beaux paysages de France. Là où personne, il y a encore cinq ans, n'aurait osé organiser un concert de jazz, une petite équipe a monté un festival.

*Dans la cour de l'école, à l'au*berge, au lavoir, sur la place de la mairie comme au stade, le 1er Festival de Ouanne (1) fera flèche de tout bois : des tubas du *Steckar Tubapack* au feu d'artifice final en passant par le concert classique (à l'église, *s'entend*) avec Jacques Di Donato, Claude Lavoix et Jacques Prat.

Pour le reste, fanfares, chansons, salsa, théâtre, orgue à manivelle, jeux pour les enfants, expositions, danse, feu de la Saint-Jean, conférence musicale sur *Dallas* ou concert du *Portal unit* avec le trio Humair-Jeanneau-Texier, il faut voir sur place. Un festival plus proche d'Uzeste que de Newport... – F.M.

(1) *1er Festival de Ouanne,* « Bel-Air », Moulins-sur-Ouanne, 89130 *Toucy-Yonne, les 24, 25 et 26 juin.*

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

L'ATTENTE, L'OUBLI – Centre Georges-Pompidou (277-12-33), 21 heures.
ATELIER STUART SEIDE – American Center (321-42-20), 21 heures.
LA FAUSSE LIBERTINE – Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 45.
ZANONI LE ROSE-CROIX – Centre culturel Amorc – (271-99-17), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), à 20 h 30 : Intermezzo.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer, 18 h 30 : Adelbert le botaniste ; Grand Théâtre : 20 h 30 : le Prince travesti.
ODÉON (325-70-32), relâche.
PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu.
TEP (797-96-06), clôture annuelle.
PETIT TEP, clôture annuelle.
BEAUBOURG (277-12-33), Cinéma-vidéo : nouveaux films Bpi. 13 h : Pickle family circus ; 16 h : Introduction à la musique contemporaine n° 3 « Répétition et différence » ; 15 h et 18 h : Présences polonaises. Les classiques de l'avant-garde.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), 20 h 30 : Ballet du Grand Théâtre de Genève.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), 21 h : Oiseaux.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 21 h : Darling darling.
ARTISTIC ATHEVAINS (355-27-10), 20 h 30 : le Deuil éclatant du bonheur ; Prélude à K. Mansfield.
ATELIER (606-49-24), 21 h : le Neveu de Rameau.
ATHÉNÉE (742-67-27) 20 h : Kean.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod Zod Zod...iaque.
CARTOUCHERIE, Epée de bois (808-39-74), 20 h 30 : Patience... patience dans l'azur. – Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : la Débutante.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52), 20 h 30 : Roman Rock à l'heure du thé.
CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPETRIERE (508-09-46), 20 h 30 : Lit vers Léthé.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : Dialogue de l'arbre. – Resserre, 20 h 30 : la Musica. – Grand Théâtre, 20 h 30 : Roméo et Juliette.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES *(720-08-24), 20 h 45 : Pauvre France !*
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 30 : George Dandin.
CREATIS (887-28-56), 21 h : Aurelia Steiner.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : Un canapé-lit.
DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h : Mourir à Colone.
ÉDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Joyeuses Pâques.
ELDORADO (208-45-42), 20 h 30 : Théâtre de Bouvard.

Jeudi 23 juin

ESCALIER D'OR (523-15-10), 20 h 30 : Abraham et Samuel ; 22 h : la Sonate de Belzébuth.
ESPACE-GAITÉ (327-13-54), 20 h 30 : M. Baquet.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : Play it again, Sam.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres ; 22 h 30 : les Atours de Nell.
JARDIN SHAKESPEARE DU PRÉ CATELAN (602-55-30), 20 h : The Comedy of Errors.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LIERRE-TH. (586-55-83), 20 h 30 : la Fugue.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h 30 : Stella Memoria ; 20 h 30 : les Mystères du confessional ; 22 h : Jeu même. – II. 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : Spectacle Beckett. – Petite salle, 22 h 15 : Permis de séjour.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : l'Amour fou.
MARAIS (278-50-27), 20 h 30 : le Plaisir berlinois.
MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : la Surprise.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos. – Petit-Montparnasse, 21 h 15 : l'Astronome.
NOUVEAUTÉS (770-52-76) 20 h 30 : l'Entourloupe.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : Le Musée noir de Valia Angel.
POCHE (548-92-97), 21 h : Vera Baxter.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il signor Fagotto.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : le Fauteuil à bascule.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. 20 h 30 : *l'Ecume des jours.* – II. 20 h 30 : Huis clos.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DU LYS (327-88-61), 20 h 30 : le Monte-Plats.
THEATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : A petit feu de chagrin.
THÉATRE DU RELAIS (357-46-78), 20 h 30 : Heidi.
THÉATRE 13 (588-16-30), 20 h 30 : le Piège de Méduse.
THEATRE-18 (226-47-47), 22 h : la Voûte.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : l'Opéra de quat'sous.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). – Petite salle, 20 h 30 : Joséphine, la cantatrice.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : les Dix Petits Nègres.
UNION (770-90-94), 20 h 30 : Vol au-dessus d'un nid de coucou (en anglais).

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83), 21 h : Un caniche sur la banquise.
AU BEC FIN (296-29-35), 19 h : Gertrude morte cet après-midi ; 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Touchez pas au frichti.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Version originale.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 45 : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin.
L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : J.-P. Reginal ; 22 h : Histoire de diablesses.
LE FANAL (233-91-17), 20 h : Attendons la fanfare ; 21 h 15 : l'Amant.
LA GAGEURE (367-62-45), 20 h 30 : Ce n'est pas si grave une femme ; 22 h : Paroles d'hommes.
LES LUCIOLES (526-51-64), 19 h 45 : Oy, Moïsheley, mon fils ; 21 h 15 : Une chanson, c'est quoi déjà.
PATACHON (606-90-20), 20 h 30 : Un siffler dans la tête ; 22 h : D. Loury ; 23 h : F. Fanel, N. Poli : Hommage à E. Piaf.
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Guide des convenances 1919 ; 22 h 30 : J'viens pour l'annonce.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : Casanova's babies ; 22 h 30 : l'Argent de Dieu.
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 18 h 30 : les Contes croassants ; 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 22 h : M. Sergent.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 20 h 30 : Gobble up stories ; 22 h 30 : Romeliette et Julot.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 + sam. 24 h : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 21 h : Métamorphoses d'une mélodie.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45) 21 h : François, j'ai mal à mes sous.

Les comédies musicales

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h : Phi-Phi.

Le music-hall

BOBINO, (322-74-84), 20 h 45 : le Cirque imaginaire.
CASINO DE PARIS (285-00-39), 20 h 30, Drôles de femmes.
CENTRE CULTUREL SUÉDOIS (271-82-20), 20 h 30 : Zanzare-Moustiques.
ÉLYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), 21 h : Montmartre Folie.
OLYMPIA (742-25-49), 21 h : les Compagnons de la chanson.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : *Armal Le Dakka.*
TH. DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), 21 h : Peru Andino et Sacro Monte.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 21 h 30 : H. Molina, W. Rios, C. Perez.

La danse

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03), 20 h 30 : le Lac des cygnes.
TH. 18, (226-47-47), 20 h : l'Os de cœur.
TH. DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Ballet du Rhin.
TH. DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : Ballet Russillo.

Les concerts

LUCERNAIRE, *19 h 45* : A. Pellerin, J.L. Soyer (Schubert, Dvorak, Ravel) 21 h : A.-M. Biagoli-Bando, R. Hime, H. Duhamel, P. Gaio-Lima, (Bach, Schubert, Poulenc...).
THÉATRE CONSTANCE, 20 h 45 : P. Lambert, M. Lusinchi.
THÉATRE DES *CHAMPS-ÉLYSÉES*, 20 h : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm (Mozart).
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : H. Soudant (Liszt, Mahler).
RADIO-FRANCE, AUDITORIUM 105, 20 h 30 : Jeunes compositeurs et interprètes du Conservatoire.
EGLISE DES BILLETTES, 21 h : Ensemble Arts baroques.
EGLISE SAINT-HIPPOLYTE, 21 h : La Camerata de Montselgues, dir. : J.-M. Jalland (Brahms, Bartok, Calmel).

Jazz, pop, rock, folk

ARC (723-61-27), 18 h 30 : D. Cobbi, A. Hervé, O. Hutmann ; 20 30 : Ch. Escoude, P. Michelot, R. Urtreger ; 22 h 10 : J. Reda, F. Marmande, S. Guérineau et J. Mahieux.
ATMOSPHÈRE (249-74-30), 22 h 30 : Los Papines ; 20 h 30 : Ovo.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : D. Doriz.
DÉPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30 : Ch. de Dieuleveult, métronome.
DUNOIS (584-72-00) 20 h 30 : S. Lacy.
FORUM (297-53-39), 21 h : Apartheid not – *Rois fainéants.*
MEMPHIS MELODY (329-60-73), à partir de 20 h : M. Anconina.
NEW MORNING (523-51-41), 20 h : *New Morning Irakere* ; *à 22 h 30* : Falfrett.
PALACE (246-10-87), 23 h : Coati Mundi.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Dire Straits.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : *Watergate Seven + One.*
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : E. Le Lann, O. Hutman, C. Alvim, B. Lubat.
RADIO-FRANCE, Grand Auditorium 104 (524-15-16), 20 h 30 : E. Louiss ; Auditorium 106, 18 30 : Trio Cultier.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Cl. Luter.
TH. DE PARIS (280-09-30), 21 h : F. Couturier.

En région parisienne

L'HAY-LES-ROSES, Roseraie, 18 h 30 : Ensemble 2E2M (Mieranu, Bayle).
MALAKOFF, Th. 71 (655-43-45), 21 h : Jazz Art - Couleurs du temps.
MONTREUIL, T.E.M. (858-65-33), 21 h : les Soldats, 21 h : Lysistrata.
NANTERRE, Th. des Amandiers (721-18-81), 20 h 30 : les Paravents ; II, 21 h : Combat de nègre et de chiens ; Th. par le Bas (775-91-64), 20 h : les Cenci.
SAINT-DENIS, Festival (243-00-59). Basilique, les 23, 24 à 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. S. Ozawa (Mahler) ; *Musée de la Légion d'honneur*, le 26 à 15 h 30 : W. Christie (Monteverdi, Rameau...).
VERSAILLES, XXe Festival (950-71-18). Péristyle du Grand Trianon, 21 h 30 : Andromaque.

Festivals

XXe FESTIVAL DU MARAIS
(887-74-31)

CENTRE CULTUREL DE WALLONIE-BRUXELLES, 20 h 45 : Vingt minutes d'entracte.
CARREAU DU TEMPLE, 21 h 30 : Vitrines.
TH. ESSAION I, 18 h 30 : Un mari à la porte ; 20 h 30 : le Nô de Saint-Denis ; 21 h 45 : Sally Mara ; II 19 h 30 : le Calcul, 21 h 15 : Bertrand strip-tease.
PLACE DU MARCHÉ SAINTE-CATHERINE, 19 h 30 : P. Grayer ; 20 h 30 : Confiduo.
CAVE GOTHIQUE DE L'HOTEL DE BEAUVAIS, 20 h 30 : Hélène ; 22 h : Ayawaska.

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE
(723-40-84)

PARIS, Tour Eiffel, 18 h 30 : Ensemble instrumental Cantabile ; 20 h 30 : A. Weissenberg (Franck, Schumann, Rachmaninoff).

PRINTEMPS
DE LA JEUNE CRÉATION
(Quartier des Halles)
(547-50-85)

THÉATRE : Th. de l'Épicerie, à 20 h 30 : Cie J.-M. Boyer.
DANSE : Espace de l'Horloge, à 18 h 30 et 20 h 30 : Cie Signans, Gwall V., Catala-Lemosof, Rabeux Dance Guillaumes, Boa production-M. Lelièvre-Frédéric, M.O.T.U.S. Danse, Ramdam.
Galerie des Lombards, 20 h 30 : Samarkand Djinn concept.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. Jusqu'à ce que mort s'ensuive, de M. Allégret ; 19 h, Festival de Cannes 83. Un certain regard : le Certificat d'indigence, de M. Y. Bathily ; Caméras d'Afrique, de F. Boughedir ; 21 h : la Bête lumineuse, de P. Perrault.

BEAUBOURG (278-35-57)

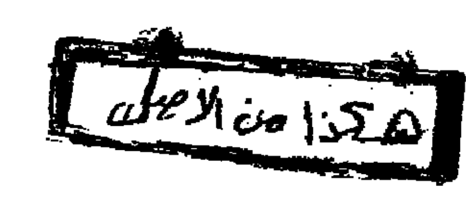
15 h, Eldorado, de M. L'Herbier ; 17 h, Stanley and Livingstone, de H. King ; 19 h. Cinéma indien : la Déesse, de S. Ray.

Les exclusivités

AMÉRIQUE TEENAGERS (A., v.f.) : Fauvette, 13e (331-60-74).
AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54).
ANNA (Port., v.o.) : République cinéma, 11e (805-51-33).
L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Aust., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-63-65) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
L'ARGENT (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
ATOMIC CAFÉ (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).
LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).
LES AVENTURIERS DU BOUT DU MONDE (A., v.o., v.f.) : Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27).
LE BATARD (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (Hsp), 14e (321-41-01).
LA BÊTE NOIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
CARBONE 14, LE FILM (v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
C'EST FACILE, ÇA PEUT RAPPORTER VINGT ANS (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15). – V.f. : U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44).
COUP DE FOUDRE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
DE MAO A MOZART (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).
DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
LA DERELITTA (Fr.) : Studio des Ursu*lines, 5e (354-39-19)*.
L'ETE MEURTRIER (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 6e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-*Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43)* ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-63-65) ; Quintette, 5e (633-70-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
ÉDUCATION ANGLAISE (Fr.) (**) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
FAITS DIVERS (Fr.) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).
LA FEMME DU CHEF DE GARE (All., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
FURYO (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01).
GAIJIN (Bré., v.o.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01) ; Châtelet Victoria (H. sp.), 1er (508-94-14).
GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
L'HISTOIRE DE PIERRA (Franco-Ital., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'HOMME BLESSÉ (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic, 14e (542-67-42).
J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Athéna, 12e (343-00-65) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).
JE SAIS QUE TU SAIS... (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44).
LE JEUNE MARIÉ (Fr.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).
MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).
LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).
MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : Biarritz, 2e (723-69-23).
LA MORT DE MARIO RICCI (It., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).
LE MUR (Franco-Turc, v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
NEWSFRONT (Austr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
NOUS ÉTIONS TOUS DES NOMS D'ARBRES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA PALOMBIÈRE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Studio *de la Harpe*, 5e (634-25-52) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99).

LES FILMS NOUVEAUX

A BOUT DE SOUFFLE MADE IN U.S.A., film américain de Jim Mc Bride, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Boulevard, 2e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
LES *AVENTURES SEXUELLES* DE NÉRON ET POPPÉE (**), film italien de Antony Tass et Vincent Dawn, U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Odéon, 8e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; St-Charles Convention, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 16e (606-34-25) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
CREEPSHOW (*), film américain de George Romero, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; George V, 8e (562-41-46) ; v.f. : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-09-07) ; Athéna, 12e (343-05-65) ; Fauvette, (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Images, 18e (522-47-94).
FEMMES (**), film franco-espagnol de Tana Kaleya, Forum, 1er (233-63-65) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), St-Charles-Convention, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT, film australien de George Miller, v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-23) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
MONTY PYTHON LE SENS DE LA VIE, film britannique de Terry Jones, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).



SPECTACLES

PIÈGE MORTEL (A., v.o.) : Paramount Mercury, 8e (562-75-90).

LES PLANQUÉS DU RÉGIMENT (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

QUARANTE-HUIT HEURES (A., v.o.) : Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44).

ROLLING STONES (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

SAMANKA, ILE DES PASSIONS (Fr.) (**) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44).

LES TRAQUÉS DE L'AN 2000 (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C. Montparnasse, 14e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03).

TOOTSIE (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : H. sp. Denfert, 14e (321-41-01).

LA VALSE DES PANTINS (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

UNE JEUNESSE (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

LE VENT (Mal., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17).

LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

ZIG ZAG STORY (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

ZOMBIE (A., v.f.) (**) : Hollywood Boulevards, 9e (770-10-41).

Les festivals

FESTIVAL DES FILMS MUSICAUX (v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) : Reggae Sunsplash.

FESTIVAL MARX BROTHERS (v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : Un jour aux courses.

LES GRANDS SUCCÈS D'H. BOGART (v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (354-47-62) : Key Largo.

CINÉMA SOVIÉTIQUE (v.o.) : Cosmos, 5e (544-28-80) : 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 : Oblomov.

MARILYN MONROE (v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) : 16 h 15, 20 h 05 : Sept Ans de réflexion ; 18 h 20, 22 h 05 : la Rivière sans retour.

ANDRÉ BAZIN, LE CINÉMA FRANÇAIS DE LA LIBÉRATION A LA NOUVELLE VAGUE : Studio 43, 9e (770-63-40), 18 h : Les trois font la paire ; 20 h : Le jour se lève ; mer., 22 h : Espoir et Nuit et Brouillard.

FESTIVAL A. TARKOVSKY (v.o.) : République Cinéma, 11e (805-51-33), 19 h 30, 22 h 15 : Stalker.

LES GRANDES REPRISES DE L'ESCURIAL (v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04) 13 h 50 : la Grande Illusion ; 15 h 50 : Jour de colère ; 17 h 30 : Zorba le Grec ; 20 h : Ludwig, requiem pour un roi vierge ; 22 h 30 : les Misfits.

CLINT EASTWOOD (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 15 h, 18 h, 20 h 5, 22 h 10 : Magnum Force.

FESTIVAL WESTERN (v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), 13 h 45, 16 h 30, 19 h 15, 22 h : Il était une fois la révolution.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07) : Reviens Jimmy Dean, reviens.

Les séances spéciales

AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h.

ALIEN (A., v.o.) (*) : Escurial, 13e (707-28-04), 22 h 35.

AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (A., v.o.) (*) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 16 h 5.

BLUE COLLAR (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h, 24 h.

CASANOVA UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 3e (271-52-36), 20 h 20.

DIALOGUE DE ROME (It., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42), 18 h.

DIVINE MADNESS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), 19 h.

LES DUELLISTES (A., v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44), 18 h 30.

ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h 15.

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), 20 h 30.

LA FELINE (A., v.o.) (*) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

LA FEMME D'A COTÉ (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), 20 h.

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 15.

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 14 h, 18 h 15.

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-23-71), 14 h, 18 h 20.

MASCULIN-FEMININ (Fr.) Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h 10.

LE MILLIARDAIRE (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82), 17 h 10.

LA MORT AUX ENCHÈRES (A., v.o.) (*) : Calypso, 17e (380-30-11), 21 h 30.

ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 20 h 25.

POSSESSION (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01), 16 h.

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h.

REVE DE SINGE, (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h 15.

SANS RETOUR (A., v.o.) (*) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 22 h 35.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 45, 0 h 30.

COMMUNICATION

VU

Faites quelque chose !

C'est beau, c'est grand la République, je parle de la place, celle que vient noircir, aux heures exaltées des « manifs » et des défilés, le peuple de Paris. Celle qui répond à la Nation dans un déferlement fraternel de citoyens en lutte pour plus de justice et d'égalité. Regardez-les : ils sont Français. Ils sont chez eux. Ils défendent leurs droits. Ils sont Blancs. A deux pas de là, rue Béranger, des hommes disputent aux rats les cinq étages entièrement vides d'un squat pourri, un véritable cloaque sans eau courante, sans électricité, sans lit. Des hommes réduits à déposer leurs excréments dans des sacs-poubelles qui viennent s'écraser dans la cour de l'immeuble. Regardez-les. Ils sont Congolais. Ils ne sont pas chez eux. Ils n'ont aucun droit. Ils sont Noirs.

Pourtant, d'où qu'ils viennent, de Haïti, du Zaïre, du Bénin, du Sénégal ou du Ghana, ils travaillent eux aussi, pour la plupart. Ils se mêlent à nous, jour après nuit, sur les chantiers, dans les ateliers. Bonjour, bonsoir, après le boulot, fini, terminé, on ne les connaît plus. Ils disparaissent, ils s'enfoncent, ils s'effacent dans l'ombre. Ils s'entassent dans d'infâmes gourbis, des foyers empuantis, d'infects meublés. Ils se partagent à seize 16 mètres carrés de misère et de chagrin.

Et, attention, s'ils sont là — ça, on ne l'a pas dit mercredi soir sur TF 1 (« La France noire ») — c'est parce qu'on leur a facilité l'entrée en clandestin dans ce pays de rêve, ce pays, leur affirme-t-on, où coulent le lait et le miel. Qui, « on » ? Des filières plus ou moins pourries destinées à nous procurer une main-d'œuvre au rabais, sans papiers, sans sécurité d'aucune sorte, un sous-prolétariat incapable — le moyen ? — de s'intégrer. Et bien décidé, du coup, à épingler sous une auréole de dread-locks façon Noah son l'identité de Black ou de rasta. Quitte à se faire pincer pour trafic de « dope » ou d'« herbe », c'est moins méchant, seul moyen, nous disaient-ils à l'écran, de ne pas crever de faim.

A voir et à revoir ces images de la honte, atroces, indignes d'une démocratie, on finit par se mettre en boule. Après tout, ce n'est pas vous, pas moi, qui pourrons y changer quoi que ce soit. Ce sont nos élus. Ceux à qui nous donnons le pouvoir — Dieu sait s'ils le veulent ! — de gérer nos municipalités. Au lieu de s'affronter en vue des prochaines régionales, ils feraient mieux de s'entendre et de se partager les devoirs de l'hospitalité la plus élémentaire. Et la plus nécessaire si l'on ne veut pas abîmer à jamais notre image de marque, celle de la Révolution.

CLAUDE SARRAUTE.

M. Fillioud devant les syndicats de l'audiovisuel public

Rigueur, concertation, diversification

Le secrétaire d'État chargé des techniques de la communication a dressé, mercredi 22 mai, un bilan de la politique audiovisuelle du gouvernement devant les représentants syndicaux des sociétés issues de l'O.R.T.F. Cette réunion a été l'occasion pour M. Georges Fillioud de faire le point sur la mise en place de la loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 et d'annoncer de nouvelles dispositions.

La date choisie par M. Fillioud pour sa seconde rencontre avec ce véritable forum de l'audiovisuel public (une cinquantaine de représentants) n'est pas fortuite. Elle correspond à la veille de la dernière phase des discussions entre les partenaires sociaux sur le problème difficile de la convention collective qui concerne dix-huit mille personnes environ. Le secrétaire d'État, qui assure la tutelle des organismes issus de l'O.R.T.F., avait déjà enjoint à l'Association des employeurs (qui regroupe les directions de ces organismes) et aux syndicats de conclure un accord au plus tard le 30 juin. Pour donner un « coup de pouce » aux négociations, il a annoncé une série de mesures répondant à des problèmes apparus lors des discussions.

Une Commission de la mobilité est créée (*Journal officiel* du jeudi 23 juin). Elle sera chargée de tenir un répertoire permanent des postes disponibles dans les différentes sociétés afin de faciliter la mutation des personnels entre catégories et entre organismes. Un Fonds d'assurance formation sera mis en place pour favoriser les recyclages. Enfin, un comité de coordination de la production devrait se réunir régulièrement pour instituer une transparence dans les choix effectués par les directions des sociétés de programme en matière de création. L'objectif avoué de ce comité, dont la périodicité reste à fixer, est de mettre au grand jour les coproductions et d'assurer *« une intégration de la S.F.P.* (Société française de production) *plus profonde et plus harmonieuse »* à l'ensemble de la production.

En marge de ces dispositions, M. Fillioud n'a pas caché que l'austérité budgétaire à l'ordre du jour n'épargnerait pas le secteur de l'audiovisuel. Sans doute pas ou peu de crédits nouveaux (les arbitrages sont en cours), contrairement à ce qu'il avait lui-même annoncé (*le Monde* du 7 mai), pas d'augmentation d'effectifs. Les syndicalistes n'ont pas manqué d'observer à la fin de la réunion que ces restrictions étaient contradictoires avec le double but que le secrétaire d'État donne au service public : se développer dans les régions et *« produire plus et mieux »*.

Pour surmonter ce paradoxe, M. Fillioud compte sur un meilleur emploi des fonds. Échaudé par son expérienxe de l'an passé qui avait vu une « rallonge » de 180 millions de francs destinés à la production disparaître dans des affectations bureaucratiques, le secrétaire d'État a proposé d'isoler le chapitre « création » dans le budget global de l'audiovisuel et exigere, cette année, des chaînes *« un état mensuel des situations de trésorerie et des effectifs, un état trimestriel d'exécution des plans à investissement et de programme »*.

Le secrétaire d'État souhaite aussi un plus large recours aux nouvelles technologies, qui devraient permettre une meilleure utilisation des forces de travail. Celà afin de relever les deux défis assignés au service public, *« désormais, qu'on le veuille ou non, en situation de concurrence »* : la régionalisation et la production pour les réseaux câblés.

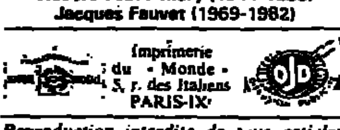
Sur le plan local, M. Fillioud a confirmé le lancement prochain des stations de radio décentralisées de Corse, de Grenoble et de Valence. D'autres suivront, d'abord à Bordeaux, Limoges et Besançon, puis à Toulouse, Nancy, Lyon, Marseille et Nantes. Rigueur budgétaire oblige, ces stations devront se créer sur la base des équipements déjà existants dans les ex-stations de FR 3 et dans les FIR (France-Inter région). Enfin, la mise en place prochaine des Comités régionaux de la communication audiovisuelle (vingt et un comités de quarante personnes environ), prévus par la loi, a été annoncée pour le mois de juillet.

M. Fillioud a d'autre part annoncé une mesure importante qui permettra aux chaînes de se diversifier. Il s'agit de la création d'un organisme chargé d'exploiter *« systématiquement »* les tranches horaires non utilisées par les programmes. Cet établissement, vraisemblablement un groupement d'intérêt économique, devrait rassembler les représentants de T.D.F. et des sociétés de programmes ; il commercialisera des temps d'antenne consacrés à des émissions privées, codées ou non. Une façon d'ouvrir la télévision au privé. En attendant la quatrième chaîne...

E.R.

● ERRATUM. — M. Bernard Loiseau, gérant de Loft International, ne s'est pas associé avec M. Jean-Pierre Ramsay, contrairement à ce que nous avons écrit (« La bataille des hebdos », *le Monde* du 23 juin), dans l'opération de rachat des *Nouvelles littéraires*. Après l'avoir envisagé, il avait finalement renoncé.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037

Jeudi 23 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Téléfilm : Dessin sur un trottoir. D'après R. Sabatier, adapt. et réal. M. Cloche, avec P. Lemaire.
Un ferronnier d'art moderne, la cinquantaine, partage sa vie entre son fourneau et sa docile maîtresse. Tout du monsieur tranquille jusqu'au fatal coup de cœur pour une nymphette qui le dépouillera. Lyrisme et clichés.

22 h 15 Contre-enquête.
Magazine de faits divers, d'A. Hoang.
Cinq reportages sur la femme la plus forte du monde, une personne licenciée, un instite accusé de « tendresse »...

23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Résistances.
Magazine des droits de l'homme, de M. Thoulouze
Au sommaire de ce magazine, le dernier avant les vacances (il reprendra à la rentrée) : un reportage de Shalizi Akbar sur les enfants espions en Afghanistan ; un reportage de Charles Enderlin sur le Liban ; la justice laxiste par Hervé Brusini ; les Refuznik par Bernard Langlois et Alain Saingt ; Washington Carrasco. Le « coup de colère » vient de M. Makudu Ndiaye, porte parole pour le collectif d'action pour l'unité des peuples africains. Sont invités : Jocobo Timerman et Mme Chiarensky.

21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
Spécial vampire, Screamin, Jay Hawkins, mode-rock...

23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Ciné-passion.
De M.-C. Barrault.

20 h 40 Film : Mes chers amis.
Film italien de M. Monicelli (1975), avec P. Noiret, U. Tognazzi, G. Moschin, B. Blier, A. Celi, D. del Preto (Rediffusion).
A Florence, quatre amis d'âge mûr font ensemble de joyeuses virées et se livrent à des farces pendables. C'est pour eux un moyen de masquer leurs blessures affectives ou leurs vies ratées. Une des plus grandes comédies italiennes des années 70, réalisée par Monicelli en hommage à Pietro Germi, qui l'avait écrite avant sa mort. Étonnant alliage d'humour débridé, d'émotion profonde, de désenchantement, d'angoisse de la vieillesse. Et quels acteurs !

22 h 25 Journal.

22 h 58 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.
L'album imaginaire de Robert Delpire, par un fonctionnaire.

23 h Prélude à la nuit.
« Koïmétérion », de M. Bleuse, par les solistes de Marseille sous la direction de D. Erlih.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : la recherche chirurgicale aujourd'hui.
20 h, « Frère de notre Dieu », de K. Wojtyla, texte français de Z. Bobowicz et J. Offredo.
22 h 30, Nuits magnétiques : bonsoir la compagnie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (Festival de Saint-Denis, en direct de la basilique) : Symphonie « Résurrection » de Gustav Mahler par l'Orchestre national de France, dir. S. Ozawa, sol. J. Norman, S. Armstrong.
22 h 30, Fréquence de nuit : portraits de Lotte Lenya, Zarah Leander.

Vendredi 24 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 35 Vision plus.
12 h H.F. 12 (info).
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 50 Portes ouvertes.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 Météorologie.
19 h 15 *Emissions régionales.*
19 h 40 Les uns pour les autres.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Cocoboy.
Émission de S. Collaro et M.-F. Brière.
Rires obligés avec G. Montagné, Ph. Bruneau et les girls.

21 h 40 Télévision de chambre : A toute allure, de R. Kramer, prod. par l'I.N.A., avec L. Duthilleul...
Deux adolescents, Serge et Nelly, dans un univers de chrome, vitres fumées et néons criards. Ils sont à l'image d'une jeunesse prise entre le chômage, la tentation de marginalité et le rêve d'une gloire que leur apporterait leurs patins à roulettes. Kramer joue sur une esthétique tout en surface ; un art subtil, parfois proche du spot publicitaire.

22 h 50 Histoires naturelles : La chasse à l'arc.
Émission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.

23 h 20 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'Académie des neuf.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Série : Les amours des années folles.
14 h 5 Aujourd'hui la vie.
Yvette Roudy, le bilan.
15 h Tennis à Wimbledon.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Par ordre du roy.
De P. Dumayet, réal. M. Mitrani. Avec C. Jean, P. Clementi, J.-P. Darras...
Des aventures tragiques d'une marquise dépouillée et sauvagement dépecée par deux scélérats : une chronique de la vie au XVIIIe siècle.

21 h 40 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « Le cœur dans tous ses états », sont invités : C. Audry (la Statue), *M. Binchy* (C'était pourtant l'été), *G. Dureau* Chirurgie à cœur ouvert), *M. Schneider* (Mère Merveille) *et J. d'Ormesson (pour* Senso, *de C. Boito).*

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle les années 70) : Extérieur nuit.
Film français de J. Bral (1979), avec C. Boisson, A. Dussolier, G. Lanvin, J.-P. Sentier, E. Margoni.
Un musicien de jazz largue les amarres, s'installe chez un ami, vaguement écrivain et tombe amoureux d'une fille chauffeur de taxi, farouchement indépendante et parfois dangereuse. Film d'une dérive où les personnages contemporains traînent encore les rêves de mai 68. Monde de la nuit, étincelles de passion et de violence. Des acteurs étonnants.

TROISIÈME CHAINE : FR 3 :

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 *Tribune libre.*
Vacances pour tous.
19 h 10 Journal.
19 h 15 *Emissions régionales.*
19 h 50 Dessin animé : Bucky et Pépito.
20 h Les jeux.
20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 35 Vendredi : Grand public.
Magazine d'information de A. Campana.
En direct de l'hôpital de Saint-Nazaire, un tour d'horizon de l'actualité : un reportage sur le salon d'armement de Satory, le point de vue des malades et du personnel soignant sur les grèves qui ont secoué le monde hospitalier. Avec le chanteur Pierre Perret et un invité surprise.

22 h 10 Journal.

22 h 33 Une minute pour une image. D'Agnès Varda.
L'album imaginaire de Robert Delpire par un réalisateur.

22 h 35 Prélude à la nuit.
Festival de Castres : Bailecito, *de C. Guastavino, et* Preludo Tremolo, Copla, *d'E. Falu,* par *E. Falu, guitariste argentin.*

FRANCE-CULTURE

7 h 2 Matinales : l'architecture méditerranéenne ; jeux électroniques.
8 h Les chemins de la connaissance : La charrette fantastique ; à 8 h 32, Charles du Bos, un inconnu célèbre.
8 h 50 Echec au hasard.
9 h 7 Matinée des arts du spectacle.
10 h 45 Le texte et la marge : « Mère Merveille », de Marcel Schneider.
11 h 2 Musique : Hans-Heinz Stückenschmidt (et à 13 h 30 et 16 h).
12 h 5 Agora.
12 h 45 Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « l'Été anglais », de D. Tillinac.
14 h 45 Les après-midi de France-Culture : Les inconnus de l'histoire (le frère Guérin, l'éminence grise de Philippe Auguste).
18 h 30 Feuilleton : Le grand livre des aventures de Bretagne.
19 h Actualités magazine.
19 h 30 Les grandes avenues de la science moderne : La vie dans l'univers.
20 h Émission médicale (en liaison avec l'émission de TF 1 *diffusée le 13 juin) :* La médecine catastrophe.
21 h 30 Black and blue : Forts en thème.
22 h 30 Nuits magnétiques : arrêts fréquents.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, *Musiques du matin.*
7 h 5, Concert : Mozart, Weber.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 10, Concert : « Neuvième symphonie de Schubert », par l'Orchestre national de France.
9 h 5, D'une oreille l'autre : œuvres de Rameau, Gossec...
12 h, Actualité lyrique.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Avis de recherche : Denisov, Tansman.
13 h 30, Jeunes solistes : œuvres de Liszt, Debussy, Rachmaninov ; sol. F. Boffard, piano.
14 h, Equivalences.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, Musiciens à l'œuvre : l'école de Darmstadt.
17 h 5, Les intégrales de Mendelssohn.
18 h, Jazz.
18 h 30, Studio-concert (en direct du Studio 106) : œuvres de Caccini Frescobaldi, avec M. Figueras, soprano, H. Smith, luth.
19 h 35, L'imprévu.
20 h 20, Concert : Lieder de Webern, Cantate de Schnebel, Danses allemandes de Schubert, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk ; dir. D. Russel-Davies, sol. C. de Fotis, soprano.
22 h 15 Fréquence de nuit : I. Seefried et E. Schwarzkopf.

LA JOURNÉE NATIONALE D'ACTION DES OUVRIERS DU LIVRE

A l'appel de la Fédération française des travailleurs du livre C.G.T., la journée nationale d'action du mercredi 22 juin a vu, à Paris notamment, des rassemblements de militants syndicaux devant le siège de différents syndicats patronaux, ainsi que devant le ministère de l'industrie et de la recherche et le secrétariat d'État chargé des techniques de la communication.

Des arrêts de travail partiels (deux heures) ont eu lieu à cette occasion, mais, hormis *la Dépêche du Midi* à Toulouse et *Centre-Presse* à Rodez, la plupart des journaux ont pu paraître normalement mercredi, malgré des retards. La F.F.T.L.-C.G.T., qui avait été rejointe dans son analyse par la F.T.I.A.A.C.-C.F.D.T., voulait ainsi donner un double avertissement : au patronat, mais aussi au gouvernement, que les responsables du Livre jugent *« trop frileux »* pour la relance de la reconquête du marché intérieur.

Le Livre C.G.T. entend lutter contre *« le démantèlement des industries graphiques, l'impression de titres à l'étranger, la politique d'austérité et la perte de pouvoir d'achat, la concentration croissante dans la presse »*, et réclame le maintien de l'emploi et une consultation en vue de la préparation d'un futur statut véritable de la presse.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 23 JUIN

— *M. Bernard Pons*, secrétaire général du R.P.R., participe à l'émission « C'est à vous », de TF 1, à 18 heures.

— *M. Jean-Maxime Levêque*, ancien président du C.C.F., président de l'assiociation *UNIR* (Union nationale pour l'initiative et la responsabilité), est l'invité de l'émission « Le temps de dire », sur Radio-Service Tour-Eiffel, à 19 heures (101,4 MHz, Paris).

VENDREDI 24 JUIN

— *M. Jacques Barrot*, secrétaire général du C.D.S., député U.D.F. de la Haute-Loire, répond aux questions des téléspectateurs dans l'émission « C'est à vous », sur TF 1, à 18 heures.

INFORMATIONS « SERVICES »

UNANIMITÉ A LA COMMISSION DES SITES

Un plan pour maîtriser la publicité dans Paris

Le visage de la capitale va changer. Les réclames agressives qui déparaient certains sites parisiens *vont disparaître dans les mois à* venir. En revanche, dans les rues commerçantes, aux portes de la ville et près des gares, les audaces publicitaires pourront se donner libre cours. On verra clignoter les enseignes comme à Brooklyn et se projeter sur des panneaux de saisissantes images en relief.

Cette transformation — un peu plus de respect ici, un peu plus d'imagination ailleurs — va résulter de l'application d'un véritable « plan de la publicité à Paris » qui a été adopté à l'unanimité par la commission départementale des sites, le 21 juin (1). Il restera à le faire préciser sur quelques points de détail par la commission supérieure des sites, le 29 juin, puis à le faire adop*ter par le Conseil de Paris avant que* M. Jacques Chirac ne l'officialise par un arrêté municipal. Mais l'essentiel du travail est fait, puisqu'un accord a été obtenu après de longues négociations.

Bien entendu, la publicité était déjà réglementée depuis longtemps dans la capitale comme sur l'ensemble du territoire, mais les textes n'étaient guère appliqués. Une certaine anarchie régnait, source d'abus et de mécontentement (2). Aussi *une nouvelle loi, votée en 1979*, y a-t-elle mis bon ordre. Elle a prévu que dans chaque département un groupe de travail composé d'élus, de fonctionnaires, de représentants d'associations et de professionnels élaborera une réglementation adaptée au « terrain » et dressera une carte des zones de restriction ou de liberté publicitaire. Un tel groupe a travaillé pendant deux ans à Paris sous la houlette de M. Pierre-Charles Krieg, député (R.P.R.), conseiller de Paris et adjoint au maire. Il n'a pas fallu moins de vingt-deux séances pour mettre tout le monde d'accord. On s'est littéralement « battu » quartier par quartier et même rue par rue.

La capitale regorge de monu*ments historiques, lieux prestigieux* et sensibles. Treize arrondissements sur vingt sont inscrits à l'inventaire des sites. La publicité doit y être évidemment tenue en lisière. Mais on ne peut pas non plus brimer cette expression de vitalité commerçante, priver tous les quartiers de cette animation des murs que sont les enseignes et les affiches, ou gêner enfin une profession qui a le droit de vivre. En outre, la ville est liée par contrat à des professionnels qui utilisent notamment 1 800 abribus, 350 kiosques à journaux, 440 colonnes Morris et 900 panneaux. La location de ces emplacements confortera cette année le budget municipal de 65 millions de francs.

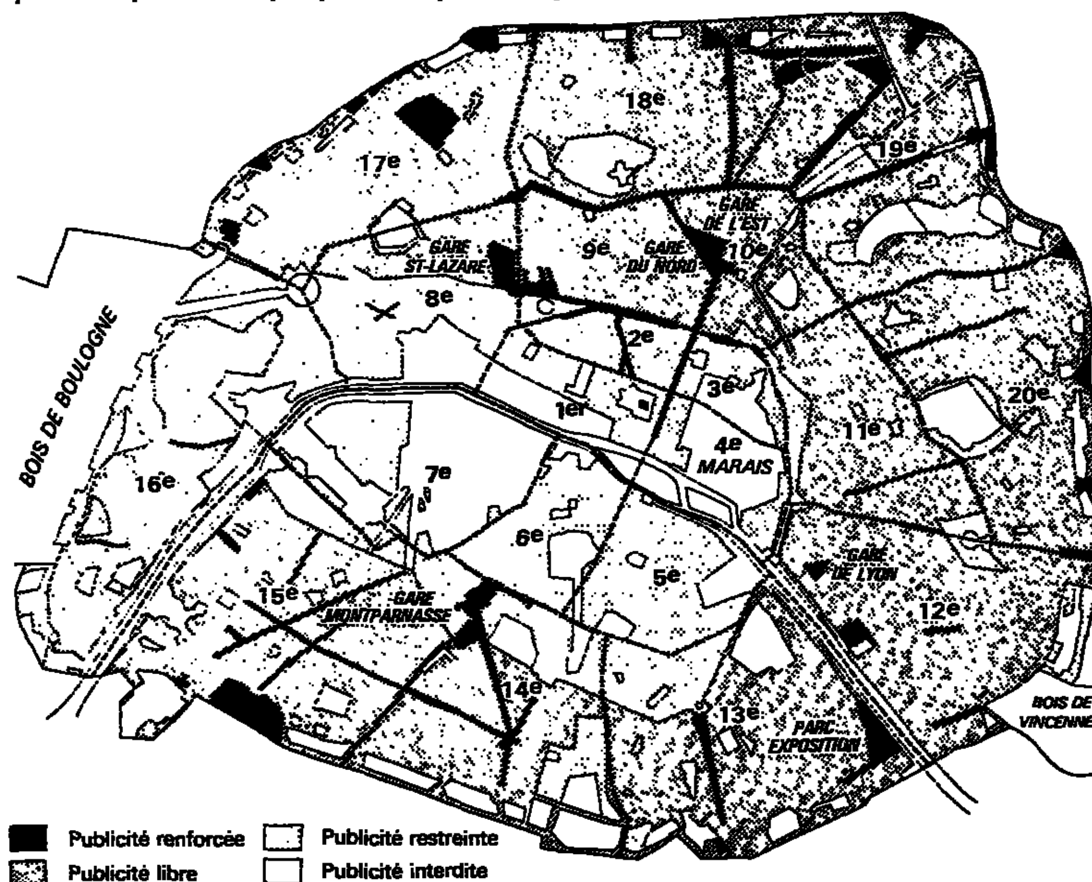
Quatre zones

On a donc essayé et, apparemment, réussi à concilier les exigences des protecteurs et celles des publicitaires. La ville a été divisée en quatre zones, comme l'indique le plan que nous publions ci-contre.

— A l'exception des enseignes, toute publicité est désormais interdite autour des monuments historiques, des sites classés, dans les secteurs sauvegardés, sur les quais de la Seine et les berges des canaux, dans les espaces verts et les stades scolaires. Cette zone blanche couvre en gros le centre historique de la capitale, du Louvre à l'Etoile, le Marais, le septième arrondissement, les bois *de Vincennes et* de Boulogne, le Jardin des plantes, le Champs-de-Mars, le Luxembourg, les cimetières, etc ;

— A condition qu'elle soit discrète *dans son aspect et ses dimensions*, une publicité dite « restreinte » est autorisée dans une vaste zone qui couvre les huit arrondissements du centre, la périphérie du seizième, Montmartre, la place de la Nation, les alentours du bassin de la Villette, du parc Monceau et du parc Montsouris. Les panneaux Decaux qui y sont plantés ne seront pas enlevés, mais il n'y en aura pas d'autres. Les publicités lumineuses de couleur et clignantes sont proscrites.

A elles seules, ces deux premières zones représentent 42 % de la surface de Paris. C'est là qu'on devrait *voir disparaître les « verrues » publi*citaires les plus inconvenantes.



Publicité renforcée — Publicité restreinte — Publicité libre — Publicité interdite

Dans les arrondissements dits « périphériques » (du neuvième au vingtième), la publicité est permise. Elle pourra se hisser sur les toits et user de tous les artifices de la lumière électrique. Mais elle reste soumise aux prescriptions générales de la loi de 1979.

Enfin, aux portes de Paris, le long de certaines artères commerçantes, près des gares, des zones industrielles et du Parc des expositions, la publicité dite « élargie » bénéficie *d'un régime très* libéral. Elle peut être très dense, s'étaler en grande dimension, orner les balcons, s'élever à la hauteur des tours, utiliser le laser pour projeter au loin ses images.

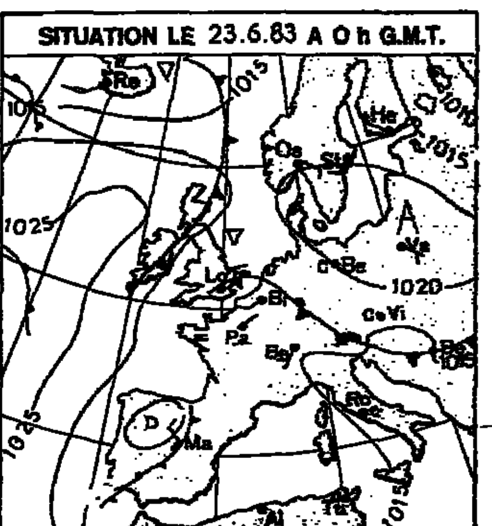
En matière de publicité, on ne fera donc plus, à Paris, n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. Le plan qui vient d'être adopté pourra d'ailleurs être amélioré à l'usage. La commission des sites a demandé au groupe de travail de *continuer à se réunir tous les* trimestres pour en suivre l'application et proposer les correctifs qui s'imposeraient.

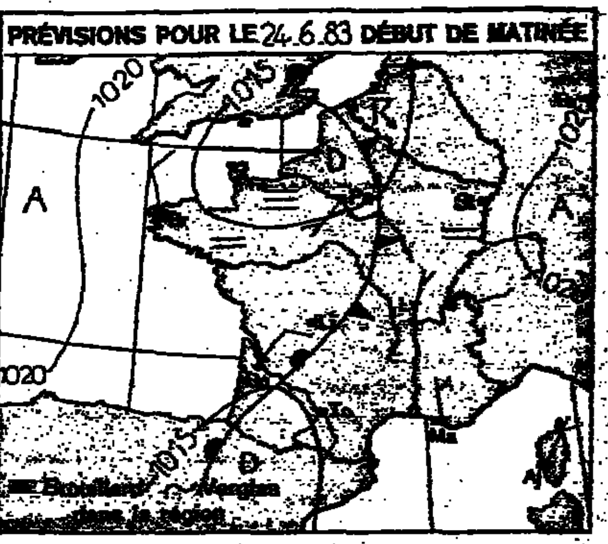
MARC AMBROISE-RENDU.

(1) La commission des sites de Paris, que préside le préfet, compte vingt membres : cinq conseillers municipaux ; plusieurs fonctionnaires ; des personnalités qualifiées et deux représentants d'associations.

(2) Lire l'article d'Andrée Jacob dans *le Monde* daté 23 juin 1983.

MÉTÉOROLOGIE





Évolution probable du temps en France entre le jeudi 23 juin à 0 heure et le vendredi 24 juin à minuit.

La France sera sous l'influence d'une zone orageuse faiblement dépressionnaire et bien calée entre deux zones de hautes pressions encadrant le pays à l'est et à l'ouest.

Vendredi : il fera encore chaud sur l'ensemble du pays dès le matin, 15° ou *plus presque partout. Le ciel sera géné*ralement bien dégagé sur la moitié sud ; sur la moitié nord des bancs de brouillards denses dans les vallées et les régions forestières seront assez lents à se dissiper.

Quelques orages ponctuels résidus des orages nocturnes à l'est et au nord de la Seine.

Progressivement en cours de journée le temps souvent bien ensoleillé deviendra lourd et orageux. Les risques d'orages seront plus importants sur les Pyrénées, l'Aquitaine, les Charentes, la Vendée et le sud de la Bretagne. Sur les autres régions, les ondées seront ponctuelles et peu nombreuses.

Les températures de l'après-midi seront comprises entre 25° et 30°. Quel*ques pointes supérieures à 30° sont* possibles sur l'extrême est.

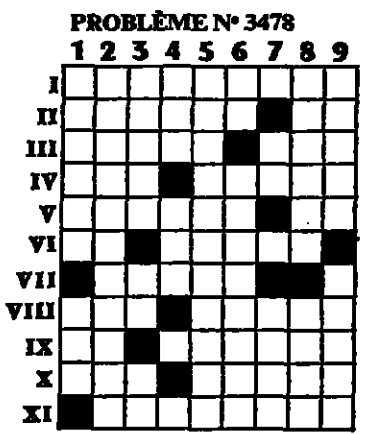
Les vents seront faibles dans l'ensemble.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 23 juin, à 8 heures, de 1 015,2 millibars, soit 761,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 juin ; le second le minimum dans la nuit du 22 au 23 juin) :

Ajaccio, 23 et 13 degrés ; Biarritz, 21 *et 16 ; Bordeaux, 21 et 16 ; Bourges, 26* et 13 ; Brest, 20 et 12 ; Caen, 16 et 12 ; Cherbourg, 20 et 10 ; Clermont-Ferrand, 25 et 11 ; Dijon, 25 et 14 ; Grenoble, 25 et 12 ; Lille, 27 et 14 ; Lyon, 25 et 13 ; Marseille-Marignane, 24 et 15 ; Nancy, 26 et 12 ; Nantes, 25 et 16 ; Nice-Côte d'Azur, 23 et 16 ; Paris-Le Bourget, 28 et 13 ; Pau, 25 et 16 ; Perpignan, 26 et 17 ; Rennes, 25 et 14 ; *Strasbourg, 26 et 14 ; Tours, 25 et 15 ;* Toulouse, 24 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 27.

Températures relevées à l'étranger : *Alger, 30 et 17 degrés ; Amsterdam, 29* et 17 ; Athènes, 27 et 19 ; Berlin, 24 et 11 ; Bonn, 30 et 13 ; Bruxelles, 27 et 14 ; Le Caire, 37 et 25 ; îles Canaries, 24 et 20 ; Copenhague, 17 et 8 ; Dakar, 29 et 25 ; Djerba, 25 et 15 ; Genève, 24 et 12 ; Jérusalem, 28 et 15 ; Lisbonne, 23 et 15 ; Londres, 24 et 15 ; Luxembourg, 23 et 15 ; Madrid, 27 et 14 ; Moscou, 10 et 3 ; Nairobi, 24 et 15 ; New-York, 26 et 20 ; Palma-de-Majorque, 26 et 16 ; Rome, 25 et 17 ; Stockholm, 21 et 10 ; Tozeur, 33 et 21 ; Tunis, 27 et 15.



(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3478

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		
III						■			
IV				■					
V							■		
VI			■						■
VII	■						■	■	
VIII				■					
IX			■						
X				■					
XI	■								

HORIZONTALEMENT

I. Quand on veut apporter un remède à son état, il répond qu'il n'y a rien à faire. — II. Agent aiguilleur au seuil d'une voie double. Note. — III. Façon courante et méridionale de prendre congé. Ses lames sont dangereuses et ses couteaux inoffensifs. — IV. Béquille sous une quille. Sa chair révéla à notre mère Eve que la chair est faible. — V. Les boutons de l'un sont plus agréables que ceux de l'autre. Carrefour ferroviaire. — VI. Solidaires dans le devoir. Ouverture. — VII. Ancienne région de l'Asie Mineure. — VIII. Port du Japon. Marques de confiance. — IX. Alternative. Tel un mauvais rigolo réduit au silence. — X. *Dans un* proverbe où il est question d'hérédité. Bien traitée, elle se montre généreuse. — XI. Traces sur la piste du solitaire.

VERTICALEMENT

1. Revêtement non recommandé pour habiller une jambe. De riches perspectives appartiennent à celui qui fait de cet adverbe une devise. — 2. Forme moderne d'influence. — 3. On peut, à la fois, les avoir solides *et fragiles. Alternative. Article.* — 4. On le préfère plutôt sec que coupé d'eau. Résultat d'un divorce purement physique. — 5. Héroïnes ou drôles de cocos. — 6. Personnel. Font des merveilles avec du vermeil. — 7. Sœurs dans une communauté. Son bassin est alpin. — 8. Conséquence d'un taux excessif calculé en tant pour sang. Sur un fanion de fanfare. — 9. A fait tourner la tête à bien des Andalouses. Qui ont atteint le niveau de la licence.

Solution du problème n° 3477

Horizontalement

I. Dentistes. — II. Enéide Bé! — *III. Germe. Cet. — IV. Revision.* — V. ED. Prêt. — VI. Doués. — VII. Aux. Abêti. — VIII. Te. Item. — IX. Issues. Ta. — X. Otello. ER. — XI. Placard.

Verticalement

1. Dégradation. — 2. Enée. Ouest. — 3. Nerveux. Sep. — 4. Timide. Full. — 5. Ides. Sa. Ela. — 6. Se. IP. Bisoc. — 7. Corset. — 8. Ebène. Téter. — 9. Set. Trimard.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 23 juin :

DES DÉCRETS

● Relatif à la mobilité des personnels du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision ;

● Autorisant l'émission d'un emprunt du Trésor public auprès de la Communauté économique européenne.

UN ARRÊTÉ

● Relatif au Théâtre de l'Europe.

DES LISTES

● D'admissibilité au cycle préparatoire aux concours internes d'entrée à l'Ecole nationale d'administration.

EXPOSITIONS

ÉMAUX ET MERVEILLES. — L'Association du personnel du CNAM a créé un atelier d'émaux en début d'année, et leur collègue-professeur a réalisé une exposition des œuvres les plus originales réalisées par ses élèves au Café des Arts-et-Métiers (306, rue Saint-Martin, 75003 Paris). Joël Planes fait découvrir ses tarots, bijoux, tableaux naïfs pendant tout le mois de juin.

TROISIÈME AGE

RÉDUCTION SUR CERTAINS TRAJETS FERROVIAIRES. — Les personnes âgées peuvent obtenir, depuis le début mai, des billets à prix réduits de 30 % à 50 % sur les lignes de vingt et un réseaux ferroviaires européens, ainsi que sur des parcours maritimes, avec la création d'une nouvelle carte « Rail Europ S » (R.E.S.), indique, dans un communiqué l'Union internationale des chemins de fer (U.I.C.). Cette carte, utilisée en liaison avec la carte nationale et dont le prix est de 20 DM en R.F.A. et de 47 francs en France, par exemple, permet, précise l'U.I.C., des réductions de 50 % sur treize pays (Belgique, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse) et de 30 % sur six autres pays (Autriche, R.F.A., Danemark, Hongrie, Italie et Yougoslavie).

Pour obtenir ces avantages, il faut toutefois que le voyage ne débute pas du vendredi 12 heures au samedi 12 heures et du dimanche 12 heures au lundi 12 heures. La durée de validité de la carte est d'un an.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 25 JUIN

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine (Caisse nationale des monuments historiques).

« *Hôtels de l'île Saint-Louis* », 15 heures, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Riches heures du Marais », 20 h 30, métro Pont-Marie (Lutèce visites).

« Couvent des Carmes », 15 heures, métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

CONFÉRENCE

17 h 30, 12, rue Cortot, C. Dumas, C. Brun : « Les chansons en liberté » (Centre culturel de Montmartre).

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES ROSES

TIRAGE N° 40 DU 22 JUIN 1983

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F)
1	701 8 921 16 271 56 701 78 191 073 341	500 2 000 10 000 10 000 10 000 4 000 000	5	335 735 3 255 65 955	700 700 2 000 10 000
2	192 432 972 7 742 8 422	500 500 500 2 000 2 000	6	6 96 1 416 78 186	100 300 2 100 10 100
3	63 93 403 523 743 4 243 03 943 19 633	200 200 500 500 500 2 000 10 000 10 000	7	047 867 1 127 6 057 30 767 91 167 368 807	500 500 2 000 2 000 10 000 10 000 1 000 000
4	4 34 084 3 894 9 464	100 300 600 2 100 2 100	8	058 618 66 488	500 500 10 000
5	35	200	9	069 809	500 500
			0	240 660 770 960	500 500 500 500

PROCHAIN TIRAGE LE 29 JUIN 1983
TRANCHE DE LA SAINT-JEAN à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO TIRAGE N° 25 — 5 14 21 29 39 45 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 33

PROCHAIN TIRAGE LE 29 JUIN 1983 VALIDATION JUSQU'AU 28 JUIN APRES-MIDI

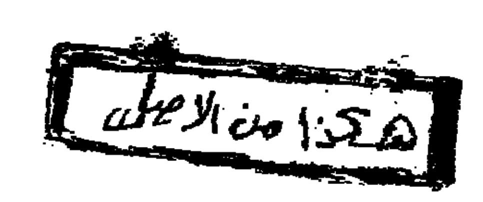
ARLEQUIN — RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 41 DU 22 JUIN 1983

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
1	Tous les billets terminés par 1 gagnent 70 F dans toutes les séries
32	Tous les billets terminés par 23 gagnent 200 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 32 gagnent 300 F dans toutes les séries

Finales et numéros	Numéros gagnants dans toutes les séries	Sommes à payer
208	0028 1028 2028 3028 4028 5028 6028 7028 8028 9028	F. 400
	0082 1082 2082 3082 4082 5082 6082 7082 8082 9082	400
	0208 1208 2208 3208 4208 5208 6208 7208 8208 9208	4 000
	0280 1280 2280 3280 4280 5280 6280 7280 8280 9280	400
	0802 1802 2802 3802 4802 5802 6802 7802 8802 9802	400
	0820 1820 2820 3820 4820 5820 6820 7820 8820 9820	400
029	0029 1029 2029 3029 4029 5029 6029 7029 8029 9029	4 000
	0092 1092 2092 3092 4092 5092 6092 7092 8092 9092	400
	0209 1209 2209 3209 4209 5209 6209 7209 8209 9209	400
	0290 1290 2290 3290 4290 5290 6290 7290 8290 9290	400
	0902 1902 2902 3902 4902 5902 6902 7902 8902 9902	400
	0920 1920 2920 3920 4920 5920 6920 7920 8920 9920	400

Finales et numéros	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 05	Sommes à payer Autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 05	Sommes à payer Autres séries
9834	3489	F. 10 000	F. 2 000	8349	F. 10 000	F. 2 000
	3498	10 000	2 000	8394	10 000	2 000
	3849	10 000	2 000	8439	10 000	2 000
	3894	10 000	2 000	8493	10 000	2 000
	3948	10 000	2 000	8934	10 000	2 000
	3984	10 000	2 000	8943	10 000	2 000
	4389	10 000	2 000	9348	10 000	2 000
	4398	10 000	2 000	9384	10 000	2 000
	4839	10 000	2 000	9438	10 000	2 000
	4893	10 000	2 000	9483	10 000	2 000
	4938	10 000	2 000	9834	3 000 000	30 000
	4983	10 000	2 000	9843	10 000	2 000

PROCHAIN ARLEQUIN LE 6 JUILLET 1983 - TIRAGE TELEVISE à 19 h 50



هكذا من الاصل

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lg. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

LA FILIALE D'UN GROUPE ALLEMAND CONCEVANT ET COMMERCIALISANT DES MACHINES SPECIALES AUTOMATIQUES DE TECHNOLOGIE ET CINEMATIQUE DE HAUT NIVEAU POUR L'INDUSTRIE DU TABAC RECHERCHE POUR LA Z.I. d'EVRY

INGÉNIEUR D'ÉTUDES

CONFIRME 150-170 000 F/AN

Diplômé Ingénieur Mécanicien (A et M ICAM - ECAM - SUDRIA ou similaire), il a une expérience de 8 années minimum en mécanique, pneumatique et si possible automatisme.

Le candidat doit posséder un esprit créatif, faire preuve de dynamisme. La connaissance de l'anglais ou de l'allemand serait souhaitée.

Le poste est varié, passionnant et d'avenir. La société exportant 95% de sa production est en plein développement et offre de nombreuses opportunités.

Adresser CV + photo + salaire actuel au CABINET CLAUDE VITET 6, rue Lauriston 75016 PARIS sous référence 83140

Importante société industrielle filiale d'un des premiers groupes français leader sur un marché de produits de conditionnement de très grandes séries, recherche pour usine 600 personnes SAÔNE-ET-LOIRE

CHEF DE SERVICE FABRICATION

Ingénieur A&M ou assimilé

ayant au moins 5 ans d'expérience adaptative.

Il dirigera 3 des plus importants ateliers de l'usine, soit un ensemble technologique hautement performant, employant plus de 300 personnes et 3 ingénieurs.

La réussite dans le poste débouche sur une évolution intéressante dans l'entreprise.

Adresser lettre de candidature et CV sous référence 1506 à



BAILLY CONSEIL
40, avenue Hoche
75008 PARIS

Emplois et Entreprises

Bureau d'Études MONTPARNASSE ayant activités dans 40 pays, recherche

COLLABORATEUR PERSONNEL (H/F)

Diplômé IUT de préférence, ayant 2 à 5 ans d'expérience avec pratique de la paie informatisée.

Ecrire sous réf. 1.831/2.552 à MEDIA P.A. 9, bd des Italiens 75002 PARIS, qui transmettra.

ÉCOLE PRIVÉE GARÇONS recherche

PROFESSEURS QUALIFIÉS

français, anglais, histoire, géographie, maths et éco. 2e cycle. Adr. c.v. + photo et référence à A.M.P. sous nº 2.048/JN 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transmet.

SOCIÉTÉ DES PIANOS MAGNE CENTRE MUSICAL BOSENDORFER recherche

COLLABORATEUR VENDEUR et RESPONSABLE COMMERCIAL

Très bonne présentation. Pratique courante du piano. Anglais ou allemand souhaité. Formation spécialisée assurée. Poste à responsabilités et débouchés importants. Env. candidature avec c.v. et photo au : 17, AV. RAYMOND-POINCARÉ, 75116 PARIS.

IMPORTANT ORGANISME PUBLIC PARIS recherche

UN JURISTE DE DROIT PUBLIC

POUR SA DIRECTION DU PERSONNEL

- Diplômé d'enseignement supérieur.
- Formation complémentaire en psychologie souhaitée.
- Bonne aptitude à la rédaction.
- Expérience professionnelle appréciée.

Adr. lettre man., c.v., photo et prét. sous nº 267.159 M RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

AETA Z.I. de VÉLIZY recherche

UN INGÉNIEUR LOGICIEL

de formation supérieure
- 1 à 2 ans d'expérience.
- Excellente connaissance du 8086 et de circuits annexes.

Expérience des moniteurs temps réels spécialisés.

Adresser C.V. détaillé à AETA, 12, rue des Frères-Caudron, B.P. 34, 78142 VÉLIZY Cedex.

Collège privé sous contrat rech. 1 PROFESSEUR DE SPORT 1 PROFESSEUR D'E.M.P. 1 ERGOTHÉRAPEUTE. Téléphone : 763-46-35.

ÉCOLE PRIVÉE PARIS recherche

PROFESSEURS

franc., maths, phys.-ch., éco. Adr. c.v. + photo et référence à A.M.P. sous nº 2052/JN, 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transmet.

VILLE DE CORBEIL-ESSONNES recherche par voie de mutation ou par recrutement sur titre UN (E) SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE titulaire du C.A.F.B. option discothèque ET UN (E) SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE titulaire du C.A.F.B. option lecture publique. ENVOYER CANDIDATURES AU SERVICE DU PERSONNEL, MAIRIE DE CORBEIL-ESSONNES 91108.

La ville des MUREAUX (Yvelines), 35.000 habitants, 40 km à l'Ouest de Paris, C.E.S., LYCÉE, L.E.P., RECRUTE DE TTE URGENCE – UN SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE, titulaire du C.A.F.B., option « Lecture publique » pour responsabilité d'un secteur. – UN SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE, titulaire du C.A.F.G., option « Jeunesse ». Adr. cand. avec c.v. et photo d'ident. à M. le Maire, conseiller général des Yvelines, hôtel de ville, 78130 Les Mureaux.

INGÉNIEUR-ACHETEUR

Connaissances mètres cylindres hydrauliques. Formation BTS mécanique. Anglais souhaité.

10.000 F X-13
Tél. : 947-72-80.
PARIS-SERVICE – e.t.t.

DEMANDES D'EMPLOIS

Secrétaire de direction, 35 ans, organisée, méthodique, 10 ans expér., différents secteurs, recherche même poste à Paris. Prétentions 112.000 F/an. Tél. 266-45-65 H.B.

H., 31 ans, dynamique, goût des contacts humains, anglais, espagnol, dipl. C.C.I. de Madrid. Exp. étranger, étudierait toutes propositions sérieuses. Tél. : 229-33-59.

Jeune Allemande, 25 ans, actuellement employée dans un bureau, cherche emploi pour période limitée afin de perfectionner ses connaissances de français. Beate Kapell, Hitzestr. 1, 4050 M.-Gladbach 1.

CADRE COMMERCIAL HEC

29 ans, expérience grand public et produits industriels actuellement chef de produits, cherche poste de Direction Commerciale ou Marketing (– de 150.000 F par an s'abstenir). Ecrire sous le nº T 041.111 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

H., 31 ans, dynamique, goût des contacts humains, anglais, espagnol, dipl. C.C.I. de Madrid. Exp. étranger, étudierait toutes propositions sérieuses. Tél. : 229-33-59.

H., 35 a., chef comptable et responsable informatique B.T.S., D.E.C.S. certificat sup. juridique et fiscal + révision comptable cherche poste à responsabilité en entreprise. Ecrire sous le nº T 041.156 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

PÉDIATRE Grosse expérience ch. emploi laboratoire pharmaceutique. Ecrire sous le nº T 041.160 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H., 30 ans, dyn., exp. conduct. chantier plomb., chauff. solaire. Etudiera ttes propositions. Ecrire sous le nº T 041.175 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Jeune étudiant en publicité cherche emploi pour juillet et août. Étudierais ttes proposit. NICOLAS. 203-49-52.

J. H., 30 ans, réceptionniste main courante, trilingue anglais, allemand, rech. poste Paris, juil.-août. T. 871-31-34.

Juriste généraliste, D.E.S. droit privé, droit des affaires, niv. D.E.C.S., 18 ans expérience (banque, assurances, contentieux, entreprises) cherche poste responsable service juridique ou adjoint direction générale ou du personnel. Ecr. s/nº 8.461 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

capitaux propositions commerciales

AGENCE EXCLUS. SÉRIEUSE A remettre pour le département du FINISTÈRE Activité constante et de bon rendement. Idéal comme appoint pour comptable indépend. ou pers. avec bonne formation sociale, et compt. désirant s'établir. Capital initial nécessaire : FF 90.000,00 Ecr. à Serven Fiduciaire S.A. Case postale 867 CH-1001 LAUSANNE.

CABINET CONSEIL ENTREPRISE dispose forte organis. export étudie proposition distribution marchés existants. GROUP CONSULT Tél. (93) 69-23-23 CANNES TELEX : 470-040.

occasions

LUC D'ORNAC
7, AV. DE LA GRANDE-ARMÉE
LIQUIDATION
TOUT LE STOCK VÊTEMENTS HOMMES
De 10 h à 19 h ts les jours
30 % RÉDUCTION

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation gratuite sur la revue FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 40209 PARIS.

automobiles

divers

CONCESSIONNAIRE **ROVER JAGUAR**

GOLF GL DIESEL, 4 portes, 1982 .... 46.000 F
MERCEDES 280 E, radio, T.O., 1979 .... 80.000 F
JAGUAR 4,2, jantes rayon, 1980 .... 89.000 F
DAIMLER 4,2, 80 109.000 F
JAGUAR 5,3 80 . 93.500 F
JAGUAR 5,3 78 . 68.000 F
RANGE ROVER 4 portes, autom., avec options, 83, non immatriculée, REMISE 15 %.
ROVER 2000 S, 83, 0 km, non immatriculée, véhicule d'expo., REMISE 7.000 F.
METRO M.G., blanche, 7.000 km ...... 39.000 F
METRO L, bleu métal, 14.000 km, 1982 28.000 F
TÉL. : (6) 422-31-88.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

FORUM ZONE PIÉTONNE BEL IMMEUBLE RÉNOVÉ **STUDIO 2 OU 3 P** TOUT CONFORT à terminer EXCEPTIONNEL A partir de 170.000 F Voir jeudi, vendredi 14-18 h 1, RUE DU CYGNE.

4e arrdt

MARAIS. Charmant studio, cuisine, douche, bel imm. pierre de taille, 240.000 F. GARBI, 567-22-88.

5e arrdt

NEUF IMMEUBLE DE TRÈS GRAND LUXE DE 29 APPARTEMENTS. Livraison immédiate.

JARDIN DES PLANTES 1 et 3, RUE POLIVEAU.

DU 2 au 6 PIÈCES et DUPLEX-TERRASSES.

A partir de 15.000 F le m². Ferme et définitif.

APPARTEMENT TÉMOIN. Tous les jours 14 h à 19 h. Sauf mercredi et dimanche.

A.W.I. Tél. : 267-37-37.

ATELIER D'ARTISTE Entièrement aménagé par architecte dans grenier, plein sud, dernier étage, très clair et calme, environ 60 m², vue magnifique, très dégagée, immeuble XVIIe entièrement restauré. Tél. jeudi 23 après 20 h au 329-46-49.

2, RUE LAROMIGUIÈRE Côté Lycée Henri-IV BRULERIE SAINT-JACQUES **2 PCES, 43 ou 50 m²** Cuis. équipée, possib., parking. construction neuve. LIVRAISON IMMÉDIATE Sur place, vendredi, samedi 14 h., 18 h 30, ou 267-42-06.

6e arrdt

HOTEL PARTICULIER original 40 m², balcon, soleil, 4e et dernier étage, cft, charme. Tél. 705-61-91.

6e SÉNAT, studio cuis., sal.-d'eau, w.-c., impec., 298.000. RIVE GAUCHE 222-70-63.

S/MARCHÉ ST-GERMAIN BEAU DUPLEX, 5 P, SUD, CHARME, CARACTÈRE, DORESSAY. 624-93-33.

RUE BONAPARTE Mº SAINT-SULPICE Bel appt., 8 P. dans imm. bourgeois, 4e ét., balc., soleil. 2.900.000 F. 567-01-22.

7e arrdt

VARENNE DÉLIC. APPT 200 m², 5 p., 2e ét. s/rue et cour plantée, im. 18e s., parkg. 296-58-88.

St-Guillaume, lux., 354-95-10 **210 m² SUR JARDIN** appt de réception, soleil.

2 poes, 65 m², clair, charme, bon état, 3e sans asc., chf individuel. Tél. 222-53-40.

8e arrdt

Mº VILLIERS R. de Monceau, ds imm. p. de taille. Bourgeois gd stand., asc., du STUDIO AU GD 5 P. Rénovation de qualité à la demande. SIMRA. 355-08-40.

9e arrdt

PIGALLE VUE SUR LE SACRÉ-CŒUR bel immeuble. STUDIOS. **PX 79.000 F.** CRÉDIT TOTAL 294-11-33.

Mº Poissonnière, imm. récent. s/jardin, studio tt cft, balcon. Prix : 199.000 Francs. Immo Marcadet. 252-01-82.

RUE DE MAUBEUGE BEAU studio cuis., bains, ref. neuf, 175.000. 526-99-04.

10e arrdt

Rue du fg ST-MARTIN 2 pces, entrée, cuis. w.-c., 1er ét. + box r.d.-ch. à rénover pos. duplex. 634-13-18.

VUE EXCEPTIONNELLE SUR PARIS 2, 3, 4, 5 PIÈCES Sur place ce jour 14-19 h **SAINT-MARTIN GRANGE-AUX-BELLES** 152, quai de Jemmapes Tél. : 246-73-13.

GARE DE L'EST Dans immeuble rénové, 3e étage sur rue et cour. Beau 3 pièces. 265.000 F. **SIMRA. 355-08-40.**

11e arrdt

RÉPUBLIQUE belle et grande chambre plein soleil + balcon, parfait pour étudiant 85.000 F à débattre – 554-74-85.

BD VOLTAIRE 60 m² à restaurer, dble expos., ét. élevé, bel imm. 297.000 F. Cogéfim 347-57-07.

12e arrdt

MAIRIE DU 12e Dans bel imm. studio tt cft asc. chauf. cent. 634-13-18.

DAUMESNIL 3 PIÈCES cuisine, entrée, bains, refait nf. bel immeuble, 365.000 F. VU URGENCE, 280-26-23.

BD DIDEROT, beau 2/3 p., tt cft, clair, calme, façade crépie revalée. 295.000 F. 347-57-07.

Près du R.E.R. vue directe sur bois, 2/3 p., tt cft, très calme, soleil. 417.000 F. 347-57-07.

13e arrdt

PLACE D'ITALIE Près Studio tt cft, ascenseur chauf. cent. – 634-13-18.

4.000 F LE M2 Atelier loft à rénover. Direct. pptaire 329-58-65 (après 19 heures. 326-13-00).

MÉTRO PORTE D'ITALIE PRÊTS CONVENTIONNÉS LISIÈRE DE PARIS 45, avenue Jean-Jaurès GENTILLY 2, 3, 4, 5 PIÈCES LIVRABLES IMMÉDIATEM. Tél. : 546-07-73.

14e arrdt

Mº ALESIA, 44, rue Didot. Bel imm. asc., 3/4 p., cuis. équip., 2 bns, gd cft. 770.000 F. 2 p., ref. neuf. 345.000 F. S/pl. vend, sam. 14 h. 30/19 h. Soir Téléphone : 828-72-71.

MONTPARNASSE, MAISON grand charme, 280 m², soleil, calme, verdure. 328-73-14.

15e arrdt

BEAU 2 PIÈCES Dans imm. récent, stdg, living, chambre, avec cuisine équipée, salle de bains. Prix 440.000 F. PARIMMO 554-70-72.

CAMBRONNE PRÈS DU 7e 130 m², luxueux 3 p., balcon, soleil, box, 705-61-91.

RUE LECOURBE pptaire vend dans imm. pierre de taille 3 p. occupées. Très bon placement financier. 734-98-67.

AV. DE BRETEUIL Dans imm. rénové, studio tt cft occupé, loyer libre, 704-27-37.

TOURS DE MARS 22e ét., liv., 3 ch. S'adr. 24/6, 14/17 h, 9, r. Dr-Finlay, 10e ét. droite.

16e arrdt

Entre FOCH et DAUPHINE, étage élevé, soleil, calme, grand living + 2 chbres, 2 bns, box, service, 1.950.000 F. Tél. 783-89-86, 548-54-98.

MUETTE, 5 PIÈCES Prix intéressant, 553-14-14.

QUAI LOUIS-BLERIOT 110 m², séjour, 2 chambres 140 m², séjour, 2 chambres ensemble ou séparément 3e étage, bel immeuble. GARBI 587-22-88.

50, RUE D'AUTEUIL 105 m² + service, impeccable. Sur place vendredi, lundi 14 h à 18 h, 604-53-94.

17, rue Belles Feuilles. 3 p. Calme. Soleil. 325-46-26. Visite vendredi 12 h./13 h. 30.

17e arrdt

Villa Laugier 2 pces cuis., s.-d'eau refait neuf 30 m². 290.000 F – 763-44-30.

45 bis, AV. VILLIERS MÉTRO MALESHERBES DUPLEX avec MEZZANINE de 2, 4, 5 p. et STUDIOS. LUX. RÉHABILITATION. Visites jeudi/vend. 14/18 h.

67, place Dr-F.-Lobligeois et 65, rue des Batignolles. Programme neuf de qualité **STUDIOS, 2 & 3 pièces** Liv. 10-84. S/pl. jeu., ven., sam., dim. 15/19 h. 226-28-60.

Guy-Môquet, gd 2/3 P., tt cft, vrai 3 P., poss. cuis. équipée. Cave 2e, tr. cl., asc. s/verd. Imm. réc., stand. park. poss. 570.000 F. SHAM'S 229-43-12.

18e arrdt

J. JOFFRIN BEL IMM. 2 PCES cft. 185.000 F ACOPA. – 251-10-60.

R. STEPHENSON Bon imm. 4 p., entrée, cuis., w.-c., 65 m², 4e, rue/cour, 270.000 ACOPA 251-10-60.

MÉTRO CHATEAU-ROUGE Bel imm., séj., ch., cuis., w.-c., s. d'eau, 3e clair et calme. 170.000. ACOPA 251-10-60.

RUE LEPIC Dans imm. pierre de taille, 4 p., tt cft, 110 m², 704-27-37.

Sq. Carpeaux part. vend studio 33 m² + 9 m² balcon ref., lux., 6e ét., sud, ascenseur, 375.000, Tél. 624-53-40 le matin.

PROPRIÉTAIRES ! VOUS VENDEZ ? IMMO MARCADET 88, rue Marcadet. 75018 Paris. vous offre : estimation gratuite, publicité intensifiée à ses frais, rapidité de vente. Téléphone : 252-01-82.

Jules Joffrin. Bel imm. ancien à rénover 2 p., cuis., 5e ét. S/rue clair. **129.000 F** Immo Marcadet Téléphone : 252-01-82.

Ensoleillé, partic. vend appt 2 pces, libre, salle de bains, entièrement décoré, exposé sud. Prix 220.000 F. Tél. heures bureau 354-13-48 après 19 h 209-51-82.

19e arrdt

Buttes Chaumont O.R.T.F. beau 2 pces tt cft 2e ét. soleil. Prix intéressant. 634-13-18.

PRÈS PARCS Plusieurs **4 PIÈCES, RÉCENTS 6.950 F à 7.500 F le m²** A.B.C. 208-08-14 Le spécialiste de l'Est de Paris.

20e arrdt

R. DE TERRE-NEUVE près Mº, gd 2 p., tt cft, vue sur/jard. 215.000 F. av. 20.000 F. cpt solde à crédit. Cogéfim 347-57-07.

92 Hauts-de-Seine

Dans immeuble style HOTEL PARTICULIER Beau 4 pièces, calme, soleil, limite Levallois/Neuilly. Possibilité prêt conventionné. Directement propriétaire. 329-58-65. (après 19 h, 326-13-00).

LOCATION VENTE Quelques appartements **LE PARVIS DE SÈVRES** 2 au 7 PIÈCES 81, GRANDE RUE Tél. : 507-13-47.

MEUDON 8, route des Gardes **VUE PANORAMIQUE** IMMEUBLE NEUF PIERRE DE TAILLE 2 et 3 P. avec terrasse ou jardin Livraison de suite. **PRÊT CONVENTIONNÉ** Appartement témoin, samedi, mardi, vendredi 14-18 h. 507-15-98 ou 200-23-20.

BOURG-LA-REINE 200 m du métro, de petits immeubles de très grande classe, studio au 4 P. et duplex de 4 et 5 P., 3 P., 70 m² avec double parking en sous-sol + cave à partir de 710.000 F. Poss. P.C. Livraison prévue 4e trimestre. S.P.D.I. 350-14-80.

COURBEVOIE Part. vd récent 3 p., 70 m², dble orientation Est-Sud. Cuis., séj., 2 chbres, s.d.b. dressing. cave, parking, porte blindée. 789-48-86/578-61-52, P. 561.

94 Val-de-Marne

LA VARENNE 200 m R.E.R., studios à 3 p., dans petit imm. pierre de t. S/pl. 104 bis, AVENUE DU BAC. Vendredi, samedi, lundi 14 h-19 h. 783-62-77.

LE PERREUX Dans imm. p. de taille, 2 à 4 pièces et duplex 4 pièces. Prêts conventionnés s/pl., vendredi, samedi, lundi 14-19 h. 171, AVENUE PIERRE-BROSSOLETTE. 783-62-77.

L'HAY-LES-ROSES 15, ruelle de la Cosarde **RÉSIDENCE DU PARC DE LA ROSERAIE** Du studio au 5 pièces Bureaux de vente 3, rue Jean-Jaurès Tous les jours, sauf mardi. Mercredi de 14 à 19 h, samedi, dimanche 11-13 h ; 14-19 h. Tél. : 665-72-93.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT Un service gratuit interprofessionnel et inter-bancaire pour tout achat d'appts et de pav. neufs renseignements sur de nombreux programmes PAP et prêts conventionnés. **525-25-25** 49, av. Kléber, 75116 Paris.

locations non meublées offres

Région parisienne

Neuilly résident. Lux. 450 m², superbe récept. + 6-7 ch. + jardin, loyer 13.000 F + charges + reprise mobilier et emménagement à débattre. Poss. libéral ou mixte. Tél. : 757-82-60.

locations non meublées demandes

Région parisienne

APPTS OU VILLAS 2 à 10 pièces, demandées pour personnel et cadres en cours mutation. IMPORTANTE CIE ASSURANCE FRANÇAISE DIRECT à PARTICULIER, 504-48-21, p. 144.

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 à 6 ans, 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE Pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 PIÈCES. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 285-11-08.

maisons individuelles

SAINT-CLOUD CHARMANT COTTAGE ANCIEN sur terrain arboré, 400 m², séjour, 3 chbres, bains, cuisine, garage, sous-sol spacieux. 1.500.000 F. Tél. 771-63-55.

pavillons

VENDS PAVILLON A FOSSES 95. ANNÉE 1973. R.-DE-C. : Séjour, 2 chbres, w.-c., entrée, cuisine, cellier, salle de bains. ÉTAGE : 2 chambres, w.-c., douche. TERRAIN : 300 m, garage, dépend. au fond du terrain. PRIX : 400.000 Francs. Téléphone : 472-20-06.

villas

Le Chesnay-Versailles Grande et agréable villa récente, proche forêt. Commerces – Ecoles. Téléphone : 955-16-14.

NIMES (30) PART. VEND VILLA 200 m² habitable, 6 chambres, gar., dégagement, jard. 600 m² Prix : 850.000 F. Tél. : (16-66) 21-85-32 h.r.

JOUY-EN-JOSAS Villa récente, jard. paysagé 170 m² habitables + dépend. bel environnem., 1.240.000 F. Ag. de la BIÈVRE 941-05-58.

Près Toulon villa gd stdg 300 m², 5 chambres, living-room 70 m², air conditionné, parc 4.500 m², 1.900.000 F. Ecrire sous le nº T 041.212 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Loue à 15 km Aix-en-Provence VILLA gd stdg 5 chbres, piscine 14×7, juillet, 23.000 F. Téléphone : (16-95) 60-00-28.

ST-REMY-lès-CHEVREUSE Face LAC. VILLA 8 P. tt cft. gd sous/sol, gar. jardin. 930 m². Prix : 1.100.000 Francs. Vendredi, samedi 15 heures/18 heures. 6-8, RUE DE LA DIGUE.

viagers

Etude LODEL 35, bd Voltaire, PARIS XIe. Tél. 355-61-58 Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

PLACEMENT RARE LA VARENNE-SAINT-HILAIRE. Belle maison 6 p., s/800 m², occupé couple 73/74 ans, cpt 35.000 F + 7.500 F/mois. Viagers F. CRUZ 266-19-00.

F. CRUZ 266-19-00 8, RUE LA BOETIE-8e Px rentes indexées garanties. Étude gratuite discrète.

bureaux

Locations

EMBASSY-SERVICE 562-62-14 **RECH. 3 à 6 BURX** Excellentes adresses cciales.

8e BOÉTIE Bureaux meublés standing loc. courte ou longue durée. Avec tous services secrétariat. **ACTE 359-77-55.**

locaux commerciaux

Achats

Groupe financier ACHÈTE grandes surfaces ou création ou reprise de SUPERMARCHÉS Paris ou région parisienne. Tél. 207-79-22.

Ventes

RUE LAFAYETTE. Vends droit au bail BOUTIQUE tous commerces 125 m². Ecrire R. 6.027 à DEER, 72, bd Sébastopol. 75003 PARIS.

Locations

A LOUER SANS PAS-DE-PORTE Divers locaux commerciaux Rue J.-J.-Rousseau, local très clair, calme, 2e ét. et 228 m², loyer annuel 160.000 F. Rue Turbigo, 4e ét., 120 m², loyer annuel 85.000 F. **763-12-03**

boutiques

Locations

ST-GERMAIN-DES-PRÉS RUE ST-ANDRÉ-DES-ARTS zone piétonne, 100 m² IDÉAL FAST-FOOD Direct pptaire. 329-58-65.

fermettes

EN BERRY fermette indépendante sur 4.000 m² terrain. PRIX 107.500 F. Possibilité Crédit 100 % **PROGECO II** 107, r. Nationale 36400 LA CHATRE Tél. (16-54) 48-10-66

propriétés

FONTAINEBLEAU Propriété de caractère, 4 pces de réception, 5 chbres, tt cft, gar. dépendances, jardin clos de murs. Prix 1.500.000 F. Ag. BABUT. (6) 422-36-60.

AX-LES-THERMES Ariège 09 – Quartier résidentiel (cures – piscine – tennis) propriété 1500 m² arborisée, jardin structuré, 2 entrées. Belle villa, TB construct. T.B.E. environ 300 m² sur 3 niveaux. Entrée séjour (45 m²), cheminée escalier rustiques, salons, cuis. équipée, 5 grandes chambres sur palier. 2 salles de bains, 2 w.-c., toilette, penderies, vaste terrasse et balcons, panoramiques, s/sol, garage, tél. chauf. cent. 35 unités. Tél. (61) 64-24-42.

CUBJAC – 19 km Périgueux cause mutation – Belle maison Périgourdine récente sur sous-sol, entrée, séjour, 35 m², poutres, cheminée, 4 chambres, cuisine équipée, terrasse. 720.000 F. Tél. après 19 h (53) 05-30-65 ou 08-12-12 poste 309, heures de bureau.

PETIT CHATEAU XVe Allier, parfait état, confort, parc 2 ha. Prix total 785.000 F. Cabinet Peret. 03500 Saulcet. Tél. (70) 45-35-70.

77 COMBS-LA-VILLE Belle propriété bourgeoise, jardin, agrément + potager 2.000 m², rez-de-ch. + étage, 9-10 p., cuis., s. de bs, chauff., cft. gare 4 mn Paris. Lyon 25 mn. Vd cause mutation, 950.000 F. Tél. 578-15-12.

VALLÉE DE CHEVREUSE 38 km Porte-Saint-Cloud (R.E.R. à 11 km), PART. VD RAVISSANT PETIT MANOIR avec TOUR DU XIIe admirablement restauré, aménagé 300 m² env. habitable. MAIS. D'AMIS, jardin agrém. BEAUCOUP DE CHARME 1.500.000 (h.b.), 254-65-81 week-end (3) 485-21-42.

DORDOGNE Maison 152 m², r.-de-ch., cuisine, s. à m., 2 séjours 48 et 57 m², 4 chambres, grenier aménageable, caves, garage, dépendances, 210 m², enclos 1 ha, eau, électricité. Prix 260.000 F. Tél. (1) 287-37-10.

ARDÈCHE. Alt. 800, anc. ferme sur 5 ha boisés, rte priv., vue magnif., b. ét., hab. imméd., 4 p., s. de bs, 80 m² + 180 m² dép. amén., eau, électr., tr. b. climat, prox. ski, 485.000. P. Janin, 07450 Burzet. Tél. (75) 38-43-90.

terrains

5 KM BEAUMONT-LE-ROGER. Site protégé, pêche, chasse. Propriétaire vend TRÈS BEAU TERRAIN à bâtir 3.300 m². T. 651-35-64, 759-94-39.

84 GORDES, suite accident, part. vend terrain 2.254 m² avec début const., vue imprenable sur Luberon, source, borie oliviers. Prix à débattre. Tél. (90) 88-32-11.

les annonces classées **Le Monde** sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures au 296-15-01

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente après liquidation de biens au Palais de Justice de Paris
le Jeudi 7 Juillet 1983 à 14 heures - En un seul lot
I. – En ce qui concerne les Immeubles

LOCAL à usage COMMERCIAL

Lot n° 5180 du règlement de copropriété, situé au 1er Niveau en infrastructure hors l'emprise de la TOUR, côté sud, s'étendant sur 2 niveaux en volume, d'une superficie d'env. 1 184 mètres carrés.

LOCAL à usage COMMERCIAL

Lot n° 5197 du réglement de copropriété, au rez-de-chaussée bas hors l'emprise de la tour, côté sud, d'une superficie d'environ 195 mètres carrés.
Dans un ensemble immobilier

à PARIS 15e arrondissement

33 à 39, av. du Maine, 2 à 36, rue du Départ, 66, bd du Montparnasse
1 à 29, rue de l'Arrivée - PARTIELLEMENT OCCUPÉ
II. – En ce qui concerne le Fonds de Commerce
Le fonds de commerce d'activités relatives aux loisirs, aux sports, au tourisme, à l'hôtellerie, la restauration, toutes installations sportives, clubs, hôtels, restaurants, salons de thé, la fabrication et la vente de tous articles objets ou marchandises destinées à assurer le développement de ces activités y exploités. Les éléments incorporels attachés audit fonds de commerce, savoir l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, ainsi que les marques pouvant être déposées par la société et tous les éléments incorporels dont la société peut avoir le bénéfice ou l'utilisation.

MISE A PRIX : 1.400.000 F

1.353.000 F pour l'immeuble - 47.000 F pour le fonds de commerce
avec obligation pr l'adjudicataire de rembourser la somme de 300.000 F à la Société SQUASH CLUB MONTPARNASSE.
S'adresser à Me LYONNET DU MOUTIER, avocat à Paris-1er, 182, rue de Rivoli - Tél. : 260-20-49 : Me GARNIER, syndic à Paris-5e, 63, bd Saint-Germain ; au Greffe des criées du T.G.I. de Paris, boulevard du Palais où le cahier des charges est déposé : sur lieux pour visiter.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice d'Evry (Essonne)
Rue des Mazières, le MARDI 5 JUILLET 1983, à 14 h.

UNE MAISON sise à CHAMPLAN (Essonne)

6, rue du Moulin
MISE A PRIX : 250.000 F.
Consignation préalable pour enchérir - Renseignements Mes TRUXILLO et AKOUN Avocats Associés à ÉVRY (Essonne)
4, boulevard de l'Europe.
Immeuble Azur, angle de la rue du Facteur-Cheval. Tél. 079-39-45.

Service des Domaines
Adjudication le vendredi 8 juillet 1983, à 10 h
à l'annexe de la Préfecture de CAHORS,
salle de conférences

«CASERNE BESSIÈRES» A CAHORS

SUR TERRAIN DE 1 HECTARE 58 ARES 58 CENTIARES
place Charles-de-Gaulle, au nord et à proximité du centre ville,
avec divers bâtiments en bon état,
surface au sol d'environ 4 600 m²
MISE à PRIX : 8.000.000 de FRANCS
Cautionnement pour enchérir : 400.000 F. par chèque certifié – Conditions : voir cahier des charges
RENSEIGNEMENTS, CONSULTATION DU CAHIER DES CHARGES ET VISITE : Direction des Services Fiscaux, Domaine,
83, rue Victor-Hugo, 46000 CAHORS
Téléphone : 16 (65) 35-22-26.

VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE au PALAIS de JUSTICE d'EVRY, rue des Mazières
le MARDI 5 JUILLET 1983, à 14 heures

UN IMMEUBLE à USAGE D'HABITATION et COMMERCIAL à ONCY-SUR-ÉCOLE (Essonne)

Lieudit « la PRAIRIE de FEMME GLISE »
Edifié sur un terrain de 39 ares 31 centiares et un terrain même commune, même lieudit, de 28 ares 72 centiares. MISE A PRIX : 200.000 F.
Pour tous renseignements, s'adresser à Mes AKOUN et TRUXILLO, avocats, 4, boul. de l'Europe, EVRY (91), tél. : 079-39-45. Au greffe du Tribunal de Grande Instance d'EVRY où le cahier des charges est déposé.

Vente s/conversion de saisie-immobilière au Palais de Justice de CRETEIL
Le jeudi 7 juillet 1983, à 9 h 30

PAVILLON, DÉPENDANCES et GARAGE

Avenue Roger-Salengro, numéro 107

à CHAMPIGNY-S/MARNE (94)

MISE A PRIX : 200.000 F
Me Y. TOURAILLE, avocat à Paris-9e, 48, rue de Clichy. Tél. : 874-45-85
Me Th. MAGLO, avocat à Paris-8e, 18, rue de Lisbonne - Me A. CHEVRIER, Syndic à Paris 16e, rue de l'Abbé-de-l'Epée.

Service des Domaines
Adjudication le mardi 26 juillet 1983, à 9 h 30
à NICE, Hôtel des Impôts, 22, rue J.-Cadet

APPARTEMENT 80 m² – LIBRE

dans l'une des plus belles Marina de la COTE D'AZUR
A VILLENEUVE-LOUBET (06)
sur le port de plaisance de « MARINA BAIE DES ANGES »
entre NICE et ANTIBES (5 minutes Aéroport)
bonne exposition, vue sur port et baie, animation
parc de 8 hectares de jardins et de pelouses. « LE COMMODORE »
au 1er étage : entrée, 3 pièces s'ouvrant sur BALCON (21 m²)
cuisine, salle d'eau + W.C., salle de bains, W.C., CAVE
MISE à PRIX : 550.000 FRANCS
RENSEIGNEMENTS ET NOTICE SUR DÉMANDE :
Hôtel des Impôts – Téléphone : (93) 51-91-10 poste 331)
(Extrait du B.O.A.D.)

Vente sur licitation au Palais de Justice de Créteil (94)
le Jeudi 7 Juillet 1983 à 9 h 30 - En 10 lots

à VILLEJUIF (94) 10-12, rue Henri-Barbusse.

1er Lot - 26 PARKINGS
Mise à Prix : 80 000 F
2e et 6e Lots - 2 PARKINGS
Mise à Prix : 6 000 F chaque lot
3e, 4e, 5e, 7e, 8e, 9e, 10e lot **UN PARKING**
Mise à Prix : 3 000 F chaque lot.
Me Y. TOURAILLE, avocat, PARIS-9e, 48, rue de Clichy - Tél. : 874-45-85 ;
Me NUSIMOVICI, avocat, PARIS-16e, 45, avenue Victor-Hugo ;
Me GUILLEMONAT, syndicat à PARIS, 43, rue de Richelieu.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de BOBIGNY
le MARDI 5 JUILLET 1983, à 13 heures 30

UNE PROPRIÉTÉ à LE BLANC-MESNIL (93)

48, rue Lavoisier
consistant en un pavillon à usage d'habitation, en rez-de-chaussée élevé sur sous-sol et garage – Rez-de-chaussée : entrée, cuisine, séjour, chambre et W.C. – 1er étage : deux chambres, salle de bains.
Contenance totale sur un terrain de 229 m².
MISE A PRIX : 60.000 FRANCS
S'adresser à la Société Civile Professionnelle d'Avocats
ETIENNE, DORE, WARET-ETIENNE, FENART, ALEMANT
11, rue du Général-Leclerc, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS - Tél. : 854-90-87

Vente s/saisie immob. Palais de Justice NANTERRE, Mercredi 6 Juillet 1983, à 14 h

APPARTEMENT n° 6183

au 18e ét., escal. 6, compr. 2 p. princ. dans ensemble immob. sis

à COURBEVOIE (92)

2 à 10 et 18 à 30, rue Baudin
16 ter, 20 et 22, rue de l'Alma
20 ter, rue de Bezons
M. à P. : 60 000 F
S'adr. Mes BETHOUT et LEOPOLD-COUTURIER, avocats associés, 14, r. d'Anjou, Paris-8e - Tél. 265-92-75 ; Me PINOT, huiss., Paris, 12, r. Bayen ; ts av. pr. Trib. Gde Inst. Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil ; s/lieux pr visiter.

Vente s/saisie immob. Pal. de Just. Paris, Jeudi 7 Juillet 1983, à 14 h

UN APPARTEMENT

de 3 p. au 1er ét. dans imm. à PARIS-1er

1 et 3, rue des Innocents

2, rue de la Ferronnerie
(angle 43, rue Saint-Denis)
M. à P. : 100 000 F
S'adr. S.C.P. GASTINEAU, MALANGEAU et BOITTELLE - COUSSAU, av. ass., 29, r. des Pyramides, PARIS-1er - 260-46-79 ; ts av. pr. Trib. Gde Inst. Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil ; s/lieux pour visit.

VENTE sur subrogation de saisie immobilière au Palais de Justice de PARIS, le JEUDI 7 JUILLET 1983, à 14 heures

UN APPARTEMENT

compr. 2 pièces princip. au 2e étage, CAVE, dans un immeuble sis à PARIS 4e

3, RUE CHARLES-V

et 8, RUE BEAUTREILLIS
MISE à PRIX : 75.000 F
S'adr. Mes BETHOUT et LEOPOLD-COUTURIER, avocats associés, 14, rue d'Anjou, PARIS 8e, tél. 265-92-75. Me DANET, avocat, 1, rue Georges-Berger, PARIS. Ts avocats pr. Trib. Gde Inst. Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil. S/lieux pour visiter.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de PARIS JEUDI 7 JUILLET 1983, 14 heures

CHAMBRE PARIS 19e

entrée, s. d'eau, w.-c., kitch. (1er ét.)

75, rue de l'Ourcq

M. A PRIX : 60.000 F
S'adr. Me NICOLAS avocat Paris 9e
9, rue Moncey. A ts avocats pr. Trib. Gde Inst. de Paris, Bobigny, Créteil, Nanterre.

Vente s/saisie immob. Palais de Just. de NANTERRE, Mercredi 6 JUILLET 83, 14 h

UN PAVILLON

avec JARDIN - CONT. 126 m²

à ANTONY (92)

18, rue des Violettes
MISE à PRIX : 93.000 F
S'adr. Mes BETHOUT et LEOPOLD-COUTURIER, avocats associés, 14, rue d'Anjou, à Paris (8e), tél. : 265-92-75. Me PINOT, huissier, 12, rue Bayen, Paris. Ts avocats pr. Trib. Gde Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil. Sur lieux pr visiter.

Vente s/saisie immob. Palais de Justice PARIS, Jeudi 7 Juillet 1983, à 14 h

UN APPARTEMENT

compr. 2 p. princ. au 2e ét., bât. A, CAVE dans imm. à PARIS (18e)

80, RUE DU MONT-CENIS

M. à P. : 25 000 F. S'adr. à : Mes BETHOUT et LÉOPOLD - COUTURIER, av. associés, 14, r. d'Anjou, PARIS (8e) - Tél. 265-92-75 ; Me PINOT, huis. Paris, 12, r. Bayen ; ts avocats pr. Trib. Gde Inst. Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil ; s/lieux pour visiter.

Vente judiciaire après liquidation des biens, au PALAIS de JUSTICE à PARIS, JEUDI 7 JUILLET 1983 à 14 h.

En 92 lots :
Des biens et droits immobiliers dépendant d'un ENSEMBLE IMMOBILIER *édifié sur une parcelle de terrain sis*

à BAYEUX (Calvados)

à l'angle du chemin départemental N° 104 de BAYEUX à LONGUES-sur-MER
et de la voie communale N° 14, dite « des Poiriers ».
ledit ensemble immobilier dénommé
« LES RÉSIDENCES DE VAUX-sur-AURE - Route de VAUX-sur-AURE

comportant TROIS BATIMENT :
1° *Un immeuble situé dans la partie ouest du terrain, dit bâtiment A-B-C ;*
2° *Un immeuble édifié en arrière du précédent et parallèle à ce dernier, dit bâtiment H-I ;*
3° *La carcasse d'un immeuble édifié, selon le réglement de copropriété, « en arrière du premier », dit bâtiment D-E-F-G.*
Le tout *cadastré* section BL N° 31 pour une CONTENANCE de : 1 hectare 9 ares 79 centiares.

LA VENTE PORTE SUR :

18 APPARTEMENTS 3-4 et 5 pièces principales avec CAVE ET PARKING	9 LOCAUX EN SOUS-SOL dit « locaux de bricolage » mais pouvant servir à des us. très divers, salle de jeux (ping-pong, billards, etc.) 64 EMPLACEMENTS de PARKING	**UN BATIMENT** EN COURS DE CONSTRUCTION

et les parties divises et communes générales de l'immeuble correspondant à chacun des lots de la copropriété et désigné *dans* le cahier des charges
LE TOUT LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUPATION

La situation géographique à côté des plages de PORT-EN-BESSIN, ARROMANCHES, COURSEULLES-SUR-MER, HOULGATE, CABOURG, etc. La configuration et l'aspect de la *résidence*, l'aménagement des locaux vendus, bénéficiant de la vue campagnarde, à proximité de la ville, permettent d'envisager l'USAGE DE RÉSIDENCE SECONDAIRE.

MISE A PRIX :
(pouvant être réduite)

1° – LES APPARTEMENTS :		
TROIS PIÈCES, soit les 1er, 8e, 14e et 15e lots,	chacun	147 000 F.
QUATRE PIÈCES, soit les 2e, 3e, 5e, 6e, 9e, 16e et 17e lots,	chacun	188 000 F.
QUATRE PIÈCES, soit les 4e, 7e, et 18e lots,	chacun	175 000 F.
TROIS PIÈCES, soit les 10e et 15e lots,	chacun	156 000 F.
CINQ PIÈCES, soit les 12e et 13e lots, (environ 130 m²)	ensemble	283 000 F.
2° – LES LOCAUX EN SOUS-SOL soit du 19e au 27e lot.	chacun	5 000 F.
3° – LE BATIMENT EN CONSTRUCTION : soit le 28e lot.		1 000 000 F.
4° – LES 64 PARKINGS : soit les lots	chacun	500 F.

TOTAL DES MISES A PRIX : 4 101 680 FRANCS.

S'ADRESSER :
Me H. AMBROISE-JOUVION Avocat à la Cour de Paris, y demeurant, 160, rue de la Pompe, 75016 PARIS. Tél. : 727-32-39. + Dépositaire d'une copie de l'enchère.
Me Antoine CHEVRIER, syndic près les tribunaux de Paris, 16, rue de l'Abbé-de-l'Épée - 75005 PARIS
A tous les avocats près les Tribunaux de grande instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRÉTEIL.
Au Greffe des criées du Tribunal de grande instance de PARIS où le cahier des charges est déposé.
Et sur les lieux pour visiter, en s'adressant à M. CAURIAT faisant actuellement fonction de gardien de la résidence, détenteur des clefs, remises par Me Émile RAUX, notaire, en liaison avec le syndic de la copropriété, et ce, les lundis, mercredis, et samedis de 14 h à 16 h.

Vente s/saisie immob. Palais de Justice Paris, Jeudi 7 JUILLET 1983, à 14 h

UN APPARTEMENT

compr. 2 p. princ. au 4e ét., bât. C, CAVE dans un Imm. à PARIS (11e)

59, BD DE MENILMONTANT

M. à P. : 20 000 F. S'adr. à : Mes BETHOUT et LÉOPOLD - COUTURIER, av. associés, 14, r. d'Anjou, Paris-8e - Tél. 265-92-75 ; Me PINOT, huiss. Paris, 12, r. Bayen, ts avocats pr. Trib. Gde Inst. Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil ; sur les lieux pour visiter.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de PARIS le JEUDI 7 JUILLET 1983 à 14 h

UN LOGEMENT

de 3 pièces principales au 6e étage dans un immeuble sis à PARIS (18e)

17, rue Labat

Mise à Prix : 40 000 F
S'adresser à la Société Civile Professionnelle d'Avocats ÉTIENNE, DORE, WARET-ÉTIENNE, FENART, ALEMANT, 11, rue du Général-Leclerc, 93110 Rosny-sous-Bois. Tél. 854-90-87.

Vente s/saisie immob. Palais de Justice PARIS, JEUDI 7 JUILLET 1983, à 14 h

UN LOGEMENT

compr. 2 P., cuis., au 3e ét., bât. B, dans immeuble à PARIS 18e

79, RUE PHILIPPE-DE-GIRARD

M. à P. : 14.000 F. S'adr. à Mes BETHOUT et LEOPOLD-COUTURIER, avocats ass., 14, rue d'Anjou, Paris-8e, tél. 265-92-76. Ts avocats pr. Trib. Gde Inst. Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil. S/lieux pour vis.

Vente au Palais de Justice de PARIS JEUDI 7 JUILLET 1983, à 14 h

UN TERRAIN DE 12.480 m²

avec un entrepôt inachevé de 3.215 mètres carrés compris dans la zone industrielle NORD d'ALENÇON - 2e TRANCHE

Communes d'ALENÇON ET DAMIGNI (61)

MISE A PRIX : 440.000 FRANCS
S'adr. à Me Jeannine DEVOS-CAMPY, avocat, 12, square Desaix, à PARIS 15e. Tél. 579-29-49. Et à tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRÉTEIL.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice d'Evry (91)
rue des Mazières,
le MARDI 5 JUILLET 1983, à 14 h.

MAISON INDIVIDUELLE AVEC JARDIN

à BALLAINVILLIERS (91)

Domaine des Templiers - 26, rue des Aigrettes
le Tout d'une superficie de 6 ares, 11 ca.
MISE A PRIX : 160.000 F
Consignation préalable indispensable
Renseignements Mes TRUXILLO et AKOUN Avocats Associés, 4, bd de l'Europe (Essonne) Tél. 079-39-45.

Vente au Palais du Justice de PARIS - JEUDI 7 JUILLET 1983, à 14 h

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

34, AVENUE ARISTIDE-BRIAND - 799 MÈTRES CARRÉS

à ARCUEIL (Val-de-Marne)

LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUPATION
MISE A PRIX : 1.000.000 FRANCS
S'adresser Me Bernard de SARIAC, avocat, 70, avenue Marceau, PARIS, tél : 720-82-38. Me CHEVRIER, syndic, à PARIS, tél. : 329-57-80.

VENTE sur LICITATION au Palais de Justice de BOBIGNY
le MARDI 5 JUILLET 1983, à 14 heures

UNE PROPRIÉTÉ à SAINT-OUEN (93)

31, RUE BIRON – comprenant Maison d'habitation rez-de-chaussée avec Salle à manger, 2 chambres, cuisine, W.C. – 1er étage : 2 chambres, cuisine, W.C.
TERRAIN – GARAGE – CONTENANCE 2 ARES 34 CENTIARES
MISE à PRIX : 350.000 F. – S'adr. : Me CHAIN
S.C.P. R. CEDIE, C.A. DEPONDT, M. de LACGER,
B. CHAIN, G. de CHILLAZ, F. BROQUET,
avocats associés, 19, avenue Rapp, PARIS (7e) – Tél. : 555-72-00
Tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE, CRETEIL.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de BOBIGNY
le MARDI 5 JUILLET 1983, à 13 heures 30
EN UN SEUL LOT :

UN STUDIO au rez-de-chaussée composé d'un coin cuisine, salle d'eau et W.C.

et **UN LOGEMENT** au rez-de-chaussée composé d'une cuisine, chbre, stud., cab. toil. av. douche et W.C.
DEUX GRENIERS – Dans un immeuble sis à

NEUILLY-PLAISANCE (93)

39, rue d'Estienne-d'Orves – MISE A PRIX : 50.000 FRANCS
S'adresser à la Société Civile Professionnelle d'Avocats
ETIENNE, DORE, WARET-ETIENNE, FENART, ALEMANT
11, rue du Général-Leclerc, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS - Tél. : 854-90-87

Le Monde

économie

LE DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Choisir enfin

par MICHEL NOBLECOURT

Il en est de la protection sociale comme de la santé : si elle n'a pas de prix, elle a un coût. Le maintien d'un haut niveau de protection sociale nécessiterait une croissance élevée. Or la crise a campé un décor qui est aujourd'hui celui de l'austérité. Dans un tel paysage, la protection sociale devrait-elle être repassée sous la toise sous prétexte qu'elle ne serait qu'un luxe pour période d'expansion ? Si tel n'est pas le cas, comment la financer aujourd'hui ? Le débat qui, pour la première fois, va se dérouler à l'Assemblée nationale aura peut-être le mérite de poser les vraies questions. Ce sera à l'honneur de M. Bérégovoy, même s'il est regrettable que son souci de « *tout mettre sur la table* » ne l'ait pas conduit à sortir des tiroirs où ils ont été enfouis certains rapports demandés à des experts, en particulier sur l'assiette des cotisations.

On discourt beaucoup sur la dérive des dépenses sociales qui, au rythme de 6,6 % l'an en moyenne, de 1973 à 1981, ont progressé plus vite que le produit intérieur brut. Pendant cette même période, les prélèvements obligatoires ont augmenté de près d'un point par an : si cette évolution se poursuit, ils dépasseront les 60 % du P.I.B. en l'an 2000 !

Le président de la République vient d'évoquer de nouveau les dangers d'une telle progression. Il ne faut pas, en effet, en mésestimer les risques, mais ceux-ci ne doivent pas non plus servir de paravent aux véritables questions : quelle est la fonction de la Sécurité sociale ? A quoi sert la protection sociale ? Jusqu'à quel niveau les Français veulent-ils être protégés contre le chômage ou la maladie et quel effort sont-ils prêts, en conséquence, à consentir ?

En ces temps de crise, on ne peut échapper à une réflexion d'ensemble sur les finalités de la protection sociale. Le chômage relève-t-il plus de l'assurance que de la solidarité nationale ? L'amélioration des soins, l'extension des remboursements de médicaments ou d'actes chirurgicaux, sont-elles plus urgentes, plus nécessaires, que le développement de la prévention à grande échelle ? Lorsque les priorités auront été définies — mais ce n'est sans doute pas un débat parlementaire aussi abrégé qui pourra y suffire, — la discussion des moyens à mettre en œuvre, des efforts à demander, des solidarités à créer ou à recréer, sera facilitée.

Indéniablement et même mathématiquement, le chômage gangrène la protection sociale même si, comme le souligne le rapport du groupe de prospective du commissariat au Plan, cette dernière a joué un rôle d'« *amortisseur de la crise économique qu'elle a empêché de dégénérer en crise sociale grave* ». Cent mille chômeurs de plus diminuent les recettes de la Sécurité sociale et de l'Unedic de 6,5 milliards de francs environ et font naître un besoin de financement global de 8,5 milliards, soit une somme plus importante que le déficit que le régime général de la Sécurité sociale a connu en 1981 comme en 1982. A l'évidence, un retour à la croissance et à un moindre chômage faciliterait les problèmes financiers mais, quant au fond, ne les résoudrait pas.

M. Bérégovoy a tracé des orientations qui vont dans le bon sens en prônant une gestion plus rigoureuse des dépenses — et donc une véritable maîtrise de leur progression — et une diversification des sources de financement. Sans porter atteinte à la qualité des soins, sans s'engager dans l'engrenage dangereux d'une protection sociale « *à deux vitesses* », il est de plus en plus indispensable de « responsabiliser » davantage les assurés. Quoique complexe et encore sujette à interrogations quant à son rendement, l'idée de rendre le ticket modérateur proportionnel aux revenus est une piste intéressante, à condition que les mutuelles assurent une meilleure couverture complémentaire. Mais il apparaît également important de réduire les inégalités existantes dans les contributions des assurés et les conditions d'accès à la couverture des risques.

On ne peut reculer plus longtemps la réforme du financement. La France devrait se mettre progressivement au diapason de la plupart de ses partenaires de la C.E.E. et faire davantage appel à la fiscalité, à condition de la rendre plus juste. On devrait enfin passer des discours aux actes en changeant l'assiette des cotisations pour la rendre moins inflationniste et alléger les charges des entreprises de main-d'œuvre. Sur tous ces sujets, M. Bérégovoy sera peut-être éclairé par le débat parlementaire avant de présenter « *dans les mois qui viennent* », des solutions après concertation avec les partenaires sociaux. Le ministre souhaite qu'elles fassent l'objet d'un « *consensus social* ». Louable — mais utopique-souci, alors qu'auront lieu le 19 octobre des élections à la Sécurité sociale, auxquelles les syndicats attachent l'importance que l'on peut deviner. En toute hypothèse, alors qu'un débat agite encore le gouvernement — et le P.S. — sur l'abandon du projet de fiscalisation des cotisations aux allocations familiales, sur la reconduction, voire l'élargissement ou l'augmentation d'un point du prélèvement de 1 %, sur l'opportunité d'alléger maintenant les charges des entreprises, il serait bon qu'au préalable le pouvoir clarifie ses propres choix.

Les socialistes s'interrogent sur les projets du gouvernement

Les socialistes ont commencé à débattre des hypothèses envisagées par le gouvernement afin d'équilibrer les comptes sociaux de la nation pour 1984. Il en a été question mercredi 22 juin au bureau exécutif du P.S. puis au groupe socialiste de l'Assemblée nationale.

Devant le bureau exécutif du P.S., M. Daniel Percheron, proche de M. Pierre Mauroy, a estimé que les socialistes devaient rester prudents par rapport à d'éventuelles mesures nouvelles de fiscalisation des budgets sociaux car elles seraient durement ressenties par les salariés. Il a recommandé la même prudence vis-à-vis des exigences de réforme fiscale avancées par M. Pierre Joxe à plusieurs reprises dans la mesure où elles sont de nature à inquiéter les Français si elles ne sont pas décrites avec précision. M. Lionel Jospin a remarqué que les craintes exprimées par M. Percheron méritaient d'être prises en compte par l'ensemble des socialistes.

M. Pierre Joxe et ses amis se sont inquiétés d'une hypothèse de travail attribuée à M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, selon laquelle une ponction de 2 % sur les revenus serait nécessaire en 1984 afin d'équilibrer les comptes sociaux, et ce sans distinction du niveau de revenus. Au lendemain d'une réunion qui a rassemblé, mardi 21 juin à l'Elysée, MM. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, Lionel Jospin et Pierre Joxe notamment, le président du groupe socialiste de l'Assemblée a souligné devant les députés de son groupe que d'autres hypothèses étaient en discussion et que des possibilités de débat entre socialistes étaient donc ouvertes.

La ponction de 2 % évoquée (qui rapporterait environ 56 milliards de francs) est très différente du 1 % applicable en 1983 et qui ne concerne que les revenus imposables. L'hypothèse des 2 % serait applicable, pour sa part, à l'ensemble des salariés, qui seraient les plus touchés puisqu'ils représentent l'essentiel des revenus disponibles. J.-Y. L.

M. Gattaz : le Livre blanc « contient d'excellentes choses »

La publication du Livre blanc sur la protection sociale et le débat à l'Assemblée nationale ont provoqué des prises de position de plusieurs organisations. Le président du C.N.P.F., M. Gattaz, a estimé le 22 juin, à Rouen, que le Livre blanc « *contient d'excellentes choses* ». Mais il a contesté que la part salariale dans le financement des dépenses sociales soit plus importante en R.F.A. qu'en France, car « *les statistiques françaises concernent uniquement les salaires ouvriers, alors qu'en R.F.A. la maîtrise est incluse* ». Pour la C.G.C. le Livre blanc « *est un document courageux* ». Elle « *donne son plein accord pour que soient accentués les efforts de rigueur de gestion et de maîtrise de l'ensemble des dépenses* », mais marque « *son opposition formelle à toute fiscalisation directe* ».

L'UNEDIC chez M. Bérégovoy le 27 juin

La commission exécutive de la C.F.D.T., dans un communiqué le 22 juin, juge le débat engagé « *utile* » mais « *exprime son désaccord avec le rôle exclusif attribué à l'Etat dans le Livre blanc, en ce qui concerne la maîtrise de la protection sociale* ». La C.F.D.T. souhaite au contraire « *la progressive contractualisation de la protection sociale* ». Quant à la Fédération nationale des mutilés du travail (F.M.T.), elle affirme qu'elle n'acceptera « *jamais l'instauration d'une sécurité sociale à deux vitesses* », et se prononce pour une « *harmonisation des régimes sociaux afin de réduire les inégalités* ».

M. Bergeron a annoncé, le 22 juin à Reims, que le bureau de l'UNEDIC serait reçu le 27 juin à 9 heures par M. Bérégovoy. Le même jour sur R.T.L., le ministre des affaires sociales indiquait qu'une décision concernant le financement de l'assurance-chômage « *serait prise dans les jours qui viennent* ». S'exprimant à Lyon, M. Yvon Chotard a affirmé que « *le système actuel d'indemnisation du chômage n'est plus viable. Le C.N.P.F. propose de définir, par négociation, un nouveau régime durable et plus rationnel* ». Pour le vice-président du C.N.P.F., ce nouveau système doit reposer sur « *le principe de l'assurance* » : « *Dans ce régime d'assurance, totalement paritaire, les partenaires sociaux exerceront la totalité de leurs responsabilités de gestion et de financement, sans intervention de l'Etat qui, lui, prendrait en charge les autres demandeurs d'emploi au titre de la solidarité nationale.* »

● **Initiative de la C.G.T. en faveur de la formation professionnelle des femmes.** — A l'occasion d'une journée d'étude rassemblant, le 21 juin à Montreuil, une centaine de femmes venues de trente entreprises, la C.G.T. a réaffirmé qu'elle entendait engager une « *démarche résolument offensive et constructive* » en faveur d'une formation professionnelle qualifiante des femmes.

M. FRANÇOIS MERCEREAU NOUVEAU DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le conseil des ministres a nommé, le 22 juin, M. François Mercereau à la direction de la Sécurité sociale au ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, sur proposition de M. Bérégovoy. M. Mercereau remplace M. Jean Marmot, nommé à ce poste en janvier 1981.

Le départ de M. Marmot constitue une surprise. Magistrat, M. Marmot, qui retourne à la Cour des comptes, se refuse à tout commentaire.

[Né le 13 mars 1948, M. Mercereau est ancien élève de l'ENA (1971-1973) et inspecteur hors classe de la Sécurité sociale. De 1973 à 1978 il est inspecteur général des affaires sociales puis de 1978 à 1981, chargé de mission à la direction de l'action sociale du ministère de la santé. De 1981 à 1982, il est conseiller technique de Mme Nicole Questiaux, puis de 1982 à 1983 de M. Pierre Bérégovoy. D'autre part M. Mercereau a été rapporteur des comptes nationaux de la santé entre 1976 et 1978, également rapporteur auprès du Conseil supérieur de l'aide sociale entre 1977 et 1978, et directeur d'études à l'Institut d'études politiques de Paris entre 1975 et 1980.]

OUVERTURE A OSLO DU CONGRÈS DE LA C.I.S.L.

Le treizième congrès mondial de la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) seconde organisation syndicale internationale, s'ouvre dans l'après-midi du 23 juin à Oslo. Les mille participants attendus aborderont jusqu'au 30 juin les problèmes de l'emploi, les droits syndicaux et la sécurité. Née en 1949 à Londres d'une scission de la Fédération syndicale mondiale, la C.I.S.L. regroupe cent trente-quatre organisations syndicales de quatre-vingt-quatorze pays d'Europe occidentale, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique revendiquant au 1er janvier 1983 84 873 819 adhérents. Le congrès d'Oslo sera marqué par le retour de l'A.F.L.-C.I.O. La délégation de F.O. sera conduite par M. Bergeron, vice-président de la C.I.S.L.

Pour les dirigeants de la C.I.S.L., les trois thèmes abordés — le plein emploi et la fin de la pauvreté, les droits syndicaux ainsi que la paix, la sécurité et le désarmement — « *correspondant directement aux objectifs du mouvement syndical libre* ». La C.G.I.L. italienne et la C.F.D.T. (après un accord de son bureau national) seront représentées à titre d'observateurs. M. Jacques Chérèque, secrétaire général adjoint, représentera la C.F.D.T., une adhésion de cette centrale, qui a quitté la Confédération mondiale du travail, n'étant pas encore « *à l'ordre du jour* ».

LA POLITIQUE D'HÉBERGEMENT DES PERSONNES AGÉES

Le rapport de la commission de contrôle du Sénat dénonce les « blocages » du gouvernement

M. Jean Colin, sénateur de l'Essonne (Union centriste), président de la commission sénatoriale de contrôle sur les établissements chargés d'accueillir les personnes âgées, et M. Jean Chérioux, sénateur de Paris (R.P.R.), rapporteur de cette commission, devaient communiquer, ce jeudi matin 23 juin, au cours d'une conférence de presse, les principales conclusions de leur enquête. Au centre du débat : le scandale de la fondation Cousin-de-Méricourt, à Cachan (Val-de-Marne).

En décembre dernier, des plaintes étaient déposées par les familles de certains pensionnaires de la fondation Cousin-de-Méricourt, un établissement d'hébergement pour personnes âgées de Cachan, relevant du bureau d'aide sociale de la ville de Paris et entièrement géré par cet organisme : le 4 décembre, une vieille dame était morte après avoir appelé en vain, pendant les deux heures qu'avait duré son agonie. Le 17, une autre résidente arborait un œil tuméfié, à la suite d'une « bagarre » avec une employée de l'établissement. Le 22, une pensionnaire de quatre-vingt-dix ans mourait après avoir été, selon sa famille, gavée de force alors que son état interdisait une telle méthode d'alimentation. Coup sur coup, des émissions de télévision et des articles de journaux allaient dénoncer les conditions d'existence des vieillards (environ deux cent cinquante invalides, quatre-vingts semi-valides, quatre-vingts valides) accueillis dans ce « mouroir » ultramoderne, financé par les contribuables parisiens. Une vive polémique s'ensuivit entre le gouvernement et M. Jacques Chirac, maire de Paris.

Il semble que M. Chérioux ait été particulièrement sensible à ces événements, qui ont largement impulsé le travail de la commission de contrôle, dont la création avait été décidée dès le 17 décembre. Il ne craint pas, en effet, d'ouvrir son rapport sur une attaque en règle des émissions de télévision « *relayées par des articles parus dans la presse* » qui ont, selon lui, déclenché cette polémique, en déclarant : « *Il y a été question de « mouroir froid, impersonnel, oppressant » où les personnes âgées risquaient d'être soit abandonnées par un personnel « surchargé », soit brutalisées par lui* » (1).

Postulant que les citoyens ont le droit de connaître le résultat des actions nationales auxquelles ils participent, le rapporteur souligne que ces résultats doivent être présentés « *en toute impartialité, loin des remous de la presse à sensation et des arrière-pensées politiques* ». Cet amalgame donne, d'entrée de jeu, le ton des conclusions avancées par M. Chérioux.

Après avoir dénoncé « l'imposture » qui consisterait, selon lui, à accuser certains établissements d'héberger des personnes âgées dans des conditions déplorables voire inhumaines, « *alors que la situation est bien pire dans certains autres* » — on cite Marseille, Versailles, Vichy et Lille — M. Chérioux affirme que « *le gouvernement bloque toute politique d'hébergement des personnes âgées et notamment des personnes dépendantes, en réduisant sa participation au financement des équipements, et surtout par sa politique restrictive en matière de personnel, tant au niveau des effectifs budgétaires dans les maisons elles-mêmes que des effectifs en formations* ».

Toujours selon le rapporteur, la politique d'hébergement des personnes âgées « *ne constitue plus la priorité des priorités aux yeux de nos actuels gouvernants* », car les arbitrages financiers « *ont été rendus en faveur d'autres formes de solidarité sociale* ».

Un aspect polémique

Comme l'ont observé certains sénateurs membres de la commission de contrôle, entre autres Mme Cécile Goldet, sénateur de Paris (P.S.) « *le corps du rapport est intéressant* », car il relève aussi bien les carences héritées du passé que les dangers qui résultent du vieillissement démographique de la France (2) : structures d'accueil insuffisantes, difficultés du maintien à domicile et de l'humanisation du parc immobilier, rigidité de la séparation entre les secteurs sanitaire et social, distorsion des divers modes de tarification, et surtout absence de solutions réelles pour les personnes âgées dépendantes.

Telles sont en effet les limites d'une action gouvernementale basée, selon le rapport, sur l'option de la retraite à soixante ans et sur les transferts de compétences entre l'Etat et les collectivités locales. « *Malheureusement*, note Mme Goldet, *l'aspect politique, et même polémique* » qui apparaît dans de trop nombreuses parties de ce document revêt un caractère inacceptable : « *Il n'est pas possible,* ajoutait ce sénateur, *de dire que la politique des personnes âgées ne reste pas une priorité des priorités, car le gouvernement a donné maintes preuves de sa volonté dans ce domaine.* » Le maintien à domicile est certes un choix entre les différentes formules d'action possibles, mais il demeure, selon Mme Goldet, un bon choix. Une politique des personnes âgées ne se juge ni sur un an ni sur deux ans, mais au minimum sur dix ans ou quinze ans. On verra alors seulement que le gouvernement a fait ce bon choix. Cela ne veut pas dire que, pour les établissements d'hébergement, la modernisation et l'humanisation aient cessé d'être d'actualité ; elles se poursuivront au rythme antérieur.

JEAN BENOIT.

(1) Dans un article intitulé « Une fin d'année à Cachan », nous avions décrit le « *calme oppressant* » des locaux « *bien astiqués* », le luxe apparent de l'établissement et la profusion d'arbres de Noël « *somptueux, plus froids et plus impersonnels que ceux d'un grand magasin* », luxe qui contrastait avec les conditions de vie des pensionnaires, avec le manque de personnel, avec « *une rotation excessive des équipes, surchargées de travail et parfois totalement inexpérimentées* » (*le Monde* du 1er janvier).

(2) Actuellement, la France compte 9,5 millions de personnes âgées de plus de soixante ans, dont 7,5 millions de personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, soit 14,1 % de la population. Sans diminution sensible de la mortalité, les « quatre-vingt-cinq ans et plus » devraient passer de 498 000 en 1975 à 865 000 en l'an 2000.

CONJONCTURE

LE RAPPORT ANNUEL DE LA CAISSE DES DÉPOTS

L'épargne des Français se porte mieux

Si le taux d'épargne des Français se maintient à un niveau historiquement très bas – 15,3 % en moyenne pour la période 1980-1982 contre 17,3 % de 1974 à 1978, – il est en train de remonter, à la grande surprise des observateurs. C'est ce qu'a indiqué M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts et consignation, présentant le bilan d'activité de cet établissement en 1982. Ainsi, le taux d'épargne des ménages, descendu à 14,7 % en 1980, s'est rétabli à 15,6 % en 1981,et, avec 15,5 %, l'année 1982 a été une année positive, malgré une conjoncture peu favorable. Bien plus, de très bonnes performances sont enregistrées pour le début de 1983 : la somme recueillie en cinq mois est, en francs courants, deux fois supérieure à celle collectée pendant la même période de l'année précédente : 20 milliards de francs, contre 10,7 milliards de francs, ce qui, rapproché du nouveau bond spectaculaire des émissions d'obligations (76,3 milliards de francs au 31 mai, contre 50 milliards de francs) tendrait à démontrer que les ménages, loin de « tirer » sur leur épargne pour maintenir la consommation, ont adapté à nouveau leur comportement traditionnel des temps difficiles, à savoir la reconstitution d'une épargne de précaution, contrairement à ce qu'indiquait une étude récente de la B.N.P. On sait qu'une bonne partie du succès du plan Delors repose sur une réduction de la consommation, phénomène qu'un processus de désépargne compromettrait : on voit quel est l'importance de l'évolution actuelle.

Certes, il est difficile de prévoir ce qui se passera à partir du mois de juin : il est vraisemblable que des retraits seront effectués, sur les livrets A et B des caisses d'épargne, par exemple, pour financer le versement des contributions exceptionnelles demandées par l'Etat. Mais il n'en sera probablement pas de même pour le livret d'épargne populaire (LEP), dit « livret rose ». Le succès de cette nouvelle forme de placement populaire se confirme, puisque au cours des cinq premiers mois de l'année, elle a recueilli les deux tiers de la collecte (13,4 milliards de francs). Ce succès est acquis, en grande partie, aux dépens des livrets A et B des caisses d'épargne, qui n'ont recueilli que 3,6 milliards de francs pendant cette période, au lieu de 9,2 milliards de francs, mais globalement la progression a été sensible.

Ne pas confondre

Quant à la Caisse des dépôts elle-même, la masse de fonds qu'elle gère, *« sans équivalent au monde »*, continue à progresser majestueusement : 907 milliards de francs (+ 14,5 %), dont 714 milliards de francs de dépôts (80 %) provenant des caisses d'épargne pour l'essentiel. Les ressources nouvelles de la Caisse se sont élevées à 135,6 milliards de francs (+ 18 %). Fait important, la part des remboursements, amortissements et revenus ne cesse de croître (68,5 % du total des ressources en 1982 contre 49 % en 1976, celle des ressources nouvellement collectées revenant de 51 % à 31 % et même 27 % en 1981). Cette évolution, qui reflète le fléchissement des taux d'épargne, permet toutefois à la Caisse de continuer à remplir sa fonction de prêteur.

Les 135,6 milliards de francs de ressources ont été employés de la façon suivante : la plus grosse masse a été consacrée aux concours des collectivités locales (46 milliards de francs) et au financement du logement social (42 milliards de francs, soit 30 % au total). Il est à noter, a souligné M. Jacques Delmas-Marsalet, que les emplois de la Caisse en faveur du secteur productif ont enregistré une forte progression (85 %), passant de 8,1 milliards de francs à 14,9 milliards de francs, soit par l'octroi de prêts directs à des entreprises publiques ou établissements financiers spécialisés (8,6 milliards), soit par la voie du marché financier, en souscrivant à des obligations et à des augmentations de capital. Dans ce secteur, les placements de la Caisse ont progressé de 20 % en 1982, l'essentiel ayant été réalisé sur le marché obligataire (17,6 milliards de francs), avec 9 % du total des émissions, le portefeuille de l'établissement s'élevant à 103,3 milliards de francs, soit 13,6 % de la capitalisation boursière des obligations françaises. Pour les actions, les achats nets se sont élevés à 0,9 milliard de francs, le portefeuille atteignant 6,3 milliards de francs, soit 3,1 % de la capitalisation boursière.

Enfin, le concours au Trésor sous forme de souscription de bons, *« excellent placement de trésorerie »*, ont augmenté de 30 milliards de francs (98 milliards de francs contre 68 milliards de francs), au détriment des emplois sur le marché monétaire. En 1981, l'accroissement de 20 milliards de francs de ces concours, destinés à combler une partie du déficit budgétaire, avait motivé un avertissement du directeur général, M. Perouse, qui prenait sa retraite : *« Confondre la Caisse des dépôts et le Trésor serait renier sa raison d'être. »*

FRANÇOIS RENARD.

EN 1983

Le taux d'inflation restera inférieur à 8,5 % selon la direction de la concurrence

M. Claude Jouven, directeur de la concurrence et de la consommation, s'est dit convaincu, mercredi 22 juin, que le taux d'inflation en 1983 se maintiendra en dessous de 8,5 %. Il a précisé qu'il prévoyait 5,2 % de hausse des prix au premier semestre 1983 et environ 3,1 % au second. Selon lui, cela exclut tout recours au blocage. *« Il n'y a pas nécessité de modifier le système actuel*, a-t-il déclaré, *car les mesures de contrôle instaurées sont suffisantes, y compris pour dissuader certains services qui continuent à dépasser le rythme de 8 %. »*

Evoquant la situation économique générale, le directeur de la concurrence a fait état d'un passage difficile pour les entreprises durant l'été. Il a qualifié de *« sornettes »* les raisonnements *« évoquant une sortie du système monétaire européen ou le recours au protectionnisme »*.

AFFAIRES

L'Etat actionnaire pourrait apporter de 13 à 14 milliards à ses entreprises en 1984

Les entreprises nationalisées du secteur concurrentiel (1) pourraient percevoir, au titre du budget 1984, une somme voisine de 13 ou de 14 milliards de francs. Dans les discussions qui se sont engagées pour boucler le budget 1984, le ministère de l'industrie et de la recherche aurait demandé une dotation budgétaire globale, pour les « onze », de 16 milliards de francs. Rue de Rivoli, on serait d'accord sur une fourchette de 10 à 11 milliards de francs.

En 1983, les onze entreprises du secteur avaient perçu 7,45 milliards de francs de dotations budgétaires inscrites dans la loi de finances initiale, auxquels se sont ajoutés 5 milliards de francs prévus par le dernier collectif budgétaire 1982, mais qui ont été effectivement versés en 1983. Ce sont donc 12,45 milliards de francs que l'Etat doit verser en capital cette année. Peut-il faire autant, sinon plus, en 1984 ?

Le gouvernement est en fait pris dans un dilemme. Il lui faut remplir ses engagements d'actionnaire à l'égard des entreprises nationalisées du secteur concurrentiel, dont la situation financière est souvent difficile. Il ne peut pas, en outre, renier brutalement tous ses discours en faveur du développement industriel et du rôle d'entraînement que doit jouer le secteur public. Le président de la République a d'ailleurs éprouvé le besoin de rappeler, mercredi en conseil des ministres, que le budget devait prendre en compte les grandes priorités énoncées il y a deux ans, parmi lesquelles l'industrie figure au premier rang.

Or, dans le même temps, le gouvernement a le plus grand mal à boucler les différents budgets 1984 (budget de l'Etat, budget social). Il manquerait, en l'état actuel des réflexions, une cinquantaine de milliards. Un vif débat s'est donc engagé, au plus haut niveau de l'Etat, pour étudier les voies et les moyens nécessaires pour *« boucher ces trous prévisionnels »*.

Sans doute trouvera-t-on une cote plus ou moins bien taillée. Quitte à laisser planer une certaine ambiguïté quant à la nature exacte des fonds (en adjoignant, par exemple, aux dotations en capital proprement dites 2 ou 3 milliards de quasi-fonds propres), voire sur le nombre des entreprises concernées. Ainsi, le ministère de l'industrie raisonne sur les onze firmes du secteur public concurrentiel relevant de sa tutelle. Rue de Rivoli, on a tendance à y inclure la SNECMA, voire Air France et la Compagnie générale maritime.

C'est dire qu'il est encore trop tôt pour avoir une vision claire de la ventilation, firme par firme, de ces dotations budgétaires. Même s'il semble acquis que la sidérurgie se taillera encore une fois la part du lion (4 ou 5 milliards), et que la restructuration de la chimie se verra allouer 1 milliard de francs, un milliard supplémentaire étant d'ores et déjà prévu au titre du budget 1985. – J.-M. Q.

(1) Rhône-Poulenc, PUK, Saint-Gobain, C.G.E., Thomson, C.I.I.-H.B., E.M.C., C.d.F.-Chimie, Usinor, Sacilor, Renault.

L'AIR LIQUIDE RENFORCE SES INTÉRÊTS AUX ETATS-UNIS

L'Air liquide va porter de 56,8 % à 90 % sa participation dans sa filiale Liquid Air Corporation of America (Lacna), en rachetant au groupe américain Allegheny International les 33,2 % qu'il détient dans la Lacna pour une somme de 118,5 millions de dollars (900 millions de francs). Le règlement sera effectué à hauteur de 70 millions de dollars par une filiale française de l'Air liquide et de 48,5 millions de dollars par la Lacna.

En 1978, l'Air liquide avait acquis d'Allegheny ses activités « gaz industriels » et les avait payées en actions Lacna, émises à cet effet. En rachetant ces actions grâce, en partie, aux fonds provenant d'une augmentation de capital actuellement en cours, il renforce ses intérêts sur le continent américain, où il était solidement implanté avant 1939 et avait dû en céder une bonne partie en 1945, n'ayant pas été autorisé à suivre l'augmentation de capital de sa filiale. Sa réimplantation aux Etats-Unis, amorcée en 1969, à partir de sa filiale canadienne, lui permet de réaliser actuellement un chiffre d'affaires approchant les 500 millions de dollars.

FILIÈRE BOIS

« On entre dans une phase d'action » *déclare M. René Souchon*

« On sort d'une phase spéculative pour entrer dans une phase d'action », a déclaré M. René Souchon, secrétaire d'Etat à la forêt, en présentant le 22 juin son plan pour la filière bois qu'avait examiné le jour même le conseil des ministres. Le déficit commercial de cette filière s'est élevé en 1982 à 13,7 milliards de francs. En amont, un projet de loi forestière déposé à l'automne portera sur la réforme du statut de l'Office national des forêts. L'O.N.F. sera autorisé à vendre des bois façonnés en bord de route et non plus sur pied, ce qui devrait représenter un gain de 20 %. Il pourra également passer des contrats de fournitures pluriannuels pour assurer la régularité des approvisionnements des utilisateurs. Côté privé, il s'agira de réserver les incitations fiscales aux propriétaires qui réalisent des efforts pour la gestion de leurs forêts, et pour se regrouper également. La forêt française souffre de son morcellement puisque 3 millions de propriétaires se partagent environ 10 millions d'hectares.

En aval, le secteur des pâtes à papier, considéré comme « essentiel » par M. Souchon, devra doubler ses investissements en cinq ans. Ceux-ci passeraient de 5 à 10 milliards de francs et seraient utilisés pour moitié par les grands groupes et pour moitié par les P.M.I., qui développeront le secteur des papiers spéciaux, plus porteurs en valeur ajoutée. L'Etat participera à ce financement mais M. Souchon n'a pas avancé de chiffres. Pour les pâtes et le papier journal, compte tenu des difficultés chroniques des entreprises, ce financement devrait être important. Mais avec l'arrivée à maturité des bois plantés depuis 1947, et la mise au point de nouvelles technologies, les unités papetières pourraient avoir à l'avenir des dimensions plus légères, mieux en rapport avec les capacités d'approvisionnement des massifs.

Pour les scieries et pour l'industrie du meuble aussi, qui manquent particulièrement de fonds propres, la création d'un Institut de développement industriel du bois sera étudiée. M. Souchon estime que les 150 millions de francs nécessaires ne sont pas introuvables. Le plan meuble lancé par M. Dreyfus, en décembre 1981, sera poursuivi, l'accent étant mis sur les aides à l'innovation.

Enfin l'Ecole supérieure du bois, dont l'avenir était compromis faute de financements adéquats, pourra fonctionner en 1983-1984, un groupe de travail interministériel devant réfléchir au devenir et au financement ultérieur de cette école.

Téléphone

LA NORVÈGE CHOISIT I.T.T.

La Norvège vient de confier à I.T.T. l'équipement de son futur réseau de téléphone. La société va livrer deux cents centraux électroniques « système 1240 », représentant l'équivalent de cinq cent vingt mille lignes téléphoniques.

La filiale norvégienne d'I.T.T. (S.T.K.) construira ces centraux. Toutefois, la filiale belge (B.T.M.) du groupe assurera ensuite une assistance technique à S.T.K. L'installation dans le réseau norvégien se fera entre 1985 et 1988. Le marché norvégien du téléphone était l'objet d'une belle bataille entre la plupart des grands groupes mondiaux. Chasse gardée jusqu'à présent de la société suédoise Ericsson, avec une part cependant pour I.T.T., la Norvège était convoitée par C.I.T.-Alcatel, Northern Telecom et Nippon Electric Corp. (NEC). Après une première sélection, trois firmes seulement restaient en lice : Ericsson, I.T.T. et C.I.T.-Alcatel. La décision des P.T.T. norvégiennes doit encore être ratifiée par le Parlement, mais on voit mal comment le choix en faveur d'I.T.T. pourrait être remis en cause.

La Norvège n'est pas le seul marché où I.T.T. et C.I.T.-Alcatel s'affrontent. Ainsi la société française ne désespère pas de participer à l'équipement en télécommunications de la Chine qu'I.T.T. convoite depuis des années. En Algérie, C.I.T.-Alcatel se trouve également en concurrence avec la SESA, filiale espagnole d'I.T.T.

TRANSPORTS

LYON A DEUX HEURES DE PARIS DANS TROIS MOIS

Une rame de T.G.V. a parcouru pour la première fois, le 21 juin, le tronçon nord de la ligne sud-est Paris-Lyon, avec des voyageurs à bord. La mise en service officielle de cette partie de la ligne aura lieu le 25 septembre, et permettra de gagner quarante minutes entre Combs-la-Ville (Seine-et-Marne) et Saint-Florentin-Vergigny (Yonne). Lyon se trouvera ainsi à deux heures de la capitale, et Marseille à quatre heures cinquante-deux minutes.

L'ouverture de cette ligne nouvelle, longue de 116 kilomètres, a nécessité la construction de vingt-six ponts routiers, et cinq ferroviaires. L'ouvrage le plus important est le viaduc de Montereau, avec un tablier de 132 mètres.

Sept ans ont été nécessaires pour mener à bien la construction de cette ligne, qui permettra dix-huit aller et retour quotidiens de T.G.V. entre Paris et Lyon.

LE RÉFÉRENDUM DE GRENOBLE

Oui au tramway

De notre correspondant

Grenoble. – Au cours d'un référendum organisé le mardi 22 juin, les Grenoblois ont dit oui à l'installation d'un tramway dans le centre ville, par 15 987 voix contre 14 121. Les travaux de construction de la « colonne vertébrale » des transports en commun de l'agglomération, qui compte 450 000 habitants, débuteront avant la fin de cette année. les premières rames du tramway devraient circuler en 1987.

Le nouveau maire de Grenoble, M. Alain Carignon (R.P.R.), avait quelques raisons de pavoiser, mercredi soir, dans son hôtel de ville envahi, comme lors des grands rendez-vous électoraux, par une foule de supporters et de curieux. Le projet de tramway, que ses prédécesseurs socialistes et communistes avaient depuis six ans imaginé, puis préparé, deviendra au fil des mois « son » œuvre et il devrait en tirer, lors des échéances électorales futures, un profit certain. Mais surtout, quelle leçon a infligée M. Carignon à ses détracteurs, notamment socialistes, qui dénonçaient le *« référendum gadget »*, l'*« opération publicitaire »* du maire et le caractère *« plébiscitaire »* de la consultation. Seul, cependant, le P.S. n'avait pas donné de consignes de vote, les autres partis politiques se prononçant en faveur du tramway.

Les pronostics qui situaient le taux de participation entre 10 % et 20 % – le maire lui-même estimait que 15 % aurait été déjà un succès – se sont révélés faux. Plus d'un électeur sur trois s'est déplacé. Le taux de participation – 36,79 % – est d'autant plus remarquable qu'il n'y avait pas d'enjeu politique et que la majorité des usagers des transports – banlieusards, jeunes, étrangers, étudiants – ne pouvaient pas s'exprimer. Les Grenoblois ont apparemment été sensibles au slogan affiché tous azimuts par la municipalité, selon lequel *« le 22 juin, la démocratie devient locale »*.

Ce premier référendum municipal organisé dans une ville de plus de 150 000 habitants devrait prendre l'allure d'un test national, d'autant plus que dans quelques semaines, députés et sénateurs engageront un débat sur ce type de consultation.

Le maire de Grenoble a laissé entendre que d'autres consultations pourraient être organisées, mais qu'en aucun cas ce type d'élection ne deviendra une *« nouvelle méthode de gouvernement »*. *« Aucun grand projet ne peut être imposé à une population*, a fait observer M. Carignon. *Les Grenoblois ont choisi une municipalité qui les consultera. »*

CLAUDE FRANCILLON.

★ Résultats : incrits, 83 142 ; votants, 30 588 ; exprimés, 30 108 ; oui : 15 987 ; non : 14 121.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

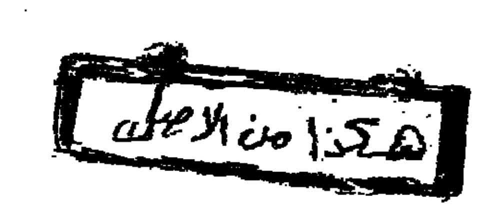
	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –	
$ E.-U.	7,5930	7,5950	+ 160	+ 180	+ 360	+ 405	+ 990	+ 1110
$ can.	6,1785	6,1820	+ 145	+ 185	+ 330	+ 385	+ 875	+ 995
Yen (100)	3,1900	3,1925	+ 145	+ 170	+ 325	+ 355	+ 970	+ 1035
DM	3,0080	3,0100	+ 175	+ 195	+ 375	+ 400	+ 1075	+ 1130
Florin	2,6880	2,6900	+ 160	+ 180	+ 335	+ 360	+ 940	+ 1000
F.B. (100)	15,0355	15,0455	+ 345	+ 435	+ 740	+ 890	+ 2000	+ 2445
F.S.	3,6365	3,6395	+ 200	+ 225	+ 460	+ 490	+ 1300	+ 1470
L (1 000)	5,0691	5,0718	– 170	– 135	– 340	– 290	– 1215	– 1080
£	11,6080	11,6170	+ 250	+ 320	+ 565	+ 665	+ 1600	+ 1825

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/4	9 3/4	9 9/16	9 15/16	9 9/16	9 15/16	9 7/8	10 1/4
DM	4 9/16	4 15/16	5	5 3/8	5 1/16	5 7/16	5 5/16	5 11/16
Florin	3 3/8	4 1/8	3 3/16	5 3/16	5 1/16	5 7/16	5 9/16	5 15/16
F.B. (100)	9	10	9	10	9	10	10	11
F.S.	3 3/8	4 1/8	5 1/16	5 7/16	5	5 5/16	4 13/16	5 1/8
L (1 000)	14	15	15 3/4	16 1/2	16	17	17 1/2	18 1/2
£	9 1/2	10	9 9/16	9 15/16	9 5/8	10	9 3/4	10
F. franç.	12 3/8	12 3/4	12 3/8	12 3/4	13 3/8	13 3/4	17	18

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.





ALLOCUTION DU PRESIDENT



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 20 JUIN 1983

Mesdames, Messieurs,

Notre Société a pu au cours de l'année 1982 traverser la difficile période que connaît l'économie française en surmontant les difficultés rencontrées sur sa route et ce sans réduire les investissements et en maintenant un niveau élevé de l'emploi.

Comme le souligne le rapport du Conseil d'Administration, la branche papetière, grâce à un effort constant d'amélioration de nos qualités, fruit de lourds investissements réalisés, et à l'action de notre service commercial, a pu se redresser tant au point de vue des tonnages produits, que des résultats d'exploitation.
Ceci est d'autant plus significatif que vous n'ignorez pas les problèmes posés depuis déjà longtemps à toute cette industrie.

La situation de notre principal confrère LA CHAPELLE DARBLAY a amené le Gouvernement à proposer un plan de redressement qui serait confié à la Société hollandaise PARENCO et prévoit une aide considérable de l'État puisqu'elle s'élève sur plusieurs années à 1 Milliard 200 Millions de francs.

Compte tenu des capacités correspondant aux arrêts de machines prévus dans les deux usines de cette Société, il apparaît nécessaire que le plan papetier préparé par le Gouvernement prévoit le financement des nouvelles capacités rendues nécessaires par ces arrêts.
Il serait en effet impensable d'arrêter des productions sans contrepartie, ce qui aurait pour conséquence d'augmenter les importations étrangères et les sorties de devises.

Je voulais préciser notre position comme je l'ai déjà fait auprès des Pouvoirs Publics.

Nous avons décliné toutes les propositions qui ont pu nous être faites en ce qui concerne la prise en charge, la gestion de l'ensemble CHAPELLE-DARBLAY pour des raisons qui seraient trop longues à exposer ici mais j'indique que nous restons toujours ouverts à une solution française qui verrait la création d'une entreprise papetière nationale dont ferait partie, sous une forme à définir, l'ensemble de CORBEHEM et dont nous pourrions assurer la gestion même si nous n'y étions que minoritaires.

Nous avons par ailleurs apporté notre concours pour résoudre le problème de la CELLULOSE DE STRASBOURG et participons en tant que faible minoritaire au capital de la Société qui détient la participation des papetiers, le Ministre de l'Industrie nous ayant fait savoir que nous n'assumions aucune responsabilité dans la gestion de cette entreprise.

Notre secteur ouate de cellulose a poursuivi sa marche en avant et nos produits, diffusés sous les gammes de marques LOTUS et VANIA, se trouvent tous les jours davantage présents sur le Marché.

L'usine de GIEN est en état de production et son exploitation bénéficiaire.

Il nous paraît regrettable que pour des raisons de survie d'entreprises en difficulté des sommes considérables soient mises à la disposition desdites Sociétés qui par la suite viennent combattre et concurrencer le Marché sans tenir compte de la rentabilité et fausser ainsi les conditions de concurrence.

Nous envisageons par ailleurs de monter, avec un procédé nouveau développé en France, une usine de pâte chimico-mécanique à KUNHEIM. Cette unité pourrait aller jusqu'à une production de 100 000 tonnes par an; une première tranche de 20 000 tonnes serait réalisée pour autant que son financement soit assuré dans des conditions satisfaisantes avec l'aide des Pouvoirs Publics.

La campagne sucrière écoulée s'est déroulée dans des conditions techniques satisfaisantes bien que nous ayons eu en début de campagne des grèves après la mise en route entraînant l'arrêt de nos usines. Cette action inadmissible pénalise d'une façon injuste planteurs et fabricants.

La faiblesse des cours mondiaux du sucre nous a malheureusement obligés à vendre une partie de nos sucres C c'est-à-dire ceux produits au-delà de nos quotas A et B à des prix non rémunérateurs faisant ressortir une perte importante.

Devant une telle situation l'Interprofession sucrière a décidé de reconduire la même mesure qu'en 1981 c'est-à-dire le report d'un tonnage de 500 000 tonnes pour la France et la réduction des emblavements pour la prochaine campagne.

La brutale remontée des cours mondiaux prouve combien cette mesure était justifiée.

Messieurs les Commissaires aux Comptes vous ont signalé dans leur rapport que, compte tenu du sucre reporté l'année dernière, une amélioration de 100 Millions de francs apparaît dans les résultats qui vous ont été soumis. C'est avec satisfaction que je constate que cette somme se retrouve aujourd'hui largement acquise pour l'exercice en cours.

Par ailleurs les conditions atmosphériques extrêmement défavorables laissent prévoir des productions inférieures de l'ordre de 30 % pour notre Pays par rapport à l'année dernière.

Compte tenu des cours actuels, la Conférence Internationale du Sucre qui vient de se tenir à GENÈVE, avec pour objectif un accord international du marché du sucre, s'est déroulée dans un climat de compréhension plus satisfaisant que l'on ne pouvait espérer et, bien qu'il n'en soit rien sorti de concret, il a permis au représentant de la Communauté Européenne parlant au nom de tous les États membres de se présenter en leader mondial des producteurs de sucre de betterave.

Des conversations vont se poursuivre à LONDRES le mois prochain et une nouvelle session de la Conférence devrait se tenir courant Septembre prochain à GENEVE.

Notre actionnariat n'a pas subi de modifications significatives depuis notre dernière Assemblée Générale.

Les groupes italien et français représentent chacun 35 % environ de notre capital, la Société continuant à être gérée paritairement.

La part française est détenue environ à 60 % par des intérêts privés et à 40 % par ceux du secteur nationalisé ou public. Nos associés et amis britanniques de TATE & LYLE détiennent par ailleurs 5 % de notre capital et leurs avis et conseils nous sont précieux.

Je n'ai pour ma part qu'à me louer de cette situation d'entente entre les différents partenaires ce qui me permet de diriger la Société sans que n'apparaisse aucune divergence entre nous.

Nous avons acquis une participation directement et par nos filiales de 12 % environ dans AGRICOLA FINANZIARIA, holding du groupe FERRUZZI, qui détient la majorité d'ERIDANIA première Société sucrière italienne.

Je siège au Conseil d'Administration de cet important holding avec nos associés italiens et participe ainsi à la gestion de leurs activités sucrières en Italie.

Vous voyez donc que dans tous nos secteurs d'activité nous ne restons pas inactifs et que malgré la conjoncture notre objectif demeure comme toujours la marche en avant, nous efforçant d'accroître notre potentiel industriel générateur d'emplois nouveaux.

Sans vouloir m'engager sur l'évolution et les résultats de la Société pour l'exercice en cours, puisque l'incertitude de la campagne sucrière demeure entière, je puis vous dire que les résultats des cinq premiers mois sont satisfaisants et que nous mettrons tout en œuvre pour assurer le maintien de l'emploi et ne pas décevoir nos actionnaires.

Jean-Marc VERNES

EXERCICE 1982 : des résultats satisfaisants dans un environnement difficile.

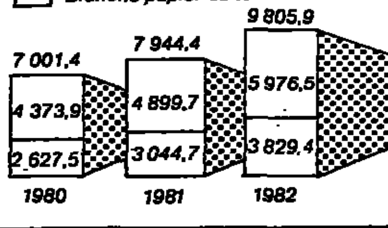
*• **BÉNÉFICE NET + 55,6 %** : 103,5 MF après provisions pour hausse des prix (80 MF) et impôt (11,2 MF).*

*• **MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT + 23 %** : 543,8 MF dont 27,4 MF de plus-values nettes, contre 442 MF dont 1 MF en 1981.*

*• **INVESTISSEMENTS** : pour les 21 usines de la société : 358 MF en 1982 dont 30,2 % pour la branche sucre et 69,8 % pour la branche papier-carton.*
Le dividende net s'élève à F 10,90 assorti d'un avoir fiscal de F 5,45. Ce dividende, limité par la législation sur les distributions de bénéfice, sera mis en paiement à compter du 7 juillet 1983 (coupon n° 32).

***Branche sucre** : la production s'est élevée à 1 249 819 T contre 1 508 026 T en 1981/1982, soit 28,1 % de la production métropolitaine.*
Les tonnages vendus ont atteint 1 670 117 T en progression de 29,3 % sur 1981. La quasi-totalité de cette augmentation est dûe aux exportations qui représentent 72 % du total.

Évolution et répartition du chiffre d'affaires en MF :



Branche papier, cartons et papiers domestiques :

• Département papier de presse : l'amélioration de la situation ressentie en fin d'année 1981 s'est confirmée en 1982. Avec une production de 223 000 T, le chiffre d'affaires (HT) a atteint 987 MF (+ 52,1 %).

• Département papier domestique : cette division représente actuellement le cinquième de l'activité de la société. La production du tissu ouaté est passée de 78 900 T à 97 600 T. La fabrication d'articles transformés a atteint 143 500 T, soit 6 500 T de plus qu'en 1982.

• Départements cartonnerie et emballages : la production des cartonneries de Kaysersberg, Corbehem et Nantes s'est élevée à 132 000 T. Le chiffre d'affaires du département emballages a augmenté de 19,1 %, atteignant un montant de 467 MF.

Rapport annuel disponible sur simple demande au 54 avenue Hoche - 75008 PARIS.

EURAFREP

L'Assemblée générale ordinaire d'EURAFREP s'est tenue le 21 juin 1983 sous la présidence de M. André Jullien. Elle a approuvé les diverses résolutions qui lui ont été proposées.

Le bénéfice de l'exercice 1982 s'est élevé à F 46.050.703,06. Sur ce résultat bénéficiaire, augmenté du report à nouveau de l'année précédente, l'Assemblée générale a décidé d'affecter F 20.000.000 à la réserve facultative, F 14.478.461,28 à la distribution d'un dividende et F 4.783.510,00 à la provision pour précompte correspondant à cette distribution. Le solde de F 21.281.776,77 a été reporté à nouveau.

Le dividende s'établit à F 52,32 par action ; compte tenu du droit à récupération de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de F 26,16 le revenu global par action s'élève à F 78,48. La date de mise en paiement du dividende a été fixée au 11 juillet 1983. Ce paiement aura lieu contre remise du coupon n° 9 ou estampillage des titres nominatifs aux guichets de MM. LAZARD Frères et Cie et de la Banque Indosuez à Paris.

CESSATION DE GARANTIE

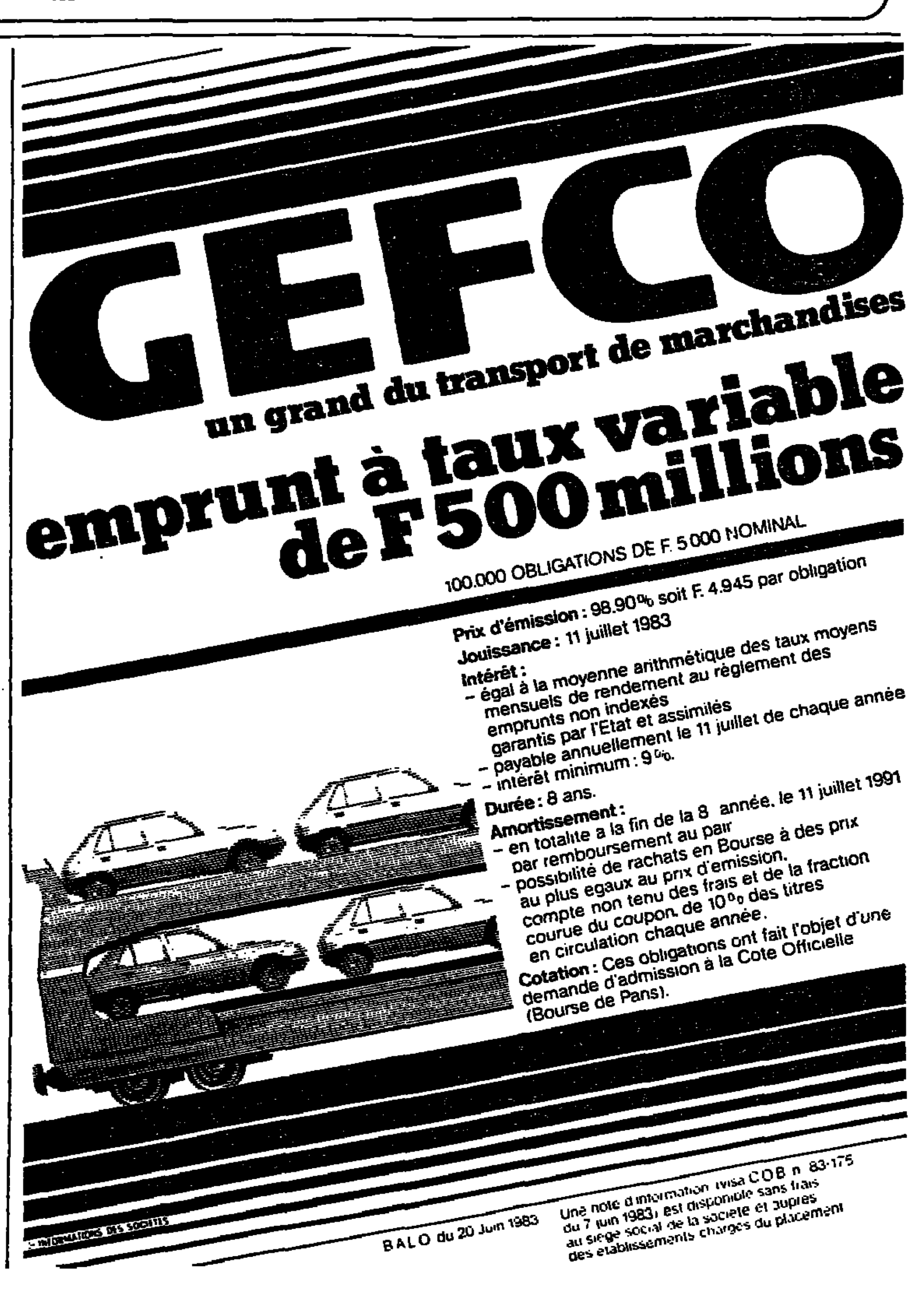
La Banque commerciale privée, société anonyme au capital de 30 600 000 F dont le siège social est sis 89/91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris,

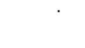
informe le public qu'elle dénonce la garantie financière qu'elle a accordée en date du 23 juillet 1982 à la société Les Résidences du Soleil, S.A.R.L. au capital de 200 000 F, dont le siège social est sis 42, rue Legendre, 75017 Paris,

au titre de son activité d'agence de voyage, ladite société ayant déposé son bilan.

En conséquence, cette garantie prendra fin à l'expiration d'un délai de trois jours à dater de la présente publication (selon l'article 20 du décret 77-363 du 28 mars 1977).

Cette garantie s'applique à toute créance née pendant la période garantie pour les opérations visées par la loi du 11 juillet 1975, qui restent couvertes par la Banque commerciale privée, à condition d'être produites par les créanciers dans les trois mois de cette insertion, au siège de la Banque commerciale privée.





ÉNERGIE

ELF ET TOTAL VONT SE PARTAGER LE SURPLUS DE PÉTROLE IRAKIEN

Les deux compagnies françaises Elf-Aquitaine et Total vont enlever seules les 80 000 barils par jour de pétrole irakien que la France a accepté d'acheter pendant un an pour permettre à l'Irak de rembourser une partie de ses dettes.

Les 4 millions de tonnes ainsi achetées entre le 1er juillet 1983 et le 1er juillet 1984 seront payées pour 45 000 barils par jour au prix officiel du Kirkouk enlevé sur la côte méditerranéenne turque et pour 35 000 barils par jour au prix du marché libre, actuellement inférieur d'un dollar au cours officiel (28,44 dollars par baril).

Les deux compagnies, dont les programmes d'approvisionnement étaient prévus de longue date et qui préfèrent garder une certaine souplesse pour acheter éventuellement sur le marché libre, étaient réticentes à porter seules ce qui constitue pour elles une charge. M. Chalandon avait d'ailleurs demandé l'application du « *devoir national* » prévu par la loi de 1928 et qui permettait d'imposer aux filiales de compagnies internationales de prendre du brut irakien au prorata de leurs parts de marché (mais M. Chalandon était encore président quand a été signé, le 12 juin l'accord entre Elf, Total et l'Irak). Le gouvernement français, qui n'avait pas obtenu un accueil favorable des compagnies internationales sur une telle éventualité, s'est refusé à imposer ce devoir national à Shell, Esso, la S.F.B.P. et Mobil.

ÉTRANGER

Au Portugal

La dévaluation de l'escudo vise à améliorer la balance des paiements courants

De notre correspondant

Lisbonne. — L'initiative du gouvernement portugais de dévaluer l'escudo de 12 %, le 21 juin, a constitué une demi-surprise. La semaine précédente, les rumeurs sur une telle éventualité s'étaient succédé ; mais les démentis officiels aussi. On s'attendait, en tout cas, à une dévaluation après le vote de la motion de confiance prévu pour le vendredi 24 juin. En avançant sa décision de quelques jours, le cabinet de M. Soares a voulu sans doute couper court à la spéculation.

Augmenter le compétitivité des produits portugais à l'extérieur, relancer les envois de fonds des émigrés, encourager le tourisme et diminuer l'importation : telles ont été les raisons invoquées par le gouvernement de M. Soares pour justifier sa décision. Selon la Confédération patronale de l'industrie portugaise, « *la dévaluation n'aura d'effets positifs que si elle est accompagnée d'une réforme des structures de l'économie nationale* ». Pour la Confédération générale des travailleurs portugais, proche du parti communiste, « *la dévaluation va augmenter la dette extérieure et provoquer une flambée des prix* ».

Cette année, le Portugal devait dépenser environ 200 milliards d'escudos en importation de pétrole et environ 100 milliards pour l'achat de produits alimentaires, dont 40 milliards en céréales.

C'est la cinquième fois depuis la révolution d'avril 1974 que la monnaie portugaise fait l'objet d'une dévaluation. Dans le but de rééquilibrer les comptes avec l'extérieur, le gouvernement avait décrété en 1977 une dévaluation de 15 %, accompagnée d'une dévaluation glissante de 1 % par mois. En mai 1978, et à la suite de l'accord avec le F.M.I., l'escudo était à nouveau dévalué, cette fois de 6,1 %, alors que le rythme du glissement montait à 1,25 %. L'amélioration de la balance des transactions courantes a permis aux autorités de Lisbonne de baisser en 1979 le taux de dévaluation mensuelle, qui est revenu à 0,75 %.

Quelques mois avant les élections législatives de 1980, et dans l'objectif de contrôler l'inflation, le gouvernement de M. Sa Carneiro décrétait une réévaluation de 6 % et baissait à 0,5 % le taux du glissement. Depuis, les comptes extérieurs se sont à nouveau aggravés et de nouvelles dévaluations ont été adoptées. A la fin de l'année 1981, le taux revenait à 0,75 %. En juin 1982 et en mars 1983, l'escudo était dévalué de respectivement 9,4 % et 3 %. La dévaluation mensuelle glissante passait en outre à 1 %.

C'est naturellement par rapport à la monnaie américaine que l'escudo a le plus baissé. En 1974, le taux de change était de 24 escudos pour 1 dollar. Il était de 75 escudos en 1981 et de 103 le 20 juin.

JOSE REBELO.

FAITS ET CHIFFRES

Agriculture

● **La Fédération française de l'agriculture (F.F.A.) vient d'élire son bureau national définitif :** M. Alexis Arette (Pyrénées-Orientales) a été réélu président. Il est assisté de quatre vice-présidents : MM. Pierre Guiet (Indre-et-Loire), Gildas Ezanno (Morbihan), Charles Sardou (Bouches-du-Rhône), Jean Gabard (Deux-Sèvres). M. Ghislain Houzel (Pas-de-Calais) demeure secrétaire général.

Energie

● **E.D.F. va arrêter plusieurs centrales au fuel et au charbon d'ici à la fin de 1985.** — E.D.F. va arrêter vingt-six tranches thermiques fonctionnant au fuel et au charbon d'ici à la fin de 1985, afin « *d'adapter la production d'électricité à la demande* ». Certaines seront mises en réserve (arrêtées mais maintenues en état de fonctionnement), d'autres fermées définitivement. La première à être arrêtée sera la centrale d'Ambès, près de Bordeaux.

Etranger

BELGIQUE

● **La Banque nationale de Belgique** a annoncé, mercredi 22 juin, une baisse de son taux d'escompte, ramené de 9,5 % à 9 % à compter de jeudi. Cette baisse est la quatrième depuis le réalignement monétaire intervenu en mars dernier au sein du S.M.E. (système monétaire européen). La Banque nationale justifie sa décision par l'abondance de liquidités sur le marché monétaire et la position favorable du franc belge sur le marché des changes.

ÉTATS-UNIS

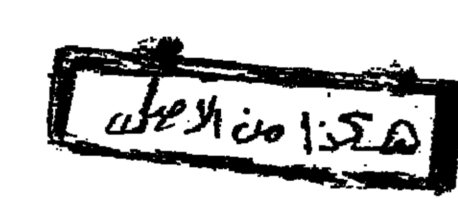
● **Les prix de détail américains** ont augmenté de 0,5 % en mai, contre 0,6 % en avril et 0,1 % en mars. Calculée sur les cinq premiers mois de 1983, l'inflation a été de 3 % en rythme annuel et, selon les économistes du gouvernement, la hausse des prix devrait être en 1983 inférieure à celle de 1982, qui avait été de 3,9 %. Plus de la moitié de l'augmentation du mois de mai est due à la hausse des prix de l'énergie : le coût de l'essence a ainsi augmenté de 4,2 %, après une hausse de 4 % en avril. Le prix de l'essence avait auparavant baissé de 17,4 % depuis mars 1981. — *(A.F.P.)*

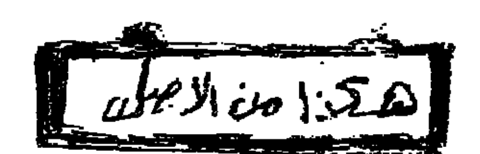
● **De nouvelles sociétés sur la « liste noire » arabe.** — La conférence de la Ligue arabe sur le boycottage arabe d'Israël a décidé de porter sur la liste noire quinze sociétés (françaises, américaines, suisses, indiennes, grecques et allemandes), a-t-on annoncé officiellement, le 6 juin, au siège de la Ligue, à Tunis. — *(A.F.P.)*

Erratum. — Une coquille nous a fait écrire dans l'article consacré au budget de l'Etat pour l'année prochaine (*le Monde* du 23 juin, page 33) que les crédits d'équipement augmenteront de 10 % en valeur en 1984. Il fallait lire « *diminueront* ». [C'est la baisse importante de la plupart des crédits d'équipement qui, compensant la forte croissance des dépenses d'intervention et surtout celle des intérêts de la dette publique, permet de limiter à 7 % la progression de l'ensemble des dépenses de l'Etat].

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS







MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

22 juin

Mieux orienté

Déjà plus résistante vingt-quatre heures auparavant, la Bourse de Paris s'est montrée un peu mieux disposée mercredi. Après un quart d'heure de cotation, des points de fermeté ont commencé à réapparaître à la cote, tant et si bien qu'à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une avance de 0,9 % environ.

Ce sont surtout les valeurs d'entreprise, dont les résultats sont pour partie indexés sur le dollar, qui se sont redressées, telles L'Oréal, Club Méditerranée, Moët, Pernod-Ricard, B.S.N. etc., mais aussi les pétrolières (Esso, C.F.P., C.F.R.).

Singulièrement, ce redressement sélectif est survenu le jour même de la liquidation générale, la première perdante de l'année (– 1,8 %). Pour tout dire, ces meilleures dispositions ne sont pas apparues très convaincantes aux milieux boursiers encore déprimés par le demi-aveu du ministre des finances sur l'effet de gel économique du plan d'austérité.

Certes, la liquidation était, pour ainsi dire, déjà faite. Mais de l'avis général, il ne fallait pas se tromper sur le comportement du marché attribué esentiellement à des causes techniques.

La devise-titre a suivi de loin le dollar dans sa retraite et s'est échangée entre 9,53 F et 9,55 F contre 9,55 F-9,64 F.

Phénomène de bascule habituel : au recul du billet vert a correspondu une hausse de l'or, qui a coté 421,25 dollars l'once (entre 415,25 dollars) à Londres.

A Paris, en raison de la baisse du dollar, monnaie employée pour le calcul des cours, le lingot a seulement progressé de 150 F à 102 950 F. Le napoléon n'a pas varié à 671 F. Le volume des transactions s'est élevé à 11,41 millions de francs contre 11,56 millions.

NEW-YORK

Irrégulier

Wall Street ne savait trop sur quel pied danser mercredi. Tantôt en hausse, tantôt en baisse, le marché s'est finalement établi non loin de son niveau de la veille à la cote 1 245,69 (– 1,70 point) de l'indice des industrielles. A un moment, ce dernier était tombé à 1 234,27, mais il est aussi remonté jusqu'à 1 258,21. Ce furent véritablement les montagnes russes. Le bilan de la journée témoigne des mouvements erratiques. Sur 1 957 valeurs traitées, 882 ont monté, 737 ont baissé et 338 n'ont pas varié.

Résistance, hésitation, indécision ? L'on ne saurait trop dire. D'après les analystes, cette valse des cours tire essentiellement son origine des ajustements de portefeuille auxquels les investisseurs institutionnels procèdent de façon massive à l'approche de l'échéance trimestrielle. Phénomène normal donc, comme celui produit par les ventes bénéficiaires après les récents excès à la hausse.

Autour du « Big Board », les conversations portaient toujours sur les taux d'intérêt. Des spécialistes assuraient qu'un léger durcissement de la politique monétaire était inévitable, mais n'aurait qu'un faible impact sur la reprise économique dont tout laisse à penser qu'elle revêtira une forte ampleur.

L'activité a porté sur 110,27 millions de titres contre 102,88 millions.

VALEURS	Cours du 21 juin	Cours du 22 juin
Alcoa	39 1/2	39 1/4
A.T.T.	64 3/8	64 1/4
Boeing	47 1/2	47 3/4
Chase Manhattan Bank	53 3/4	53
Du Pont de Nemours	50 1/4	51
Eastman Kodak	70	68 3/4
Exxon	35 1/8	34 1/2
Ford	58	58 7/8
General Electric	57 5/8	57
General Foods	45	44 1/2
General Motors	73	74 5/8
Goodyear	33 7/8	33 5/8
I.B.M.	123 1/8	123 1/2
I.T.T.	39	40 3/4
Mobil Oil	33	33
Pfizer	80 5/8	80
Schlumberger	54 5/8	56 3/4
Texaco	37 1/2	35 3/4
U.A.L. Inc.	37 1/2	38 1/4
Union Carbide	72 3/4	72 1/4
U.S. Steel	26 1/8	26
Westinghouse	51 1/2	51 7/8
Xerox Corp.	49 1/2	49 1/2

LA VIE DES SOCIÉTÉS

POLIET. – A l'occasion de l'assemblée générale de la société qui s'est tenue le 22 juin, le président de Poliet, M. Jean-Pierre Fontaine, a indiqué que les budgets pour l'année en cours devaient être revus en baisse. Le chiffre d'affaires de l'entreprise à fin mai 1983 est en augmentation de 7 % par rapport à celui des premiers mois de 1982, mais cette progression est inférieure de trois points aux prévisions faites il y a six mois et qui permettaient aux dirigeants de prévoir un bénéfice net consolidé en progrès par rapport au plus haut niveau enregistré en 1981.

Passant en détail les divers secteurs d'activité, le président a fait savoir que, pour la distribution « Point P », certaines filiales devraient tout de même afficher des résultats satisfaisants alors qu'Epico-Lambert devrait subir cette année les conséquences de la baisse des commandes des entreprises de travaux publics, tant en France qu'à l'étranger. Quant aux activités « plâtre et gypse », « mortiers industriels » et, la société des Ciments français, elles devraient au moins maintenir leurs bénéfices en 1983. Enfin, les Menuiseries Lapeyre devraient poursuivre leur progression.

L'ensemble de ces résultats demeure toutefois insuffisant car il ne permet pas à toutes les sociétés d'autofinancer leurs investissements et leurs fonds de roulement, a-t-il tenu à préciser.

SCREG. – *Au vu du résultat de la* procédure de maintien de cours qui s'est achevée le 6 juin dernier pour cette société, la Société d'investissements de travaux publics (S.I.T.P.), filiale à 61,4 % de la Screg, détient à présent 89,4 % du capital de la Sacer et 93,5 % de la société Colas.

ORTIZ-MIKO. – Après avoir réussi à coter un cours de 605 F le 21 juin dernier, à l'occasion de la seconde tentative d'introduction sur le second marché de la Bourse de Paris, l'action Ortiz-Miko n'a pu être cotée le lendemain en raison de l'abondance des demandes et seul un prix indicatif, demandé, de 630 F, a été déterminé.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	21 juin	22 juin
Valeurs françaises	120,2	121,3
Valeurs étrangères	137	138,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	21 juin	22 juin
Indice général	120,1	–

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 23 juin .... 12 9/16 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22 juin	23 juin
1 dollar (en yens)	237,75	238,50

BOURSE DE PARIS Comptant 22 JUIN

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
3 %	....	2 178	Degremont	150 20	161 d	Navig. (Nat. de)	82	80	B. Régl. Internat.	37500	37800
5 %	40 05	1 945	Delalande S.A.	160	160	Nicolas	310	315	Barlow Rand	109	....
3 % amort. 45-54	71	2 679	Delmas-Vieljeux	503	523	Nodet-Gougis	59 50	60	Bell Canada	210	216
4 1/4 % 1963	104 40	3 449	Dév. Rég. P.d.C (Li)	110 50	110 50	OPB Paribas	95 80	99 60	Blyvoor	168	168
Emp. 7 % 1973	9010	..	Didot-Bottin	274	274	Optorg	90	89	Bowater	32 20	33
Emp. 8,80 % 77	110 40	0 746	Dist. Indochine	325	325	Origny-Desvroise	151 50	150	British Petroleum	65	60 80
9,80 % 78/93	86 50	9 290	Drag. Trav. Pub.	198 20	197 20	Palais Nouveauté	299	298	Br. Lambert	389 70	....
8,80 % 78/86	89	4 653	Duc-Lamothe	230	223	Paris-Orléans	105	....	Caland Holdings	99	....
10,80 % 79/94	89 45	8 640	Dunlop	4 46	....	Part. Fin. Gest. Im.	205 40	219	Canadian-Pacific	352	360
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Eaux Bass. Vichy	920	920	Pathé-Cinéma	152 50	154	Cockerill-Ougrée	16 80	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Brass. du Maroc	137	134
Brass. Ouest-Afr.	20 70	19 90 o

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	270	290
Akzo	210	210
Alcan Alum	335	339
Algemeine Bank	1284	1300
Am. Petrofina	510	....
Arbed	180	....
Asturienne Mines	69	69
Banco Central	100	104 60
Bco Pop Espanol	87	87
B. N. Mexique	7 25	....

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Air-Industrie	14 20	10 35 o
Alser	180 50	....
Cellulose du Pin	18	17 05
Coparex	313	312
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
La Mure	69 50	....
Pronuptia	159	....
Rorento N.V.	644	639
Sabl. Morillon Corv.	129	....
S.K.F. (Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	119	119
Total C.F.N.	69	....
Ufinex	249	....

SICAV

22/6	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	180 33	172 15
Actions-Investiss.	243 44	232 40
Actions sélectives	271 24	258 94
Aedificandi	298 13	284 61
A.G.F. 5000	207 71	198 29
Agfimo	313 94	299 70
Altefi	211 88	202 27
A.L.T.O.	174 88	166 96
Amérique Gestion	540 76	516 24
S.I.G.	722 52	689 97
S.N.I.	973 80	929 64
Sofinvest	401 20	383 01
Sogepargne	314 86	300 57
Sogevar	783 90	748 35
Sogintar	1005 58	959 99
Soleil Investiss.	425 05	405 78
U.A.P. Investiss.	307 71	293 76
Unifrance	216 08	206 25
Unifoncier	580 40	554 08
Unigestion	570 04	544 19
Uni-Japon	961 52	917 92
Unirente	1597 62	1545 09
Univer	12189 08	12189 08
Valorem	360 16	343 83
Valorg	10258 05	10207 01
Valrea	113216 12	113103 02
Worms Investiss.	693 61	662 16

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
84	Vallourec	78	78 10	76 30	76 10
1340	V. Clicquot-P.	1290	1310	1310	1310
640	Viniprix	710	735	735	725
1000	Elf-Gabon	905	898	898	889
265	Amax Inc.	259 50	260 40	260 20	255 40
310	Exxon Corp.	334	337	336 50	335 10
455	Ford Motors	535	552	550	546
475	Free State	468	470	469	462
250	Gencor	245	244	244	240 10
305	Gén. Belgique	305 10	313 50	313 50	307 30
970	Gén. Electr.	1101	1115	1114	1115
615	Gen. Motors	679	705	695	691
81	Goldfields	80	80 50	81	78 90
220	Harmony	224 70	228 30	225 70	225
31	Hitachi	35 60	38 05	35 95	36 40
545	Hoechst Akt.	544	555	558	545

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
69	Imp. Chemical	73 50	73 50	73 50	73 50
140	Inco. Limited	139 10	145	145	142 50
1020	IBM	1187	1188	1187	1188
50	Ito-Yokado	51 60	51 50	51 20	51 50
365	ITT	381	378	380	384
1290	Siemens A.G.	1300	1325	1325	1336
144	Sony	145	143	143 50	143
195	T.D.K.	243	249	249 90	249
650	Unilever	715	717	717	....
680	Unit. Techn.	704	719	715	710
1150	Vaal Reefs	1134	1155	1155	1150
595	West Deep	576	586	580	579
515	West Hold.	512	514	517	511
415	Xerox Corp.	469	496	488	477
3 30	Zambia Corp.	3 06	3 08	3 10	3 02

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 680	7 593	7 400	7 800
Allemagne (100 DM)	300 840	301 010	290	310
Belgique (100 F)	15 054	15 052	14 500	15 600
Pays Bas (100 fl.)	269 140	269 030	256	276
Danemark (100 krd)	84 060	84 010	80	88
Norvège (100 k)	104 880	104 880	103	110
Grande-Bretagne (£ 1)	11 765	11 624	11 350	12 150
Grèce (100 drachmes)	9 095	9 010	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 076	5 076	4 847	5 300
Suisse (100 fr.)	363 310	364 600	350	371
Suède (100 krs)	100 120	99 665	96	103
Autriche (100 sch)	42 680	42 720	41 800	43 800
Espagne (100 pes.)	5 330	5 298	5 250	5 850
Portugal (100 esc.)	7 400	....	6 850	8 260
Canada ($ can 1)	6 245	6 188	6 070	6 390
Japon (100 yens)	3 197	3 195	3 050	3 210

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/6
Or fin (kilo en barre)	103000	103450
Or fin (en lingot)	102800	102950
Pièce française (20 fr)	671	671
Pièce française (10 fr)	414	.....
Pièce suisse (20 fr)	666	671
Pièce latine (20 fr)	649	646
Souverain	839	841
Pièce de 20 dollars	3915	3905
Pièce de 10 dollars	1902 50	1902 50
Pièce de 5 dollars	1250	.....
Pièce de 50 pesos	4295	4290
Pièce de 10 florins	690	681

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

STABILITÉ DU DOLLAR : 7,59 F

Le cours du dollar s'est stabilisé jeudi 23 juin 1983, après son très vif repli de la veille. Revenu, mercredi 22 juin, de 2,56 DM à 2,5230 DM à Francfort, et de 7,68 F à 7,59 F à Paris, il s'est maintenu à ces niveaux dans une atmosphère plus calme.

D'une manière générale, outre un plafonnement des taux d'intérêt américains, l'annonce d'une hausse des prix de détail américain de 0,5 % en juin après 0,6 % en mai a un peu impressionné les détenteurs de dollars, une légère reprise de l'inflation outre Atlantique rendant plus attrayants le mark et le yen, monnaies de pays où l'inflation est très réduite.

Le numéro du « Monde » daté 23 juin 1983 a été tiré à 479 446 exemplaires

A B C D E F G

NOUVELLE « DÉMONSTRATION » INDÉPENDANTISTE

L'Alliance révolutionnaire caraïbe revendique quatre attentats commis à Paris

Quatre attentats à l'explosif ont été commis presque simultanément, vers 3 h 30, jeudi 23 juin, à Paris, contre des locaux d'Air France et contre un monument commémorant la mission du général Jean-Baptiste Marchand au Congo, en 1897-1898. Ils ont provoqué d'importants dégats matériels.

Deux bombes ont endommagé l'agence d'Air France située au Palais des congrès, porte Maillot, brisant les baies vitrées des bureaux et entamant l'un des piliers en béton de l'édifice. Une troisième charge a dévasté trois bureaux du terminal d'Air France aux Invalides. La quatrième avait été déposée au pied de la statue du général Marchand, héros de l'épopée coloniale, érigée avenue Daumesnil, dans le douzième arrondissement. Cette statue en pierre de plusieurs mètres de haut a été complètement détruite.

Toutes ces explosions se sont produites à peu de minutes d'intervalle.

Ces attentats ont été revendiqués dans un communiqué adressé jeudi 23 juin à l'A.F.P., par l'Alliance révolutionnaire caraïbe (ARC) qui s'était manifestée pour la première fois en revendiquant les dix-sept attentats perpétrés au cours de la nuit du samedi 28 au dimanche 29 mai en Guadeloupe, Martinique, Guyane et le dimanche 29 mai à Paris. Avant même qu'ils aient été revendiqués, ces attentats paraissaient signés d'ailleurs par des indépendantistes antillais ou guyanais. Ils ont été commis, en effet, quelques heures seulement après que Radio-Voka, radio parisienne de l'association indépendantiste antillo-guyanaise Fraternité-Caraïbes eut été sommée par Télédiffusion de France de cesser, sur-le-champ, ses émissions et que cette sommation eut suscité une vive réaction de cette association.

Fraternité-Caraïbes déclarait, mercredi 22 juin, que *« Radio-Voka a décidé de ne pas céder aux pressions du pouvoir colonial »*. Selon l'association, le gouvernement *« veut faire taire la seule voix authentiquement antillo-guyanaise de l'immigration »* et *« l'État français de gauche n'hésite pas à trahir ses principes de démocratie, de liberté d'expression et de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes »*. *« La réponse que nous lui opposons est la résistance et la mobilisation populaire »*, concluait l'association.

Contrairement aux radios libres indépendantistes émettant aux Antilles, Radio-Voka, qui émet principalement en créole, avait déposé à Paris une demande d'autorisation officielle mais avait refusé le regroupement avec Tropique-F.M. qui lui avait été proposé.

L'association Fraternité-Caraïbes, créée en 1982, revendique près de mille deux cents membres. C'est elle qui avait appelé les indépendantistes antillais et guyannais de la région parisienne à manifester sur l'esplanade des Invalides, le jeudi 16 juin, à l'occasion des Assises nationales des originaires d'outre-mer, auxquelles avait participé le premier ministre.

Mystérieuse disparition d'un militant nationaliste corse

Correspondance

Bastia. – La disparition, depuis le vendredi 17 juin, de M. Guy Orsoni, vingt-six ans, agriculteur à Vero (Corse-du-Sud) suscite une vive inquiétude parmi les milieux nationalistes corses auxquels il appartient. Ancien prisonnier, membre de la Consulte des comités nationalistes (C.C.N.), M. Orsoni a quitté Ajaccio vendredi dans l'après-midi pour se rendre à Porto-Vecchio où il devait rencontrer une personne dont l'identité n'a pas été révélée. Arrivé vers 16 heures à Sartène, il aurait téléphoné à son frère pour lui dire qu'il était suivi depuis plusieurs kilomètres, par une Citroën Visa rouge. Depuis cet appel, où il indiquait qu'il reprenait la route pour Porto-Vecchio, on est sans nouvelle du jeune homme.

La police a pris très au sérieux cette disparition et une enquête a été ouverte lundi 20 juin. M. Alain Orsoni, le frère du disparu, a longuement été entendu lundi par le commissaire Ange Mancini, directeur du S.R.P.J. de la Corse, avant d'être reçu par M. Robert Broussard commissaire de la République délégué pour la police en Corse.

Une plainte contre X a été déposée par M. Alain Orsoni auprès du juge d'instruction d'Ajaccio. Le frère du disparu, vingt-neuf ans, qui a bénéficié lui aussi de l'amnistie en décembre 1981, avait quitté Paris après cette date pour s'installer comme agriculteur à Vero, à une vingtaine de kilomètres d'Ajaccio.

La police reste particulièrement discrète. S'il ne faut pas écarter d'emblée la thèse de l'accident sur le parcours de 60 kilomètres qui séparent Sartène de Porto-Vecchio, une route sinueuse et accidentée jalonnée d'à-pics, les hypothèses les plus couramment retenues sont celles de l'enlèvement ou de l'attentat. Dans la soirée du 22 juin, la C.C.N. réagissait vivemnt, accusant *« l'Etat français d'avoir organisé l'enlèvement par ses services spéciaux de son militant Guy Orsoni »*, appelant tous les nationalistes corses à la mobilisation. Le mouvement nationaliste organise jeudi 23 plusieurs barrages de routes. Une manifestation est aussi prévue samedi à Ajaccio.

Le seul élément précis qu'on puisse relier à cette disparition est le message reçu le 7 janvier par le bureau parisien de l'A.F.P. et jusqu'alors par « France-Résurrection » – un mouvement inconnu jusqu'alors – annonçant des représailles, si les continentaux étaient à nouveaux visés, contre huit militants nationalistes corses parmi lesquels figurait en tête le nom d'Alain Orsoni avec l'adresse de son domicile parisien et le numéro d'immatriculation de la Mercedès bleue appartenant à Guy et qui a disparu avec son conducteur. Depuis janvier cependant, « France-Résurrection » ne s'est plus manifestée.

On s'interroge aussi dans certains milieux sur la visite éclair de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'État à la sécurité publique, visite effectuée samedi 18 juin en Corse. Les raisons de celle-ci n'ont pas été révélées. Enfin, dernière hypothèse, celle qui prend en compte les tensions qui existeraient au sein de la mouvance indépendantiste corse et qui auraient conduit certains militants à neutraliser M. Guy Orsoni, avec qui ils seraient en profond désaccord sur la stratégie politique à suivre après le voyage de M. Mitterrand en Corse, les 13 et 14 juin.

DOMINIQUE ANTONI.

● *Les deux pirates de l'air libanais*, qui avaient détourné mercredi 22 juin, sur Rome puis sur Larnaca, un Boeing roumain affrété par la Libye, alors qu'il effectuait la liaison Athènes-Tripoli, se sont rendus ce jeudi matin à la police chypriote après avoir libéré les vingt et un passagers et les onze membres d'équipage de l'appareil. – *(A.F.P.)*

M. BADINTER VA RECEVOIR LES SYNDICATS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

M. Robert Badinter, garde des sceaux, doit recevoir les syndicats de l'administration pénitentiaire vendredi 24 juin à 17 h 30 à la chancellerie. Cette réunion a été décidée à la suite de la lettre adressée le 15 juin par M. François Mitterrand à M. Hubert-Pierre Bonaldi, président de la fédération F.O.-justice. Dans cette lettre, le chef de l'Etat déclarait qu'il ne *« méconnaissait pas »* les difficultés des surveillants de prison et demandait au garde des sceaux d'engager une *« concertation »* avec les syndicats sur ces difficultés. Les termes de cette lettre avaient incité les surveillants à suspendre samedi 18 juin à 13 heures la grève des écrous qu'ils observaient depuis le jeudi précédent.

La réunion de vendredi dans le bureau de M. Badinter rassemblera tous les syndicats de l'administration pénitentiaire et pas seulement ceux qui étaient à l'origine de cette grève (F.O., C.G.T., Syndicat national autonome des personnels pénitentiaires). La chancellerie ne connaît pas encore précisément le nombre de postes de surveillants qui lui seront attribués dans le budget de 1984, mais elle a eu la satisfaction de constater mercredi 22 juin au conseil des ministres, que la justice figurait parmi les secteurs qui seront les moins touchés par la rigueur qui prévaudra l'année prochaine.

Après l'annonce des licenciements

GRÈVE AU « MATIN DE PARIS »

Le Matin de Paris n'a pu paraître jeudi 23 juin, une assemblée générale du personnel, réunie mercredi, ayant voté à 70 % des suffrages un *« mot d'ordre de grève immédiate de 24 heures reconductible ce jeudi à midi »*. C'est la réaction aux licenciements anonncés (*le Monde* du 23 juin), partie intégrante d'un *« plan d'économies non négociable »* selon la direction.

Ce plan prévoit le licenciement de dix-neuf journalistes et quatre administratifs, un blocage des salaires pour un an à compter du 1er juin, et une réduction des salaires entre 10 % et 3 %, échelonnée de façon dégressive selon les salaires.

La direction du *Matin* a annoncé, d'autre part, qu'un accord pourrait être signé la semaine prochaine pour la création d'une filiale commune au journal et à l'agence Havas, chargée de la régie publicitaire du quotidien.

La société des rédacteurs du *Matin* a examiné de son côté le projet rédactionnel de M. Claude Perdriel transmis à la rédaction le 21 juin, ainsi que la nouvelle structure de direction mise en place. Trois motions étaient proposées ; celle qui a obtenu le plus de voix (57 voix pour, 5 contre et 15 abstentions) se borne à considérer que le texte remis par Claude Perdriel *« ne peut constituer, dans son état actuel, la charte d'une relance rédactionnelle du* Matin ».

Au Chili

Le dirigeant des camionneurs a été libéré à la veille de la grève générale

La grève générale illimitée décidée par les principaux syndicats chiliens devait commencer ce jeudi 23 juin à 0 heure. La plupart des observateurs jugeaient sa réussite incertaine. Le Commandement national des travailleurs, qui réunit plusieurs organisations, a publié un communiqué, mercredi, pour appeler la population à soutenir le mouvement en frappant tous les jours à 20 heures sur des casseroles.

Cette grève, affirme le communiqué, vise au rétablissement des libertés et des droits civiques. *« La lutte ne se terminera dans les prisons, mais lorsque nous aurons obtenu entière satisfaction de nos demandes. »*

Le président du Syndicat national des propriétaires de camions, M. Adolfo Quinteros, a été libéré mercredi par le juge chargé d'instruire son dossier. Il avait été arrêté après avoir annoncé, lundi, que son organisation adhérait au mot d'ordre de grève générale illimitée. Le syndicat regroupe 70 000 camionneurs. De son côté, le Commandement national des travailleurs réunit la Confédération des mineurs de cuivre, forte de 22 000 adhérents, et quatre organisations syndicales totalisant 200 000 ouvriers.

Pour la seconde fois en quarante-huit heures, des étudiants et des lycées (ils étaient mercredi un demi-millier) ont manifesté, à une centaine de mètres du palais présidentiel, aux cris de *« Il va tomber, il va tomber... »* et *« Le peuple uni, jamais ne sera vaincu. »*

La presse et la radio continuent de faire silence sur le mot d'ordre de grève, à la demande du ministère de l'intérieur. La presse a publié mercredi un communiqué gouvernemental annonçant une augmentation des salaires des fonctionnaires, la liberté des tarifs d'autobus, la diminution des impôts dès l'an prochain et le retour de cent vingt-huit exilés politiques.

Déjà, en 1972...

Il y a plus de dix ans, en 1972, les camionneurs chiliens s'étaient déjà mis en grève. Leurs dirigeants étaient pratiquement les mêmes qu'aujourd'hui. M. Adolfo Quinteros, actuel président du Syndicat des transporteurs routiers, en était alors le secrétaire général. Il avait beaucoup contribué à durcir le mouvement. Le président des transporteurs de l'époque, M. Léon Vilarin, joue toujours un rôle important en coulisse. L'actuel président du Syndicat des chauffeurs de taxi, M. Juan Jara, était également présent dans le conflit.

Les camionneurs se plaignaient de la situation économique : faute de devises, il était impossible d'importer des pièces de rechange. Ils craignaient surtout que la création d'une entreprise d'Etat de transport routier, dans le sud du pays, n'annonce l'étatisation progressive de leur activité. Le gouvernement d'alors était celui de l'Unité populaire de Salvador Allende, formé de socialistes et de communistes, ainsi que de catholiques « progressistes ». Son programme de nationalisations n'était pas fait pour rassurer les dizaines de milliers de camionneurs, à la fois propriétaires et chauffeurs de leurs véhicules, donc très attachés au maintien d'un large secteur privé.

Leur importance était et reste fondamentale dans un pays qui s'étend, du nord au sud, sur 4 000 kilomètres, et où, faute d'un réseau ferroviaire digne de ce nom, le transport des marchandises se fait surtout par la route. Les grévistes firent respecter leur mouvement par des barrages routiers, parfois par des agressions contre les non-grévistes. Après eux, les commerçants, les médecins, les ingénieurs, les employés de banque, les pilotes, se mirent en grève. Le principal parti d'opposition, celui de la démocratie chrétienne, dominait la Fédération des transporteurs routiers. Comme les syndicats actuels dressés contre le général Pinochet, il entendait étendre peu à peu le mouvement à l'ensemble du pays.

Le gouvernement Allende répliqua en décrétant l'état d'urgence dans les principales provinces, qui furent placées sous contrôle militaire. Il réquisitionna les camions des grévistes et fit arrêter leurs dirigeants. Très vite, cependant, il dut annuler ces représailles et renoncer à ses projets d'étatisation pour obtenir la fin de la grève. Celle-ci avait commencé le 9 octobre 1972. Elle se termina le 5 novembre, à l'appel – pressant – du général Carlos Prats, commandant en chef de l'armée de terre, nommé trois jours avant ministre de l'intérieur.

Les camionneurs se mirent de nouveau en grève le 25 juillet 1973. Cette fois, ils voulaient provoquer la chute d'un régime qu'ils jugeaient détestable, et dont l'échec économique allait s'aggravant. La C.I.A. fut accusée, par la suite, d'avoir financé leur mouvement. Moins de deux mois après, c'était le coup d'Etat et l'arrivée des militaires au pouvoir.

Selon un rapport de l'ONU

LES INSTALLATIONS CIVILES ONT ÉTÉ PLUS TOUCHÉES EN IRAN QU'EN IRAK

Nations unies *(A.F.P.)*. – Les installations civiles iraniennes ont subi plus de dommages que celles de l'Irak au cours du conflit opposant les deux pays, tend à indiquer une enquête des Nations unies, dont les résultats ont été publiés ce jeudi 23 juin.

Le petit groupe d'experts de l'ONU a visité, du 21 au 26 mai dernier, douze sites civils auxquels il consacre 14 pages de son rapport et sept en Irak ausquels il consacre 7 pages. Les impressions se dégageant de leurs observations tendent à montrer que, dans les régions visitées, l'Iran a subi des dommages nettement plus étendus et souvent plus récents qu'en Irak.

M. Mauroy annonce une série de mesures pour renforcer le contrôle des poids lourds

En réponse à Mme Marie-Thérèse Patrat, député (P.S.) du Rhône, M. Pierre Mauroy a donné, le 22 juin à l'Assemblée nationale, des précisions à propos de la politique de sécurité routière.

Outre les mesures « internes », telles le programme REAGIR (*le Monde* des 11 mai et 21 juin), le premier ministre a indiqué que *« la commission des Communautés européennes venait de donner son accord à la limitation, dès la construction, de la vitesse maximale des véhicules dont le poids est supérieur à 10 tonnes. (...) La lutte contre les vitesses excessives passe aussi par une meilleure formation des conducteurs. Le nouveau code de la conduite comprendra des prescriptions et des recommandations concernant la conduite sur autoroute et la conduite des véhicules lourds. La Commission sur la sécurité, dont le rapport vient d'être remis au ministre des transports, propose que l'administration et la profession y travaillent en commun »*, a ajouté M. Mauroy.

Le premier ministre a annoncé les autres mesures suivantes :

– Un décret va étendre l'interdiction d'emprunter la voie de gauche sur autoroute à tous les véhicules dont le poids en charge dépasse 3,5 tonnes et dont la longueur dépasse 7 mètres.

– Les inspecteurs des transports, les contrôleurs routiers, les agents de douanes et les inspecteurs du travail pourront immobiliser un véhicule lorsqu'ils auront relevé une infraction qu'il convient de faire cesser sans délai. Des consignes de fermeté ont été données à la police et à la gendarmerie ; les contrôles seront renforcés en août.

– A propos de la résistance des matériaux au feu et des systèmes d'évacuation, un vaste programme de recherche est en cours de réalisation. Il se poursuivra jusqu'à la fin de 1983. 200 millions de prêts du F.D.E.S. et 200 millions de prêts de la C.A.E.C.L. seront consacrés à la modernisation du parc des cars scolaires.

– Enfin, un programme de résorption des principaux points noirs a été lancé, pour un montant de 110 millions de francs, dont 80 venant de l'Etat.

● *La rue Auber réouverte à la circulation.* – Depuis le jeudi 23 juin, la rue Auber est réouverte à la circulation. Onze lignes d'autobus reprennent leur itinéraire normal. Les travaux de réfection des couvertures métalliques des stations de métro Havre-Caumartin et Opéra de la ligne 3, Pont-de-Levallois-Gallieni, achevés à la mi-mai, avaient nécessité la fermeture à la circulation de la rue Auber depuis le 5 juillet 1982.

Le Monde DIMANCHE

Au sommaire du premier numéro de l'été (26 juin)

- **Portrait imaginaire de... Landru,** par Patrick Grainville.
- **Du vinaigre dans les vieilles huiles.** Enquête de Daniel Schneider.
- **Histoire de France** : la naissance de la Vendée « blanche », par Jean-Clément Martin.
- **Folies douces** : Pour les corbillards, avec passion, par Michel Heurteaux.
- **Feuilleton** : **Tentation,** par Catherine Rihoit. Chapitre I : Une jeune fille convenable.
- **Une page de jeux**, avec le « portrait chinois » de Pierre Desproges.

Et aussi

- **Demain** : **L'ordinateur au guichet,** par Richard Clavaud.

Illustration de la semaine : l'École des beaux-arts de Paris.